

# Journal officiel des Communautés européennes

N° 128

Septembre 1970

Édition de langue française

## Débats du Parlement européen

---

Session 1970-1971

Compte rendu in extenso des séances  
des 15 et 16 septembre 1970

Maison de l'Europe, Strasbourg

### Sommaire

**Séance du mardi 15 septembre 1970** ..... 1

Reprise de la session, p. 1 — Excuse, p. 2 — Renouveaulement du Comité économique et social, p. 2 — Communication du Conseil, p. 2 — Dépôt de deux pétitions, p. 2 — Dépôt de documents, p. 2 — Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission, p. 4 — Dépôt d'une proposition de résolution et décision sur l'urgence, p. 4 — Ordre du jour des prochaines séances, p. 4 — Question orale n° 17/69 avec débat : Politique communautaire de la jeunesse, p. 8 — Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission, p. 35 — Ordre du jour des prochaines séances (suite), p. 35 — Décision sur l'urgence, p. 36 — Déclaration du président de la Commission des Communautés européennes, p. 36 — Discussion sur la déclaration du président de la Commission des Communautés européennes, p. 45 — Ordre du jour de la prochaine séance, p. 62.

**Séance du mercredi 16 septembre 1970** ..... 63

Adoption du procès-verbal, p. 64 — Dépôt d'un document, p. 64 — Souhaits de bienvenue à M. le président du Sénat italien, p. 64 — Communication de M. le Président : Relations entre le Conseil et le Parlement, p. 64 — Questions orales n°s 5/70, 6/70, 7/70 et 8/70 avec débat adressées au Conseil des Communautés européennes. — Déclaration du président en exercice du Conseil, p. 65 — Discussion générale sur les réponses et les déclarations du président en exercice du Conseil des Communautés européennes, p. 82 — Budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970, p. 111 — Modification de l'accord d'association CEE-Tunisie, p. 112 — Modification des statuts de la Banque européenne d'investissement, p. 113 — Actes de violence qui perturbent le trafic international aérien, p. 113 — Adoption du procès-verbal, p. 115 — Interruption de la session, p. 115.

## AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés: l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé: (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

*Les résolutions adoptées lors des séances des 15 et 16 septembre 1970 figurent au Journal officiel des Communautés européennes n° C 118 du 24 septembre 1970.*

## SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 1970

### Sommaire

1. Reprise de la session .....	1	du groupe socialiste ; Baas, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Triboulet au nom du groupe de l'UDE ; Leonardi ; Seefeld ; Habib-Deloncle ; Romeo ; Wohlfart ; Scarascia Mugnozza ; Ramaekers ; Borschette ; Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes ; Habib-Deloncle .....	8
2. Excuse .....	2		
3. Renouvellement du Comité économique et social .....	2		
4. Communication du Conseil .....	2		
5. Dépôt de deux pétitions .....	2	11. Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission .....	35
6. Dépôt de documents .....	2	12. Ordre du jour des prochaines séances (suite) .....	35
7. Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission .....	4	13. Décision sur l'urgence .....	36
8. Dépôt d'une proposition de résolution et décision sur l'urgence .....	4	14. Déclaration du président de la Commission des Communautés européennes :	
9. Ordre du jour des prochaines séances :		M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes .....	36
MM. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés ; Vals, président du groupe socialiste ; Lückner, président du groupe démocrate-chrétien ; Triboulet, président du groupe de l'UDE, le Président .....	4	15. Discussion sur la déclaration du président de la Commission des Communautés européennes :	
		MM. Lückner, président du groupe démocrate-chrétien ; Vals, président du groupe socialiste ; Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés ; Offroy, au nom du groupe de l'UDE ; Amendola ; Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes .....	45
10. Question orale n° 17/69 avec débat — Politique communautaire de la jeunesse :		16. Ordre du jour de la prochaine séance ..	62
MM. Scarascia Mugnozza, président de la commission politique ; Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes ; Brouwer, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Ramaekers, au nom			

### PRÉSIDENCE DE M. SCELBA

(La séance est ouverte à 10 h 15)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. Reprise de la session

**M. le Président.** — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 10 juillet dernier.

## 2. Excuse

**M. le Président.** — M. Leemans s'excuse de ne pouvoir participer à la présente période de session.

## 3. Renouvellement du Comité économique et social

**M. le Président.** — Par lettre en date du 24 août 1970, j'ai été informé que le Conseil des Communautés européennes a procédé au renouvellement du Comité économique et social pour la période du 23 août 1970 au 22 août 1974.

Ces nominations deviendront définitives après l'acceptation des intéressés et seront publiées au Journal officiel des Communautés.

Acte est donné de cette communication.

## 4. Communication du Conseil

**M. le Président.** — J'ai reçu du Conseil des Communautés européennes copie conforme des accords ci-après :

- Accord entre la Communauté européenne et l'Autriche, sur le bétail de fabrication ;
- Accord entre la Communauté économique européenne et l'État d'Israël ;
- Accord entre la Communauté économique européenne et l'Espagne.

Ces documents seront déposés aux archives du Parlement européen.

## 5. Dépôt de deux pétitions

**M. le Président.** — J'ai reçu les deux pétitions suivantes :

- de MM. J.H. van Oostveen et H.A.J. Coppens, une pétition sur les conséquences négatives pour les pays en voie de développement de l'élargissement des Communautés européennes ;
- de Mme Gabriella Chierici et de M. Giorgio Rosa, une pétition sur l'affaire de l'« Ile des Roses ».

Ces pétitions ont été inscrites sous les numéros 1/70 et 2/70 au rôle général prévu à l'article 48 du Règlement et renvoyées respectivement à l'examen de la commission des relations économiques extérieures et de la commission juridique.

## 6. Dépôt de documents

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

## a) du Conseil des Communautés européennes

- des demandes de consultations sur :
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant

I. une directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant la bière,

II. un règlement modifiant le règlement n° 120/67/CEE et le règlement n° 359/67/CEE pour ce qui concerne la restitution à la production dont bénéficier certains produits utilisés en brasserie (doc. 96/70)

ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis à la commission juridique et à la commission de l'agriculture pour le point II. ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de l'usage de véhicules automoteurs et au contrôle à la frontière de l'obligation d'assurer cette responsabilité (doc. 97/70),

ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission des transports ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement au statut de la Société anonyme européenne (doc. 98/70),

ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique et à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour le Titre V — 2<sup>e</sup> partie ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux importations d'huile d'olive de Tunisie (doc. 99/70),

ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture et à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil



**Président**

- relative à un règlement portant suspension temporaire du droit du tarif douanier commun applicable aux vins originaires et en provenance d'Algérie (doc. 100/70),
- ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations avec les pays africains et malgache et à la commission des relations économiques extérieures ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux importations des agrumes originaires d'Israël (doc. 101/70),
- ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux importations d'agrumes originaires d'Espagne (doc. 102/70),
- ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif aux importations des huiles d'olive d'Espagne (doc. 103/70),
- ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;
- la proposition du gouvernement belge au Conseil et à la Commission des Communautés européennes tendant à modifier le paragraphe 1 de l'article 13 des statuts de la Banque européenne d'investissement (doc. 104/70),
- ce document a été renvoyé à la commission politique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique (doc. 105/70),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique ;
- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à
    - I. une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées du domaine financier, économique et comptable,
    - II. une directive fixant les modalités des mesures transitoires pour certaines activités du domaine financier, économique et comptable,
    - III. une recommandation concernant le Grand-Duché de Luxembourg (doc. 106/70),
- ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission économique ;
- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive portant sixième modification de la directive du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (doc. 107/70),
- ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;
- le règlement du Conseil portant conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à la modification de l'article 5 de l'Annexe 1 de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et à la rectification d'une erreur matérielle dans la liste 5 de l'Annexe 3 de cet accord, signé à Bruxelles le 11 septembre 1970 (doc. 112/70),
- ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures et à la commission de l'agriculture.
- le projet de budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970, établi par le Conseil (doc. 108/70),

**Président**

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets.

b) des commissions parlementaires les rapports suivants :

— rapport de M. Aigner, fait au nom de la commission des finances et du budget, sur un projet de budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970, établi par le Conseil (doc. 108/70), (doc. 109/70) ;

— rapport de M. Burger, fait au nom de la commission politique, sur la proposition du gouvernement belge au Conseil des Communautés économiques (doc. 104/70) tendant à modifier le paragraphe 1 de l'article 13 des statuts de la Banque européenne d'investissement (doc. 110/70).

*7. Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission*

**M. le Président.** — J'ai reçu de MM. Armengaud et Jozeau-Marigné une proposition de résolution relative à la définition du statut d'une société commerciale européenne.

Cette proposition de résolution sera imprimée et distribuée sous le n° 113/70 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée pour examen au fond à la commission juridique et pour avis à la commission économique.

Une proposition de la Commission au Conseil ayant le même objet a déjà été renvoyée aux susdites commissions, il est évident que la commission juridique procédera à l'examen conjoint des deux textes qui feront l'objet d'un rapport unique au Parlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

*8. Dépôt d'une proposition de résolution et décision sur l'urgence*

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. Berkhouwer, au nom du groupe des libéraux et apparentés, une proposition de résolution sur les actes de violence qui perturbent le trafic international (doc. 111/70).

Conformément à l'article 14 du règlement, les auteurs demandent que la proposition de résolution soit examinée selon la procédure d'urgence et sans renvoi en commission.

Il n'y a pas d'opposition à la demande de discussion d'urgence ?...

L'urgence est décidée.

La discussion de la proposition de résolution aura lieu au terme de la séance de demain.

*9. Ordre du jour des prochaines séances*

**M. le Président.** — Lors de sa séance du 10 juillet 1970, le Parlement européen avait fixé l'ordre du jour de la présente période de session.

Cet ordre du jour prévoit pour ce matin la question orale n° 17/69 avec débat, sur la politique communautaire de la jeunesse.

Compte tenu des éléments nouveaux intervenus depuis la séance du 10 juillet 1970, je vous propose de fixer cet après-midi la suite de l'ordre du jour, étant entendu que nous entendrons à 15 heures la déclaration de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, sur l'activité de la Commission.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Berkhouwer qui a demandé à intervenir.

**M. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés.** — (N) Monsieur le Président, permettez-moi de dire un mot au sujet de nos réunions plénières d'aujourd'hui et de demain.

Des changements inopinés de l'ordre du jour et le renvoi de certaines réunions ont fait naître dans mon groupe une certaine inquiétude.

Le bruit court que l'on veut renvoyer d'une semaine la session qui devait avoir lieu du 5 au 10 octobre.

Notre Parlement ne peut se permettre de modifier ainsi au dernier moment l'ordre du jour et les dates de ses réunions.

Dans mon pays, où le Parlement européen est pris au sérieux, le Parlement national tient compte, en arrêtant le programme de ses travaux, de celui du Parlement européen et des sessions de ce dernier.

C'est ainsi que, pendant la semaine qui suivra le 10 octobre, aura lieu au Parlement néerlandais, un grand débat de politique générale compte tenu du fait que le Parlement européen se propose de se réunir en session plénière dans la semaine du 5 au 10 octobre. Le Parlement européen ne peut se permettre au dernier moment de retarder la session d'octobre d'une ou de deux semaines. En effet, un semestre à l'avance, nous recevons un calendrier sur lequel les dates des sessions sont encadrées en rouge. Chacun organise son temps en conséquence. Nous ne pouvons pas ensuite modifier à tout moment, à Strasbourg, l'ordre du jour et les dates des réunions plénières.

**Berkhouwer**

Aujourd'hui à 15 h, M. Malfatti fera une déclaration. J'ai cru comprendre que, le Conseil faisant de nouveau plus ou moins défaut demain, l'on projette de renvoyer à demain le débat sur la déclaration de M. Malfatti. Je trouve inouï — je tiens à le déclarer ici — que le Conseil, organe communautaire, nous fasse savoir à la dernière heure qu'il ne mettra quelqu'un à la disposition du Parlement, demain, que de 10 à 13 heures. Quoi qu'il se passe ailleurs et quelles que soient les obligations des ministres nationaux, cela témoigne une fois de plus, à mon avis, du peu d'estime que le Conseil, en tant qu'institution communautaire — je ne parle pas du Conseil en tant que conférence permanente des ministres nationaux — montre à l'égard de l'autre institution communautaire qu'est le Parlement européen. Chacun de nous, du moins tous les membres de mon groupe, s'est préparé à entendre M. Malfatti cet après-midi.

Nous avons compté que la séance serait suspendue après la déclaration de M. Malfatti et que celle-ci ferait ensuite l'objet d'un débat. C'est ainsi que fonctionne un Parlement. Si en tant que Parlement européen nous voulons jouer un rôle — nous en parlons si souvent ! — nous devons nous montrer capables de traiter au pied levé des affaires européennes importantes — voyez l'article de Jean Lecercq dans le *Figaro* d'hier — sans avoir besoin d'une demi-journée de retraite pour écrire de longues déclarations. Après la déclaration de M. Malfatti, la séance doit être suspendue pour une heure ou une heure et demie, après quoi un débat doit avoir lieu. Autrement, que ferions-nous ici toute la journée ? M. Malfatti fera sa déclaration à 3 heures, il aura sans doute fini à 4 heures. Que ferons-nous ensuite ? Entrerons-nous alors en retraite pour des heures, afin de composer de longues pages que nous lirons demain ? Non, Monsieur le Président. Si nous sommes un véritable Parlement, nous suspendrons la séance après la déclaration de M. Malfatti, puis nous passerons au débat. Je propose donc de discuter cet après-midi de la déclaration de M. Malfatti. Je sais bien que d'autres propositions seront faites et que, sans doute, je prêcherai ici dans le désert. J'en prendrai acte et je m'y résignerai. Mais j'ai indiqué la voie qu'à mon avis nous devrions suivre.

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals.

**M. Vals, président du groupe socialiste.** — Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce qu'a dit M. Berkhouwer du rôle qu'il entend voir jouer au Parlement européen. Je comprends que le président du groupe des libéraux et apparentés puisse ne pas avoir la même position que le président du groupe socialiste.

En effet, l'orateur mandaté par le groupe socialiste que je suis ne défend pas ici des opinions personnelles, mais la position majoritaire du groupe. Il est

donc indispensable qu'après une déclaration aussi importante que celle que nous entendrons au début de l'après-midi, ce groupe ait la possibilité d'en délibérer afin de mandater un ou plusieurs orateurs qui, je le répète, ne viendront pas ici exposer leur position personnelle à l'égard des problèmes abordés, mais la position majoritaire du groupe socialiste. En opérant de cette manière, nous avons la prétention d'être des parlementaires aussi sérieux que les autres et aussi soucieux qu'eux de la dignité du Parlement.

Certes, chacun d'entre nous, surtout lorsqu'il a passé dans cette Assemblée un nombre respectable d'années, est à même de dire à l'impromptu, d'une façon très générale, ce qu'il pense des déclarations faites. Mais nous pensions que, pour le Parlement européen, l'activité de la Commission est une chose beaucoup plus importante que des déclarations d'ordre général. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste serait très désireux de pouvoir, après l'audition du président de la Commission, examiner les déclarations de ce dernier. A cette fin, il demandera une suspension de séance suffisamment longue afin que les orateurs mandatés puissent connaître exactement la position du groupe socialiste.

**M. le Président.** — La parole est à M. Lückner.

**M. Lückner, président du groupe démocrate-chrétien.** — (A) Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à me rallier sans réserve à la première des observations que vient de faire mon éminent collègue et ami, M. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés. Je suis entièrement de son avis. Les communications que nous avons entendues hier après-midi et ce matin ont fait planer, quant au déroulement des travaux inscrits à l'ordre du jour, une incertitude qui a également suscité de vives préoccupations parmi les membres de mon groupe politique. A l'instar de M. Berkhouwer, j'estime que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que l'ordre du jour, une fois établi, soit maintenu sous sa forme initiale, en évitant d'y apporter des changements juste avant le début de l'assemblée plénière ou au moment de son ouverture. Vous-même, Monsieur le Président, qui faites partie de ce parlement depuis de longues années, êtes loin d'ignorer toutes les difficultés qui en résultent aussi bien pour les travaux de l'Assemblée que pour les divers parlementaires.

Cependant, je sais parfaitement que cette considération de caractère général ne tient pas compte de la réalité, que nous connaissons fort bien au terme de tant d'années au sein de cette assemblée.

Deux faits sont à l'origine de mes réflexions au sujet des modifications apportées à l'ordre du jour. Premièrement M. le ministre Scheel, président du Conseil, nous a fait savoir qu'il pouvait uniquement

**Lücker**

nous consacrer la matinée de demain, de dix à treize heures. Comme vous vous en souvenez, Monsieur le Président, je suis intervenu personnellement auprès de vous afin de savoir si cette décision était irrévocable. Tout comme à M. Berkhouwer, il me paraît à moi aussi impensable que le président du Conseil nous informe qu'il sera obligé de nous quitter à treize heures alors que les problèmes que nous souhaitons examiner avec lui sont si nombreux. J'ignore évidemment le calendrier de ses travaux, mais il me semble qu'un président du Conseil se doit d'avoir un peu plus d'égards pour l'ordre du jour du Parlement européen.

*(Applaudissements)*

C'est pourquoi j'avais prié que l'on demandât encore une fois par téléphone au président du Conseil si sa décision de quitter l'Assemblée à treize heures était irrévocable. On m'a répondu qu'il lui était impossible de revenir sur cette décision, qui était arrêtée de façon définitive.

Dans ces circonstances, la question se pose de savoir quel sera notre interlocuteur après le départ du président du Conseil, et ce d'autant plus que cinq questions orales sont inscrites à l'ordre du jour de la séance de demain.

Ces questions appellent elles aussi quelques commentaires. A mon avis, il serait bon que le bureau de cette haute assemblée examine à l'occasion la procédure actuellement en vigueur pour les questions orales et écrites, si nous ne voulons pas que l'évolution qui se fait jour depuis peu dans ce secteur se poursuive et finisse par paralyser entièrement les travaux du Parlement. Si l'amour-propre des députés continue de se manifester sous la forme qui semble prévaloir depuis quelques semaines — ne voyez là, Mesdames, Messieurs, qu'une simple constatation et non une critique, qu'il ne m'appartient pas de formuler — et si plusieurs parlementaires adoptent cette attitude, cela ne vaut assurément plus guère la peine que nos commissions se réunissent et que nous ouvrons des débats en séance plénière. C'est un aspect qu'il conviendrait aussi d'étudier, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes qui ont été discutés pendant des semaines en commission et qui ont fait l'objet de rapports dont la présentation devant l'assemblée avait déjà été annoncée. Mais c'est là une autre question. Du moment qu'au cours de la séance qui s'ouvre demain à dix heures, nous sommes censés commenter successivement cinq questions orales, avec un temps de parole de vingt minutes pour chacune, entendre ensuite la réponse du président du Conseil, qui voudra ouvrir un débat avec nous et qui doit, en outre, nous présenter un exposé sur certains problèmes d'actualité, nous sommes en droit de nous demander ce que nous ferons à partir de treize heures. Telle est la première difficulté. La deuxième réside dans le fait que les autres membres de cette Assemblée souhaiteront sans doute eux aussi intervenir sur ces diffé-

rents points mais qu'ils jugeront certainement sans intérêt de faire des déclarations ou de se livrer à des considérations en l'absence du président du Conseil. Cette difficulté a été créée non par l'Assemblée, mais exclusivement par le président du Conseil. Ce disant, je fais une simple constatation, à laquelle je n'entends nullement conférer un caractère d'accusation. Nous devrions tous nous efforcer de remédier en commun à cette situation.

A cela s'ajoute toutefois le deuxième fait, à savoir, que le nouveau président de la Commission nous présentera cet après-midi en quelque sorte sa déclaration gouvernementale. Je sais que certains honorables parlementaires n'aiment pas cette expression — disons donc, sa déclaration de programme. Or, Monsieur le Président, il me semble qu'à la suite de l'institution de la nouvelle Commission en date du 1<sup>er</sup> juillet 1970, cette déclaration de programme de M. Malfatti, président de la Commission de Bruxelles, est de loin le point le plus important de l'ordre du jour de cette session. Aussi ne puis-je que partager l'avis de M. Vals lorsqu'il déclare que son groupe politique tient à consacrer un débat approfondi à la déclaration de programme, de caractère éminemment politique, que le président de la Commission doit nous présenter. Nous formulons la même requête.

Puisque nous disposerons donc apparemment du temps nécessaire demain après-midi, nous devrions suspendre la séance d'aujourd'hui après l'exposé du président de la Commission afin de pouvoir étudier avec tout le soin qui s'impose la déclaration de M. Malfatti. Si cet examen était achevé à dix-huit heures, nous pourrions reprendre la séance.

Vous avez proposé, Monsieur le Président, que nous établissions cet après-midi la suite de l'ordre du jour, et je ne voudrais nullement anticiper sur ce débat. C'est pourquoi je ne saisis pas tout à fait l'attitude quelque peu hésitante que vous avez adoptée à ce sujet, Monsieur Berkhouwer. Si nous en avons le temps demain, nous pourrions tenir compte du vœu que M. Vals a exprimé et soumettre l'exposé de M. Malfatti à un débat approfondi, mais c'est cet après-midi que nous devrions prendre le temps nécessaire à cette fin. Il me paraît tout à fait concevable que nous examinions ce document de seize heures à dix-neuf heures, voire à dix-neuf heures trente, si les parlementaires le souhaitent, et que nous en discutons demain. Si nous achevons cet examen plus tôt, par exemple vers dix-huit heures, nous pourrions nous réunir à nouveau dans cet hémicycle, ouvrir le débat et le poursuivre lors de la séance de demain après-midi. Nous aurons toute latitude pour en décider cet après-midi.

Bien que j'aie des objections de principe à élever contre la pratique qui consiste à modifier l'ordre du jour et à y ajouter des points qui n'avaient pas encore été annoncés lors de la dernière réunion du bu-

**Lücker**

reau, tenue sous votre présidence, Monsieur le Président, je n'en défends pas moins cette opinion. Nous devons en discuter et, à cet égard, je souscris entièrement aux paroles de mon éminent ami M. Berkhouwer. Pour le reste, comme l'a dit M. Vals, et comme nous en avons tous l'habitude, nous n'aurons qu'à faire briller une fois de plus nos dons bien connus d'improvisation et à nous adapter raisonnablement aux conditions difficiles dans lesquelles nous sommes à nouveau appelés à travailler afin d'en tirer, en dépit de tout, le meilleur parti possible. Je suis donc favorable à la proposition visant à ce que nous fixions définitivement cet après-midi l'ordre du jour pour le reste de la séance. Cela nous permettra de disposer d'un peu plus de temps demain, lorsque le président du Conseil nous aura quittés à treize heures, pour consacrer à la déclaration de M. le président Malfatti un débat plus étoffé et plus approfondi que nous ne serions en mesure de le faire dans d'autres circonstances.

C'est dans cet esprit qu'au nom de mon groupe politique je me joins à la déclaration de M. Vals.

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet, président du groupe de l'UDE.** — Monsieur le Président, M. Berkhouwer a posé deux questions : l'une concerne les discussions que nous devons avoir au mois d'octobre, l'autre, la réponse à M. Malfatti. Ces questions sont d'importance inégale mais elles sont liées et je voudrais prendre position sur les deux questions à la fois.

Il me semble que nous devons tous être d'accord pour protester contre les changements apportés à l'ordre du jour. Nous l'avons fait à maintes reprises, et nous pensons que l'unanimité peut se faire à ce sujet dans ce Parlement. La difficulté tient à notre double rôle : nous sommes à la fois des parlementaires nationaux et des parlementaires européens. Cette situation présente évidemment des inconvénients, on l'a dit bien souvent, mais aussi des avantages : on peut, dans une certaine mesure, considérer que les délégations nationales sont l'élite de chacun de nos Parlements.

Cela dit, cette double appartenance nous met dans une situation matérielle extrêmement difficile. C'est pourquoi, plus que dans aucun autre Parlement, nous devrions être très stricts quant au respect des ordres du jour annoncés. Ma position sur le premier point sera donc très ferme : il ne faut pas déplacer la session d'octobre.

Quant à la réponse à M. Malfatti, la courtoisie parlementaire veut toujours que l'on réponde par l'affirmative lorsqu'un groupe politique demande une suspension. C'est donc bien volontiers que nous accédons au souhait du groupe socialiste. Mais nous demanderons à ce dernier de bien vouloir délibérer le plus rapidement possible. Si nous pouvions,

comme le disait M. Lücker, en débattre à la fin de l'après-midi et peut-être même — pourquoi pas ? — après le dîner, cela vaudrait mieux, pour deux raisons. D'abord, comme l'a dit M. Berkhouwer, un Parlement — voyez la situation dans vos Parlements nationaux — lorsqu'une déclaration importante est faite, suspend quelquefois ses travaux, mais il les reprend assez rapidement ; un Parlement doit être capable de répondre à chaud sur les grands problèmes. En second lieu, il me semble que nous avons intérêt à ne pas modifier l'ordre du jour sur ce point, pour certains de nos collègues. Je fais allusion, par exemple, aux réunions que l'UDR, groupe parlementaire très important, doit tenir en France les jours qui viennent. Certains de nos collègues sont peut-être venus aujourd'hui spécialement pour entendre la déclaration de M. Malfatti et le débat qui doit lui être consacré. Alors nous demandons à nos collègues que, dans la mesure du possible, la suspension soit brève et que le débat soit repris aujourd'hui.

**M. le Président.** — La parole est à M. Memmel.

**M. Memmel.** — (A) Nous venons en quelque sorte, Monsieur le Président, d'entendre l'avis des présidents des groupes politiques, et je vous prie de permettre à un représentant de la « piétaille » de cette assemblée de prendre lui aussi la parole.

Pour commencer, je voudrais attirer l'attention de M. Triboulet sur le fait que M. Berkhouwer a soulevé trois, et non deux points, à savoir le différend avec le président du Conseil, la date de la session d'octobre et enfin, sa question orale supplémentaire (à moins qu'il ne s'agisse d'une proposition de résolution : je n'en sais rien, n'ayant pas encore ce document sous les yeux), qui a trait aux perturbations apportées aux transports aériens internationaux.

A ce propos, je tiens à faire les observations suivantes : je me refuse, Monsieur le Président, à voter sur un texte que je n'ai pas sous les yeux et dont je n'ai pu prendre connaissance qu'oralement, au cours de la lecture rapide qui en a été donnée. A cela j'ajouterai, d'une façon générale, que s'il est certain que les perturbations apportées aux transports aériens internationaux revêtent une grande importance, je ne suis nullement persuadé que le Parlement européen soit compétent pour en traiter. En effet, c'est là une question qui revêt une portée mondiale. Telle est ma première observation.

La deuxième s'adresse à M. Berkhouwer, qui a protesté à juste titre contre les changements apportés à l'ordre du jour et contre l'inclusion de nouveaux points ; ce nonobstant, il recourt lui aussi à cette pratique. Alors que nous ne savons pas encore comment nous parviendrons à débattre des quatre questions déjà prévues, il en ajoute une cinquième qui, du point de vue formel, n'a même pas encore été présentée. Quant au fond, il me semble que cette Assemblée n'est pas particulièrement compétente : à

**Memmel**

mon sens, c'est un problème qui devrait être résolu dans un cadre plus vaste.

**M. le Président.** — Monsieur Memmel, en ce qui concerne la question orale de M. Berkhouwer, le Parlement a déjà accepté de la discuter d'urgence, et vous auriez pu intervenir à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, si vous avez une observation à faire, vous pourrez la présenter lors de la discussion de cette question.

Pour le reste, les présidents des groupes politiques ont ouvert, dans leurs interventions, une discussion que je prévoyais pour cet après-midi seulement. Toutes nos difficultés tiennent au fait que le président du Conseil n'a pas été en mesure de maintenir l'engagement qu'il avait pris de participer aux travaux de l'Assemblée à la date dont nous étions convenus. Je tiens à préciser aux honorables parlementaires que je suis immédiatement intervenu auprès du président du Conseil pour lui exposer que le Parlement ne pouvait pas modifier l'ordre de ses travaux. Lors de la dernière session, la discussion des questions orales avait été renvoyée à la demande de M. le ministre Scheel parce qu'il était retenu ailleurs par des obligations antérieures. Maintenant, il nous fait savoir qu'il pourra assister uniquement à la séance de demain matin, de dix heures à treize heures.

Comme je viens de le dire, je me suis déjà élevé contre ces procédés et je me réserve de dire demain matin publiquement au président du Conseil que l'Assemblée ne peut pas constamment se voir dans l'obligation de modifier l'ordre de ses travaux en fonction des difficultés qu'il éprouve à maintenir ses divers engagements. Le Conseil de ministres est un organe collégial ; il peut donc, s'il le veut, déléguer un autre membre pour répondre aux questions. D'autre part, les séances du Parlement sont fixées longtemps à l'avance, de sorte que les membres du Conseil de ministres sont parfaitement informés de leurs engagements à l'égard de l'assemblée. Cela n'empêche que M. Scheel m'a fait savoir que le Bundestag se réunissait mercredi et qu'il devait absolument assister à cette séance pour intervenir sur des problèmes de politique d'une haute importance. Nous comprenons certes qu'il s'agit là de circonstances particulières, mais nous en parlerons néanmoins demain avec le président du Conseil.

A mon avis, les observations que les présidents des groupes politiques ont présentées pourraient encore fournir matière à réflexion au sein de leurs groupes respectifs ; quant aux décisions relatives à la fixation de la suite de l'ordre du jour, je pense que nous pouvons les renvoyer à la séance de cet après-midi. Après la déclaration de M. le président Malfatti, nous devons décider soit d'ouvrir le débat ce soir, après une brève interruption de la séance, soit de le renvoyer à demain.

Quoi qu'il en soit, Mesdames, Messieurs, il convient de revenir maintenant à l'ordre du jour prévu pour la séance de ce matin et d'ouvrir le débat sur la question orale relative à la politique communautaire de la jeunesse.

Toutefois, auparavant, j'ai l'agréable devoir d'annoncer aux membres de cette haute Assemblée que notre éminent ami et collègue M. Santero est revenu parmi nous, entièrement rétabli de sa maladie, ce dont nous nous réjouissons vivement.

*(Applaudissements)*

10. *Question orale n° 17/69 avec débat :  
Politique communautaire de la jeunesse*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la question orale n° 17/69 avec débat de la commission politique à la Commission des Communautés européennes sur la politique communautaire de la jeunesse et la création d'un Office européen de la jeunesse.

Voici le texte de la question :

« Le Parlement européen avait adopté à l'unanimité, dans sa séance du 9 mai 1966, une résolution invitant les gouvernements et les Parlements des États membres à se prononcer en faveur de la création d'un Office européen de la jeunesse et engageant la Commission des Communautés à prendre entretemps les dispositions nécessaires pour permettre un maximum de coordination des actions en faveur de la jeunesse dans le cadre de la Communauté et pour prévoir l'organisation d'un service responsable.

« Il semble que, le Conseil n'ayant pas donné de suite politique à cette résolution, la Commission des Communautés ne soit intervenue que dans le sens d'une augmentation modeste des crédits affectés à l'information européenne de la jeunesse.

« Les délibérations des chefs d'État et des gouvernements des pays membres à La Haye, consacrées au point 16 du Communiqué final, donnent à ces problèmes une actualité nouvelle et confèrent aux Communautés une responsabilité d'initiative en matière de politique européenne de la jeunesse.

« La Commission des Communautés peut-elle indiquer quelle suite elle entend donner, en ce qui la concerne, au point 16 du Communiqué publié à La Haye, à l'issue de la Conférence des chefs d'État et des gouvernements des pays membres ? »

Je rappelle que conformément à l'article 47 paragraphe 3 du règlement, l'auteur de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer et que, après la réponse de l'institution intéressée, les orateurs inscrits disposent d'un temps de parole

**Président**

de dix minutes au maximum. En outre, l'un des auteurs peut, sur sa demande, prendre brièvement position sur la réponse donnée.

La parole est à M. Scarascia Mugnozza.

**M. Scarascia Mugnozza, président de la commission politique.** — (I) Permettez-moi, Monsieur le président, de vous remercier d'avoir rappelé cette disposition du règlement. Je tiens toutefois à vous dire que je serai extrêmement bref, car je crois qu'en l'occurrence, ce sont les déclarations que la Commission s'apprête à nous faire qui revêtent le plus d'intérêt pour nous.

Le Parlement européen s'est penché à plusieurs reprises sur les problèmes de la jeunesse et, dans une résolution adoptée en 1966, il avait défini les grandes lignes d'orientation qu'il conviendrait, à son avis, de suivre dans ce domaine.

Depuis lors, nous avons consacré de nombreuses discussions à cette question et nous avons rappelé à maintes reprises qu'il était indispensable que la jeune génération participât toujours plus activement à la vie de la Communauté. Cependant, nous n'avons pas réussi à obtenir des résultats concrets dans ce domaine.

C'est pour cette raison qu'à la suite de la conférence au sommet de La Haye, la commission politique a décidé de présenter une question avec débat. Celui-ci a été renvoyé à deux reprises, la première fois parce que j'étais malade, et la deuxième, parce que des faits nouveaux étaient intervenus dans l'intervalle. Je songe ici, en particulier, au colloque européen de la jeunesse qui s'est tenu au mois de juin dernier, après avoir fait l'objet de travaux préparatoires dans les six pays.

Je me félicite de ce que la Commission se soit déclarée prête à participer à cette discussion, qui présente de toute évidence un intérêt considérable, notamment du fait que la composition de la Commission a été modifiée entre-temps et que le mandat assigné à ceux qui s'étaient préoccupés par le passé des problèmes de la jeunesse a lui aussi subi des modifications.

Je ne m'arrêterai pas à des points particuliers. Il m'appartient uniquement, en ma qualité de président de la commission politique, de déclarer que plusieurs membres de celle-ci ont élevé des objections et exprimé leur inquiétude quant à la façon dont le colloque européen de la jeunesse a été organisé et quant à la manière dont il s'est déroulé. Mais ce n'est là qu'un détail si l'on songe au cadre plus vaste de l'action qu'il convient, à notre sens, d'entreprendre, en faveur de la jeunesse, et si l'on tient compte également des déclarations contraignantes formulées à l'issue de la conférence au sommet de La Haye. C'est pourquoi il me paraît infiniment préférable, Monsieur le Président, de ne pas

prolonger mon intervention mais de vous demander de m'accorder, le cas échéant, lors de la réponse, une fraction du temps de parole auquel je renonce en ce moment afin de pouvoir écouter sans plus attendre M. le représentant de la Commission, dont les déclarations seront certainement instructives, empreintes d'un sens profond des responsabilités et de nature à ne pas décevoir les espoirs que forment la jeunesse et l'Assemblée parlementaire européenne.

**M. le Président.** — La parole est à M. Borschette.

**M. Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord vous dire l'honneur que j'éprouve et la satisfaction que je ressens de prendre, aujourd'hui, pour la première fois, la parole devant vous. Ils sont d'autant plus vifs encore qu'il m'est permis d'intervenir sur un sujet aussi important, aussi vaste que crucial et qui est celui de la jeunesse et de sa participation active à la construction européenne.

Toutefois, avec la franchise que je dois à votre Assemblée et qui sera toujours de ma part l'expression de mon respect pour elle, je dois vous dire que je crois que cette question vient peut-être un peu trop tôt ou un peu trop tard.

Un peu trop tard, parce qu'elle devait sans doute en partie préparer le colloque sur et avec la jeunesse.

Un peu trop tôt, parce que depuis lors ce colloque a eu lieu, la Commission en a tiré les conclusions qui vous ont été soumises, le Conseil à son tour s'en est occupé, et, actuellement, un groupe de hauts fonctionnaires est chargé de lui soumettre, pour le mois d'octobre, un rapport sur les problèmes de la jeunesse, notamment sur la base des communications de la Commission.

Néanmoins, je tâcherai encore une fois de résumer et de clarifier la situation et d'en tirer les conclusions qui s'imposent actuellement.

Il y a eu d'abord les interventions réitérées du Parlement européen sur les problèmes de la jeunesse. Puis, la conférence au sommet de La Haye, a souligné au paragraphe 16 du communiqué final la volonté unanime des États membres « d'associer la jeunesse à toutes les actions créatrices et de croissance européenne ».

Aujourd'hui, je ne souhaiterais ni m'appesantir sur le passé ni me borner à énumérer les suggestions techniques que la Commission pourrait tirer de l'interprétation des rares dispositions des traités qui se réfèrent directement ou indirectement au domaine de la formation de la jeunesse.

Je ne reviendrai donc pas sur tout ce qui a été fait dans le secteur de la jeunesse par la Commission et notamment par sa direction générale de la presse

**Borschette**

et de l'information. M. Coppé vous en a parlé à plusieurs reprises et longuement.

Je suis toutefois à votre disposition pour répondre à toutes les questions à ce sujet.

Que pense la jeunesse actuelle, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de nos Communautés ?

Dans les premières années de la mise en œuvre des traités, la jeunesse avait donné son accord massif et affirmé son attachement, aussi sentimental qu'enthousiaste, à l'idée d'une union européenne qui unirait les peuples européens, qui consacrerait définitivement la réconciliation franco-allemande et qui éliminerait non seulement les obstacles au commerce et aux échanges, mais aussi les frontières entre pays.

Or, peu à peu, la réalité se présentait autrement. La jeunesse assistait à l'élaboration lente et laborieuse d'une union douanière et de politiques économiques communes. Aussi, l'enthousiasme et l'espérance firent place progressivement au scepticisme et même à la contestation et au refus.

En outre, la jeunesse organisée manifestait de plus en plus clairement qu'elle ne se considérait pas satisfaite du rôle passif de « consommatrice d'informations européennes » ou de spectatrice, mais qu'elle voulait avoir son mot à dire quant aux finalités politiques, économiques, sociales et culturelles, en un mot, les finalités humaines des Communautés. Cette évolution devait apparaître au grand jour dans les mois agités et historiques de 1968.

Je ne voudrais pas analyser ici les raisons profondes qui ont abouti à cette situation, mais je crois devoir souligner une conclusion qui devrait être tirée par tous ceux qui assument des responsabilités particulières dans la construction européenne, et c'est la suivante : ce qu'ils avaient considéré comme la grande œuvre historique de leur génération, ce qui avait été le grand espoir des jeunes qui abattaient les poteaux aux frontières en 1950, était singulièrement absent de la génération suivante.

L'Europe était absente de sa conception, mais la contestation et la révolte ne tenaient plus compte des frontières. C'était l'Europe qui était son champ d'action pour mettre en cause la société actuelle et les institutions existantes.

Mais même chez ceux des jeunes qui restaient attachés à l'idée européenne, une attitude de plus en plus critique se faisait jour. Elle était suscitée non seulement par la lenteur de l'édification européenne et les difficultés politiques qu'elle provoquait, mais aussi par l'ésotérisme des discussions techniques par lesquelles se concrétise inévitablement, au jour le jour, la construction communautaire.

Cet ésotérisme a contribué pour beaucoup à familiariser, dans toutes les opinions publiques, mais singulièrement chez les jeunes, l'image d'une entre-

prise qui constitue un domaine réservé où des hommes politiques, des diplomates, des technocrates et des experts agissent sans appel et hors du champ des intérêts réels et des aspirations les plus spontanées des simples citoyens, et construisent ainsi un édifice appelé surtout à protéger les intérêts établis.

On aurait tort de vouloir déceler dans cette attitude critique des partis pris idéologiques délibérés ou spontanés.

Elle exprime, en effet, une volonté lucide de participation pleine et active à la vie politique que nous devons favoriser et promouvoir.

La jeune génération actuelle n'en est plus à admirer la lucidité et l'imagination des hommes politiques qui ont voulu et fait les traités. Elle considère ces traités comme un acquis ou comme insuffisants ou même comme dépassés. Elle n'est plus sensible aux dispositions juridiques subtiles, au caractère novateur et à l'ingéniosité des mécanismes institutionnels. Elle reproche aux gouvernements et aux institutions de ne pas lui proposer pour demain un véritable projet de civilisation, un projet qui unisse et concilie les exigences d'un développement économique et social juste dans le cadre d'une véritable communauté de peuples et celles d'un engagement effectif de l'Europe comme unité, dans des prises de responsabilités mondiales plus précises et plus contraignantes.

Ces remarques, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, constituent en partie une opinion personnelle, mais elles sont contenues également en grande partie dans les conclusions générales que la Commission a dégagées, au cours des dernières années, de ses nombreux contacts avec les jeunes et plus particulièrement du colloque qui a eu lieu à Bruxelles en juin dernier.

Le président Rey a tiré lui-même, au terme du colloque, la synthèse suivante : « Nous, hommes politiques, avons travaillé et travaillons à bâtir un continent ; vous, jeunes, vous voulez avant tout changer la société. » Cette constatation me conduit à vous parler brièvement de ce colloque qui a suscité votre intérêt et parfois aussi vos critiques.

N'étant pas encore membre de la Commission à cette époque, je peux, avec d'autant plus de liberté, en juger à la fois l'initiative et les conclusions.

Je dirai donc ceci : ce colloque, il fallait en prendre l'initiative ; la Commission l'a fait et, dans l'ensemble, ses résultats sont positifs.

D'ailleurs, une autre manifestation du même genre, qui a eu lieu à New York, a prouvé depuis lors combien il était difficile d'organiser un tel colloque et d'y faire entendre équitablement toutes les opinions.

La Commission a fait parvenir à votre Assemblée les actes de cette rencontre ; elle lui a donné également connaissance des deux communications qu'elle



**Borschette**

a adressées au Conseil et qui se réfèrent aux suites à donner au point 16 du communiqué de La Haye. Vous disposez donc de tous les éléments essentiels qui vous permettent de juger les motivations de la Commission, lorsqu'elle décida d'organiser cette consultation, les méthodes qu'elle avait choisies pour préparer cette rencontre et les conclusions qu'elle en tire elle-même. Qu'il me suffise donc, dans ces conditions, de compléter et peut-être de nuancer quelque peu ces conclusions, avec le recul des trois mois qui se sont déroulés depuis.

Tout d'abord, quant à l'opportunité de l'initiative, l'actuelle Commission, comme celle qui la précédait, pense qu'il est toujours utile de faire la lumière sur la réalité politique, quelles que soient les conclusions qui s'en dégageront. Qui pourrait prétendre mener à terme une entreprise aussi importante, difficile et complexe que le parachèvement de la Communauté, sans savoir si l'opinion publique, et en particulier la jeunesse, adhère ou non à ce dessein ?

En ce qui concerne les critères qui ont guidé la Commission dans le choix des participants et la légitimité de ce choix, une fois admis le principe qu'il est impossible de représenter d'une manière équitable la masse de la jeunesse qui n'est pas organisée, la Commission pense qu'elle a fourni un effort pour une représentation aussi correcte que possible d'un grand nombre d'associations de jeunes, issues des diverses familles politiques et spirituelles et des divers milieux sociaux. Toutes les associations de jeunesse considérées dans chacun des six pays comme les plus représentatives et disposées à participer au colloque ont été touchées et, dans la grande majorité, elles ont répondu affirmativement. Quoi qu'on ait pu dire, les débats se sont déroulés dans un esprit positif, sans incident notable et parmi les conclusions, dont le nombre et la diversité ne devraient pas surprendre, la plupart portent la marque d'une réflexion politique avérée et exigeante. Que l'atmosphère de ce colloque n'ait pas été celle d'une séance académique, ne constitue nullement un élément négatif, mais prouve au contraire l'intérêt passionné que la jeunesse porte encore aux Communautés européennes, même si c'est pour vouloir les changer. Car les aspects positifs ne doivent nullement dissimuler que leur contre-partie fut une critique sévère de certaines lacunes et insuffisances de la politique des institutions communautaires et des gouvernements, de l'absence de participation démocratique au développement de cette politique, de l'absence de finalités en matière de politique extérieure et de politique d'aide au développement.

Enfin, pour clore ce bref compte rendu, je voudrais faire deux remarques.

— Première constatation : une analyse sérieuse des conclusions des sept pré-colloques et du colloque lui-même permet de constater que l'essentiel de ces conclusions n'est pas, comme certains l'ont cru,

marqué par un esprit partisan, mais se caractérise par deux exigences :

— celle d'une politique communautaire de développement économique et social plus juste, plus rationnelle et plus cohérente, ayant pour corollaire une politique extérieure plus engagée et plus généreuse ;

— celle d'une participation plus effective des citoyens à la formation des décisions à tous les échelons, de la commune à la Communauté, participation qui implique un accès plus large des citoyens à l'information, à la formation des décisions et aux moyens d'exprimer leur point de vue.

— Deuxième constatation : le colloque a mis en lumière la profonde identité de vues des jeunes des six pays, qu'ils soient ouvriers, ruraux ou étudiants. Cette identité est à mettre dans une large mesure à l'actif des organisations de jeunes, nationales ou internationales, dont beaucoup d'ailleurs n'avaient pas attendu l'initiative de la Commission pour se former une opinion motivée sur les problèmes européens et les moyens d'initiative et d'action.

Comment se présente la situation depuis le sommet de La Haye et quelles sont les initiatives prises, tant par les États membres que par la Commission, pour donner suite à la déclaration d'intention exprimée au point 16 du communiqué de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement à La Haye ?

Je voudrais à ce sujet faire une constatation préliminaire. La Commission avait été de tout temps consciente du fait qu'elle ne pouvait assumer seule les actions nécessaires pour associer la jeunesse aux actions créatrices et de croissance européenne. Car même si on est d'accord pour lui reconnaître une responsabilité très étendue en la matière et les moyens nécessaires pour l'assumer, la Commission seule n'est pas en mesure de toucher directement, dans leurs écoles ou sur leur lieu de travail, les dizaines de millions de jeunes concernés. Seuls les structures et les moyens d'information et d'éducation dont disposent les États peuvent permettre d'agir à l'échelle qui s'impose. Votre Assemblée et la Commission elle-même avaient depuis longtemps déjà pris conscience de la faiblesse d'une politique qui tendait à unir étroitement les destinées des six pays sans rendre les peuples, et en particulier la jeunesse, conscients des raisons et des conséquences de cette entreprise, ainsi que des disciplines nouvelles qu'elle impose inévitablement. C'est pourquoi la Commission, à la date du 14 février, faisait connaître au Conseil qu'elle était prête à assumer sa part des responsabilités dans les initiatives à prendre, qui lui semblaient être de deux ordres distincts :

— d'une part, l'organisation d'une consultation permanente entre les gouvernements et elle-même, préalable indispensable à la définition des objectifs à atteindre, au choix des méthodes à mettre en

**Borschette**

œuvre et, enfin, à la définition des dispositions budgétaires à envisager et des initiatives qui devraient être assumées ;

— d'autre part, l'organisation d'une consultation directe de la jeunesse organisée, qui se justifiait par l'analyse des attitudes de cette jeunesse et par la volonté qu'elle avait déjà exprimée à maintes reprises de s'associer à la construction européenne et non d'y être associée par voie d'autorité dans les formes qu'elle n'aurait pas choisies ou voulues.

La distinction entre ces deux approches, toutes deux nécessaires, se justifiait, de l'avis de la Commission, par d'autres considérations qui touchent à la nature des initiatives qui pouvaient être envisagées.

Mon intention n'est pas d'analyser ces initiatives en détail, mais simplement de les évoquer brièvement pour expliquer la démarche de la Commission. Il existe tout d'abord un nombre important d'actions significatives à entreprendre qui intéressent à la fois le contenu de l'enseignement et la libre circulation des idées et des cultures. Dans ce domaine, le Parlement a déjà discuté en octobre 1969 les excellents rapports de MM. Schuijt et Hougardy. Il s'agit tout d'abord des mesures qui devraient être envisagées pour mieux assurer l'europanisation des programmes d'enseignement à tous les niveaux. Cela implique notamment la mise à jour des programmes dans certaines disciplines, la formation conséquente des enseignants, et vise concrètement à faire passer dans l'enseignement une connaissance plus précise, plus documentée des transformations passées, présentes et futures qui conduiront les pays, engagés dans la construction européenne, de la situation d'étrangers les uns par rapport aux autres à celle de membres d'une communauté.

Il s'agit, ensuite, d'actions destinées à faire tomber les barrières que l'histoire a créées entre les enseignements nationaux, et à établir, entre les universités et les écoles des États membres, la libre circulation et la mobilité qui sont déjà réalisées dans le domaine de la vie économique et sociale.

On peut penser aussi au développement systématique et à la modernisation de l'enseignement des langues vivantes, au développement des échanges d'enseignants et de jeunes étudiants aussi bien que de travailleurs et, bien évidemment, à la reconnaissance des périodes d'études accomplies dans les divers pays membres, à l'harmonisation des réformes scolaires, au développement d'une politique commune de formation professionnelle et à une meilleure information sur les possibilités d'emploi.

En évoquant ces têtes de chapitre, j'ai voulu mettre en évidence qu'elles relèvent avant tout de la compétence des États membres et, tout particulièrement, des ministres de l'éducation nationale. En disant cela, je ne sous-estime ni les responsabilités propres ni le rôle de la Commission. Il est évident que dans

ce domaine comme dans d'autres, la Commission doit prendre des initiatives, provoquer des concertations utiles, élaborer des propositions et, le cas échéant, travailler à l'application des décisions prises. D'ailleurs, plusieurs gouvernements, à la suite de la conférence de La Haye, ont pris des initiatives précises dans ce domaine. Il a été suggéré notamment d'organiser une rencontre des ministres de l'éducation nationale qui serait axée sur l'étude d'initiatives intéressant essentiellement la politique scolaire et universitaire. Le Conseil, comme vous le savez, a retenu cette suggestion. Par ailleurs, des propositions précises ont été faites pour donner suite au point 16 du communiqué de la Conférence de La Haye, en préconisant, d'une part, des initiatives intéressant également les politiques scolaires et, d'autre part, des initiatives intéressant la jeunesse, comme, par exemple, l'éducation post-scolaire qui relève, dans la plupart des États membres, d'autres ministères que ceux de l'éducation nationale. Enfin, dans plusieurs déclarations publiques, des suggestions très précises et importantes ont été faites sur l'harmonisation des politiques scolaires et universitaires.

Je dois toutefois attirer votre attention sur le fait que l'éventualité d'une réunion du Conseil, avec la participation des ministres de l'éducation nationale, ne suffit pas à couvrir tous les développements virtuels du point 16 du communiqué de La Haye.

J'ai déjà souligné que la politique de la jeunesse des États membres ne se limitait pas au domaine de la formation scolaire, mais que le domaine plus politique de l'éducation dite extra-scolaire, celui dans lequel agissent notamment les organisations privées de jeunes, de l'éducation populaire, ne sont généralement pas, dans les États membres, de la compétence des ministères de la jeunesse ou de la culture. Il résulte de cette situation qu'une étude exhaustive des suites à donner au point 16 intéresse deux groupes de ministères distincts et qu'il faut même considérer qu'elle intéresse également des ministères tels que ceux des affaires sociales, *du travail*, de l'agriculture, de la santé et de la population.

Par voie de conséquence, le Conseil et la Commission ne considèrent pas que l'éventuelle réunion des ministres de l'éducation nationale actuellement envisagée, puisse suffire, à elle seule, de point de départ pour l'étude des suites à donner au point 16 du communiqué de La Haye.

C'est pour cette raison que la Commission dans son aide-mémoire au Conseil, avait proposé la création d'un comité permanent de la jeunesse et de l'éducation, qui pourrait être composé de représentants des États membres et de la Commission, pour procéder à une analyse exhaustive des données des problèmes. Donnant suite à cette suggestion de la Commission, le Conseil de ministres, dans sa session du 22 juillet, a approuvé les propositions du

**Borschette**

Comité des représentants permanents pour la création d'un groupe de travail *ad hoc* auquel participeront les hauts fonctionnaires gouvernementaux compétents pour les problèmes de la jeunesse, ainsi que des représentants de la Commission, et qui a pour mission de rassembler tous les éléments d'information sur les problèmes en cours et de rédiger à ce sujet, pour le 15 octobre prochain, un rapport à l'intention du Conseil.

La Commission ne peut que se réjouir de ces récents développements, parce qu'ils concrétisent la volonté des Six de donner des suites précises à la déclaration de La Haye et de normaliser enfin dans ce domaine délicat, l'indispensable coopération entre les diverses institutions communautaires.

L'essentiel, je le répète, c'est que l'action à promouvoir ne soit pas uniquement administrative. Il faut, me semble-t-il, trouver les moyens concrets de donner aux organisations de jeunesse représentatives, ce qu'elles demandent avec insistance, c'est-à-dire les possibilités et les moyens d'une participation active, à leur niveau, aux actions de croissance européenne, sans refuser le risque de voir cette participation prendre des formes critiques ou même revendicatives.

Ceci implique sans doute la création de structures de dialogue, de consultation, de programmation associant les grandes organisations de jeunesse internationales et nationales dans une discipline de travail commune. Des propositions précises ont été avancées à cet égard par les participants au colloque. Les problèmes que pose l'étude de ces propositions sont bien connus de chacun des gouvernements. C'est pourquoi la Commission espère que les travaux du groupe *ad hoc* se développeront dans un esprit réaliste et largement ouvert pour qu'ils puissent aboutir à des conclusions constructives qui soient satisfaisantes pour toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les institutions communautaires, les instances gouvernementales et, ce qui est plus important, pour les jeunes eux-mêmes qui, dans leur grande majorité, souhaitent que cette Communauté devienne leur Communauté, plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

La Commission espère que votre Assemblée continuera à porter, comme par le passé, un très grand intérêt à ces problèmes, dont elle a, la première, mis en lumière l'importance, et qu'elle continuera à lui apporter les conseils et l'appui qui lui furent si précieux dans le passé.

Permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'ajouter à cet exposé quelques considérations d'ordre personnel.

Les générations qui ont précédé la jeunesse d'aujourd'hui lui avaient légué un monde dévasté par la guerre et vivant dans la peur atomique et la guerre froide.

Pour compenser tout cela, elles ont procédé à la reconstruction et créé un bien-être matériel tel qu'il n'a jamais existé auparavant en Europe.

Mais la jeune génération d'aujourd'hui, ou bien conteste ce monde, ce bien-être, ou les doctrines qui l'ont créé, ou bien s'en détourne.

Cette attitude ne doit pas nous amener à refuser le dialogue ou la discussion, car la contestation est l'apanage non seulement de la jeunesse, mais de toute civilisation qui veut progresser... « Il ne se passe guère de jour où je ne remette tout en question », a dit un grand écrivain français contemporain.

La jeunesse n'a pas seulement le droit mais le devoir de la contestation. En face de cette attitude, il y a deux positions à ne pas prendre.

La première consiste à affirmer avec condescendance que jeunesse se passe et que les contestataires violents ou pacifiques d'aujourd'hui seront demain de bons pères de famille, de bons fonctionnaires et même de bons défenseurs de l'ordre établi. Ce serait affirmer qu'ils ne changeront rien, mais que ce sont eux qui changeront. Ce serait ne croire, ni à leur force ni à leur sincérité. Or, ils ne cherchent pas l'approbation ni même très souvent la compréhension, mais uniquement le respect de leurs convictions.

La seconde consiste à courir au-devant de l'événement, à vouloir être aussi jeunes qu'eux et même plus jeunes, à approuver toutes leurs attitudes. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que les jeunes eux-mêmes aient beaucoup de respect pour les hommes « aux tempes grises » qui voudraient être encore plus violents qu'eux-mêmes ou plus pacifiques qu'eux-mêmes.

**M. Triboulet.** — Très bien !

**M. Borschette.** — Nous ne pouvons, en effet, accepter toutes leurs exigences, ni partager toutes leurs attitudes.

Mais ce que nous devons faire, c'est mieux les préparer que par le passé à leur vie de citoyen et à leur formation civique.

Et je me permets de faire, à ce sujet, une suggestion qui se place en dehors des compétences des traités, et des compétences des institutions, mais dont les membres de ce Parlement pourraient être les promoteurs dans leurs Parlements nationaux.

Dans la plupart de nos pays, les jeunes sont appelés à porter les armes à 18 ans, donc à servir leur patrie et même à mourir éventuellement pour elle à cet âge. N'est-il pas profondément injuste qu'à ce même âge, ils n'aient aucune possibilité d'intervenir dans le destin de leur pays et dans le leur en exerçant le droit de vote ?

**Borschette**

Ne pourrait-on pas envisager que les membres de ce Parlement et leurs groupes politiques coordonnent leur action dans leurs Parlements nationaux en vue de faire abaisser uniformément, et dans les six pays en même temps, l'âge auquel les jeunes pourront voter ?

Voilà en tout cas une suggestion que je voulais faire, Monsieur le Président, à titre personnel et comme contribution personnelle à cet important débat sur un problème décisif pour l'avenir de l'Europe.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Borschette.

La parole est à M. Brouwer, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Brouwer.** — (N) Monsieur le Président, après ce qu'a déclaré le représentant de la Commission des Communautés européennes, je voudrais faire part du vœu de notre groupe de voir considérer la solution de ce problème comme urgente.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt des communications du représentant de la Commission des Communautés européennes concernant l'intention de l'exécutif de donner suite aux recommandations contenues dans le paragraphe 16 du communiqué de La Haye.

Pas plus que le représentant de l'exécutif je n'ai pas l'intention de traiter maintenant le problème de la jeunesse en tant que tel. Le Parlement l'a déjà débattu à plusieurs reprises et je présume que dans un proche avenir nous aurons encore un débat approfondi sur le problème de la jeunesse en général.

Je bornerai mes observations aux commentaires du représentant de la Commission sur la manière dont celle-ci entend donner à la jeunesse la possibilité de faire entendre sa voix dans le développement de la CEE et la mettre en mesure d'y participer. Mes observations se situent donc dans le domaine de l'organisation. Si j'ai bien compris le représentant de la Commission, ses déclarations sont le prolongement du mémorandum que nous avons reçu cet été. Il s'agit donc de donner à la jeunesse, à l'école comme en dehors de celle-ci, des possibilités de développement.

Nous avons également appris avec intérêt la création d'un groupe de travail chargé spécialement de l'organisation de ce domaine. Le représentant de l'exécutif n'a cependant pas dit — ce qui figurerait pourtant dans le mémorandum — que la Commission a l'intention de créer un comité permanent ou un organe analogue chargé d'enrichir le contenu de la politique de la jeunesse.

Nous sommes très sensibles au pas que la Commission a fait en ce sens. Mais notre groupe n'est pas entièrement satisfait des promesses de la Commis-

sion. Nous considérons cette question comme très urgente et nous nous inquiétons du retard apporté à la réalisation des projets. Quelques années se sont déjà écoulées depuis la résolution du Parlement européen. Entre-temps, le colloque de Bruxelles a eu lieu et nous avons maintenant pris connaissance de cette communication. Pour souligner encore une fois l'urgence de cette question, je préciserai au nom de notre groupe ce qui, à son avis, doit être fait rapidement pour stimuler la politique de la jeunesse.

Tout en souhaitant personnellement qu'il en fût autrement, je dois bien commencer par dire que nous sommes actuellement liés aux structures existant dans le cadre de la CEE. Cela signifie qu'actuellement nous ne pouvons aller au delà de la création d'un comité permanent. Le fondement juridique et les problèmes de procédure des comités permanents ont maintes fois été discutés ici. Nous nous rendons bien compte que pour le moment nous ne pouvons rien faire d'autre.

Je dois cependant faire observer qu'un tel organisme est et demeure un comité de représentants officiels des six États.

Le mémorandum parle d'un comité permanent ou d'un organisme comparable. Si nous voulons réellement que se réalise la volonté de la jeunesse de faire entendre sa voix et de prendre, elle aussi, des initiatives, il est indispensable, à mon avis, d'examiner sérieusement la possibilité, une fois créé ce comité permanent, de faire encore appel à l'initiative de la jeunesse pour la mise en œuvre de la politique de la jeunesse. Aussi estimé-je qu'il faut créer un conseil européen permanent de la jeunesse. Ce conseil de la jeunesse devra pouvoir mettre lui-même en discussion certains problèmes et donner des avis, tandis que la Commission européenne pourra le consulter. Je pense que ce conseil de la jeunesse est nécessaire à côté du comité permanent.

Nous nous contenterons volontiers, pour le moment, de la création de ce comité permanent. Une fois créés celui-ci et un conseil de la jeunesse, il faudra évidemment aussi un appareil administratif qui fournisse régulièrement de la matière et prenne des initiatives. Le représentant de l'exécutif n'a encore rien dit de précis à ce sujet. Il existe déjà un groupe de travail *ad hoc*, mais je ne pense pas que cela suffise. A mon avis, il est indispensable de créer un secrétariat permanent qui épaula ce comité permanent et soit au service de l'administration du conseil européen de la jeunesse.

Monsieur le Président, j'ai déjà dit, au début de mon intervention que, tout en ayant entendu avec intérêt et apprécié les communications de la Commission européenne, notre groupe avait estimé devoir, pour souligner l'urgence de ce problème, présenter une résolution au Bureau — indépendamment de

**Brouwer**

l'issue du débat — en l'invitant à la soumettre à notre commission politique.

Lorsque cette commission aura donné son avis, le Parlement pourrait, dans un proche avenir, se livrer à un débat approfondi sur la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse dans la CEE.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Ramaekers, au nom du groupe socialiste.

**M. Ramaekers.** — (N) Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu inscrire la question qui nous occupe en tête de l'ordre du jour.

Récemment, un quotidien néerlandais, « De Telegraaf », a publié une interview de M. Mansholt. Celui-ci y déclarait notamment : « Les jeunes qui se sentent frustrés, qui sont mécontents de leur manque d'influence, devraient précisément pouvoir réaliser, dans le contexte européen, dans un parti politique européen, leurs désirs de participation. On parle toujours de l'extension des pouvoirs du Parlement européen, mais quel sens cela a-t-il si l'on n'intéresse pas la population européenne à la politique européenne ? » La conclusion de cette interview était que la jeunesse doit penser « européen ».

La question qui se pose est de savoir si elle est en mesure de le faire. Récemment, dans mon pays, l'Institut de sociologie a procédé, avec l'appui du fonds Schuman, à une très large enquête, notamment auprès de 2 000 étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement moyen.

D'un côté les résultats incitent au pessimisme, de l'autre ils permettent l'espoir. On est enclin au pessimisme en constatant qu'environ 45 % des jeunes gens ignorent tout des pouvoirs de la Commission, du Parlement et des relations entre les institutions. Parmi ceux qui osent s'exprimer et répondre, plus de 50 % se trompent. Autorise l'espoir, en revanche, le fait que 75 % des jeunes considéreraient comme une catastrophe un échec de la CEE, que plus de 65 % se déclarent solidaires d'une action en faveur de l'unification de l'Europe et que 86 % estiment nécessaire un gouvernement européen. Si cela incite à l'optimisme, il y a quand même lieu de se demander si tout est fait, actuellement, pour éveiller l'intérêt de la jeunesse pour les problèmes de l'Europe.

Notre Parlement n'est demeuré inactif en ce domaine. Dès novembre 1959, il examina le problème de la jeunesse. Il s'ensuivit une résolution qui prévoyait l'ouverture d'un crédit de 15 millions de francs belges pour l'établissement de programmes d'information et de formation européennes de la jeunesse. Je voudrais en particulier rappeler la résolution présentée par M<sup>me</sup> Strobel le 21 janvier 1965. Elle y demandait la création d'un office européen de la jeunesse et d'un fonds financé par les Commu-

nautés, le premier devant, avec l'appui du second, établir et multiplier les contacts entre les jeunes des pays européens. Elle estimait que de tels contacts pouvaient contribuer puissamment à la formation d'un véritable esprit européen.

Je note incidemment que la CEE compte actuellement 24 millions de jeunes entre 15 et 24 ans. Il convient de les atteindre et de les informer. Sur la base d'un rapport très important de notre collègue Scarascia Mugnozza, le Parlement a, en mai 1966, donné son accord total à ces propositions. Dans ce rapport, on se prononçait pour la création d'un office européen de la jeunesse et d'un Fonds spécial à cet effet, le tout devant se faire dans le cadre des six. Toutefois, l'on jugeait nécessaire une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe. On estimait qu'un office européen de la jeunesse ne pouvait se substituer aux accords bilatéraux. Pour ce qui est des contacts entre jeunes et de l'information, on entendait recourir à la méthode des multiplicateurs qui serait ensuite complétée par des échanges directs. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de dire les mérites du service de presse et d'information. Celui-ci a joué un rôle important ces dernières années, à notre grande satisfaction. Mais c'est la seule chose que l'on ait réalisée, et encore, avec des moyens insuffisants. Le problème de la jeunesse et de l'intégration européenne demeure entier. J'ai rappelé les efforts déployés dans ce domaine par la Commission et le Parlement. Le problème connaît un regain d'actualité par suite du communiqué de La Haye. Celui-ci déclare : « Toutes les actions créatrices et de croissance européenne ici décidées seront assurées d'un plus grand avenir si la jeunesse y est étroitement associée ; cette préoccupation a été retenue par les gouvernements, et les Communautés y pourvoient. »

Après les paroles, il faut passer aux actes. Puisque le Parlement a proposé à l'unanimité la création d'un office européen de la jeunesse, nous estimons que celui-ci doit être créé sans retard. De plus, nous sommes d'avis que l'action d'information de la jeunesse et d'encouragement des contacts entre les jeunes de nos six pays doit être menée à plus grande échelle.

Quelques critiques ont été exprimées à l'endroit du colloque de Bruxelles. On peut cependant se demander ce qui, dans ce colloque, a été un échec, si nous ne méritons pas tous un reproche, si nous avons veillé à ce que les jeunes qui s'intéressent aux problèmes européens soient suffisamment documentés et éclairés sur notre Parlement et aient assez de contacts avec nous.

Mon impression sur ce colloque est qu'à un certain moment, les jeunes, avec toute leur ardeur, leur enthousiasme et leur idéalisme, n'eurent plus les pieds sur terre et se laissèrent aller à une vue trop optimiste des choses.

**Ramaekers**

Nous pensons notamment qu'il faut faire davantage et franchir une nouvelle étape. Dans l'interview dont j'ai parlé, M. Mansholt a dit que les jeunes se sentaient frustrés et étaient mécontents de leur manque d'influence. En réfléchissant à ce grief, nous arrivons à la conclusion que nous devons rechercher les moyens de remédier à ce mal. Nous devons trouver une solution au problème de la participation de la jeunesse aux affaires européennes.

En octobre 1969, le groupe socialiste a présenté une proposition de résolution invitant les Communautés européennes et les gouvernements des États membres à favoriser le dialogue avec les mouvements de jeunesse en créant un Conseil européen de la jeunesse.

Je viens d'entendre avec grand plaisir que le groupe démocrate-chrétien, vu l'urgence de cette question, présentera une proposition de résolution. Je regrette cependant que, depuis octobre 1969, la commission politique n'ait pas trouvé le temps de prêter attention à la proposition de résolution présentée par notre groupe en octobre 1969.

Nous venons d'entendre la réponse du représentant de la Commission européenne. Nous sommes d'accord avec ses objectifs : consultation permanente et directe de la jeunesse, « européanisation » de l'enseignement, etc. Tels sont les objectifs, mais nous ne savions pas, en fait, qu'il y ait eu des initiatives concrètes.

Certes, le représentant de l'exécutif a dit — ce qui nous réjouit et nous donne de l'espoir — que semblables initiatives ne pouvaient être administratives et qu'elles supposaient la mise à disposition de ressources et de possibilités plus nombreuses.

Si cette pensée est à la base des initiatives, nous sommes d'accord, mais le représentant de la Commission a seulement dit que cette question orale venait trop tôt ou trop tard. Je ne sais pas si tel est le cas, mais j'estime qu'il est temps de faire quelque chose de positif pour la jeunesse dans le domaine européen. Il y a assez longtemps que nous en parlons. Le moment est venu de donner aux jeunes la certitude que nous voulons faire quelque chose pour eux dans le domaine européen.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Baas, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Baas.** — (N) Monsieur le Président, j'ai écouté le représentant de la Commission avec intérêt et, comme M. Brouwer, avec estime, mais aussi avec des sentiments mitigés. M. Borschette a répondu à la question posée, c'est un fait, mais il a été plus loin en parlant de la politique européenne de la jeunesse que la nouvelle Commission pourrait mener. De temps à autre, il a même introduit un élément personnel dans le débat. Nombreux furent

en tout cas les passages dont j'ai pris connaissance avec des sentiments mitigés.

M. Borschette a prononcé certaines paroles dont, je l'espère, je pourrai encore discuter avec lui à l'avenir. J'ai l'impression que, comme tant d'autres, il s'est laissé entraîner dans une analyse de la démocratie. Il souhaite donner un droit de participation et permettre la discussion. Or, démocratie ne signifie pas une discussion sur les sujets les plus divergents, dans laquelle tout le monde pourrait intervenir. J'espère que M. Borschette voudra bien reconsidérer son point de vue à cet égard lorsqu'il développera ses conceptions concernant ce droit de participation. Aujourd'hui, cependant, nous n'avons pas affaire à des conceptions, mais à la question concrète de savoir quelles initiatives ont été prises en matière de politique européenne de la jeunesse. En fait, force est de reconnaître qu'il y a eu très peu d'initiatives ; en réalité, il n'y en a même eu qu'une : la réunion du colloque sur le thème « Les jeunes et la Communauté européenne ». Les arguments de M. Borschette ignorent l'essentiel du problème de la jeunesse, qui ne consiste pas à savoir si les jeunes sont intégrés à l'« européanisation », ou s'ils participent à la responsabilité du système économique, mais qui est d'un tout autre caractère.

Il était d'ailleurs facilement prévisible que les quatre thèmes inscrits à l'ordre du jour du colloque aboutiraient à des discussions dont il ne sortirait pour ainsi dire rien. On imagine la réponse de M. Borschette : c'est vrai, mais nous avons un recueil d'actes. Soit, mais au bas des pages 103 à 108 de ce recueil figure la mention « rejeté sans vote ». Les exposés n'ont donc même pas été adoptés pour être communiqués, mais ont été rejetés sans débat.

Je vais m'efforcer de suivre une voie différente. Nous ne pouvons jeter des questions telles que « bilan et perspectives de la Communauté européenne » ou « la contribution des jeunes à la construction européenne » en pâture à la jeunesse. Ce n'est là, et ne pourra jamais être l'essence de la politique de la jeunesse. La semaine passée, à Gardone, le groupe libéral a précisément discuté des problèmes de la jeunesse. Je regrette que notre rapporteur, M<sup>lle</sup> Flesch de Luxembourg, qui avait établi un rapport remarquable et tiré des conclusions tout aussi remarquables, soit empêchée par d'autres occupations professionnelles d'être parmi nous aujourd'hui. Je dois la remplacer. Je ne puis évidemment, et c'est bien dommage, le faire avec cette persuasion dont elle sait animer ses propos.

Ayant moi-même enseigné pendant dix années, je voudrais essayer de vous exposer quelque chose de l'essence des problèmes de la jeunesse, tels que le groupe libéral les voit présentement. La crise de la jeunesse est un des aspects, le plus important peut-être, de la crise d'une société en mutation, et elle procède notamment d'un refus de certains aspects

**Baas**

extérieurs de l'éthique traditionnelle de la société, et d'une inquiétude profonde à l'égard de son avenir. Telle est aujourd'hui, la raison de la crise de la jeunesse, et non pas le fait que les jeunes ont grandi dans un monde menacé par la guerre nucléaire ou d'autres calamités, comme l'affirme M. Borschette. Là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, ce n'est pas non plus qu'elle souhaite passer à une économie entièrement différente. L'essentiel, c'est que la jeunesse peut très difficilement accepter les changements qui se produisent, et les aspects extérieurs de notre société tels que nous les connaissons encore ; c'est aussi le fait qu'elle est bien moins sûre de l'avenir que nous l'étions quand nous étions jeunes. Quand nous étions jeunes, les lignes de l'existence étaient encore tracées, on pourrait dire du berceau à la tombe, par les parents et les éducateurs. J'ai dit à Gardone : qu'est-ce qui a disparu ? Ce qui a disparu, c'est la force portante de la société, du groupe auquel on appartient... On demande bien plus de la jeunesse qu'on n'en a jamais demandé de nous. A l'âge de 17, 18 ou 19 ans, les jeunes sont « lâchés » dans la société, sans que la communauté ou leur milieu leur apporte la moindre aide. La jeunesse ne peut compter que sur elle-même. Il s'ensuit, bien entendu, qu'elle doit faire face à des problèmes totalement différents de ceux que nous avons connus quand nous étions jeunes.

Le point de vue du groupe libéral diffère foncièrement de celui des orateurs qui m'ont précédé, y compris M. Borschette. A la suite de ce qu'ils ont convenus lors de la conférence de La Haye, les gouvernements doivent remplir certaines obligations. Ils sont tenus de prévoir l'intégration morale et économique des jeunes dans la société, en assurant notamment l'emploi optimum de la jeunesse, dans l'intérêt de cette société. C'est là une manière entièrement différente d'aborder la question.

En d'autres termes, nous estimons que ce problème pourrait être résolu avec des moyens totalement différents de celui qui consiste à accorder un droit de participation.

En deuxième lieu, les gouvernements ont l'obligation de définir une nouvelle orientation des systèmes d'éducation et d'enseignement, ainsi que leur harmonisation au sein de la Communauté. Il reste encore beaucoup à faire sur ce plan, car nous n'avons guère encore dépassé le stade des discours. En Suisse, des hommes ayant fait des études aux Pays-Bas peuvent immédiatement aborder leur 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre d'études universitaires, alors qu'aux Pays-Bas, ceux qui ont étudié en Grande-Bretagne, en Amérique ou en Suisse sont presque tous obligés de recommencer leurs études dès le début. L'on ne s'est encore guère rendu compte qu'abstraction faite des responsabilités que, bien entendu, nous assumons dans la Communauté, nous n'avons, sur le plan européen et mondial, pour ainsi dire pas fourni de contribution à l'intégration des études universitaires.

Monsieur le Président, je ne donnerai pas lecture du texte intégral de la résolution du groupe libéral. Nous aurons en effet probablement l'occasion d'y revenir en temps opportun, d'autant que les démocrates-chrétiens présenteront eux aussi sans doute une motion. Je voudrais simplement rappeler que le groupe libéral a constaté à la fin de sa résolution que nous devons nous montrer ouverts en même temps que vigilants envers certains endoctrinements politiques extérieurs. Nous savons que la rébellion parmi la jeunesse est fortement inspirée d'idées qui ont cours chez les néo-marxistes. Nous savons aussi qu'en Russie, en Chine communiste ou à Cuba, il n'est en principe toléré aucune déviation de la doctrine officielle. Si nous examinons le matériel du colloque, nous y retrouvons souvent les idées des néo-marxistes. Je ne critique pas cet état de choses en tant que tel, mais la Commission européenne n'aurait pas dû choisir les sujets comme elle l'a fait.

Elle aurait pu savoir que l'examen de thèmes de ce genre doit être précédé de la discussion d'un certain nombre de questions de principe. Peut-être même ces thèmes ne devraient-ils jamais figurer à l'ordre du jour de colloques organisés sous l'égide de la Communauté. Leur place est davantage ailleurs, dans les colloques organisés par les partis politiques ou les universités. Aussi notre critique est-elle essentiellement dirigée contre la Commission, qui a prouvé si mal comprendre la situation actuelle de la jeunesse. Un thème tel que « Marxisme et Christianisme » aurait davantage pu contribuer à un dialogue réel entre les participants et, le cas échéant, à l'approfondissement de notre connaissance des valeurs essentielles de notre société.

Bien que mon groupe ne désire pas encore présenter de proposition élaborée concernant la création d'un office européen de la jeunesse — nous ne rejetons donc nullement cette possibilité, mais préférons encore attendre — il estime que l'idée d'un centre européen de développement de l'enseignement mérite une attention particulière. Nous devons nous intéresser à des questions telles que l'information sur les systèmes d'enseignement en Europe, l'harmonisation des modes d'éducation, la reconnaissance mutuelle des diplômes, la prise en considération des problèmes économiques et financiers soulevés par le développement de l'enseignement ainsi que la création d'un fonds européen destiné à financer les bourses d'étude des jeunes qui travaillent ainsi que les stages d'étudiants. Nous aurions davantage apprécié votre exposé, Monsieur Borschette, si vous aviez dit quelque chose dans ce sens. Faites de temps à autre une concession à la jeunesse, et elle acceptera tout ; telle semblait être la philosophie de votre exposé. Or, la jeunesse nous méprise parce que nous estimons pouvoir jouer avec elle de cette manière. Ce que vous avez exposé n'intéresse pas les jeunes, ils n'en veulent pas. Ce qu'ils veulent, ce sont des propositions concrètes. Ils souhaitent que l'harmonisation des systèmes

**Baas**

d'enseignement progresse enfin et que les diplômés soient reconnus de part et d'autre. Abandonnons enfin cette idée présomptueuse qu'un diplôme d'ingénieur obtenu aux Pays-Bas a plus de valeur que le même diplôme obtenu en Italie. Cette question, l'industrie des Communautés européennes saura bien la trancher en temps utile. Si l'enseignement en France est supérieur à l'enseignement allemand, ceux qui ont étudié dans les universités françaises trouveront un emploi également ailleurs en Europe.

En 1967, les chefs d'État ont discuté la question de l'université européenne. Le traité de l'Euratom se prononçait déjà en faveur de sa création. Or, M. Borschette n'en a rien dit. La question de la création d'une université européenne est depuis de nombreuses années déjà sur le tapis. Des discours et des publications lui ont été consacrés. Une position commune avait été dégagée, mais aucune initiative en vue de sa création n'a jamais été prise. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler le discours que vous avez prononcé à Florence, il y a quelques mois. Vous y avez affirmé qu'une telle Europe intéresse les jeunes de toute condition, du travailleur manuel à l'étudiant. Vous avez ajouté que les forces intéressées à gagner les jeunes à la cause de l'unité des États démocratiques de l'Europe sont elles-mêmes divisées et remplissent mal leur tâche de formation. Pour la part incombant à la classe dirigeante vous estimez qu'une contribution particulière peut être offerte par la création de l'université européenne.

Des propos de M. Borschette, il ne ressort d'aucune façon que l'on veuille sérieusement chercher à résoudre ce problème, si important pour l'Europe. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement la création d'une université européenne à Florence, mais aussi l'«européanisation» des universités existantes. Les étudiants doivent avoir la possibilité de poursuivre leurs études dans différents pays d'Europe, comme les étudiants allemands avaient autrefois la possibilité de poursuivre les leurs dans trois ou quatre villes universitaires différentes. On ne saurait poser en principe que les diplômés ou les stages sont insuffisants. Le rayonnement qui émanera en fin de compte des diplômés ne provient qu'en partie des connaissances acquises. Ce qui est finalement en cause, c'est la personnalité formée à l'université. Cette personnalité revêt une importance décisive pour l'avenir.

De nombreux thèmes du colloque auraient gagné à être discutés dans les universités européennes, où ils auraient contribué à former réellement l'opinion des jeunes.

La proposition de résolution du groupe des libéraux et apparentés conclut en ces termes «est convaincu que la jeunesse, conservant sa personnalité, saura prendre ses responsabilités pour assurer la réalisation de la liberté et du respect de la personne humaine.»

En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit en ce moment pour les questions les plus importantes. C'est pourquoi j'ai parlé du néo-marxisme et souligné avec tant d'insistance ce qui nous menace réellement. Ce qui nous menace en fait, c'est la perte de notre liberté ainsi que du respect de la personne humaine. Actuellement, tout revêt le masque de l'amour et de la gentillesse réciproques ainsi que de la compréhension mutuelle. Or, la conclusion de notre jeunesse, c'est qu'elle trouve si rarement des amis, qu'il est difficile, de toute évidence, de déceler encore l'amitié derrière toutes ces bonnes paroles. La valeur essentielle du christianisme — nous pouvons le professer en tant que chrétiens ou en tant qu'humanistes — est d'être prêts à signifier quelque chose les uns pour les autres. C'est là l'une des valeurs essentielles que la jeunesse revendique à l'heure actuelle. Je suis convaincu qu'il importe de réaliser une synthèse entre le bonheur, la liberté et les valeurs culturelles.

J'espère que M. Borschette ne se formalisera pas, mais je dois dire que j'ai été frappé par le fait qu'il a établi un lien entre le droit de vote et le militarisme. C'est ainsi que l'on s'infiltrer, c'est ainsi que l'on sape nos bases ! Il n'existe présentement que des liens très accessoires entre l'accomplissement du devoir électoral à l'âge de 18 ans et, d'autre part, le militarisme. Le lien causal direct que vous avez établi entre l'un et l'autre, Monsieur Borschette, est le fruit d'un raisonnement extrêmement dangereux que l'on entend actuellement développer à tout moment et à tout propos.

Si nous abordons l'avenir dans un esprit charitable, nous apporterons effectivement aux jeunes ce qui leur donnera confiance en cet avenir. Alors, ils rempliront également leur tâche dans l'intérêt de leur prochain.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet, au nom du groupe de l'U.D.E.

**M. Triboulet.** — Monsieur le Président, M. Borschette a dit, il y a un moment, que ce débat venait ou trop tard ou trop tôt. Nous pensons, quant à nous, qu'il vient trop tard. Ce retard est d'ailleurs un des meilleurs exemples des inconvénients de ces modifications constantes de l'ordre du jour dont nous nous plaignions tout à l'heure. Ce problème de la jeunesse devait, sauf erreur, être débattu depuis trois ou quatre sessions, et chaque fois le débat a été reporté à la session suivante. J'ai dit, lors d'un des renvois, pourquoi ces délais étaient déplorables : nous devons, au Parlement européen, discuter de problèmes d'actualité, nous devons être une Assemblée vivante ; or, est-il un problème plus actuel que celui de la jeunesse ? Nous devons prouver que ce Parlement désire servir l'Europe. Or, servir la jeunesse, c'est bien servir l'Europe, les deux étant étroitement liées, puisque



**Triboulet**

c'est cette jeunesse qui poursuivra notre œuvre et construira enfin l'Europe.

Ce débat vient évidemment trop tard aussi parce que nous nous adressons à la Commission nouvelle, alors que c'est la Commission précédente qui aurait dû entendre nos observations sur le colloque.

Cette Commission ancienne ne me paraît pas avoir pris la bonne voie.

L'organisation de ce colloque sera critiquée par mon collègue M. Habib-Deloncle. Qu'il me suffise de dire que j'ai lu avec le plus grand soin les actes de ce colloque. Ceux-ci forment vraiment un « horrible mélange ». Je n'en veux pour preuve notamment que le fait que la brochure qui nous a été donnée contient des doubles. Par exemple, aux pages 48 et 50, figurent deux textes présentés par la « Junge Union Deutschland » sur l'université européenne et sur l'Organisation européenne de la jeunesse qui se retrouvent *in extenso* aux pages 69 et 83. Même la publication de ces actes paraît donc avoir été hâtive et désordonnée. J'ajoute qu'à en juger d'après ces textes, la discussion a dû avoir lieu dans la plus grande confusion.

A la page 52, je lis :

« Les difficultés de situer les débats ont amené la Commission à prendre en considération un texte fourni par cinq de ses membres. Suite à une longue discussion, ce texte a été proposé au vote : il a été accepté par onze personnes, refusé par dix, sept s'étant abstenues. De la part de ceux qui ont refusé le premier texte, il en a été proposé un second provenant du pré-colloque de Wiesbaden. »

C'est finalement ce texte de Wiesbaden qui est repris. Bref, tout cela est pitoyable. Il semble que les débats n'aient pas été présidés.

Je lis encore à la page 39 :

« Après avoir perdu une journée et demie de travail en de stériles discussions de procédure et de motions d'ordre, les représentants des organisations qui présentent ce rapport ont décidé samedi, le 13 juin au matin, de cesser les travaux en commun avec les autres membres de la première commission. »

Non, tout cela n'est pas très sérieux.

J'ajoute que, si je suis bien renseigné, les résolutions — qui n'ont été votées d'ailleurs qu'en partie, parce qu'on n'a pas eu le temps nécessaire pour les voter toutes — n'avaient pas été du tout discutées les deux premiers jours et qu'elles furent présentées le dernier jour par les différents organisations séparément. Elles avaient été préparées avant le colloque, mais ne furent mises en discussion que le dernier jour. On nous les présente dans ce document, mais la plupart d'entre elles ne sont même pas signées. Pour certaines on indique leur origine, mais pour d'autres il faut

deviner, en s'apercevant à la lecture que les considérations visent soit l'Allemagne, soit l'Italie, soit la France, que ces résolutions proviennent d'une organisation italienne, allemande ou française. Tout cela est mauvais.

J'ajoute que l'on est frappé par le silence de la Commission. C'est elle qui a organisé ce colloque. Or, à part l'introduction et les deux discours de M. Rey, nous constatons qu'au cours de ce colloque la Commission est restée tout à fait muette.

M. Rey le reconnaît lui-même, en disant que ses amis, MM. Mansholt, Coppé et Deniau, ont pu « participer aux travaux ou, tout au moins, les écouter ». S'ils furent donc des spectateurs muets, on ne peut parler d'un dialogue.

Or, le seul intérêt d'un colloque de ce genre eût été d'être un dialogue entre la Commission et les participants. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Ramaekers signaler tout à l'heure que 50 % des jeunes questionnés ne savaient rien des institutions européennes, et que la moitié des réponses des autres étaient fausses. Alors, la présence de la Commission dans un colloque de ce genre était nécessaire, puisqu'on y discutait de l'Europe, mais encore fallait-il renseigner ceux qui y venaient avec des résolutions toutes faites et qui prouvaient presque toutes que leurs auteurs ignoraient tout de ce qui est fait ici, des institutions européennes et de notre but.

Il s'agit donc d'un colloque dans le vide, puisqu'il porte sur une Europe que les participants ne connaissent pas.

Il faut parler franchement à la jeunesse. Il ne sert à rien de lui donner l'occasion de s'exprimer, librement certes, sur de grands problèmes, alors que le colloque est organisé sur la Communauté européenne, et de lui permettre de prononcer des discours d'adultes mal digérés. Cela ne sert ni la jeunesse ni l'Europe. La publication des actes d'un tel colloque ne peut que desservir ce que l'on appelle la jeunesse organisée et évidemment aussi l'Europe.

Il me semble que la jeunesse — et les participants l'ont bien senti — n'a pas de position propre. Dans sa résolution, le mouvement fédéraliste européen déclare à la page 95 : « Il appartient maintenant à toutes les forces politiques de choisir entre la subordination et l'involution autoritaire » — je ne sais pas ce que cela veut dire, mais cela doit avoir un sens — « ou la régénération de la démocratie et la lutte contre l'impérialisme. » Ils ajoutent que, « dans ce domaine, il n'y a pas de distinction entre les jeunes et les non-jeunes : les discriminations sont toujours politiques, elles ne sont jamais entre les générations ». C'est tout à fait vrai. Et, ajoutent-ils, « la création d'un conseil communautaire de la jeunesse n'est rien d'autre qu'un simple palliatif que les gouvernements utiliseront, etc. »

**Triboulet**

En vérité, la jeunesse a des vertus que n'a plus la vieillesse, et il lui manque un certain nombre de qualités que la vieillesse a péniblement acquises. Ce qui est intéressant, c'est la collaboration, naturelle d'ailleurs, des vieux et des jeunes. Au moment même où nous parlons, un certain nombre de jeunes sont en train de devenir vieux. La limite entre la jeunesse et la vieillesse est difficile à fixer. Il importe, par conséquent, que les jeunes et les vieux travaillent tous ensemble, les premiers apportant les dons de la jeunesse, c'est-à-dire l'enthousiasme, la conviction, des idées souvent originales et neuves, les anciens apportant les connaissances et l'expérience indispensables pour que les jeunes ne parlent pas dans le vide.

A la fin du colloque, M. Rey a parlé avec franchise aux jeunes. C'était malheureusement un peu tard, le colloque était terminé. J'ai eu plaisir à lire que M. Rey avait déclaré : « J'ai entendu des jeunes dire qu'ils rejettent l'Europe. Cela me paraît à peu près aussi aberrant qu'un Français qui dirait rejeter la France ou qu'un Allemand qui dirait rejeter l'Allemagne. L'Europe existe, elle se développe. elle a six membres, elle en aura bientôt dix, etc. » C'est cela qu'il s'agissait de discuter. Il eût mieux valu le dire franchement dès le début et cadrer le débat.

Enfin, il n'eût évidemment pas été mauvais de rappeler que les six pays sont des démocraties parlementaires, c'est-à-dire de véritables démocraties, et que ce colloque devait répondre à ces règles de démocratie, c'est-à-dire que chacun pouvait se faire entendre et que les votes devaient être secrets, et que la majorité devait l'emporter sur la minorité, etc. Toutes ces règles semblent un peu bousculées dans certains des rapports que nous voyons ici, où l'on ne parle que de démocratie ouvrière ou de démocratie populaire. Il est toujours dangereux d'ajouter un adjectif au mot « démocratie » ; cela signifie que l'on ne respecte pas la démocratie tout court, qui consiste à exprimer, par bulletin secret, la volonté de chacun, la majorité l'emportant sur la minorité.

J'ai entendu M. Borschette faire un certain nombre de propositions. Il a parlé d'une consultation directe de la jeunesse organisée. Ces colloques sont sans doute un des éléments de cette consultation. Eh bien, qu'à l'avenir la Commission prenne ses responsabilités et — pourquoi pas ? — qu'elle nous associe à ces discussions. Pourquoi le Parlement européen serait-il absent de ce colloque ? Pourquoi ne mettrions-nous pas les jeunes au courant de ce qui se fait ici ? La Commission a été silencieuse. Mais, si nous avons été là, je vous certifie qu'en ce qui me concerne, je n'aurais pas été silencieux. Voilà des jeunes qui, par exemple, nous accusent constamment — tout au moins un certain nombre d'entre eux — d'être les représentants des employeurs. Je n'ai jamais représenté un employeur quel qu'il soit, et en tant qu'agriculteur, je n'ai même jamais eu d'employeur. Je me demande pourquoi j'accepterais

que les jeunes disent de pareilles sottises. Que l'on appelle donc dans ces colloques un certain nombre de parlementaires, et que la Commission et les parlementaires prennent leurs responsabilités et puissent parler franchement aux jeunes.

J'ajoute que même dans l'office européen de la jeunesse, il ne faut pas que les anciens, ceux qui ont la responsabilité, soient absents. Et lorsqu'il s'agit de réaliser l'équivalence des diplômes, de créer ces unités européennes de recherche dont j'ai parlé dans mon rapport, adopté par la commission politique, d'harmoniser les programmes universitaires, tout cela doit être l'œuvre et la responsabilité des ministres, des Parlements, des professeurs et beaucoup moins, il faut bien le dire, des étudiants et des élèves. Que les étudiants et les élèves participent aux discussions, soit, mais ne déplaçons pas les responsabilités : chacun à sa place ! Le plus grand danger pour la jeunesse d'aujourd'hui est que l'élite, ceux qui ont des responsabilités, démissionnent en face d'elle. La démagogie à l'égard de la jeunesse est la plus dangereuse des démagogies. En effet, lorsque vous faites de la démagogie à l'égard des adultes, ils ont assez d'esprit critique pour corriger vos propos. Mais lorsque vous faites de la démagogie à l'égard des jeunes, ceux-ci prennent tout pour argent comptant ; ils estiment que ce que vous leur dites est l'expression exacte de votre pensée, et si vous leur dites qu'ils ont tout inventé, qu'ils sont capables de tout rénover, ils vont le croire. Or, malheureusement, ce n'est pas vrai, l'expérience le leur montrera. Parlez-leur donc franchement.

Au fond, le problème de l'Europe, le problème de ce Parlement, le problème de la Commission à l'égard de la jeunesse est le suivant : il faut que les jeunes connaissent nos institutions européennes. C'est donc un problème d'information.

Il faut que, pour les mieux connaître, ils soient appelés, peut-être dans des organisations parallèles, à voir nos travaux et à s'y intéresser de la façon la plus directe possible.

Il faut aussi qu'ils comprennent que nous sommes animés par un idéal, celui de la démocratie véritable et de cet homme européen, de cette culture européenne définie au long des siècles et qui fait que l'homme domine ses instincts plutôt que de se laisser dominer par eux et, dominant ses instincts, essaie, par une ascèse intellectuelle et morale continuelle, de devenir meilleur, de savoir et de pouvoir davantage.

Cet idéal, nous n'avons pas le droit de l'abandonner. Nous devons l'enseigner aux jeunes, leur faire comprendre que c'est pour cela que nous construisons une Europe unie.

Si nous allons avec foi et courage au-devant de la jeunesse pour l'appeler à travailler avec nous, je suis persuadé qu'elle saura assurer notre relèvement.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Leonardi.

**M. Leonardi.** — (I) Déjà au sein de la commission politique, nous nous sommes faits les défenseurs de l'initiative prise par la Commission d'organiser une rencontre avec des représentants de la jeunesse.

A notre avis, il est utile qu'un organe essentiellement chargé de questions d'ordre technique, tel que la Commission sous sa forme actuelle, cherche à établir des relations avec les associations politiques, syndicales, professionnelles ou autres afin de mieux se rendre compte de la réalité dans laquelle elle agit.

Il nous paraît superflu d'envisager le cas où la Commission attribuerait à cette initiative une valeur qu'elle ne peut, de toute évidence, avoir, autrement dit, où elle chercherait, par ce biais, à assumer des responsabilités et des fonctions qui ne peuvent incomber qu'à une représentation politique désignée de façon démocratique, et dotée des pouvoirs correspondants.

A l'heure actuelle, la Commission est uniquement un élément d'une construction autoritaire, et ce ne sont assurément pas des rencontres avec des jeunes ou des moins jeunes qui changeront quoi que ce soit à cette situation.

S'il était nécessaire d'insister sur ce point, il suffirait de citer les actes du colloque. Il convient en particulier de souligner la déclaration du mouvement fédéraliste européen : « Il appartient maintenant à toutes les forces politiques de choisir entre la subordination et l'involution autoritaire ou la régénération de la démocratie et la lutte contre l'impérialisme. Dans ce domaine, il n'y a pas de distinction entre jeunes et non-jeunes ; les discriminations sont toujours politiques, elles ne sont jamais entre les générations.

La création d'un Conseil communautaire de la jeunesse n'est rien d'autre qu'un simple palliatif que les gouvernements utiliseront pour obtenir l'accord de quelques organisations bureaucratiques qui ne représentent pas les jeunes et donner à leur politique une légitimité que les jeunes lui dénie. »

Ceci dit, nous pensons qu'il est plus instructif de chercher à formuler, à partir des actes du colloque que je me suis efforcé de lire aussi attentivement que possible, un jugement sur cette initiative et à essayer d'en dégager des indications quant à notre action future dans ce domaine.

En ce qui concerne la participation — et à ce propos, j'eusse aimé avoir des renseignements précis sur les invitations qui avaient été envoyées —, il est certain qu'il faudra s'efforcer à l'avenir d'éviter toute discrimination afin de parvenir à une participation aussi équitable que possible.

Après la forme, j'en arrive au fond. Tout d'abord, il ressort des actes du colloque que celui-ci s'est limité, pour l'essentiel, à un examen très général de problèmes généraux et qui ne s'est pas ou guère arrêté aux réalités européennes telles qu'elles sont issues des événements et, en partie aussi, des pratiques communautaire. Se fondant sur des idées générales, ces jeunes gens se sont égarés dans le vaste domaine des considérations générales. Nous avons affaire à un large éventail d'opinions, allant des groupes de jeunes qui refusent en bloc le système capitaliste et formulent également des critiques à l'encontre des partis politiques et des syndicats ouvriers, auxquels ils reprochent en particulier leur absence de démocratie interne, à des groupes qui voient la solution avant tout dans le renforcement des pouvoirs du Conseil de ministres, alors que ceux-ci, déjà excessifs, sont l'expression la plus manifeste du caractère autoritaire de l'édification de l'Europe.

Je ne parviens réellement pas à comprendre comment M. Borschette a pu dire qu'il y avait une identité de vues. Celles-ci ont été des plus diverses et ont représenté une vaste gamme d'opinions : il est incontestable que l'étude de certains problèmes s'est inspirée d'idées bien arrêtées. La plupart des décisions et des opinions exprimées ont en effet insisté sur le caractère non démocratique de la construction européenne, sur la nécessité de procéder à des réformes, sur la prépondérance des intérêts capitalistes et américains, sur la nécessité d'abandonner la politique des blocs en faveur d'une politique de paix et de progrès. Ce point de vue étant celui qui prévaut depuis longtemps déjà parmi les jeunes de tendances politiques diverses, nous ne pouvons que nous féliciter de ces conclusions. Nous-mêmes, dans les travaux que nous menons au sein de cette Assemblée et ailleurs, nous avons exprimé à maintes reprises des opinions analogues. Et le fait que ces idées l'aient également emporté parmi les jeunes ne peut que nous encourager à poursuivre plus activement encore notre tâche.

Néanmoins, je crois que cela ne suffit pas. Étant donné l'extrême diversité de leurs points de vue et leur manque de connaissance approfondie de la réalité, les jeunes risquent d'être manipulés par les forces conservatrices qui ont intérêt à se faire valoir et même à créer des institutions et des services nouveaux, mais qui sont en réalité profondément hostiles à tout changement.

Le point faible de cette discussion des jeunes réside à nos yeux, dans l'examen qu'ils ont consacré aux réalités des masses laborieuses d'Europe et à tous les autres problèmes que nous évoquons cependant assez souvent dans cette Assemblée tels que la politique étrangère de la Communauté, ses relations avec le tiers monde, avec les pays socialistes, etc. Une discussion axée sur des faits concrets aurait sans doute permis d'atténuer les divergences d'opinion, de par-

**Leonardi**

venir à des conclusions originales et novatrices et d'ouvrir réellement la voie à une participation de la jeunesse à l'élaboration de notre politique. Mais il ne semble pas que tel ait été le véritable objectif des organisateurs de ce colloque.

Ceux-ci ont proposé les quatre thèmes suivants : bilan et perspectives de la Communauté européenne, les mutations économiques et sociales, la Communauté européenne et le développement mondial, l'apport des jeunes à la construction européenne. Cependant, quelles sont les informations et la documentation que la Commission a fournies aux jeunes sur ces thèmes afin que cette rencontre puisse réellement être un dialogue entre les deux parties en présence et qu'elle ne se limite pas à un simple monologue de l'une d'entre elles, afin qu'ils disposent des fondements nécessaires à une discussion concrète ?

Quelqu'un a-t-il jamais songé, au sein de la Commission, à consacrer un examen critique à la situation qu'a créée l'action menée par la Commission ? J'entends par là un examen capable de remettre en question les critères sur lesquels elle s'est fondée, capable de conduire à une discussion fondée sur une analyse des faits, à laquelle les jeunes auraient certes pu apporter une contribution très importante.

Nous avons accumulé des tonnes de documents, la plupart de caractère officiel ou apologétique, et qui ne peuvent que susciter le mépris des jeunes, dans la mesure où ils les ont lus. La Commission n'étant nullement disposée à recourir à tous les grands moyens dont elle dispose pour fournir aux autres les éléments nécessaires à une critique concrète, faisant œuvre de démystification, elle a simplement confirmé qu'elle n'est rien d'autre que l'instrument de pouvoirs que la jeunesse rejette dans une large mesure, bien que sous des formes différentes.

Il sera certes malaisé de chercher à surmonter ces contradictions à l'aide de colloques ou de conseils de la jeunesse. Si la situation ne se modifie pas, les divergences de vues ne pourront que s'aggraver avec le temps.

**M. le Président.** — La parole est à M. Seefeld.

**M. Seefeld.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à exprimer, moi aussi, mon mécontentement à l'encontre des travaux de la Commission et, plus précisément, de ceux qu'elles ont menés dans le domaine de la politique de la jeunesse. Ce mécontentement était suscité par le passé mais depuis aujourd'hui, je sais qu'il l'est également par le présent, et je crains fort qu'il persistera, hélas, à l'avenir. En tout état de cause, la déclaration de M. Borschette, représentant de la Commission, ne laisse subsister aucun espoir quant à l'instauration, dans le cadre de nos six pays, d'une politique communautaire de progrès à l'égard de la jeunesse.

Je regrette, Monsieur Borschette, que vous ayez à essayer tant de critiques en ce jour où vous êtes pour la première fois parmi nous, et croyez bien que je suis désolé de figurer moi aussi parmi vos censeurs. Toutefois, je vous prie d'interpréter ces reproches non comme s'adressant à vous personnellement, mais bien à tous ceux qui ont assumé des responsabilités dans ce domaine par le passé et qui en assumeront à l'avenir. Vous avez mentionné plusieurs objectifs qui sont tous beaux et louables et contre lesquels personne n'a d'objections à formuler. Cependant, nous eussions également aimé savoir comment vous envisagez de les traduire dans la réalité. Malheureusement — et ne me tenez pas rigueur de vous le dire sans ménagement — vous vous en êtes tenu à des considérations générales, pour ne pas dire à des lieux communs.

La Commission a de la chance que ce colloque ait eu lieu à Bruxelles avant le débat de ce jour, sinon votre exposé eût assurément été plus maigre encore.

Par ailleurs, j'ai enfin compris — et je ne suis sans doute pas le seul — que si ce débat sur la politique de la jeunesse a été reporté à plusieurs reprises, cela est sans doute en partie dû — comme M. le président Scelba en est d'ailleurs indirectement convenu à Luxembourg — au fait qu'il fallait attendre l'issue de ces discussions de Bruxelles, dans l'espoir que vous pourriez nous présenter un résultat de plus à mettre à l'actif de la Commission.

Il ne m'appartient pas de jouer les censeurs, mais trois points m'ont frappé, et je voudrais les mentionner ici explicitement. A mes yeux, Monsieur Borschette, le passage le plus important de vos déclarations est la phrase suivante, dans laquelle vous faites observer que la jeunesse « exprime une volonté lucide de participation pleine et active à la vie politique », phrase que vous avez terminée par cette constatation très juste : « ... que nous devons favoriser et promouvoir ». Je ne puis qu'y applaudir ; nous sommes entièrement d'accord, il était judicieux et nécessaire de le dire.

Et vous avez même, pour une fois, dit quelque chose de tout à fait précis, à savoir qu'un groupe de fonctionnaires élaborait, sur la politique de la jeunesse, un rapport qu'il soumettra en octobre. J'espère que ce document sera beaucoup plus concret que l'exposé que vous nous avez présenté aujourd'hui et que je regrette que vous ayez été dans l'obligation de prononcer.

Le troisième point qui m'a frappé, et que je classerai volontiers sous une rubrique intitulée « remarques superflues », a trait au passage dans lequel vous avez fait savoir que la Commission espérait que l'Assemblée continuerait de porter comme par le passé un très grand intérêt à ces problèmes. N'avez aucune crainte à ce sujet, Monsieur Borschette, nous continuerons à leur porter un très grand intérêt, vous ne

## Seefeld

serez pas déçu dans votre attente. Vous vous apercevrez certainement dans les semaines et dans les mois à venir que nous n'abandonnerons pas ce sujet, et que nous entrerons même en conflit avec vous à ce propos, si besoin est.

J'ai parlé tout à l'heure du présent ; il ne me permet pas plus que le passé d'espérer que nous assisterons à l'élaboration d'une politique de progrès dans le domaine de la jeunesse.

Permettez-moi de revenir un peu en arrière. Avec le consentement de mon éminent ami, M. Ramaekers, je voudrais citer ici quelques phrases de la réponse que vous avez donnée à la question présentée le 12 février par M. Ramaekers — réponse qui était aussi peu compromettante que les paroles que vous venez de prononcer au nom de la Commission. En effet, le 27 mai, vous avez prononcé les phrases insignifiantes suivantes à l'intention de M. Ramaekers, qui souhaitait savoir comment on pouvait promouvoir la politique conformément à l'esprit du communiqué de La Haye :

Depuis 1960, la Commission, je cite :

« a développé, avec l'appui du Parlement européen et du Conseil, une action d'information européenne de la jeunesse ».

Comme si cela avait un rapport quelconque avec la politique dans le domaine de la jeunesse !

Je continue le texte :

« Elle compte accroître les initiatives tendant à intéresser encore plus activement la jeunesse au développement de la Communauté. »

Voilà encore un exemple d'une belle phrase qui ne recouvre que des intentions. Je me demande vraiment comment on fera participer la jeunesse plus activement ? Peut-être nous donnerez-vous à l'avenir quelques précisions sur ce point. A une autre occasion, vous avez répondu de façon tout aussi vague à une question de M. Ramaekers en déclarant que la Commission souhaitait demander leur avis aux diverses organisations de jeunesse désireuses de participer aux activités de la Communauté et connaître leurs objectifs. A ce propos, je voudrais vous demander à quel moment la Commission compte mettre ce projet à exécution, à quelles organisations elle s'adressera, et quand nous disposerons d'un recueil dans lequel seront consignées les opinions de ces organisations. En d'autres termes, comment les déclarations que l'on nous présente ici se traduiront-elles effectivement dans la réalité ?

Mesdames, Messieurs, tout ce débat, de même que toutes ces questions, parmi lesquelles figure également la question orale n° 17/69, portent sur deux points. Premièrement, créerons-nous un office européen de la jeunesse, et deuxièmement, quelle suite

la Commission entend-elle donner au communiqué de La Haye ?

Je m'arrêterai d'abord à l'office européen de la jeunesse. On se heurte ici à deux problèmes distincts qui ont été évoqués dès le début de ce débat et que certains honorables parlementaires ont malheureusement tendance à confondre — que les orateurs qui m'ont précédé ici veuillent bien me pardonner cette observation. Nous prévoyons donc d'une part, un office européen de la jeunesse qui pourrait, par exemple, s'inspirer de l'Office franco-allemand de la jeunesse, c'est-à-dire d'un organe issu d'un accord bilatéral, et d'autre part, ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « Conseil de la jeunesse », institution qui relèverait exclusivement de la CEE et qui pourrait étayer la politique menée au sein de la Communauté dans le domaine de la jeunesse.

Permettez-moi de faire quelques commentaires au sujet de ce conseil de la jeunesse. Personnellement, je ne m'érige pas, en principe, contre les exigences formulées à Bruxelles au sujet du droit de participation et de discussion dont devraient bénéficier les jeunes pour certaines questions qui les intéressent particulièrement, et je voudrais préciser mon point de vue à l'aide d'un exemple. Lorsque de jeunes travailleurs déclarent qu'ils seraient heureux de participer aux débats qui ont trait aux problèmes et aux soucis des jeunes travailleurs dans l'Europe des Six, je conçois fort bien que l'on puisse instituer, auprès de l'exécutif, une commission au sein de laquelle des jeunes gens participeraient aux discussions sur l'harmonisation des législations relatives à la protection du travail des jeunes, sur la solution à donner aux problèmes de la sécurité sociale des jeunes travailleurs, ou encore, sur les formes que pourraient revêtir les échanges de jeunes travailleurs entre les six pays.

Tous ces points sont d'un intérêt immédiat pour les jeunes. Pourquoi donc refuser de savoir ce qu'ils en pensent ?

A mon sens — et je m'adresse ici aux membres de l'exécutif — il serait parfaitement possible de créer une commission de ce genre, au sein de laquelle ces groupements de jeunes gens des pays d'Europe, que j'ai cités tout à l'heure à titre d'exemple, auraient leur mot à dire. Je suis également d'avis qu'ils devraient avoir le droit de soumettre certaines propositions à l'exécutif, et qu'il faudrait publier celles-ci afin que nous sachions quelle est la véritable opinion des intéressés, en faveur desquels nous prétendons appliquer notre politique, et que nous n'arrêtons pas de décisions sans les consulter.

Il serait certainement possible, Mesdames, Messieurs, d'instituer des commissions de cette nature dans d'autres secteurs à l'intérieur de la Communauté, et il est bien entendu que cet exemple ne doit être considéré que comme une illustration des

**Seefeld**

modalités qui pourraient régir la participation des associations libres de jeunesse de nos pays, participation que la jeunesse et — je l'espère au moins — nous tous appelons de nos vœux.

Je voudrais également savoir, Monsieur Borschette, si vous envisagez d'autres colloques, non plus sur des thèmes aussi généraux, mais au contraire sur certaines questions bien déterminées et au cours desquels on demanderait aux jeunes gens d'Europe s'ils ont réfléchi — même après cette réunion de Bruxelles — à ce que l'on pourrait entreprendre dans ce domaine.

Si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs, j'aborderai rapidement le deuxième volet de ce diptyque, à savoir l'office européen de la jeunesse. Je voudrais rappeler que cette idée a été envisagée dès 1964 au parlement de la république fédérale d'Allemagne, dès 1963, par les associations libres de jeunesse d'Allemagne et de quelques autres pays d'Europe et dès 1965 au Parlement européen, grâce à l'initiative qu'avait prise M<sup>me</sup> Strobel à ce sujet. C'est donc un débat qui remonte à plusieurs années. La jeunesse et les représentants de leurs organisations sont un peu contrariés — pour le dire en des termes très mesurés — de voir que l'on se limite à parler de cet office sans jamais rien entreprendre en vue de sa création. Dans les diverses questions posées par des membres de cette Assemblée, parmi lesquelles figure la question n° 17/69, la Commission est invitée à préciser la suite qu'elle entend donner à ce projet. Je mettrai à son actif qu'elle a donné, vers le milieu du mois de juin, une déclaration dépourvue de toute ambiguïté : « Bien au contraire, la CEE attache le plus grand intérêt aux travaux effectués en vue d'un office européen de la jeunesse. Des représentants de la CEE ont constamment participé aux délibérations sur cet office de la jeunesse qui se sont déroulées dans les organismes du Conseil de l'Europe. » Par ces termes, la Commission avoue que cette question a échappé à la CEE pour être reprise par le Conseil de l'Europe. Cela n'a rien d'étonnant, Mesdames, Messieurs, car depuis quelques semaines et quelques mois déjà, et surtout depuis la conférence de La Haye, certains de nos gouvernements s'efforcent activement de créer cet office européen de la jeunesse en grand et en dehors de la CEE.

C'est ainsi qu'aujourd'hui même, 15 septembre, un projet de statut de l'office européen de la jeunesse doit être présenté au Conseil pour la coopération culturelle du Conseil de l'Europe. Ce projet a été élaboré à la suite d'une réunion que quatorze États ont tenue à Bonn les 8 et 9 janvier de cette année et au cours de laquelle les trois importants principes suivants ont été définis. Premièrement, l'office de la jeunesse ne sera dès le départ pas limité aux six pays de la Communauté, mais sa création sera étudiée de près dans le cadre du Conseil de l'Europe

qui rassemble dix-huits États. Deuxièmement — et c'est là un point très important — la participation à cet office européen de la jeunesse sera ouverte à tous les États intéressés, qu'ils soient ou non membres du Conseil de l'Europe, et sans exclure la possibilité d'accueillir des pays de l'Est. Enfin, les organisations non gouvernementales — donc essentiellement des associations de jeunesse — devront être équitablement représentées dans les divers organes de l'office européen de la jeunesse.

Je tiens, Mesdames, Messieurs, à dire expressément que cet office de la jeunesse devra être aussi indépendant que possible et qu'il faudra que, dans les six pays de la CEE, nous l'appuyions délibérément à chaque fois que l'occasion s'en présentera afin qu'il permette aux jeunes gens d'Europe d'échanger leurs vues, de s'informer réciproquement sur toutes les questions qui les intéressent, bref d'agir en sorte que les relations multilatérales l'emportent à l'avenir dans tous les domaines sur les rapports bilatéraux.

Mesdames, Messieurs, la création en Europe d'un office de la jeunesse avec l'appui de notre Assemblée, de la Commission, du Conseil et de nos pays, nous offre une chance unique, celle de contribuer à la paix dans le monde en fournissant aux jeunes gens des occasions plus nombreuses d'apprendre à se connaître et à s'apprécier au cours de visites réciproques, à mieux entrer en relation les uns avec les autres et de mettre ainsi fin aux préjugés nuisibles qui prévalent à l'encontre du prochain et des pays étrangers en permettant aux jeunes gens de pays voisins de se connaître personnellement. C'est là notre grande chance en Europe.

Nous avons besoin d'argent, et même de beaucoup d'argent pour cet office. Mais chaque franc, chaque mark — peu importe le nom — chaque unité de votre monnaie nationale que vous affecterez à cette œuvre sera bien placé, car ces fonds servent à l'avenir de notre Europe. L'Office franco-allemand de la jeunesse était un heureux début sur cette voie, et je tiens à lui rendre hommage en souhaitant qu'il soit élargi à l'Europe tout entière.

Pour résumer la situation, nous voyons donc que, dans cette question de l'office européen de la jeunesse, la CEE a déjà été prise de court par les gouvernements de nos propres pays. Les questions que M<sup>me</sup> Strobel et mon groupe avaient présentées dans cet hémicycle en 1965 sont dépassées depuis longtemps, certains pays s'étant efforcés depuis lors — précisément parce que rien ne se faisait — de relancer cette idée en grand. Que personne ne vienne prétendre que c'était voulu et que c'est pour cela que l'on s'est abstenu de prendre des mesures concrètes ! Il eût en effet été de notre devoir de faire quelques progrès dans ce domaine.

Il reste encore une question importante à formuler à propos de cet office européen de la jeunesse,

**Seefeld**

Mesdames, Messieurs. La jeunesse participe-t-elle suffisamment aux décisions concernant la création de cet office, est-elle équitablement représentée ? Cette question est parfaitement justifiée si l'on jette un coup d'œil sur le projet de statut. On voudrait, par exemple, savoir à qui incomberont les décisions relatives à l'utilisation des fonds fournis par les gouvernements. D'autres points appellent eux aussi des précisions. Je souhaiterais, en tout cas, que la critique qu'implique cette dernière réflexion ne passe pas inaperçue.

Mesdames, Messieurs, j'espère que grâce à un office européen de la jeunesse conçu dans cet esprit, nous parviendrons à rapprocher davantage encore les jeunes des différents pays d'Europe. Je tiens à déclarer explicitement que j'attache une valeur immense à une collaboration entre l'assemblée, la Commission, le Conseil et la jeunesse d'Europe, et je suis persuadé qu'en votre qualité de membres de cette assemblée, vous ne ménagerez ni votre temps, ni votre peine pour la réalisation de cette tâche.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Habib-Deloncle.

**M. Habib-Deloncle.** — Monsieur le Président, si le mois d'août n'était pas traditionnellement un mois de vacances, c'est au 10 août qu'il aurait fallu fixer ce débat, en la fête de Saint-Laurent. De ce saint martyr, en effet, je crois que M. Borschette a à la fois l'innocence et la souffrance puisqu'il est sur le gril sans l'avoir mérité.

(*Sourires*)

M. Borschette a accepté une succession sans bénéfice d'inventaire et je voudrais dire, sans souhaiter du mal à M. Coppé, qu'en la matière « le mort a saisi le vif » et que M. Borschette fait contre mauvaise fortune bon cœur.

Il a partagé, avec des nuances d'ailleurs, la satisfaction, dirais-je l'autosatisfaction, dont M. le président Rey avait ici fait preuve au sujet du colloque de Bruxelles.

Je voudrais à mon tour, en m'excusant de dire des choses qui ne seront pas très agréables, m'en prendre à ce colloque.

Je soulignerai d'abord que celui-ci n'a pas de rapport avec la décision prise à La Haye par les chefs d'État ou de gouvernement, puisque M. le président Rey nous avait bien précisé que l'initiative de tenir un colloque des jeunes avait été prise par la Commission elle-même et dès l'année 1968, à la suite des événements qui avaient à ce moment-là secoué l'Europe.

C'est donc *a posteriori* que l'on a raccroché ce colloque à la volonté manifestée par les chefs d'État ou de gouvernement, volonté que nous partageons, d'associer la jeunesse plus étroitement à la construction européenne.

Bien entendu, dans ce colloque tout n'est pas à rejeter. Mais, si on le considère *in globo*, il faut bien constater qu'il apparaît comme le colloque de la contestation, se déroulant dans un environnement néo-marxiste qui a été souligné très justement par un orateur précédent.

Or, de plus en plus, tous les sondages et toutes les enquêtes montrent que les jeunes contestataires sont loin d'être toute la jeunesse, ils sont même loin d'être la majorité de la jeunesse. Il y aura ce soir dans ce pays, à la télévision, un débat sur cette importante question entre deux grandes personnalités politiques et ce débat a été précédé d'un sondage dont nous avons lu les conclusions hier ou aujourd'hui dans la presse. Il y est démontré très amplement que ni les adultes ni les jeunes ne croient que la jeunesse soit représentée valablement par les jeunes contestataires.

Or, malheureusement, le colloque a été un lieu de constructions ou d'élucubrations idéologiques plus ou moins fumeuses — le président de mon groupe en a tout à l'heure souligné certains aspects — et les problèmes concrets ont été éludés.

Pour que cette critique soit utile, j'essaierai, Monsieur le Président, dans les quelques minutes qui me sont imparties, de la préciser et de voir en quoi l'organisation de ce colloque a été défectueuse.

Je crois tout d'abord que c'était une erreur d'envisager la coexistence, dans un même colloque, d'organisations de jeunesse politiques et d'organisations de jeunesse non politiques. On aboutissait de ce fait à politiser *a priori* tous les problèmes et à éluder les problèmes concrets sur lesquels les mouvements, qui ont participé aux discussions et qui sont des mouvements estimables, auraient certainement eu des vues très intéressantes à nous faire connaître.

A partir du moment où l'on politisait ainsi — et c'est le deuxième vice de ce colloque — on aboutissait à une absence de pondération. M. le directeur général Rabier le reconnaissait dans son discours qui figure parmi les actes qui nous ont été communiqués. Je lis, en effet, à la page 9 : « Je ne dirai pas non plus que la représentation des organisations soit pondérée. Nous n'avons pas recherché cette pondération faute de critères objectifs. » A partir du moment où l'on mêlait organisations politiques et organisations non politiques, la pondération devenait impossible. Ce vice est la conséquence du premier.

**Habib-Deloncle**

Par comparaison, on se demande alors à quoi a servi le pré-colloque des jeunes politiques qui s'était déroulé au mois de février sur la base des groupes représentés dans ce Parlement et avec des effectifs proportionnels aux effectifs des groupes de ce Parlement, ce qui permettait une pondération tout à fait claire. Pourquoi a-t-on, en cours de route, abandonné un critère simple et objectif devant lequel chacun se serait incliné ? Il y avait là une erreur.

La troisième erreur était l'organisation du colloque par la Commission directement, par-dessus la tête des États membres et sans concours de ceux-ci. A cet égard, M. le président Rey, en commission politique — à moins que ce ne soit M. Coppé — nous avait dit un jour que les gouvernements avaient été parfaitement informés. Or, je lis à la page 17 des actes communiqués, les paroles suivantes de M. le président Rey : « D'autre part, nous n'avons reçu aucun encouragement quelconque, c'est le moins que je puisse dire, de la part des États membres de notre Communauté, et il a fallu que notre Commission maintienne, malgré toutes les résistances, sa volonté de dialoguer librement avec les représentants de la jeunesse européenne. » N'y avait-il pas là une certaine imprudence ? Ne pouvait-on adresser à M. le président Rey l'avertissement que M. Rabier adressait aux participants au colloque ? Je lis, page 10 : « Nous souhaiterions pour la bonne marche des travaux que chacun ne s'érige pas en juge souverain et infaillible de situations nationales souvent fort complexes et hélas ! encore mal connues d'un pays à l'autre. » Cette phrase aurait pu s'appliquer à la Commission elle-même. Elle aurait pu se rendre compte que dans ce domaine, vouloir faire quelque chose en dehors des États, alors que les situations nationales sont « mal connues d'un pays à l'autre », et *a fortiori* dans l'ensemble des pays, c'était faire preuve d'une certaine imprudence. On ne peut pas dire qu'à cet égard nous n'ayons pas mis en garde la Commission. Nous l'avons fait en commission politique au moment des pré-colloques nationaux. Mais la machine était lancée et il était trop tard pour s'arrêter.

Je signalerai également, comme vice d'organisation, ce que j'appellerai la manipulation du congrès par un petit groupe d'organisations de jeunesse, dites européennes, qui ont fait montre, dans le choix des responsables et dans la conduite des débats, d'une intolérance que notre collègue, M. Müller, a dénoncé dans une question écrite au texte de laquelle je renvoie simplement les membres du Parlement.

Enfin, je voudrais dire que les thèmes proposés ne me paraissent pas du tout à la portée des participants qui, comme l'a dit le président de mon groupe, manquaient totalement d'information. Comment voulez-vous que les jeunes discutent valablement sur les bilans et perspectives de la Communauté européenne alors que nous-mêmes nous serions quel-

quefois assez embarrassés pour dresser un bilan d'ensemble et dégager des perspectives. Comment voulez-vous qu'ils aient une opinion concrète sur les mutations économiques et sociales ? Quelles peuvent être leurs vues sur la Communauté européenne et le développement mondial ? Il n'y avait peut-être qu'un seul point sur lequel, au contraire, leur avis pouvait être sollicité, — et je n'ai pas l'impression que c'est celui sur lequel ils l'aient donné le plus largement — c'était l'apport des jeunes à la construction européenne. A eux seuls, les thèmes condamnaient le colloque à s'enliser dans des débats purement abstraits, sans qu'il puisse en sortir des éléments positifs pour la participation de la jeunesse à l'œuvre que nous sommes en train de poursuivre.

Il me semble, que si le Parlement avait été tenu au courant du déroulement des choses, celles-ci auraient pu se passer autrement. Mais depuis la communication initiale faite par le président Rey sur une intention de tenir, un jour, un colloque des jeunes, jamais la Commission n'est intervenue devant ce Parlement pour lui faire part de ce qu'elle voulait faire.

Au contraire, il semble même — je ne veux pas faire de procès d'intention, mais je l'ai dit en commission politique et je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas ici — il semble même, dis-je, que dans la présentation des documents budgétaires, souvent détaillée, qui sont soumis à cette Assemblée, aucune ligne n'ait jamais indiqué qu'on allait, en 1970, organiser six pré-colloques nationaux et un colloque international, un colloque européen des jeunes.

J'en ai vainement cherché une trace dans les crédits. Ceux-ci sont imputés à certains chapitres mais ils ne sont pas identifiables pour le parlementaire. Je dois donc souligner que cette affaire a été, d'un bout à l'autre, entièrement soustraite au contrôle de notre Parlement.

C'est pourquoi, puisque M. Borschette disait tout à l'heure que la question avait été soulevée un peu trop tard, je retournerai le compliment à la Commission sortante : si nous n'en avons pas parlé plus tôt, c'est parce que véritablement, personne n'est venu nous en entretenir et qu'il a fallu que les pré-colloques nationaux se tinsent dans différents pays pour que nous nous apercevions qu'une réunion importante était en préparation à Bruxelles même.

C'est à ce moment-là que la commission politique s'est saisie du problème et a exprimé les réserves dont son président faisait état tout à l'heure, et qui, je crois pouvoir le dire, bien qu'il n'y ait eu aucun vote, était celles de la majorité de la commission politique.

Il ressort de tout ceci, à mon sens, que les rapports entre la Commission et la jeunesse ont pris un mauvais départ, et il importe de redresser la situation.



**Habib-Deloncle**

Comment pouvez-vous, Monsieur le Commissaire, parler d'une profonde identité de vues entre les participants ? Il suffit, au contraire, de lire les actes du colloque pour se rendre compte qu'en commission comme en séance plénière, il y a eu des conflits, des discussions âpres, qu'il n'y a pratiquement pas eu d'entente. La commission politique s'est divisée en deux courants. Il y a eu sécession d'un certain nombre de mouvements qui n'ont pas voulu délibérer dans les conditions qui leur était imposées, c'est-à-dire, disons-le, sur des options socialistes qu'ils ne partageaient pas. Quant aux votes, on s'aperçoit que la plupart d'entre eux ont été acquis à des majorités ténues — qu'il se soit agi d'approuver ou de rejeter —, qu'il y a eu de nombreuses abstentions. Le seul vote massif qu'il y ait eu, concernait une situation apparue en Sicile. C'est le seul vote pour lequel il y ait eu, me semble-t-il, 63 oui, 1 non et quelques abstentions. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler une profonde identité de vues. D'ailleurs, il suffit de lire le rapport élaboré par la majorité de la commission politique — celle qui était restée en séance — pour se rendre compte que cette majorité elle-même reconnaît s'être divisée en deux courants entre lesquels une synthèse n'a pas été possible.

En réalité, je ne crains pas de le dire, c'était là, dans l'esprit des organisateurs, une pure opération de prestige, qui n'a pas tourné comme ils l'auraient souhaité.

Je voudrais comparer — tout en regrettant d'avoir à le dire à la veille de la réunion jointe qui doit se tenir dans 48 heures dans cette enceinte — le sérieux d'un travail élaboré par le Conseil de l'Europe, que j'ai sous les yeux, et qui est intitulé : « Les problèmes de jeunesse en Europe, 145 documents sur la jeunesse, statistiques et analyses ».

L'on s'aperçoit que les vrais problèmes sont abordés dans ces documents :

Chapitre I : Données démographiques et économiques ;

Chapitre II : Psychologie de la personnalité juvénile. Il s'agit d'un problème très important.

Chapitre III : Place des jeunes dans la société ;

Chapitre IV : Les formations scolaire et professionnelle ;

Chapitre V : Les jeunes travailleurs ;

Chapitre VI : L'utilisation du temps des loisirs ;

Chapitre VII : Les jeunes en tant que citoyens.

Voilà un programme pour une enquête auprès des jeunes ! Voilà un travail qui a une signification ! Voilà des problèmes qui peuvent intéresser, situer la jeunesse dans notre Europe ! Il n'a pas été nécessaire pour cela de faire venir des représentants d'or-

ganisations diverses dans un pseudo-parlement. On les a interrogés chez eux, non pas dans les six pays de la CEE, mais dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe. On a ainsi pu rédiger un document qui, je dois le dire, l'emporte nettement sur les actes de ce colloque.

Tout cela, malheureusement pour notre Communauté, n'est pas sérieux.

Heureusement, il y avait dans le discours de M. Borschette une deuxième partie, qui a retenu toute notre attention, et qui concerne l'avenir.

Je crois qu'il faut tourner la page sur ce colloque. C'est la meilleure façon de le traiter. N'en parlons plus. Et que la Commission n'en parle plus plus. Qu'elle reprenne le travail sur d'autres bases, celles qui sont issues du communiqué de La Haye, et celles qui ont donné lieu à un travail approfondi, actuellement en cours dans le groupe de travail *ad hoc*, et dont les conclusions nous seront, je l'espère, prochainement communiquées.

Je souhaite personnellement qu'un très large débat intervienne à ce moment sur ce qui pourra être un plan de travail de la Communauté dans le domaine de la jeunesse. Deux institutions sont à l'œuvre, le Conseil et la Commission. Le Parlement ne demande qu'à prendre sa part de cette discussion sur un problème qui nous intéresse tous, à condition que ce soit sur des bases claires et sur des choses concrètes. Nous n'associerons pas la jeunesse à l'œuvre européenne en lui donnant le sentiment qu'elle peut parler de tout et de rien sans être informée. C'est au contraire en lui demandant son avis sur sa place dans cette construction, non seulement sa place abstraite, mais aussi sa place concrète, c'est en rapprochant les jeunes comme l'a fait l'Office franco-allemand pour la jeunesse — et je rejoins ici ce qu'a dit tout à l'heure M. Seefeld —, en rapprochant les jeunes à un échelon plus large que celui de l'Office franco-allemand, c'est en leur permettant de mieux se connaître, en essayant nous-mêmes de les comprendre, et comme l'a dit tout à l'heure M. le président Triboulet, sans abdiquer en rien nos responsabilités, que nous ferons œuvre utile pour la jeunesse et pour l'Europe.

(Applaudissements)

**M. le Président.** La parole est à M. Romeo.

**M. Romeo.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans sa réponse à la question orale, le représentant de la Commission nous a fait part de ses idées personnelles sur les problèmes de la jeunesse, mais il ne nous a donné aucune précision en ce qui concerne l'avenir. Il a fait observer que notre débat venait soit trop tôt, soit trop tard. Il vient assurément trop tard, mais ce n'est pas la faute de cette Assemblée. En effet, dans l'état actuel

**Romeo**

des choses, nous n'avons pas la moindre idée de ce que la Commission a l'intention de faire à l'avenir, de sorte que nous ne pouvons même pas dire que nous avons besoin d'un certain délai pour examiner en détail le programme envisagé dans ce domaine.

A mon sens, il ne s'agit pas d'étudier tous les problèmes relatifs à la jeunesse ou d'en examiner les aspects politiques. Ces derniers ne relèvent ni de la compétence de la Commission, ni de celle de cette Assemblée. Nous avons à considérer les problèmes de la jeunesse dans le cadre de la Communauté et dans la mesure où ils touchent à la Communauté, car ils doivent être examinés et par la Commission et par l'assemblée.

La tâche la plus urgente consiste à entreprendre une campagne d'information afin de mettre la jeunesse au courant des problèmes européens et des questions susceptibles de les intéresser. En premier lieu, il est indispensable de créer, pour la jeunesse, des dispositions juridiques communautaires qui viendraient s'ajouter aux dispositions prises par chaque pays de la Communauté conformément à ses besoins propres et à ses circonstances particulières.

De toute évidence, le colloque de Bruxelles n'a pas répondu à ces exigences ; il s'est limité à des discussions futuristes sur la société européenne, au cours desquelles les représentants de la Commission ont pratiquement fait figure d'accusés. Pouvait-on réellement espérer le moindre résultat fructueux d'un dialogue mené avec des jeunes qui ignoraient tout des réalisations de la Communauté — si importantes ou si modestes qu'elles soient — et qui ne voient dans cette dernière qu'un marché commun des poulets, comme ils l'ont déclaré expressément ? Une discussion consacrée à des problèmes aussi épineux, que peut-être même les membres de cette Assemblée ne seraient pas tous en mesure d'affronter, pouvait-elle réellement conduire à des conclusions concrètes ?

D'autre part, les jeunes qui ont eu l'occasion de suivre les activités de la Communauté n'en ont certainement pas retiré une impression très favorable quant à la solution qu'elle entend donner aux problèmes relatifs à la jeunesse car, force nous est de le reconnaître, la Communauté n'a pas encore réussi à réaliser une œuvre tangible et efficace dans ce domaine.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de parvenir à un accord au sujet de la réforme qu'il convient d'apporter aux structures qui intéressent tout particulièrement la jeunesse. Pour ne citer qu'un exemple, la réforme de l'enseignement scolaire et universitaire est actuellement à l'étude en France et en Italie : les ministres de l'éducation nationale de ces deux pays se sont-ils jamais rencontrés pour examiner les aspects communs que présentent éventuellement

ces réformes et pour chercher à les intégrer et à les coordonner ? Les ministres de l'éducation nationale de nos six pays se sont-ils jamais réunis, au sein de notre Communauté, en vue de se pencher ensemble sur les questions relatives aux études, aux diplômes, à l'organisation des écoles et surtout sur les problèmes linguistiques, c'est-à-dire sur la possibilité de parvenir à une langue unique ?

C'est pourquoi les participants au colloque de Bruxelles ont critiqué et contesté le marché commun, de sorte que finalement ils ont discuté non pas des problèmes de la jeunesse, mais essentiellement de l'organisation future de la société. Leur débat a donc dévié vers une contestation globale de la société européenne et des structures politiques de l'Europe pour rejeter la société actuelle et le Marché commun, ce dernier n'étant à leurs yeux — comme l'ont également déclaré les communistes dans cet hémicycle — qu'une affirmation du capitalisme. Inséré dans cette optique, le colloque a uniquement servi à accuser encore les divergences et les contrastes entre la nouvelle génération et les représentants de la Communauté.

Il est particulièrement urgent de créer une conscience et une volonté communes face aux problèmes de la jeunesse. Les jeunes générations ne seront attirées par ces discussions que si elles se rendent compte que la Communauté ou, plus exactement, ses organes — c'est-à-dire la Commission et cette Assemblée — abordent réellement leurs problèmes.

Il est temps d'harmoniser la politique dans le domaine de l'enseignement, de parvenir à une culture communautaire, à l'équivalence des diplômes et des professions. Il est impératif d'harmoniser progressivement les structures de l'enseignement, d'instaurer la libre circulation des étudiants et des professeurs, bref, de conférer une structure européenne à la jeunesse en instituant des échanges de jeunes diplômés et d'étudiants.

Aucun accord n'est intervenu dans l'organisation des études et dans la façon d'aborder le problème de la réforme de l'enseignement actuellement en cours dans plusieurs pays, alors qu'à mon avis, ces questions relèvent de la compétence de la Communauté, de la Commission ainsi que du Parlement, qui devrait tout particulièrement insister sur les tâches qui lui incombent dans ce domaine. J'estime qu'il est de notre devoir de déceler les problèmes qui réclament une appréciation et une solution coordonnées.

Ce qui importe surtout, c'est d'organiser les problèmes de la jeunesse. Nous ne pouvons demeurer indifférents face à l'évolution de notre époque et de notre société, évolution à laquelle il est impossible de ne pas faire participer les jeunes. Cela ne signifie nullement qu'ils doivent venir ici nous dicter notre

**Romeo**

organisation future. Il faut que les jeunes discutent avec leurs aînés des formes que revêtira la société ; nous devons chercher ensemble à donner à la société un contenu et une structure conformes aux exigences de l'ère moderne. Et c'est dans cet esprit que je voudrais suggérer non pas de créer un office de la jeunesse auprès de la Commission, comme l'ont demandé M. Triboulet et M. Habib-Deloncle, mais bien de consacrer une étude approfondie et continue aux problèmes de la jeunesse. Dès lors que nous avons tant de commissions et de groupes de travail, je ne vois pas ce qui nous empêche d'instituer, au sein du Parlement européen, une commission ou un groupe de travail qui aurait pour mandat d'étudier les problèmes et les besoins particuliers de la jeunesse. Il faut que le Parlement s'intéresse à ces questions, qui ne sauraient demeurer de la compétence exclusive de la Commission, et il faut qu'aux yeux de cette dernière, la contribution de l'Assemblée soit à la fois utile et nécessaire.

C'est là un problème sur lequel on pourrait épiloguer longuement, Monsieur le Président, mais vous avez à juste titre invité les orateurs à ne pas dépasser le temps de parole qui leur est imparti. Je me bornerai donc à attirer l'attention de la Commission sur un seul problème, parmi tous ceux qui ont trait à la jeunesse, à savoir sur celui qui concerne les enfants des travailleurs migrants. La Commission avait autrefois fait des déclarations à ce sujet, mais par la suite, elle a laissé l'entière initiative en la matière aux États dans lesquels résident les enfants des travailleurs migrants.

Et pourtant, la Commission devrait accorder une attention particulière à ce problème. Je le dis en tant qu'Italien, car l'Italie est la principale exportatrice de travailleurs, en particulier à destination de l'Allemagne, et j'ai pu constater, lors des visites que j'ai faites occasionnellement aux communautés italiennes à l'étranger, que les enfants de nos travailleurs étaient obligés de vivre dans des conditions particulièrement difficiles.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Wohlfart.

**M. Wohlfart.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai bien entendu, comme tous mes collègues, pris connaissance du résultat du colloque organisé par la Commission des Communautés européennes au mois de juin de cette année. Je connais les critiques nombreuses dont il a été l'objet. Mais si nous pouvons regretter qu'un temps précieux ait été inutilement perdu dans des discussions oiseuses sur la procédure, il faut d'autre part constater que ce colloque n'a pas été entièrement négatif, bien au contraire ; cette expérience, pour nous, ne doit pas être suspendue, mais elle doit être replacée dans un cadre mieux structuré. Il ne faut pas oublier que c'est le premier colloque de ce type organisé en

Europe à ce niveau, et il est bien normal que, malgré les efforts fournis, tout ne se soit pas déroulé de façon idéale.

Il convient donc désormais de passer concrètement à la définition d'un cadre juridique permettant un dialogue constant entre les délégués représentatifs des différentes organisations de jeunesse et les responsables des politiques européennes concernant la jeunesse dans nos six pays. Il est en effet grand temps que la Commission des Communautés européennes, d'une part, et le Conseil de ministres, d'autre part, se décident enfin à examiner concrètement ce problème et passent à l'action.

Je voudrais également, Monsieur le Président, insister en mon nom personnel sur l'importance des problèmes que nous examinons enfin et après un retard, dont nous voulons bien croire qu'il a été involontaire, mais que nous persistons à déplorer. Il est en effet urgent que le Conseil se préoccupe de trouver la réponse aux troubles grandissants qui gagnent la jeunesse de nos six pays. Sans insister sur les arguments, d'ailleurs fondés, présentés par mes collègues, je voudrais donc pour ma part attirer l'attention de l'Assemblée sur deux points :

- l'urgence d'instaurer le dialogue,
- l'opportunité d'aller au delà de la première étape consistant à créer un office européen de la jeunesse pour aller plus loin et mettre également en place un centre communautaire de la jeunesse.

A ce sujet, je ne citerai, comme mon ami Seefeld, que l'expérience fort satisfaisante, sur le plan des échanges de jeunes, du traité franco-allemand qui doit nous encourager à élargir ces échanges de jeunes de nos six pays.

Mais il est essentiel de ne pas en rester là et de ne pas se contenter de promouvoir les rencontres de jeunes et d'organiser des stages, il faut susciter des dialogues plus structurés permettant une participation constructive des jeunes, à l'édification de l'Europe.

Une résolution présentée par le groupe socialiste le 9 octobre 1969 demandait qu'un conseil, c'est-à-dire une sorte de centre communautaire, collabore étroitement avec la Commission de la CEE, avec l'office européen de la jeunesse et avec les services publics des six pays compétents pour tous les problèmes concernant les jeunes et aide, par des contacts étroits avec les mouvements de jeunesse des pays tiers, à l'élargissement de notre Communauté.

Je regrette d'ailleurs, comme mon ami politique M. Ramaekers, que notre commission politique n'ait pas trouvé l'occasion de présenter un rapport sur ce problème et qu'il ait fallu ce débat tant attendu, et d'ailleurs reporté à diverses reprises, pour

**Wohlfart**

évoquer à nouveau cette question devant notre Parlement.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, très brièvement, les remarques et réflexions que je voulais présenter car mon pays, le grand-duché de Luxembourg, est bien placé, au cœur de notre Europe, pour attacher beaucoup d'importance à tous les efforts des pouvoirs publics tendant à rapprocher les peuples de nos pays.

La jeunesse du grand-duché de Luxembourg n'est certainement pas la seule à vouloir être associée à l'étude des problèmes qui la concernent. Je suis persuadé que la création d'un office européen de la jeunesse et d'un centre communautaire, est particulièrement opportune en ce moment où, plus que jamais, le dialogue est nécessaire entre les jeunes et leurs aînés.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Scarascia Mugnozza.

**M. Scarascia Mugnozza, président de la commission politique.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec la plus grande attention que j'ai écouté les déclarations de M. Borschette, et j'ai également suivi avec intérêt le débat qui vient de se dérouler dans cet hémicycle.

Avant d'aller au cœur du problème, je voudrais toutefois, répondre à l'observation de M. Ramaekers à laquelle M. Wohlfart vient de s'associer. Tous deux ont déploré que la commission politique n'ait pas soumis de rapport. En réalité, à la suite de la proposition de résolution présentée par le groupe socialiste, la commission politique avait chargé M. Hougardy d'élaborer une résolution, et si ce rapport n'a pas été soumis par la suite à l'Assemblée cela est simplement dû au fait qu'immédiatement après la conférence de La Haye, la commission politique a décidé de préparer une étude d'ensemble sur toutes les questions traitées lors de la conférence en examinant la situation en fonction des diverses décisions prises en la matière par le Conseil de ministres. Ce rapport, dont la préparation a été confiée à un comité de travail institué à cette fin, n'a pas encore été présenté en raison des difficultés bien connues qui ont freiné les activités des organes communautaires. D'autre part, je voudrais rappeler à M. Ramaekers que la commission politique a pris cette décision à l'unanimité. Aussi suis-je étonné que M. Wohlfart ait parlé en ces termes aujourd'hui, puisque en sa qualité de membre estimé de la commission politique, il aurait pu attirer l'attention des autres membres ainsi que la mienne sur cette prétendue négligence.

Quoi qu'il en soit, nous avons discuté à plusieurs reprises des problèmes de la jeunesse au cours de

cette année, même après que le groupe socialiste a présenté sa proposition de résolution, tant à l'occasion des deux importants rapports que M. Schuijt et M. Hougardy ont présentés tous deux au nom de la commission politique, que lors du débat consacré à l'avis de M. Triboulet sur les études universitaires. Je dois également ajouter — non pour me justifier, mais parce que cela correspond à la réalité — qu'il est très difficile d'exiger d'une commission qui se réunit quatre fois par mois, avec un ordre du jour extrêmement chargé, qu'elle se réunisse une cinquième ou une sixième fois, et c'est là une chose que vous savez tous, Mesdames, Messieurs, par expérience personnelle.

C'est pour cette raison que la commission politique n'a pas pu — et je le regrette — répondre au vœu que M. Habib-Deloncle avait exprimé et auquel je souscrivais entièrement, à savoir que la commission se réunisse avant la séance d'aujourd'hui pour discuter des résultats du colloque des jeunes qui s'est tenu à Bruxelles.

Malheureusement, les points déjà inscrits à l'ordre du jour et l'imminence des vacances, ajoutés au fait que ce colloque a eu lieu au mois de juin et que ses conclusions nous sont parvenues il y a quelques jours seulement, ont empêché la commission de consacrer à cette question un examen approfondi, qui eût cependant été très utile, ne fût-ce que parce qu'il aurait déblayé le terrain pour le débat d'aujourd'hui, de sorte que nous aurions peut-être pu nous livrer ici à une analyse plus poussée des résultats de ce colloque.

Après cette mise au point, j'entrerai sans plus attendre dans le vif du sujet.

Je tiens à remercier M. Borschette de ses déclarations et surtout de l'esprit dans lequel il les a présentées — esprit de compréhension pour les problèmes de la jeunesse, mais aussi pour les exigences que le Parlement européen avait formulées par le passé. Toutefois, je dois ajouter — et je regrette d'avoir à le faire lors de cette première rencontre avec M. Borschette — que je me joins aux regrets qu'ont exprimés tous les parlementaires qui ont pris la parole dans ce débat. En effet, la réponse de M. Borschette ne m'a pas donné pleine satisfaction.

Je suis déçu parce que j'espérais avoir aujourd'hui quelques renseignements plus précis sur les intentions de la Commission.

La situation est la suivante, Monsieur le Président : si l'on fait abstraction du colloque — qui a suscité des opinions diverses et auquel je ne m'arrêterai que pour dire ceci : la façon dont il a été préparé et dont il s'est déroulé ne laisse assurément pas de m'inquiéter mais, dans l'ensemble, je ne crois pas que les résultats aient été entièrement négatifs, ne serait-ce que parce qu'il a donné à la jeunesse l'occasion de se rencontrer pour la première fois et que

**Scarascia Mugnozza**

les erreurs commises pourront servir de leçon pour l'avenir — si l'on fait donc abstraction de ce colloque, de 1966 à ce jour, c'est-à-dire depuis le moment où le Parlement européen a adopté à l'unanimité une proposition de résolution que j'avais présentée au nom de la commission de la recherche et de la culture, les seuls crédits dont nous ayons disposé dans ce domaine des problèmes de la jeunesse ont été l'augmentation de 5 millions de francs belges apportée au budget du service d'information, qui est passé des 15 millions accordés à la suite du rapport de M. Kreyssig à 20 millions. En dehors du travail vraiment remarquable accompli par les fonctionnaires, qui se sont efforcés par tous les moyens de s'adresser aux jeunes et de les mettre au courant des possibilités et des activités réelles de l'Europe, nous n'avons donc disposé d'aucune autre ressource. Pour autant que je sache, aucune suite n'a non plus été donnée à la partie de la résolution dans laquelle, partant du principe qu'un office européen de la jeunesse et un conseil de la jeunesse seraient institués, l'Assemblée exprimait le vœu que l'on constituât, dans le cadre du service d'information de la Communauté, un noyau de fonctionnaires plus nombreux que ceux qui sont déjà en poste, et autour duquel se serait formé l'office européen de la jeunesse. J'ignore à qui en incombe la faute : à la commission ? aux gouvernements qui n'ont pas approuvé ses propositions ? Je n'entends pas me livrer ici à une enquête à ce sujet. Je voulais simplement rappeler ce fait parce que c'est lui qui explique entièrement pourquoi, depuis 1966, nous n'avons pas fait le moindre progrès dans la solution des problèmes de la jeunesse. Il est vrai que ce furent également des années de crise et d'inquiétude pour l'Europe, et aucun d'entre nous ne saurait oublier avec quelle angoisse nous suivions les événements à l'époque. Cependant, depuis le communiqué de La Haye, nous étions en droit, comme je l'ai déjà dit, d'attendre davantage de la Commission, ne fût-ce qu'en réponse aux propositions concrètes qui ont été présentées au cours de ces derniers mois devant le Conseil de ministres, notamment par la France, la Belgique et l'Italie. Celles de ce dernier pays sont, à mon avis, très importantes, et je le dis non parce que je suis Italien, mais parce que c'est le premier texte qui évoque — en dehors de l'article 50 des traités — l'échange de jeunes travailleurs. Dans sa proposition, le gouvernement italien a indiqué quelques articles des traités instituant la CEE et la CECA qui pourraient servir de base juridique à toute une série d'initiatives en faveur de la jeunesse ainsi qu'à l'affectation des crédits budgétaires nécessaires. Comme je suis de nature optimiste, je veux espérer que dans son exposé, M. Borschette est resté aujourd'hui en deçà de ce qu'il pense que la Commission a l'intention de faire. En effet, je souhaite vivement que l'on ne se contente pas de surseoir à toute décision en attendant que le Conseil puisse ou veuille prendre une décision, ou que le groupe de travail *ad hoc* des fonctionnaires

ait présenté ses conclusions. Je crois que la Commission est en mesure de prendre des initiatives en accord avec l'assemblée et de présenter des propositions concrètes, comme elle l'a toujours fait par le passé. Tant la résolution qu'avait proposée le groupe socialiste que celle dont le groupe démocrate-chrétien a annoncé la présentation aujourd'hui comprennent des éléments à partir desquels il est possible de travailler.

Hier, nous avons eu le plaisir de rencontrer des représentants des organisations de jeunesse de nos six pays, grâce à une initiative prise par le président du groupe démocrate-chrétien. Cet entretien a été extrêmement fructueux et intéressant et il nous donne de nouveaux motifs pour poursuivre avec plus de zèle encore notre action. Nous avons pu constater que certaines de nos opinions coïncidaient exactement avec celles de ces jeunes gens qui doivent nous donner dans quelques jours des précisions sur les initiatives que l'Assemblée, la Commission et le Conseil devraient prendre à leur avis. Nous soumettrons donc des propositions plus concrètes encore, mais surtout, nous essayerons de les étoffer davantage que celles que nous connaissons déjà et celles qui nous sont annoncées au nom du groupe démocrate-chrétien.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais une fois encore remercier M. Borschette de ses déclarations, bien qu'elles n'aient pas entièrement répondu à mon attente, comme je l'ai déjà dit. Toutefois, j'espère que dans quelques mois, la Commission sera en mesure d'accorder davantage d'attention aux problèmes de la jeunesse, qu'elle reconnaîtra que nous avons laissé passer trop de temps sans progresser sur cette voie et que le moment est venu d'associer définitivement les jeunes générations à nos espoirs et à nos activités. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons préparer un avenir de paix et de tranquillité véritables à notre Europe. Il est vrai que l'union politique soulève encore de graves difficultés — comme je le disais pas plus tard qu'hier aux jeunes démocrates-chrétiens — et que les jeunes considèrent les problèmes du monde selon une conception quelque peu différente de la nôtre, mais il est tout aussi vrai que nous avons le devoir, précisément en ce moment, d'informer les jeunes de nos grandes lignes d'orientation et d'apprendre de leur bouche quelles sont leurs espérances.

Si cette rencontre ne conduisait pas à une fusion harmonieuse, l'Europe irait évidemment au-devant d'un sombre destin. Aussi vous prierai-je instamment, Monsieur Borschette, de faire en sorte que la Commission et le Parlement européen puissent, comme par le passé, collaborer de façon concrète et faire tous deux pression sur le Conseil de ministres afin que les gouvernements comprennent une fois pour toutes, et pour toujours, que non seulement dans le secteur de la jeunesse mais dans tous les autres, la volonté populaire s'exprime par l'intermé-

**Scarascia Mugnozza**

diaire du Parlement, c'est-à-dire de ceux qui représentent effectivement le peuple, et que les gouvernements ne peuvent ni renvoyer, ni rejeter les décisions que les peuples attendent d'eux, surtout dans certains domaines auxquels nous attachons une valeur essentielle.

Cependant, je le répète, cette action ne peut être entreprise que dans le cadre d'une entente étroite entre la Commission et le Parlement, et je souhaite que cette entente étroite se dessine de plus en plus clairement au cours des mois à venir.

(Applaudissements)

**M. Ramaekers.** — (N) Monsieur le Président, je demande la parole pour rectifier une affirmation de M. Habib-Deloncle, que nous ne pouvons accepter. Ce n'est peut-être pas conforme au règlement, mais une minute me suffirait.

**M. le Président.** — A vrai dire, Monsieur Ramaekers, nous devrions entendre maintenant la déclaration de M. Borschette. Je vous donnerai la parole ensuite.

**M. Ramaekers.** — (N) Monsieur le Président, si vous me donnez maintenant la parole, cette affaire sera aussitôt réglée. Une minute me suffira ; si j'avais eu la parole, j'aurais d'ailleurs déjà terminé.

**M. le Président.** — Soit. S'il ne s'agit que d'une minute ne perdons pas plus de temps à nous mettre d'accord qu'il ne vous en faudra pour faire votre observation.

Vous voudrez bien patienter un peu, Monsieur Borschette.

La parole est à M. Ramaekers.

**M. Ramaekers.** — (N) Monsieur le Président, M. Habib-Deloncle a déclaré à cette tribune — peut-être cela vous a-t-il échappé — que le colloque a été manipulé par les organisations de jeunesse dites européennes. Nous ne pouvons accepter de pareilles accusations, surtout lorsqu'elles s'adressent aux jeunes socialistes qui étaient présents — cela vaut d'ailleurs également pour les jeunes démocrates-chrétiens. Nous venons de recevoir un communiqué de presse qui contient une liste de mouvements de jeunesse qui ont entrepris de créer un bureau permanent pour les Communautés européennes.

Je tiens aussi à protester contre la manière dont on parle des jeunes d'aujourd'hui, qui ne seraient pas capables de penser ni d'avoir leur propre jugement. C'est comme si MM. Triboulet et Habib-Deloncle n'avaient pas eu d'idées propres à l'âge de 25 ans et ont soudain eu la sagesse infuse à l'âge de 50 ans.

**M. le Président.** — La parole est à M. Borschette.

**M. Borschette, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord dire qu'en devenant membre de la Commission, je n'avais nullement la vocation de devenir martyr ou saint. Même le débat d'aujourd'hui ne m'a pas encore fait changer d'opinion à ce sujet.

Je dirai, également que, si mon exposé a suscité beaucoup plus de critiques que d'approbations, cela ne m'attriste nullement. Au contraire, cela me confirme dans l'opinion qu'il faut poursuivre l'élaboration d'une politique de la jeunesse.

En raison de l'heure tardive, je ne répondrai pas en détail à toutes les critiques formulées et à toutes les questions posées. Je suis à la disposition des commissions parlementaires compétentes pour répondre à toutes ces critiques et à ces questions.

J'émettrai simplement deux ou trois considérations générales.

D'abord, j'avais dit que je ne voulais pas entrer dans le détail de ce qui avait déjà été fait. Dans ces conditions, il a été injuste parfois de me reprocher d'avoir omis certaines choses qui, en réalité, ont déjà été faites. Par exemple, on a dit que rien n'avait été fait en matière d'harmonisation des diplômes. Or, actuellement, plus de vingt propositions de directives de la Commission à ce sujet sont devant le Conseil. On ne peut donc pas dire que jusqu'ici la Commission n'a rien fait, même si je n'en n'ai pas parlé aujourd'hui.

D'autre part, je voudrais clarifier la situation. J'ai dit que le 22 juillet, le Conseil avait créé un groupe *ad hoc* qui sera composé de hauts fonctionnaires des pays membres chargés de la politique de la jeunesse dans leurs pays respectifs et de représentants de la Commission. Quel est leur mandat ? Ils doivent examiner toutes les propositions qui ont été faites jusqu'ici. Il s'agit essentiellement des deux communications de la Commission et de propositions de deux ou de trois gouvernements. Ces hauts fonctionnaires doivent faire un rapport au Conseil pour le 15 octobre. Parmi ces propositions figure la proposition de la Commission concernant un office de la jeunesse. Y figure aussi la question de l'université de Florence. Je signale d'ailleurs qu'une réunion intergouvernementale se tiendra à Florence, au mois d'octobre encore, sur cette question.

Le groupe *ad hoc* ainsi que les ministres de l'éducation nationale discuteront également de certains problèmes comme l'harmonisation des études, etc.

Mais vous comprendrez qu'il m'est difficile de prendre position sur ces problèmes concrets au moment où les discussions viennent seulement d'être entamées au Conseil.

De toute façon, la Commission envisage un débat spécial sur des questions d'importance primordiale.

**Borschette**

Parmi celles-ci figurera précisément la question de la formation de la jeunesse et de sa collaboration à l'unification européenne.

Donnez-moi donc un peu de temps pour vous faire de nouvelles propositions concrètes et pour les discuter avec vous. Il me tient à cœur de vous en informer à chaque instant et d'en discuter avec vous aussi bien en séance plénière que dans les commissions parlementaires.

Je pense que M. Coppé voudrait faire certaines remarques au sujet du colloque. Je crois que pour ne pas rompre la collégialité de l'ancienne et de la nouvelle Commission, il est préférable que ce soit M. Coppé qui prenne position à ce sujet.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — (N) Monsieur le Président, étant donné l'heure tardive, je vais m'efforcer d'être très bref. M. Baas a déclaré que les thèmes du colloque avaient été mal choisis. M. Baas connaît la jeunesse. Mais il se fait en particulier beaucoup d'illusions s'il pense qu'il nous était possible d'imposer des thèmes de discussion aux jeunes. M. Rabier a d'ailleurs déclaré dans son exposé introductif : le bureau que vous serez appelés à élire aujourd'hui choisira les thèmes et la méthode de travail en accord avec l'Assemblée. Des quatre thèmes qui avaient été examinés au cours d'une réunion préparatoire, trois seulement furent acceptés. Le thème qui fut rejeté s'intitulait paradoxalement : La coopération de la jeunesse à la construction de l'Europe ! Les jeunes n'auraient pas accepté que nous leur disions : c'est à prendre ou à laisser en bloc. Personnellement, j'ai insisté auprès de M. Rabier pour que l'idée d'organiser ce colloque soit abandonnée dès le départ si les jeunes renonçaient à former eux-mêmes leur bureau. Il n'entraîne absolument pas dans nos intentions de prendre leur place. Il est également vrai que j'ai déclaré que la Commission n'assumerait pas la présidence d'un colloque de la jeunesse que les jeunes avaient pris l'initiative d'organiser.

*(L'orateur poursuit en langue française)*

M. Habib-Deloncle, de son côté, a dit que ce colloque n'avait aucun rapport avec la conférence au sommet et qu'il fallait à présent tourner la page ; oui, mais après avoir retiré beaucoup de fruits de ce colloque. Je voudrais vous citer le télégramme que M. Harmel a envoyé le matin même du colloque.

**M. Habib-Deloncle.** — Avant !

**M. Coppé.** — Oui, avant de faire des suggestions précises. « Les ministres », — cela veut dire les Six — « ont décidé de prendre d'abord connaissance des

travaux que les jeunes eux-mêmes consacreront à ces questions. » Alors, Monsieur le Président, si, avant le colloque, les ministres décident d'attendre, affirmer, comme l'a fait M. Habib-Deloncle avec une nuance de dédain, que l'on a tourné la page, c'est vraiment sous-estimer ce qu'a apporté le colloque. Sur ce point l'on est injuste à l'égard des jeunes.

M. Habib-Deloncle nous a encore dit qu'il n'y avait pas de trace, dans les documents budgétaires, des sommes prévues pour ce colloque, comme si nous avions essayé, dans ces documents, d'escamoter à la fois les montants et l'organisation prévue des colloques. Je suis au regret de devoir dire que le paragraphe 14 de la résolution votée le 26 novembre 1969 par le Parlement européen prévoit les trois colloques. J'y lis : « Considérant que les réductions de crédit décidées par le Conseil sont particulièrement sévères en ce qui concerne l'organigramme... mais aussi l'organisation des colloques avec les organisations de la jeunesse, les organisations d'employeurs et de travailleurs... », etc. Cette question a donc été débattue ici et a fait l'objet d'une résolution votée par le Parlement européen qui a réintroduit ces sommes dans le budget que nous allions re-soumettre au Conseil de ministres.

On nous a dit aussi que les gouvernements n'y avaient pas été associés et que c'était, dès lors, une imprudence. Je répondrai, au contraire, que cinq États membres ont été associés à la préparation des invitations. Quant au gouvernement italien, il y a lieu de noter que, dans un mémorandum antérieur au colloque, il avait demandé la convocation d'une assemblée constituante des jeunes. Monsieur le Président, nous ne sommes pas allés jusque-là...

**M. Habib-Deloncle.** — Heureusement !

**M. Coppé.** — Mais il y a donc au moins un gouvernement qui, sur ce point, allait nettement plus loin, et qui l'a manifesté dans un mémorandum qui a été lu au Conseil de ministres par M. Moro.

M. Habib-Deloncle a critiqué la représentativité et la pondération des organisations présentes. Sur ce point, je peux le suivre. Il est évident qu'il y avait conflit entre, d'une part, la représentativité que nous souhaitons, et, d'autre part, la pondération. Il n'était pas possible de pondérer si l'on voulait une représentativité, car, dans ces conditions, il eût fallu non seulement une assemblée constituante, mais une réunion géante.

M. Rabier a souligné dès le discours d'ouverture cette impossibilité d'avoir à la fois une pondération et une représentativité correctes.

Je reconnais, et je l'ai dit, que voter dans de telles conditions n'avait pas de sens. Ils l'ont fait, c'était

**Coppé**

leur droit. Ils ont ainsi fait l'apprentissage de la vie et du travail en assemblée.

Selon M. Triboulet, « tout cela est mauvais ». Je crois, Monsieur Triboulet, que si l'on considère que c'est la première fois que ces jeunes de tendances, de formations et de pays différents se rencontreraient, si l'on tient compte aussi des difficultés techniques de traduction, auxquelles ils ne s'attendaient pas, des difficultés de travail du secrétariat, qui devait fonctionner dans quatre commissions, on peut dire que, si à la fin du colloque, une dizaine ou une quinzaine de résolutions n'ont pas pu être votées faute de temps, ce n'est pas là une critique majeure que l'on peut leur adresser. Je crois, au contraire, que, compte tenu de tous ces facteurs, le bilan est bon même du point de vue du travail. Ces jeunes ont appris à travailler ensemble, dans des conditions très difficiles. Nous avons tous suffisamment d'expérience pour savoir qu'un certain temps est nécessaire pour s'habituer aux méthodes de travail d'Assemblée aussi hétérogènes que celles que nous formons parfois en Europe.

Le silence de la Commission ? Nous avons, en effet, été quelquefois silencieux. Mais nous avons aussi beaucoup parlé. Personnellement, j'ai été présent du début à la fin à la commission qui s'est préoccupée des structures communautaires à donner aux organisations de jeunes. J'ai été très satisfait. La résolution qui a été proposée est d'ailleurs très constructive. Nous n'avons pas parlé à chaque instant, mais pour une raison bien simple : ces jeunes étaient là en premier lieu pour se rencontrer entre eux. Ils ont voulu nous interroger et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je fus heureux, pour ma part, que le Parlement n'insistât pas trop pour être présent à cette première réunion, sans quoi nous aurions peut-être donné aux jeunes l'impression qu'au contraire nous voulions nous faire entendre. Ils voulaient surtout parler entre eux, et c'est ce qu'ils ont fait. Je le répète, l'acquit me paraît positif.

La démagogie est dangereuse, plus dangereuse avec les jeunes qu'avec les adultes... L'absence de sens critique chez les jeunes ? Les jeunes ont un sens critique, je crois, mais ils ne sont pas toujours d'accord avec nous sur ce que nous faisons. De là l'utilité de ce dialogue. Nous avons présenté un dossier volumineux qui leur a appris beaucoup de choses ; à plusieurs reprises, ils l'ont dit notamment au cours des travaux de commission que j'ai suivis. Mais si l'on tient compte, comme le disait justement M. Baas, de l'inquiétude profonde qui règne parmi les jeunes, nous avons fait un travail très constructif en les réunissant et en leur permettant, pour la première fois, d'échanger leurs idées.

M. Leonardi a demandé quelle a été la préparation et quelle a été la documentation. Il y eut d'abord des pré-colloques, il y eut des colloques de politique

au cours desquels la pondération fut observée, puisque le problème de la représentativité pouvait se résoudre. Il y a eu un dossier et même un secrétariat de liaison qui, avec un grand nombre d'organisations qui ont bien voulu le reconnaître, a préparé très sérieusement le travail.

Monsieur le Président, je termine. Évidemment « il est toujours prudent de ne rien faire, mais il ne faut pas abuser ». La phrase n'est pas de moi, elle est de quelqu'un que MM. Triboulet et Habib-Deloncle connaissent très bien. Personnellement, je préfère être critiqué pour avoir fait quelque chose que pour m'être abstenu.

**M. Habib-Deloncle.** — Monsieur le Président, je demande la parole pour un rappel au règlement, en me fondant sur l'article 47 paragraphe 3.

**M. le Président.** — La parole est à M. Habib-Deloncle.

**M. Habib-Deloncle.** — Aux termes du règlement « l'un des auteurs de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer. Un membre de l'institution intéressée répond. Les représentants qui désirent intervenir disposent d'un temps de parole de dix minutes au maximum et ne peuvent intervenir qu'une seule fois ».

Me conformant moi-même à ce règlement, je ne dirai rien sur ce que vient de dire M. Coppé, me réservant de reprendre ce débat une autre fois. Mais je m'étonne que M. Ramaekers ait utilisé un procédé anti-réglementaire pour attaquer des collègues, et non pas seulement pour rectifier. En effet, non seulement M. Ramaekers a voulu rectifier des phrases que j'avais prononcées ou protester contre elles, mais ensuite il a qualifié l'attitude du président Triboulet et la mienne à l'égard des problèmes de la jeunesse en des termes qu'à mon tour je ne puis admettre.

Puisque M. Ramaekers m'a donné cette occasion de parler, je lui dirai que ceux qui ont organisé ce colloque sont tout de même parvenus à faire en sorte que deux présidents de commission sur quatre appartiennent au parti socialiste. C'est pourquoi je comprends que M. Ramaekers...

**M. Ramaekers.** — Si le gaullisme n'est pas une doctrine européenne, je n'y suis pour rien et j'espère qu'il ne le sera jamais.

**M. Habib-Deloncle.** — Je vous prie de ne pas m'interrompre, Monsieur Ramaekers. Je répète que deux présidents sur quatre appartenaient au même parti, c'est une proportionnalité spéciale !

**M. Ramaekers.** — Le gaullisme appartient à la France, il n'appartient pas à l'Europe !



**M. Habib-Deloncle.** — On fera l'Europe dans le respect des opinions de chacun et quand on commencera par laisser parler les autres, Monsieur Ramaekers !

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion sur ce point de l'ordre du jour est close.

#### 11. Dépôt d'une proposition de résolution et renvoi en commission

**M. le Président.** — J'ai reçu de MM. Lücker, Brouwer, Califice, Giraud et Kollwelter, au nom du groupe démocrate-chrétien, une proposition de résolution relative à la création d'un office européen de la jeunesse. M. Brouwer avait d'ailleurs annoncé le dépôt de cette proposition de résolution lors de son intervention.

Ce texte n'étant pas assorti d'une demande de vote immédiat, conformément à l'article 47, paragraphe 3 du règlement, il sera imprimé et distribué sous le n° 114/70 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission politique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à 15 heures avec la déclaration de M. Malfatti.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 h 35, est reprise à 15 h)

#### 12. Ordre du jour des prochaines séances (suite)

**M. le Président.** — La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la fixation de la suite de notre ordre des travaux.

Je suis heureux de signaler à l'Assemblée que la décision de renvoyer à cet après-midi la fixation de la suite de l'ordre du jour a été bénéfique. En effet, M. Scheel m'a fait savoir qu'il pourrait assister à nos travaux demain jusqu'à 17 heures 30. Le débat sur les questions écrites pourra ainsi avoir l'ampleur souhaitée par les collègues.

L'ordre du jour que nous avons arrêté le 10 juillet dernier ne subira aucune modification substantielle mais seulement quelques modifications de détail que je vais soumettre à l'approbation de l'Assemblée.

Les groupes politiques m'ont fait savoir qu'ils étaient d'accord, vu les circonstances, pour inscrire à

l'ordre du jour de la présente séance la discussion sur la déclaration de M. Malfatti.

Je vous propose donc l'ordre du jour suivant :

#### Cet après-midi

— Après la déclaration de M. Malfatti, suspension de la séance pour permettre aux groupes politiques de se réunir ;

— Réunion des groupes politiques jusqu'à 18 heures ;

#### à 18 h :

— Discussion sur la déclaration de M. Malfatti ;

#### Mercredi 16 septembre 1970

— jusqu'à 10 h :

Réunion des groupes politiques

— à 10 h et à 15 h 30 :

— Présentation des questions orales avec débat :

— n° 5/70 de M. Adams et plusieurs de ses collègues, sur la conduite des négociations d'adhésion ;

— n° 6/70 de M. Burger, au nom du groupe socialiste, sur l'unification politique de l'Europe ;

— n° 7/70 de M. Burger, au nom du groupe socialiste, sur la nomination des membres de la Commission des Communautés européennes ;

— n° 8/70 de MM. Dehousse, Oele, Dröschner et Flämig, au nom du groupe socialiste, sur le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles.

— Réponse de M. Walter Scheel, président en exercice du Conseil de ministres des Communautés européennes, à ces questions et

— Déclaration sur certains problèmes d'actualité ;

— Discussion générale sur la déclaration du président en exercice du Conseil ;

— Rapport de M. Aigner sur le projet de budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970 ;

— Rapport de M. Briot sur la modification de l'article 5 de l'Annexe 1 de l'Accord d'association CEE — Tunisie ;

— Rapport de M. Burger sur une modification des statuts de la Banque européenne d'investissement ;

**Président**

— Proposition de résolution de M. Berkhouwer relative aux actes de violence qui perturbent le trafic international aérien.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

13. *Décision sur l'urgence*

**M. le Président.** — Je propose au Parlement de décider que les rapports qui n'ont pu être déposés dans le délai prévu par la réglementation du 11 mai 1967 soient discutés selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

14. *Déclaration du président de la Commission des Communautés européennes*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, sur l'activité de la Commission.

La parole est à M. Malfatti.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur d'exposer aujourd'hui, devant vous, les lignes générales que nous nous proposons de développer dans l'avenir. Le peu de temps dont je dispose m'empêche d'approfondir les thèmes d'une construction aussi vaste et complexe que la construction européenne, et tous les aspects de la réalité communautaire actuelle.

Malgré ces limites, je souhaite toutefois que notre contribution puisse être pour vous une base utile de discussion et je suis certain que votre apport sera pour la Commission une aide précieuse, lui permettant de s'acquitter de ses propres responsabilités d'une manière aussi ordonnée et cohérente que possible.

J'ai déjà dit devant cette Assemblée, à Luxembourg, que la Commission est pleinement consciente de ses propres droits et de ses propres devoirs en tant qu'institution à laquelle les gouvernements nationaux ont assuré, par le traité de Rome, un caractère d'indépendance et d'autonomie, le Parlement européen détenant seul le pouvoir de la dissoudre le cas échéant. Qu'il s'agisse de garantir l'application des traités, de les interpréter d'une manière dynamique en mettant à profit toutes les virtualités positives qu'ils offrent, ou bien d'utiliser pleinement le droit d'initiative et de représentation de la Commission, nous sommes conscients de nos res-

ponsabilités et du rôle que les traités nous ont assigné dans le cadre de la vie harmonieuse des institutions.

L'avenir de la construction européenne est profondément inséré dans une réalité internationale complexe et difficile qui n'est pas exempte de zones d'ombre et de périls. Il n'est évidemment pas possible de le considérer en faisant abstraction de cette réalité, car il en est une partie intégrante et active.

Il arrive parfois que l'on entende d'étranges analyses de la situation internationale, selon lesquelles la situation mouvante que l'on observe sur la scène mondiale tendrait à faire tomber en désuétude le projet de construction européenne.

J'aurais dû dire, à plus juste titre, qu'il s'agit d'une analyse tout à fait abstraite et irréaliste, profondément erronée.

Le projet de construction européenne est au contraire loin d'être suranné; constamment, son bien-fondé est vigoureusement confirmé par l'évolution même de la situation internationale. Jusqu'à présent, de très vastes courants d'opinion et regroupements politiques se sont mobilisés en sa faveur, comme le montre la vie même de ce Parlement et comme l'a montré dernièrement le sondage d'opinion effectué dans les six pays, qui a fait apparaître que 74 % des jeunes citoyens de la Communauté sont favorables à l'union européenne.

Mais ce qui plus est, c'est qu'il faut être réaliste et constater que la situation internationale mouvante incite à accélérer le rythme de la construction européenne, à la lumière d'une conscience politique qui a été codifiée lors du sommet de La Haye qui a dit dans son communiqué final: « Aussi les chefs d'État ou de gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont, en effet, la commune conviction qu'une Europe regroupant les États qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix ».

C'est pourquoi nous estimons que les négociations en vue de la réduction des armements nucléaires stratégiques, le désir d'apporter une solution négociée au conflit du Moyen-Orient, la signature récente d'un traité de non recours à la force entre la république fédérale d'Allemagne et l'Union sovié-

**Malfatti**

tique, le renouvellement de la proposition d'une réduction équilibrée des forces des pays de l'OTAN et de ceux du pacte de Varsovie, l'amélioration des perspectives en ce qui concerne la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne, représentent autant d'occasion qui, de prime abord, peuvent exercer une influence positive sur l'accélération du processus de la construction européenne, et qui rendent encore plus nécessaire une telle construction.

Les temps que nous vivons, la nature politique des objectifs que nous nous sommes proposés, les problèmes qui se posent sur la scène internationale, suffisent à définir notre action : dans la réalité communautaire, ce n'est pas un avenir d'administration ordinaire qui nous attend. On a précisément parlé, à cet égard, de relance. Cette relance est axée sur quelques grands thèmes sur lesquels la vie de nos institutions est appelée à se concentrer : l'objectif constitué par la transformation de la Communauté en union économique et monétaire, les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté dans le monde, le renforcement de ses institutions, l'union politique.

Selon la décision adoptée en décembre 1969 à La Haye par les chefs d'État et de gouvernement, le processus d'intégration européenne doit viser à l'union économique et monétaire destinée à réaliser l'objectif d'une « communauté de stabilité et de développement ».

L'opinion publique de la Communauté est consciente de l'importance de cette décision. Sensibilisée par les événements monétaires qui avaient secoué le monde occidental au cours des mois précédents, elle a salué le communiqué de La Haye comme l'affirmation d'une nouvelle option fondamentale pour le processus de formation de l'Europe. En outre, cette option politique correspond à une nécessité économique très concrète. Depuis 1958, l'activité communautaire a été dominée par la réalisation intégrale de l'union douanière qui a déterminé une interpénétration croissante des économies des six pays. Il faut ajouter que la mise en œuvre des principales politiques communes a accru l'interdépendance de fait et rendu indispensable et urgente l'adoption d'instruments communs permettant de garantir le développement harmonieux de la Communauté au moyen d'une stratégie communautaire à moyen et à long terme.

En conséquence, le plan d'union économique et monétaire et les procédures qui en permettent la réalisation sont devenus pour la Commission, à la lumière de ces nouvelles stratégies, le cadre et le principe normalisateur de ses propositions actuelles et futures. C'est en effet dans la perspective de l'union économique et monétaire que devront se situer les politiques communes déjà mises en œuvre ou les politiques communes nouvelles à proposer. En outre, la Communauté dont l'élargissement fait

actuellement l'objet de négociations, est une Communauté destinée à devenir une union économique et monétaire. Enfin c'est en fonction des exigences objectives de cette union économique et monétaire que nous devons envisager le développement des institutions de la Communauté et son devenir politique.

Nos prédécesseurs étaient déjà hantés par ces préoccupations. Si cela est possible, elles assailliront encore davantage la Commission actuelle qui entend orienter toute son activité en fonction des exigences de la construction d'une « Communauté de développement et de stabilité ».

Communauté de développement en premier lieu, puisqu'il s'agit de garantir à l'Europe la poursuite de l'expansion au rythme soutenu enregistré au cours des dix dernières années. Ce rythme d'expansion est indispensable pour satisfaire non seulement les aspirations individuelles mais également les exigences collectives d'une société qui doit concevoir et réaliser une vie qualitativement meilleure.

La réalisation d'un modèle européen dans lequel des objectifs qualitatifs précis guideront l'effort de développement est une nécessité de plus en plus impérieuse. La Communauté entend poursuivre fermement et mener à bonne fin les réflexions déjà commencées à ce sujet. Mais il est indéniable qu'une expansion continue est la condition *sine qua non* de cet élargissement de nos perspectives. Elle exige que parmi les divers secteurs de l'activité communautaire soient déterminés exactement ceux qui assument une valeur stratégique particulière dans le processus de développement.

Sous cet angle, j'insiste sur l'importance que la Commission attache à l'examen et à la mise en œuvre des propositions de politique industrielle qu'elle a présentées au printemps dernier. Elles visent — il est utile de le rappeler — à parachever la réalisation du marché unique, à unifier le cadre juridique, fiscal et financier dans lequel les entreprises fonctionnent, à favoriser les processus de restructuration de ces dernières, à organiser les transformations et les adaptations qui conditionnent le progrès industriel et enfin à étendre la solidarité communautaire dans les relations avec les pays tiers.

Toutefois le dynamisme du marché en matière industrielle ne peut résulter d'une attitude passive, il doit être soutenu par des actions qui rendent possible l'adaptation des structures aux mouvements suscités par la demande privée et publique : promotion des nouvelles technologies au moyen de la politique scientifique et technique, surveillance des structures de production au moyen de la politique de concurrence, adaptation et amélioration des conditions dans lesquelles ont lieu les échanges au moyen de la politique commerciale, amélioration des infrastruc-

**Malfatti**

tures au moyen de la politique des transports et de l'énergie, politique du territoire prévoyante.

Je n'analyserai pas toutes les propositions déjà présentées au sujet des différents points susmentionnés. Elles ont déjà été soumises au Parlement et la Commission ne manquera pas au cours des prochaines années de les compléter et de les approfondir. Qu'il me soit permis toutefois de formuler quelques observations.

La première est d'ordre général : afin qu'une politique industrielle efficace puisse être mise en œuvre sur le plan communautaire au cours des années 70, il est absolument indispensable qu'elle s'insère dans le processus de réalisation d'une véritable union économique et financière avec tous les avantages concrets d'un espace économique et financier de dimensions continentales.

Dans cette perspective, l'unification du cadre juridique, fiscal et financier dans lequel se déroule la vie des entreprises apparaît, comme je le disais, d'une importance fondamentale.

En outre, la formation d'un marché européen des capitaux constitue une condition fondamentale d'une politique industrielle visant à encourager les entreprises à se donner des dimensions conformes aux nouvelles exigences du marché et de la technique, et à renforcer leur structure financière. L'interpénétration des marchés des capitaux permettrait non seulement d'additionner les ressources des entreprises mais également de les multiplier ; en stimulant l'épargne financière elle ferait refluer vers l'économie communautaire des capitaux européens qui sont aujourd'hui investis dans les pays tiers et pourrait enfin constituer un pôle d'attraction pour les capitaux étrangers. Pour la politique industrielle, la Commission a l'intention de promouvoir en 1971 une conférence réunissant les parties intéressées.

Je formulerai une seconde observation concernant l'un des aspects essentiels de la politique industrielle, à savoir le développement scientifique et technologique.

Malgré les espérances suscitées dans ce secteur par le communiqué de La Haye et par les décisions du Conseil adoptées peu après, les travaux communautaires n'ont avancé, après cette date, qu'à un rythme singulièrement lent ; actuellement il n'est pas encore possible de garantir avec une certitude suffisante leur succès et l'adoption de décisions qui soient à la hauteur des problèmes traités.

C'est pourquoi la Commission entend tracer au cours des prochains mois, sur la base de tous les travaux préliminaires qui ont été effectués par les divers groupes et comités compétents, et également sur la base des travaux effectués par ses services, un cadre d'ensemble de la politique de recherche et de développement technologique et scientifique qui puisse

servir de fil conducteur pour les travaux des prochaines années. Parallèlement, la Commission entend proposer quelques premières mesures concrètes pour des actions sectorielles d'intérêt européen.

La fonction du centre commun de recherche et ses activités se situeront donc dans cette perspective d'ensemble et y trouveront leur plus authentique raison d'être. En même temps, la Commission est décidée à mener à terme la restructuration du centre pour lui conférer sa pleine efficacité technique et sa nécessaire autonomie.

Toutefois, il est nécessaire que les gouvernements se rendent compte que le centre commun représente non seulement une réalité technique mais également une réalité humaine.

La Commission s'engage à tenir le plus grand compte de ces réalités afin qu'elles puissent être pleinement utilisées pour le progrès de la technologie européenne.

Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus évident que le progrès économique et industriel ainsi que l'urbanisation en résultant entraînent des coûts élevés et imprévus. Je fais allusion notamment aux valeurs naturelles détruites par l'activité industrielle qui réduit de façon dramatique les avantages de l'augmentation ininterrompue de la production de biens matériels et rend indispensable un contrôle plus rigoureux du progrès technologique et du développement industriel afin que l'élément qualitatif de la vie des hommes soit protégé. La Communauté ne peut rester passive devant l'inquiétude croissante qui se manifeste dans nos pays comme dans tous les pays industrialisés. La Commission entend donner une nouvelle impulsion à ce secteur. Il s'agit en effet d'un secteur dans lequel une action isolée dans le cadre national ne pourra donner des résultats durables. La dimension communautaire est donc la dimension minimale d'une action efficace et seule la Communauté aurait le poids nécessaire pour conclure les accords internationaux de grande portée qui devront être prévus.

La Commission entend soumettre au Conseil des propositions précises en la matière en utilisant toutes les possibilités juridiques offertes par les traités, y compris l'article 235 du traité de Rome.

La recherche d'un développement équilibré et constant de la Communauté implique que la politique agricole commune pourra fonctionner normalement et conformément aux exigences de ce développement économique général.

Dès ses premières délibérations, la Commission que j'ai l'honneur de présider s'est préoccupée de la situation qui caractérise actuellement ce secteur.

A cet égard, je me dois de faire observer que l'ampleur du programme et des propositions déjà présentées par la Commission Rey, et qui sont l'œuvre du

**Malfatti**

vice-président Mansholt, contraste fortement avec la portée limitée des décisions adoptées jusqu'à présent par le Conseil et avec les hésitations de ce dernier lorsqu'il s'agit d'engager des discussions sur le fond des graves problèmes qui se posent actuellement.

Il est désormais indispensable de créer les conditions d'une évolution parallèle de l'ensemble de nos pays vers une agriculture moderne, efficacement insérée dans le processus économique et qui garantisse aux travailleurs intéressés, un niveau et un type de vie conformes aux exigences sociales de notre temps.

La Commission réaffirme donc fermement la position prise par ses prédécesseurs, à savoir que la politique des prix et des marchés est inséparable d'une politique sociale moderne et d'une politique structurelle cohérente et courageuse, et que par conséquent, il est impossible de définir une politique d'ensemble des prix et des marchés sans que soient réalisées, en même temps une politique sociale et structurelle.

Par ailleurs, il est clair qu'une politique d'expansion industrielle et agricole ne pourrait être conçue globalement sans être accompagnée d'une vision claire des exigences de développement harmonieux des régions de la Communauté. En évoquant cet aspect essentiel et décisif de l'intégration européenne, je n'ai pas l'intention de me référer uniquement au problème des régions moins développées de la Communauté, aux populations desquelles il faut assurer la possibilité d'atteindre un niveau de vie comparable à celui des populations des régions plus développées ; d'autre part, je voudrais souligner qu'il faut éviter dans les régions les plus industrialisées la détérioration des conditions de vie et de travail causée par la congestion et par le rythme excessif du développement.

Ces objectifs doivent être poursuivis dans une perspective nécessaire de renforcement de la compétitivité globale de l'économie communautaire.

S'inspirant de ces principes, la politique régionale de la Communauté pourra contribuer à une meilleure harmonie des structures des pays membres en les rendant économiquement et socialement plus homogènes.

La politique d'expansion dont j'ai exposé les principes fondamentaux ne pourrait atteindre les objectifs fixés s'ils n'étaient basés sur une politique sociale plus active.

On notera à cet égard que la politique sociale communautaire a été une des premières préoccupations de la nouvelle Commission. Les décisions de principes prises par le Conseil le 27 juillet 1970 pour la réforme du Fonds social européen représentent un changement considérable après des années d'immobilisme.

Aussi la Commission entend-elle élaborer désormais avec le plus grand soin et la plus grande diligence le projet de règlement pour le fonctionnement du nouveau fonds. La présentation par la Commission de ce projet au Parlement et au Conseil aura lieu avant la fin novembre.

La conférence européenne de l'emploi qui s'est tenue en avril dernier ainsi que les orientations arrêtées au sujet de la réforme du Fonds social ont fourni également les bases permettant d'associer étroitement les partenaires sociaux à l'élaboration d'une politique européenne de développement. Au cours de sa session du 26 mai, le Conseil, tirant la conclusion des travaux de cette conférence a décidé la création d'un comité permanent de l'emploi. De son côté, la Commission consacrera toute son attention à la poursuite des travaux dans ce domaine afin qu'ils aboutissent, après une consultation approfondie des partenaires sociaux, à la création d'un organisme efficace, représentatif et en mesure d'orienter les décisions communautaires dans le respect du rôle imparti à chaque institution.

L'union économique et monétaire signifie notamment que la responsabilité des décisions les plus importantes de la politique économique sera assumée progressivement par les institutions communautaires. C'est donc également à leur niveau et avec leur collaboration que doit être engagé le dialogue avec les représentants syndicaux des travailleurs, des employeurs, des techniciens et des cadres.

Depuis février 1969, la Commission a invité le Conseil à suivre cette voie.

Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours, notamment la procédure communautaire de consultations préliminaires appliquée régulièrement depuis juillet 1969, chaque fois qu'un État membre a dû prendre, en matière de politique économique, d'importantes mesures qui peuvent influencer sur les économies des autres pays membres.

Dans cette perspective, la Commission se propose de présenter au Conseil d'ici à la fin de l'année un projet de troisième programme de politique à moyen terme. L'harmonisation des politiques à moyen terme des pays membres sera concrétisée dans ce programme par des orientations exprimées en chiffres qui indiqueront les conditions de compatibilité auxquelles devront satisfaire les évolutions économiques respectives afin que le développement économique de la Communauté puisse avoir lieu dans la cohérence et l'équilibre.

Dès que le programme de politique économique à moyen terme aura défini les conditions fondamentales de compatibilité des évolutions économiques des États membres, les procédures de coordination des politiques monétaires et financières permettront d'utiliser les instruments d'action nécessaires.

**Malfatti**

Je rappellerai enfin que le Conseil a déjà fait part en juillet dernier de son intention de discuter cet automne du mécanisme de soutien monétaire à moyen terme souhaité par la Commission. En effet, s'il est vrai que l'union monétaire doit avoir une base économique solide caractérisée par la compatibilité des évolutions et par la convergence des politiques économiques, le renforcement de la solidarité monétaire facilite cette compatibilité et encourage cette convergence.

La Commission suit donc avec la plus grande attention les travaux du groupe Werner auxquels ses services apportent leur entière contribution. Le Conseil a reçu les conclusions communes du rapport intérimaire du groupe et la Commission attend avec intérêt le rapport définitif.

D'autre part, la Commission se propose d'agir au sein du Conseil afin que le plan par étapes prévu par le communiqué de La Haye puisse être adopté d'ici à la fin de la présente année. A cet effet, elle accomplira tous les efforts nécessaires afin que des actions spécifiques puissent être menées dans les secteurs dont l'importance a été soulignée par la communication de la Commission au Conseil du 5 mars 1970 : coordination des politiques économiques — harmonisation des systèmes fiscaux — développement d'un marché européen des capitaux — renforcement de l'organisation monétaire et de la solidarité monétaire au sein de la Communauté et individualisation de la Communauté dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

Au fur et à mesure que la Communauté progresse sur la voie de l'union économique et monétaire, il faut en effet qu'elle affirme sa personnalité dans la solution des problèmes monétaires internationaux à l'examen desquels elle est tenue de fournir une contribution de plus en plus active. Cela implique en premier lieu de la part des États membres l'adoption systématique de positions communautaires au sein des organisations économiques et financières internationales et en particulier, dès à présent, au sein du Fonds monétaire international.

En conséquence, la Commission cherchera à favoriser au sein des organismes communautaires compétents la définition d'une position commune des États membres à l'égard des projets de réforme du système monétaire international selon les directives qu'elle a exposées au Parlement européen.

La constitution d'un ensemble économique, financier et monétaire européen, équilibré et solide, amènera progressivement à reconsidérer un système international organisé immédiatement après la seconde guerre mondiale autour de l'unique pôle de croissance et de stabilité existant à cette époque, c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique ; on peut dire qu'à ce moment et durant les années suivantes, les États-Unis ont été l'unique soutien économique, financier et monétaire du monde occidental.

Il est temps que l'Europe assume ses responsabilités sur le plan mondial et ce devoir sera encore plus évident après l'adhésion des pays candidats.

En dernière analyse, l'union économique et monétaire de l'Europe doit lui permettre d'assumer dans le monde une fonction dont la nécessité semble se faire de plus en plus profondément sentir : constituer un pôle supplémentaire d'équilibre et de développement dans les relations économiques et financières internationales.

Les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté ont débuté en ce qui concerne la Grande-Bretagne avec la réunion au niveau ministériel du 21 juillet 1970. Le 21 septembre suivra, comme vous le savez, la rencontre avec les représentants du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège.

Je voudrais en premier lieu souligner l'importance du fait que la Communauté se présente cette fois à la négociation de façon unitaire et s'exprime par une seule voix. La Commission estime que cette unité est de la plus grande importance politique.

Ceci dit, on peut, me semble-t-il, affirmer que dès cette première phase des négociations, la Commission a été investie de tâches particulièrement importantes et délicates, et notamment l'examen par la Commission et la délégation britannique du document sur les conséquences, y compris celles d'ordre financier, qui résulteront de l'adoption de la politique agricole commune pour une Communauté élargie. La Commission est déjà en train d'examiner le document anglais et aura dans l'avenir immédiat des conversations à ce sujet avec la délégation britannique.

Comme on peut le constater, la négociation a débuté immédiatement sur un plan concret. En ce qui nous concerne, la Commission désire, pour un sujet d'une aussi grande importance politique, maintenir les contacts les plus étroits avec le Parlement européen et les commissions compétentes, tout en respectant évidemment la discrétion qu'appelle un problème aussi délicat.

Je viens de souligner la grande importance politique des négociations : en avoir pleinement conscience signifie combattre l'erreur consistant à se perdre dans des questions mineures — comme on l'a fait parfois dans le passé — ou à se limiter à de simples considérations techniques ou à des extrapolations présentant parfois le risque d'être très aléatoires. Ceci ne signifie évidemment pas ignorer la complexité des problèmes qui sont en jeu ou tomber dans l'erreur opposée de la simplification excessive, ceci signifie seulement ne jamais perdre de vue la signification politique d'une Communauté élargie sur la scène internationale, avoir bien présent à l'esprit le caractère de cette Communauté qui, comme le rappelait récemment le ministre français des affaires étrangères,

**Malfatti**

M. Schumann, ne peut être diluée en une simple zone de libre échange, d'autant moins que c'est sa vitalité même qui l'a poussée, avec les décisions de La Haye, sur la voie de sa relance et de sa transformation en union économique et monétaire. Ceci signifie avoir conscience que chacun de nos pays a payé et devra payer quelque chose dans un secteur ou dans l'autre pour assurer la construction communautaire, d'où naît par ailleurs une vitalité accrue pour nos réalités nationales et, à plus long terme, la possibilité de mieux résoudre des problèmes qui se prêtent de moins en moins à une solution dans le cadre étroit de nos pays.

Ceci signifie avoir pleinement conscience, même sans dons prophétiques mais à la lumière de l'expérience, du dynamisme que la Communauté actuelle a imprimé à nos structures économiques, en modifiant profondément certaines situations, et par conséquent, imaginer qu'à plus forte raison ce processus est appelé à s'intensifier dans une Communauté élargie. Personne n'aurait pu imaginer, par exemple, au début de la CECA, l'extraordinaire développement sidérurgique que l'Italie a connu au cours de ces années, personne n'aurait pu prévoir il y a quelques années encore l'énorme expansion du commerce extérieur de la Communauté qui a été enregistrée dans ces années ou les réductions tarifaires que la Communauté a pu réaliser avec le Kennedy round. M. Rippon, chef de la délégation britannique, notait à juste titre ces jours derniers qu'« il serait contraire aux traditions du peuple britannique qu'une question d'une telle importance puisse être tranchée principalement et uniquement sur la base du coût de la vie », et il reconnaissait en même temps qu'au cours de ces années le niveau des salaires réels a augmenté plus rapidement dans la Communauté que dans le Royaume-Uni.

A ce stade des négociations, il ne serait évidemment pas raisonnable de se fier à des prévisions. D'après ce que j'ai eu l'honneur d'exposer jusqu'ici, nous sommes sortis de la phase préparatoire. La première session des négociations nous a apporté la certitude que le gouvernement du Royaume-Uni accepte les organisations communes de marché de la politique agricole commune, tout en soulevant certains problèmes particuliers.

Les problèmes de fond de cette vaste négociation commencent déjà à se dégager. Pour sa part, la Communauté ne se présente plus comme six États qui négocient, mais comme une seule entité ; de son côté le Royaume-Uni ne se présente plus comme une partie qui désire examiner si elle peut entrer dans la Communauté, mais de plus en plus apparaissent les raisons politiques et économiques qui militent en faveur de l'élargissement, sous réserve de trouver la solution d'un nombre limité de problèmes concrets.

Sans sous-estimer les difficultés inhérentes à certains de ces problèmes concrets, dont la Communauté

estime qu'ils doivent être réglés par le recours à des mesures transitoires, il faut constater que les positions de départ sont plus prometteuses que celles de 1961.

Je dois rappeler en conclusion que la Communauté élargie ne peut être conçue autrement que dans l'égalité des droits et des obligations pour tous les États membres. La position de la Communauté est claire à ce sujet : les États qui désirent adhérer à notre Communauté doivent accepter les traités de Rome et de Paris et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le secteur du développement.

Pour ce qui est des pays de l'AELE non candidats à l'adhésion, un contact au niveau ministériel est prévu pour cet automne.

Je voudrais dire tout de suite que la Communauté n'est pas pour le moment suffisamment informée de la nature exacte des liens que ces pays souhaitent établir avec elle.

En ce qui concerne la Commission, elle s'apprête à participer à ces rencontres dans un esprit ouvert et positif, en tenant compte des intérêts de ces pays comme des intérêts de la Communauté.

Il est difficile de dire dès maintenant quelles seront les solutions qui pourront être adoptées. Il est difficile de le dire parce que nous n'avons pas encore rencontré ces pays. Par conséquent, une discussion sur ce sujet serait nécessairement abstraite en ce moment et laisserait de côté les problèmes concrets de chaque pays. Or je crois que pour un problème aussi important il faut une décision réfléchie et en même temps fondée sur des éléments concrets.

Le cas de l'Autriche est particulier : la récente décision du Conseil permet d'engager au plus tôt les négociations sur un accord provisoire.

Les relations extérieures de la Communauté constituent un chapitre majeur de notre vie et un facteur d'importance fondamentale pour l'équilibre et le développement de toutes les nations.

Notre Communauté a actuellement des rapports d'association ou préférentiels avec 28 pays. Avec quatre autres pays méditerranéens, des négociations en vue de la mise au point d'accords préférentiels sont déjà engagées ou en voie d'achèvement. Il faut ajouter à cela les négociations, dont j'ai parlé tout à l'heure, avec les quatre pays candidats à l'adhésion et la rencontre, prévue pour cet automne, avec les six autres pays de l'AELE non candidats, ainsi que les répercussions que l'adhésion de la Grande-Bretagne pourrait avoir sur les relations avec certains pays du Commonwealth.

C'est là la manifestation la plus évidente de la vitalité de notre Communauté, de son succès, de l'attrait

**Malfatti**

qu'elle exerce sur d'autres pays, une preuve qu'elle est ouverte vers l'extérieur et prête à répondre aux demandes qui lui sont adressées.

La Communauté est maintenant le plus important partenaire commercial du monde, puisque tant ses importations que ses exportations ont atteint un volume d'environ 40 milliards de dollars, dépassant ainsi les États-Unis.

Cette position de premier plan doit nous inviter à réfléchir sur les conséquences qui en découlent pour notre vie communautaire et pour les responsabilités croissantes que nous avons vis-à-vis du reste du monde.

En ce qui concerne le premier de ces deux aspects, il est évident que, dans une Communauté qui se prépare à se transformer en union économique et monétaire, les rapports avec le monde extérieur doivent se conformer à une conception commune. Je dirai même plus : seule une politique commerciale communautaire peut offrir aujourd'hui les meilleures garanties aux pays membres en ce qui concerne la satisfaction de leurs intérêts nationaux légitimes. Toutefois, si l'on veut que cela se fasse d'une manière optimale, il est nécessaire de ne pas limiter l'interprétation de la politique commerciale aux moyens classiques, c'est-à-dire au tarif douanier et aux restrictions quantitatives, dont l'importance diminue chaque jour davantage en faveur d'instruments plus modernes et plus efficaces de promotion des échanges.

La Commission ne peut rester insensible devant une telle interprétation restrictive de l'obligation relative à la politique commerciale commune, obligation qui résulte du traité de Rome et à laquelle les auteurs du traité ont donné une importance fondamentale, la considérant à juste titre comme l'un des meilleurs ciments du Marché commun. C'est au fond un singulier paradoxe que le rôle central de la Communauté dans la politique commerciale risque parfois d'être plus clairement reconnu et accepté hors de la Communauté qu'à l'intérieur de celle-ci.

En ce qui concerne le second de ces aspects, à savoir les responsabilités croissantes que nous impose notre primauté en matière commerciale, je dirai que la première tâche que nous ayons à affronter est de défendre, avec une vigueur extrême, la liberté du commerce. Nous devons lutter contre la tentation que connaissent de nombreux pays, de résoudre des problèmes momentanés par des mesures protectionnistes qui, si elles étaient adoptées, pourraient conduire à une altération profonde des bases du commerce mondial.

A cet égard, c'est avec préoccupation que nous suivons les discussions qui ont lieu au Congrès des États-Unis au sujet de quelques propositions récentes, très importantes, qui vont dans un sens protectionniste. Nous ne voulons pas que l'on oppose des obstacles à la volonté qu'ont la Communauté et les

États-Unis de croître ensemble, avec les avantages qui en résultent. Nous ne le voulons pas parce que, au cours des dernières années, les États-Unis ont toujours adopté vis-à-vis de la construction européenne une attitude positive qui a toujours revêtu la plus grande importance. Récemment encore, ils ont réaffirmé cette ligne politique, faite d'approbation, au sujet du problème désormais concret des négociations en vue de l'élargissement de la Communauté. A la lumière de cette ligne générale, la nécessité de réduire dans leur domaine propre les tensions qui peuvent se manifester sur le plan des intérêts économiques a été et reste un point décisif de l'équilibre international. Il est du reste évident que ces intérêts ne peuvent être garantis que si l'on ne porte pas atteinte au principe de la liberté des échanges que les États-Unis ont tant contribué à promouvoir et à défendre au cours des dernières années.

C'est au nom de ce principe et afin de progresser sur la voie de la libération des échanges que la Commission se propose d'entamer prochainement des négociations en vue d'un accord commercial avec le Japon qui est l'un des principaux interlocuteurs commerciaux du monde.

De même, la Commission entend favoriser des relations meilleures et plus étroites entre la Communauté et l'Amérique latine. La Commission se félicite des résultats positifs auxquels est parvenue la conférence de Buenos-Aires et s'engage à examiner dans un esprit ouvert et constructif les propositions qui en sont issues. Nous comptons, par conséquent, présenter le plus tôt possible une nouvelle communication au Conseil au sujet des rapports avec l'Amérique latine.

C'est également dans cette optique d'une libération croissante que la Commission considère le développement des échanges avec les pays de l'Europe orientale, avec la conviction qu'une telle politique pourra apporter une contribution substantielle à la détente en Europe. Déjà, les résultats obtenus sont sans nul doute d'une grande importance, et les faits démentent ainsi les accusations que ces pays formulent parfois à l'encontre de la Communauté. De 1958 à 1969, les importations de la Communauté en provenance des pays d'Europe orientale ont enregistré un accroissement de 262 %, avec un taux d'augmentation annuel de 11,5 %, contre une augmentation globale de 160 % pour les importations en provenance des pays à économie de marché, pour lesquels le taux d'augmentation annuel a été de 8,5 %. Or, en vue de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1973, de la seconde étape de la politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est, conformément à la décision du Conseil en date de décembre 1969 — il s'agit d'un objectif auquel la Commission attribue la plus grande importance et en vue duquel elle se prépare dès à présent à prendre les initiatives qui s'imposent —, il est nécessaire que la première étape de cette politique soit conduite d'une manière



**Malfatti**

telle qu'elle se rattache harmonieusement au nouveau système prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Nos relations avec les pays en voie de développement seront elles aussi inspirées, et continueront de l'être, par une libération croissante des échanges, avec pour but de faire participer ces pays à une plus large fraction du bien-être international. Notre politique d'accords d'association ou préférentiels en Afrique et dans le bassin méditerranéen ainsi que le système des préférences généralisées auxquelles notre Communauté a apporté jusqu'à présent une contribution décisive, en sont le témoignage.

De nombreuses critiques ont été adressées à l'encontre de notre politique d'accords préférentiels en général, et plus particulièrement de notre politique à l'égard des pays du bassin méditerranéen.

Je ne crois pas que de telles critiques soient fondées et j'ajoute que la Commission entend réaffirmer avec énergie la validité de cette politique. En ce qui concerne la Méditerranée, cette politique représente un facteur de stabilisation et de progrès et assure l'égalité de traitement à tous les États de la région méditerranéenne, contribuant ainsi aux efforts de pacification accomplis dans cette région si importante.

Pour ce qui a trait à la politique d'association que nous poursuivons en Afrique, je tiens à souligner qu'elle a réussi à créer un climat et un style nouveaux, en renforçant, dans la dignité d'un dialogue paritaire, les liens historiques avec ces pays.

Consciente de ce qui reste encore à faire, des améliorations à apporter, de l'importance fondamentale que présente pour l'humanité le problème du développement, la Commission se prépare à présenter au Parlement et au Conseil un mémorandum sur la politique de la Communauté dans ce domaine, dans la perspective de sa participation aux travaux de la deuxième commission de l'assemblée générale des Nations unies, qui devra mettre la dernière main au projet d'une stratégie internationale du développement pour la seconde décennie.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais pour terminer aborder l'important sujet du rôle et du renforcement de nos institutions.

Parfois on se montre préoccupé de ce que la Commission puisse être ravalée au rang d'une sorte de secrétariat général des Communautés. Cette préoccupation est dénuée de fondement. La nature, les pouvoirs, le rôle de la Commission sont clairement réglementés dans les traités, ainsi que je le rappelais au début de mon exposé. Mais par-delà le cadre juridique, qui doit quoi qu'il en soit être respecté dans tous ses éléments, il est une réalité politique mouvante qui tend à accroître et non à réduire le rôle du Parlement européen. Soit qu'il s'agisse de poursuivre l'objectif de l'union économi-

que et monétaire, d'y rattacher les politiques communes existantes, d'en mettre en route de nouvelles, de relancer la politique de recherche et de développement communautaire, de gérer les ressources propres de la Communauté, de réaliser la politique commerciale commune, soit qu'il s'agisse de mener efficacement et, on l'espère, rapidement, les négociations sur l'élargissement, les tâches, les fonctions, le rôle de la Commission auront l'occasion de se déployer pleinement, selon ce qui est prévu par la construction politique et juridique originale des traités.

Certes il faut améliorer le fonctionnement des institutions communautaires et à cet effet, je crois qu'il est utile que la Commission se propose, en collaboration avec le Conseil et avec le Parlement européen, d'améliorer les méthodes actuelles de travail dans le respect intégral des traités. Consciente de l'ampleur des travaux du Conseil et de l'effort personnel fourni par chaque ministre, la Commission estime en particulier qu'il serait possible de parvenir dans certains cas à un meilleur rendement des institutions et à une plus grande rapidité dans les décisions.

Je compte profiter des visites officielles que je ferai à partir de cette semaine dans les capitales des pays de la Communauté pour m'entretenir personnellement de ces problèmes avec le président et les divers membres du Conseil afin de préparer une discussion ouverte et concrète en la matière avec le Conseil même.

Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des conséquences que la réalisation de l'union économique et monétaire aura dans le développement des institutions communautaires. Ainsi que le Conseil des Communautés le notait le 8 juin 1970, « l'union économique et monétaire signifie que les principales décisions de politique économique seront prises au niveau communautaire, donc que les pouvoirs nécessaires seront transférés du plan national à celui de la Communauté. Son aboutissement pourra être l'adoption d'une monnaie unique, qui garantira l'irréversibilité de l'entreprise. »

C'est dans la ligne de cette évolution que se pose donc nécessairement le problème du contrôle démocratique des institutions. Il ne s'agit pas par conséquent de revendications de principe encore qu'importantes ou de discussions théoriques mais de nécessités objectives. L'union économique et monétaire se fera par étapes et, par conséquent, c'est par étapes que l'on peut prévoir de procéder à l'adaptation des institutions aux exigences découlant de la transformation de la Communauté. Il ne s'agit pas par conséquent de préparer des schémas théoriques, mais de confirmer les engagements pris, à la lumière du développement progressif de notre construction, d'où le projet de renforcement des pouvoirs du Parlement européen qui sera proposé dans les deux années à venir, de même qu'il faudra avant la fin de 1974

**Malfatti**

discuter le projet sur l'activité législative du Parlement. La préparation de ces projets exigera une réflexion longue et détaillée que la Commission entend ne pas tarder à entreprendre. Je me permets aussi de souligner la décision prise par votre Assemblée de procéder à un nouvel examen des textes sur l'élection directe du Parlement européen, qui furent établis il y a dix ans environ avec la contribution fondamentale de certains de vos éminents collègues, et cela à la lumière des développements qui ont eu lieu et qui sont prévisibles à l'avenir dans la vie communautaire.

Il ne m'appartient pas, Monsieur le Président, de rendre compte au Parlement européen des travaux en cours pour promouvoir l'union politique, en application du point 15 du communiqué de La Haye. Je crois cependant de mon devoir de formuler quelques considérations sur les résultats auxquels sont parvenus à cet égard les six ministres des affaires étrangères.

Si l'on peut constater la timidité des premières conclusions auxquelles sont parvenus jusqu'ici les ministres des affaires étrangères et si l'on peut donc comprendre la désillusion manifestée dans tel ou tel milieu politique, il me semble qu'il faille néanmoins souligner quelques éléments positifs, à savoir la volonté de mettre en œuvre un processus continu qui mène en un court laps de temps à de nouveaux et, faut-il espérer, à de plus convaincants résultats, de même que l'étroite corrélation avec notre réalité communautaire. Cette étroite corrélation est démontrée notamment par le fait que les formes prévues de consultation pourront concerner les pays qui ont présenté une demande d'adhésion, uniquement dans la mesure où ces pays deviendront membres de la Communauté. Au reste les chefs d'État ou de gouvernement ont réitéré les finalités politiques de la Communauté et ce que je viens de dire trouve donc son explication logique et évidente.

Voilà pourquoi se pose immédiatement et au premier chef le problème du rôle de la Commission, qui ne peut être exclue de la participation au processus d'édification de l'union politique européenne, puisqu'elle est un des principaux protagonistes de la construction communautaire.

Je crois devoir souligner aussi que la présence de la Commission dans la construction de l'union politique améliorerait en pratique l'efficacité du rôle assigné à notre institution. La Commission a un pouvoir d'initiative aux termes du traité de Rome dans des domaines politiquement essentiels tels que la politique commerciale commune, la politique monétaire, les accords dont j'ai parlé pour le bassin méditerranéen, qui soulèvent à la fois des problèmes économiques et des options politiques. Ces quelques exemples suffisent, je pense, pour qualifier de réaliste l'exigence que j'ai voulu illustrer.

Les traités de Rome et de Paris ne sont pas une fin en soi, comme le rappelait le président Rey dans son discours de 1967 devant le Parlement européen au moment d'exposer le programme de la Commission unifiée ; ils expriment textuellement une finalité politique claire. Il est évident que le processus d'unification économique et celui d'unification politique ne peuvent qu'être les deux faces d'une même médaille. Il est logique et souhaitable qu'il y ait un certain parallélisme entre ces deux aspects de la construction européenne. De même qu'il est indubitable que plus on avance et plus les frontières entre les divers champs d'action sont moins sensibles et plus ces champs s'interpénètrent. Des matières délicates comme la politique budgétaire, la politique monétaire, la politique financière et fiscale, qui deviennent des éléments porteurs de la transformation de la Communauté en union économique et monétaire touchent à des sphères éminemment politiques avant que d'être économiques. De même il est indubitable que les choix de politique étrangère seront à l'avenir toujours plus influencés par notre réalité économique, la Communauté étant la plus grande puissance commerciale du monde, le principal importateur de produits des pays en voie de développement. C'est aussi cette réalité, et non seulement notre stratégie politique cohérente qui nous assigne historiquement un rôle fondamental dans une politique de développement, d'équilibre, de sécurité, de détente et de paix ; c'est cette réalité qui atteste l'heureuse intuition de ceux qui au début lancèrent l'union européenne et invite chacun de nous à accomplir jusqu'au bout son devoir pour que cet objectif soit complètement atteint.

En ce qui la concerne la Commission est prête à assumer ses responsabilités, convaincue d'être à la fois gardienne des traités et moteur de l'intégration et capable d'accepter courageusement les conséquences dialectiques qui caractérisent ces deux aspects de notre tâche, la vigilance devant nous garantir des risques de l'aventure et l'initiative devant corriger les excès d'une vigilance qui tendrait fatalement à l'immobilisme.

L'appui du Parlement européen est essentiel pour nous dans l'exécution de notre mandat : par la cohérence de notre travail nous espérons pouvoir le mériter.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Malfatti.

Nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à 18 heures.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 16 h, est reprise à 18 h 10)*

15. *Discussion sur la déclaration du président de la Commission des Communautés européennes*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion sur la déclaration du président de la Commission des Communautés européennes.

La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker, président du groupe démocrate-chrétien.** — (A) Monsieur le Président, la procédure que nous avons instaurée aujourd'hui pour le débat politique, nous fait entrer dans une voie nouvelle. Je pense qu'il s'agit là d'une expérience dont il faut se féliciter, dont nous ne pourrions toutefois apprécier le succès ou l'échec que lorsque nous serons allés jusqu'au bout. Il y a une chose que je crois cependant pouvoir dire en toute certitude, c'est que le fait, pour les groupes parlementaires, d'avoir immédiatement réagi — on peut en effet considérer comme relativement courte l'interruption d'à peine deux heures qui a été décidée à la suite de la déclaration Malfatti pour donner aux groupes le temps d'examiner cette déclaration — place les débats du Parlement sur un plan plus politique et rehausse son prestige. Je ne puis que souhaiter, Monsieur le Président, que cette expérience produise des effets en ce sens.

On peut dire qu'en tant que président de la nouvelle Commission, M. Malfatti a présenté aujourd'hui la troisième Commission des Communautés européennes à notre Parlement. Je pense qu'on ne se formalisera pas si j'ajoute qu'en ce qui concerne l'investiture de la Commission nous ne sommes pas encore satisfaits. C'est là un problème qui nous préoccupe depuis fort longtemps. Mais quoi qu'il en soit, la procédure suivie est sans doute tout ce que nous pouvons espérer de l'actuelle structure institutionnelle de notre Communauté. Il faut toutefois être reconnaissant à M. Malfatti de ne pas seulement avoir fait une tentative mais d'avoir réellement présenté à notre Parlement une déclaration de programme et je dirai même — tout en sachant que cela ne paraîtra pas aussi positif pour certains que je l'exprime en ce moment — une déclaration gouvernementale au nom de la nouvelle Commission.

Monsieur le président Malfatti, je tiens à vous dire, au nom de tous mes amis politiques, que l'exposé fort instructif et intelligemment limité que vous nous avez fait, nous a fort impressionné, et je songe plus particulièrement à l'inspiration politique que vous avez donnée à l'orientation générale de votre déclaration gouvernementale. Il ne peut être question au cours du débat d'aujourd'hui d'en relever tous les détails, aussi importants puissent-ils être lorsqu'ils sont pris isolément, d'autant plus que dès demain déjà, au cours de la discussion que nous aurons avec le président du Conseil sur les questions orales,

l'occasion nous sera donnée de revenir sur de nombreux problèmes que M. Malfatti a abordés dans sa déclaration, et que jeudi prochain, c'est-à-dire dès après-demain, au cours du débat que nous aurons avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous pourrions revenir sur certains thèmes que M. Malfatti a traités dans son exposé.

Mes amis politiques attachent de l'importance à déclarer expressément que nous sommes très satisfaits de la manière et de la rapidité avec lesquelles la nouvelle Commission s'est mise au travail. Pour les anciens membres de la Commission, il s'agit plus ou moins de poursuivre leur travail. Mais nous avons, en fait, affaire à une nouvelle Commission et nous avons l'impression que celle-ci a très rapidement pris le bon rythme et qu'elle sera le digne successeur de la Commission présidée par M. Hallstein et M. Rey. Oui, nous avons été impressionnés par la manière dont M. Malfatti, avec une grande inspiration politique, a éclairé les grands problèmes de notre Communauté et dans certains cas, nous en a montré tous les détails, et d'avoir su s'arrêter juste là où son intelligence politique, les difficultés et les responsabilités de sa fonction lui ont commandé de s'arrêter. Au cours de ce débat, il ne peut s'agir pour l'essentiel que d'une première réaction politique spontanée à la déclaration de M. Malfatti. C'est ce que je voudrais faire au nom de mes amis politiques.

Monsieur le Président, l'exposé de la Commission se base, à mon avis, sur un instantané de la situation politique telle qu'elle se présente à l'intérieur et à l'extérieur de notre Communauté. Ce point de départ me paraît excellent et efficace car il implique une forme classique d'analyse et il permet, de ce fait, de tirer des conclusions politiques faisant clairement ressortir les conceptions de la Commission sur la manière dont elle veut s'attaquer à son travail.

Dans son exposé, M. Malfatti a énuméré les points, les problèmes et les situations auxquels la Communauté se trouve confrontée à l'intérieur. Je citerai : son évolution vers une union économique et monétaire, l'élargissement et l'organisation de ses institutions et l'objectif de l'union politique. Ce sont là, certes, les grands points de repère pour le cheminement intérieur de notre Communauté. En ce qui concerne ses problèmes extérieurs, il a parlé des négociations au sein du SALT, des problèmes du Proche-Orient, de la signature du traité de non recours à la force entre la république fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique, des négociations ou conversations et prises de contact entre l'OTAN et le pacte de Varsovie et, finalement, des perspectives d'une conférence européenne sur la sécurité.

La Commission et le président Malfatti se sont limités à nous donner cet instantané. Mais l'esprit et l'inspiration de l'exposé font clairement ressortir comment la Commission croit devoir faire face à la situation actuelle. En fait, cet instantané de la situation est

**Lücker**

un défi lancé à la Communauté pour qu'elle engage une action politique. Dans son exposé, M. Malfatti ne laisse subsister aucun doute sur la nécessité d'une accélération des activités politiques de notre Communauté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sur ce point, nous pouvons nous rallier au président, et à la Commission dans son ensemble. Mais je me demande à ce propos, s'il n'incombe pas à notre Assemblée de placer plus haut encore le but que nous poursuivons dans l'un ou l'autre domaine. Les conceptions du Parlement sont connues depuis bien longtemps. Il lui revient sans aucun doute de stimuler la Commission afin qu'elle poursuive avec courage et décision dans la voie qu'elle s'est tracée.

Arrivé à ce point, je me demande quelles sont les conséquences réelles et pratiques que M. Malfatti a tirées de cet instantané politique dans son exposé. Je rappellerai un seul aspect. Dans la dernière partie de son exposé, dans laquelle M. Malfatti parle notamment des résultats de la conférence de Viterbe et du comité Davignon, il a employé une formule qui souligne les aspects positifs de ces accords. Mais la formule employée permet de conclure que tant lui-même que la Commission avaient imaginé que la conférence de Viterbe aurait des résultats plus efficaces. Le document de la conférence des ministres des affaires étrangères ne nous a pas encore été transmis officiellement, mais on en connaît les grandes lignes et les conclusions. Ce document étant resté au niveau des ministres des affaires étrangères et n'ayant pas encore été soumis aux chefs d'État ou de gouvernement, il me semble utile d'en parler.

Si c'est à juste titre que M. Malfatti a parlé des défis extérieurs auxquels la Communauté doit répondre — je viens de les énumérer et ne veux pas les répéter — et si l'instantané qu'il nous a présenté est exact, s'il est vrai notamment que la Communauté doit rapidement entreprendre une action politique en réponse à ces défis, alors je me demande si la réponse est suffisante qui a été donnée pour la conférence de Viterbe et qui ne mentionne même pas les consultations obligatoires dans le domaine de la politique extérieure et de la politique de sécurité.

Je veux encore aborder une autre question. Je me demande s'il est juste de mettre entre les mains de fonctionnaires et de diplomates nationaux, sans aucun doute très qualifiés, la préparation de ces consultations. Pourquoi n'a-t-on pas, dans ce cas, mis en place un organe qui, indépendamment des gouvernements nationaux, mettrait l'accent sur les nécessités européennes qui résultent de la situation telle que M. Malfatti l'a présentée dans son exposé.

Certes, mon jugement sur la conférence de Viterbe est loin d'être négatif. Sans doute peut-on y trouver des points positifs. Le fait que l'on soit tout au moins disposé à entamer les entretiens consultatifs représente sans doute moins que ce que l'on s'était proposé de faire dans le plan Fouchet des années 60. D'autre

part, la consultation politique n'est assurée que dans les pays qui sont déjà membres de la Communauté, ce qui est sans doute un aspect positif. Mais aucune réponse n'est donnée aux deux questions que je viens de poser, dans la mesure, bien entendu, où l'on peut dès aujourd'hui apprécier les résultats de la conférence de Viterbe.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, quelle peut être notre tâche. Étant donné que la situation politique en Europe, du fait des événements que je viens d'énumérer, a évolué très rapidement et s'est mise en mouvement, étant donné notamment les contacts renforcés entre l'OTAN et le pacte de Varsovie et aussi les répercussions du traité de non recours à la force entre la République fédérale et l'Union soviétique, je crois que nous serons confrontés avec des situations politiques qui nous ont convaincus, mes amis politiques et moi-même, qu'il est nécessaire d'accélérer notre action politique si nous ne voulons pas rester trop en arrière. C'est un point sur lequel la Commission s'est montrée extrêmement réservée dans sa déclaration. Pourtant, cela ne peut pas être notre tâche, à nous Parlement. A mon avis, nous devrions montrer très clairement que dans ce domaine nous attendons de la Commission qu'elle saisisse toutes les possibilités qui se présentent dans les conversations avec le Conseil et les gouvernements afin d'obtenir de meilleurs résultats. En tant que Parlement, nous devrions le dire à haute et intelligible voix aux chefs d'État ou de gouvernement, qui se réuniront à nouveau prochainement, afin qu'ils examinent le résultat des travaux de la conférence des ministres des affaires étrangères et leur donnent soit leur bénédiction, soit modifient ces résultats et les rendent obligatoires sous une forme profitable à la politique de la Communauté.

Un autre ensemble de problèmes que je voudrais aborder, Monsieur le Président, sont les questions posées par M. Malfatti au sujet de l'approfondissement de la Communauté, autrement dit de la politique intérieure de la Communauté. A ce propos, je voudrais expressément féliciter la Commission de vouloir, en politique intérieure, parvenir à une union économique et monétaire qui serait équilibrée pour l'essentiel. Il y a deux raisons à cela.

D'une part, parce que la réalisation de l'union économique et monétaire nous ferait sortir, en ce qui concerne l'évolution intérieure, des politiques sectorielles que nous avons connues jusqu'ici et parce que cette réalisation nous oriente vers une ligne commune, vers un dénominateur commun auxquels nous ne pouvons échapper.

D'autre part, parce que cette évolution vers une union économique et monétaire rend implicitement nécessaires des décisions politiques. J'ai déjà eu l'occasion de dire par ailleurs que tous ceux qui ont souscrit au communiqué de La Haye en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire,

**Lücker**

savaient exactement ce que cela signifie sur le plan politique.

Dans son exposé, M. Malfatti a dit que l'unification économique et politique étaient les deux faces d'une même médaille. Il a également parlé du parallélisme et de la cohésion de l'évolution future dans le domaine économique et politique. C'est un point de vue auquel mes amis politiques se rallient pleinement et nous attendons de la Commission, qu'en ce domaine encore, elle fasse tout ce qu'il est possible de faire pour aller de l'avant.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots : mes amis politiques et moi-même nous tenons à déclarer que nous sommes entièrement d'accord sur la nécessité non seulement de définir le contenu de l'union économique et monétaire, mais également d'établir un échéancier, un plan par étapes ainsi que cela a été fait. Donc en principe nous sommes d'accord, mais étant donné l'évolution économique et conjoncturelle et étant donné aussi le fait que l'intégration du marché agricole pose des exigences bien déterminées aux autres secteurs d'intégration, aux secteurs économiques autres que l'agriculture mais avec lesquels elle est liée, nous estimons que nous devrions réfléchir à la question de savoir si ce plan par étapes ne devrait pas être revu en ce qui concerne les échéances. Pouvons-nous réellement attendre jusqu'en 1978 ? N'est-il pas nécessaire, étant donné l'évolution récente, de tout tenter pour que l'étape finale de l'union économique et monétaire soit ramenée à l'année 1975 ou à l'année 1976. Je connais de nombreux experts, des experts hautement qualifiés en ce domaine, qui pensent que cela devrait être possible. Si cela est exact, Monsieur le Président, je crois que nous devrions examiner cette question de plus près.

Je voudrais ajouter à ce propos que sous la présidence de M. Rey, la Commission a procédé à des travaux préparatoires dans certains domaines importants que l'on peut et que l'on doit insérer dans ce contexte. Je songe en particulier au mémorandum sur la politique industrielle, sur la politique agricole, sur la politique régionale et sur la politique sociale. Je ne veux pas revenir sur le détail de ces documents ; toutefois, les actions politiques envisagées dans ces secteurs sont parfaitement compatibles avec l'évolution en cours et peut même l'accélérer. Ce serait tout à fait dans notre intérêt.

Nous nous réjouissons vivement de ce que, dans son exposé, la Commission ait tenu à confirmer l'importance qu'elle attache dans l'avenir à la consultation des partenaires sociaux, autrement dit les travailleurs et les employeurs. Nous espérons que les activités vont démarrer. Et en songeant au début de ce matin, je dirai que nous aimerions que la coopération avec la jeunesse européenne s'engage bientôt sur des bases concrètes et qu'elle soit utilisée pour l'évolution future de notre Communauté.

Le troisième ensemble de problèmes concerne l'élargissement de la Communauté. Dans ce domaine, des

nuances nous séparent de ce que M. Malfatti a exposé au début de ce chapitre de sa déclaration. Peut-être pouvons-nous dire à haute voix ce à quoi il a songé en son for intérieur. Il dit tout d'abord que le rôle de la Commission dans ces négociations peut *grosso modo* être jugé fort positivement. Je ne dirai pas que je le juge quant à moi négativement, mais entre les mots « positif » et « bon » ou « encore meilleur » il y a place pour de nombreuses possibilités. Nous n'ignorons pas que le mieux est toujours un peu l'ennemi du bien. Quoi qu'il en soit, le rôle de la Commission dans les négociations sur l'élargissement de la Communauté pourrait être, à notre avis, plus grand que celui qui a été défini aujourd'hui. Il est possible que cette situation se modifie au cours des négociations, qu'en quelque sorte le poids de la négociation se déplace automatiquement. J'admets bien volontiers que la décision définitive du Conseil en la matière a été plus favorable que celle que nous connaissons par les publications dans les journaux européens et par celles des services d'information et qui nous avait d'ailleurs été communiquée officiellement. Mais je vous demande de me comprendre si je dis, pour mes amis et pour moi-même, que nous aurions aimé voir accorder à la Commission un rôle plus important dans ces négociations. Nous sommes parfaitement d'accord avec la Commission et avec M. Malfatti pour dire qu'en ce qui concerne ces négociations, nous ne pouvons et ne devons jamais perdre de vue l'importance politique qui s'attache à ce problème et cela justement en considérant ce que j'ai dit au début de mon exposé, c'est-à-dire que notre Communauté se trouve face à des problèmes, des questions, des évolutions et des tendances politiques auxquelles elle devra faire face à l'extérieur. Il est inutile que j'en refasse l'énumération. Il ne fait aucun doute qu'après son élargissement, le rôle de l'Europe sera plus important non seulement sur le plan économique mais également politique, même si cette Communauté élargie n'a pas son mot à dire en matière d'armes nucléaires qui sont aujourd'hui un des symboles des grandes puissances. Ce qui est certain, c'est que cette Communauté élargie pourra augmenter son poids politique en tant qu'organisation économique et financière ; c'est là l'importance politique d'un élargissement réussi.

Si je parle d'« élargissement réussi », je voudrais dire ce que j'entends par là. Par « élargissement » nous n'entendons pas une « dilution » de la Communauté pour en faire une zone de libre échange, nous voulons au contraire parvenir à une unification politique et économique de l'Europe dans un rythme approprié. Nous estimons que cette conception ne s'oppose pas à l'élargissement, mais au contraire travaille en ce sens.

Nous insistons aussi pour que les négociations avec la Grande-Bretagne ainsi qu'avec les autres pays désireux d'adhérer et avec les pays tiers soient conduites parallèlement. Nous sommes également heureux que la Commission réfléchisse au contenu et à

**Lücker**

l'échéancier des négociations avec les pays qui, pour des motifs que nous ne voulons pas approfondir ici, ne peuvent ou ne veulent présenter des demandes d'adhésion.

Un autre problème concerne les relations extérieures de la Communauté. On ne peut trop insister — en liaison aussi avec l'union économique et monétaire — sur le fait que nous devons parvenir à une politique commerciale commune, réelle et profitable, car nous n'avons pas encore une telle politique. Je suis certain que les membres compétents de la Commission le savent mieux que moi et pourraient mieux l'exposer. J'insiste sur le fait que c'est là une nécessité. Depuis de longues années, le Parlement européen s'est employé en faveur d'une politique commerciale commune. Je sais que tous les États membres devraient se frapper la poitrine en disant *mea culpa*, mais étant donné la synthèse de ce problème que la Commission a donnée dans sa déclaration, je dois le souligner une fois de plus. Certes, nous savons aujourd'hui par quelle voie nous pouvons arriver à une politique commerciale commune, mais malgré cela, il importe d'exploiter toutes les possibilités. Si je ne me trompe, on voit croître dans tous les pays de notre Communauté l'idée qu'il serait peut-être utile, étant donné l'évolution mondiale, d'accélérer l'unification économique et politique de l'Europe. Si cette impression est exacte, il devrait être possible de faire le nécessaire ici.

M. Malfatti a ensuite parlé des dangers du protectionnisme. C'est là un bien vaste domaine, mais il est bon qu'il vienne en discussion aujourd'hui. Nous connaissons tous les discussions qui ont eu lieu à ce sujet dans notre Communauté. Notre Parlement a également participé aux discussions et il importe de ne pas voir ce problème de manière unilatérale. Nous remercions la Commission de l'activité qu'elle a déployée jusqu'ici en ce domaine, des entretiens qui ont eu lieu à Genève et de la décision qui a été prise de ne pas se séparer et nous la remercions aussi, tout particulièrement, de continuer les consultations avec les grandes nations industrielles pour tenter de trouver une solution à ce problème.

Nous nous réjouissons par ailleurs des déclarations sans équivoque faites par la Commission dans son exposé en ce qui concerne l'attitude de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement. Je ne veux rien en dire aujourd'hui car nous aurons après-demain un grand débat à ce sujet. D'ailleurs, je n'ai aucune remarque à faire sur les grandes lignes de ce que la Commission nous a dit ce matin.

Et pour terminer, Monsieur le Président, j'en viens au problème des institutions. Je tiens à dire à ce propos que mes amis politiques et moi-même nous nous réjouissons vivement des déclarations fermes et claires de la Commission. Comme il fallait s'y attendre, la Commission a souligné son indépendance et son

autonomie et fait état de la nécessité non seulement de garantir et de préserver les traités de Rome, mais aussi de les développer dynamiquement et politiquement. Nous voulons y insister pour que la Commission ne quitte pas la voie qu'elle s'est tracée. Dans l'esprit de Caton l'ancien, je voudrais dire qu'il est urgent de bâtir l'Europe. Il faut se le répéter tous les jours avec l'entêtement et l'intransigeance que mettait Caton l'ancien à le faire.

J'ai déjà fait quelques observations concernant la conférence des ministres des affaires étrangères à Viterbe et ses résultats. Je ne veux pas les répéter mais je tiens à dire à la Commission qu'en ce qui concerne la préservation de son indépendance et le rôle dynamique qui est le sien, elle peut toujours compter sur l'appui et l'aide du Parlement et de mes amis politiques.

Dans ce contexte, la Commission n'a pas manqué de parler de la nécessité d'élargir les compétences du Parlement européen. Elle s'est prononcée sans équivoque et elle peut être certaine que nous la prendrons au mot, tout comme nous l'avons fait pour l'ancienne Commission. Nous nous rappelons les discussions et les duels oratoires que nous avons eus dans cet hémicycle et que nous reprendrons sans doute un jour prochain. Nous nous réjouissons qu'ils nous aient donné un point de départ et nous ne cesserons de rappeler à la Commission comment nous comprenons le rôle et les compétences de ce Parlement dans l'ensemble de notre Communauté, c'est-à-dire non seulement dans le sens d'un contrôle démocratique, mais aussi, un jour prochain, dans le sens que les pouvoirs législatifs doivent être accordés à une institution démocratique ayant le même poids que les autres institutions.

J'en ai terminé. Je tiens cependant à souligner une fois encore que la conception de M. Malfatti est exactement celle de mes amis politiques lorsqu'il dit que l'unification économique et politique de l'Europe sont deux faces d'une même médaille. Nous voulons le souligner car nous savons quelles sont les difficultés que nous devons vaincre à l'extérieur et quels sont les problèmes que nous devons résoudre à l'intérieur. Nous estimons quant à nous que les problèmes sont là pour qu'on leur trouve une solution. Pour ce faire, on peut compter sur notre bonne volonté, sur nos bonnes dispositions et si je puis ainsi dire, sur notre fantaisie politique. Je suis certain que si la Commission veut aller dans cette voie, côte à côte avec le Parlement, ce n'est peut-être pas du jour au lendemain et automatiquement que nous construirons l'Europe, mais nous nous rapprocherons progressivement du but. A l'avenir également, nous poursuivrons ce but en collaboration avec la Commission et avec tous ceux qui œuvrent dans le même sens.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals.

**M. Vals, président du groupe socialiste.** — Monsieur le Président, je pense, comme M. Lücker, que notre procédure d'aujourd'hui est une expérience, l'expérience d'un débat d'investiture, fort modeste, certes, et qu'il sera nécessaire d'améliorer au cours des années. Pour nous, en effet, la Commission, c'est l'exécutif auquel nous nous référons.

Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Commission, vous n'êtes pour nous ni, comme l'ont dit certains, des exécuteurs — ce qui est assez péjoratif — ni des exécutants. Vous êtes pour nous un pouvoir politique. C'est pourquoi nous enregistrons avec satisfaction le débat d'aujourd'hui.

Monsieur le président Malfatti, le groupe socialiste ne se livrera pas à une exégèse de votre discours, parce que, d'abord, nous n'en avons pas le temps, et parce que dans différents domaines, nous aurons, au cours des jours à venir, à examiner les divers problèmes que vous avez cités dans votre intervention.

Dès demain, à propos de questions orales, vous entendrez la position du groupe socialiste sur un certain nombre de problèmes politiques. Le débat que nous aurons au mois d'octobre sur l'union politique dans la perspective de l'élargissement de la Communauté nous donnera, de son côté, l'occasion de développer les thèmes qui nous sont chers. Enfin, lors de l'examen du programme que, je pense, vous ne manquerez pas de nous présenter au mois de décembre prochain, nous pourrions discuter dans le détail de tous les problèmes qui intéressent la construction européenne.

Il y a, dans votre exposé, un certain nombre d'aspects positifs. Ils ont d'ailleurs été soulignés par le président Lücker, et je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

Vous me permettrez cependant d'exprimer un regret : il apparaît, à la lecture du texte qui nous a été soumis, qu'il n'y a peut-être pas un partage égal entre les développements relatifs à la politique industrielle et ceux qui concernent la politique sociale. Nous sommes profondément attachés à cette dernière et nous ne pensons pas que l'on puisse construire l'Europe sans tenir compte de cet élément extrêmement important.

Peut-être aussi regrettons-nous que, face à cette politique agricole commune dont vous avez souligné les mérites vous n'avez pas assez parlé d'autres problèmes, comme celui des transports qui nous préoccupe beaucoup. Nous avons beaucoup apprécié que vous avez déploré le retard mis par le Conseil à examiner au fond les propositions de la Commission, qui sont plus particulièrement l'œuvre de M. Mansholt.

Je voudrais, à ce sujet, vous faire part de l'inquiétude de mon groupe au sujet de la répartition des tâches. Certes, je sais que vous n'êtes plus désormais que neuf commissaires au lieu de quatorze. Nous connaissons bien M. Coppé. Nous avons eu l'occasion de l'apprécier au cours de cette douzaine d'années au cours desquelles il est venu devant le Parlement européen pour y défendre, au nom de la Commission, les problèmes qui étaient de son ressort. Nous craignons un peu qu'en lui ayant confié à la fois la politique financière, la politique sociale et la politique des transports, on ne l'ait peut-être chargé d'une trop lourde tâche pour qu'il puisse, malgré sa bonne volonté bien connue, répondre aux demandes fort légitimes que ne manquera pas de lui adresser le Parlement par l'intermédiaire de ses commissions. Comme pour tout le reste, nous jugerons à l'œuvre et nous vous dirons ensuite si nous sommes satisfaits ou mécontents du travail de la Commission. Mais je tenais de toute façon à vous faire part de cette inquiétude.

Je voudrais borner mon intervention à l'examen rapide de quelques problèmes qui nous intéressent au premier chef.

Il y a, en particulier, l'aspect institutionnel. Vous me permettez de vous dire, Monsieur le président Malfatti, que nous ne partageons pas toujours votre optimisme au sujet des pouvoirs qui sont reconnus à la Commission par le traité de Rome, dont vous examinez simplement l'aspect juridique, car nous avons l'impression que ces pouvoirs ne correspondent plus à ce qui a été prévu par le traité. La Commission, et j'entends ici la Commission précédente, en a eu d'ailleurs conscience, car elle a, se fondant sur l'article 238, introduit un recours devant la Cour de justice à propos d'une décision prise par les gouvernements à Genève en ce qui concerne les améliorations ou les modifications à apporter à la politique des transports routiers. Il apparaît donc que nos craintes en la matière sont justifiées puisque d'ores et déjà, la Commission a été obligée de se défendre.

Et nous avons l'impression qu'en ce qui concerne les négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats : l'Irlande, la Norvège, le Danemark, le Conseil ne vous a pas confié le rôle qu'avait prévu le traité. A juste titre, vous vous réjouissez de ce que la Communauté présente désormais un front uni, que ce ne soit point simplement des négociations intergouvernementales qui aient lieu. C'est vrai, c'est un progrès ; mais nous estimons, quant à nous, que le rôle de la Commission en la matière devait être beaucoup plus important et que vous devriez demander à user pleinement des prérogatives que vous attribue l'article 238.

Très brièvement, vous nous avez parlé de l'union politique, sur laquelle M. Lücker s'est longuement étendu à propos de la conférence de Viterbe, à pro-



### Vals

pos du rapport Davignon demandé par les gouvernements, rapport tellement confidentiel qu'il doit y en avoir au moins un exemplaire dans chacun des bureaux des membres du Parlement européen, et vous faites, à propos de cette union politique, référence à la déclaration de La Haye.

Cette déclaration, que nous avons examinée — nous l'avons dit à l'époque — avec beaucoup d'optimisme parce que nous la désirions, vous y faites référence, à propos de l'union politique, par un très long paragraphe dans votre exposé. En ses termes généraux, elle peut nous satisfaire. Mais nous ne pouvons pas oublier les termes qui furent utilisés après la conférence de Bonn en 1961, et nous savons fort bien que les décisions prises à cette époque-là dans le cadre général du communiqué n'ont pas reçu ensuite d'application pratique.

Nous pensons, dès lors, comme vous que, certes, il existe un automatisme qui conduit la Communauté directement vers l'union économique, vers l'union monétaire, puis vers l'union politique. Mais nous pensons qu'en dehors de cet automatisme, une volonté politique est indispensable et que c'est vous qui devez en être le ferment.

A notre point de vue, le Conseil ne joue pas le rôle d'institution prévu par le traité. Dans la situation internationale actuelle qui nous pousse davantage encore vers cette union politique, nous voyons combien le Conseil, au lieu d'être une institution, n'est que la juxtaposition d'un certain nombre de politiques gouvernementales, et que son rôle se borne à celui d'une conférence intergouvernementale.

C'est parce que nous avons conscience de cela que nous vous demandons d'utiliser les pouvoirs qui vous ont été donnés par les traités.

Vous m'excusez, Monsieur le Président, de reprendre une phrase de la page 1 de votre discours, dans laquelle vous dites que ces droits vous ont été accordés par les gouvernements nationaux, qui vous ont assuré, par le traité de Rome, un caractère d'indépendance et d'autonomie. Ce ne sont pas les gouvernements nationaux qui vous ont accordé cela. Ils ont signé les traités — parmi les signataires se trouvait un de mes excellents amis politiques — mais ils n'ont fait que signer. Ce sont les Parlements qui ont ratifié les traités au nom des peuples de la Communauté qui vous ont donné cette indépendance et cette autonomie. Cette sécurité dont vous parlez, vous la tenez, non pas des gouvernements, mais des peuples.

*(Applaudissements)*

C'est pour cette raison que nous sommes extrêmement sensibles à ce que vous dites au sujet de l'union politique. Vous nous déclarez qu'il est indispensable que, dans l'intérêt même de l'union politique, la Commission soit associée aux travaux. Nous ne pouvons que partager votre point de vue.

Toutefois, cela n'est pas suffisant. A toutes les constructions européennes que l'on imaginera il sera toujours possible, sur le plan technique, de trouver des solutions, mais il faudra toujours, pour qu'elles soient couronnées de succès, à la fois l'adhésion des courants politiques représentés à l'intérieur de ce Parlement européen et, par leur intermédiaire, celle des peuples.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande que le Parlement européen soit associé à toutes les négociations sur l'union politique et qu'il ne soit pas simplement mis au courant par un vague compte rendu fait par la présidence du Conseil du moment.

*(Applaudissements)*

En ce qui concerne les institutions, nous sommes, certes, conscients comme vous, Monsieur le Président, de ce qu'il est indispensable que ce Parlement soit élu au suffrage universel. Le Parlement lui-même en a conscience puisque, il y aura bientôt dix ans déjà, en son nom, mon ami Fernand Dehousse a fait des propositions. J'ignore si, comme vous le dites, nous devons réexaminer le problème. Ce que nous souhaitons, ce que souhaite le Parlement — il l'a d'ailleurs déclaré dans une résolution — c'est qu'un dialogue soit engagé entre le Parlement et le Conseil de façon à déterminer la manière d'aboutir à ce qui a été prévu par le traité de Rome : l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Je terminerai en vous disant que, comme l'avaient pensé vos prédécesseurs, les deux seuls que vous ayez eus, M. Hallstein et M. Rey, nous sommes, nous, Parlement européen, vos « alliés naturels » ; c'est le terme qui a été utilisé à propos des relations que nous avons entre nous. Mais entre alliés, il est indispensable qu'il y ait des accords, et cela s'applique en particulier aux relations Parlement-Commission.

Lorsque vous faites des propositions, elles nous sont transmises. Elles sont étudiées par les commissions du Parlement, elle sont quelquefois amendées ou modifiées et, par des votes, le Parlement européen exprime sa volonté en la matière.

J'aurais aimé trouver dans votre discours quelques phrases nous indiquant le sort que vous entendez réserver aux remarques, améliorations, modifications, amendements qui seront apportés par le Parlement européen aux propositions que vous lui soumettrez.

Je n'ignore pas que c'est la première prise de contact importante que vous avez avec nous et que vous ne pouvez penser à tout. Mais je crois que, dans l'avenir, il sera indispensable que nous ayons à ce sujet un débat qui nous permette d'arriver à des accords politiques en la matière. Je sais bien que le président de notre Parlement avait obtenu de votre prédécesseur qu'un accord soit établi à ce sujet. Il faut,



**Vals**

je crois, en débattre publiquement afin d'arriver à une sorte de convention sur ce plan et afin que les alliés que nous sommes trouvons, auprès des alliés que vous devez être, l'appui qu'ils sont en droit d'attendre.

Telles sont, Monsieur le Président, rapidement exposées, les quelques réflexions que, dans le domaine institutionnel et dans le domaine politique, votre discours m'avait inspirées.

Je suis persuadé que, dans les jours à venir, nous apprendrons, vous et nous, à nous mieux connaître, à nous mieux apprécier. Nous ne serons sans doute pas toujours d'accord, mais avec la bonne foi qui est la vôtre et la volonté qui est la nôtre, je suis persuadé que nous arriverons à des solutions bénéfiques pour l'Europe.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Berkhouwer.

**M. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés.** — (N) Monsieur le Président, un journaliste français connu nous a fourni dans le Figaro daté d'hier un motif conducteur pour ce que nous pouvons appeler « la rentrée de notre Parlement européen ». L'article était intitulé : « Réinventer un Parlement pour l'Europe. » Ce journaliste voulait dire par là un Parlement qui pourrait s'organiser lui-même en fonction des questions d'actualité et des problèmes politiques qui se posent de nos jours. A la suite des déclarations que M. Lücker vient précisément de faire à ce sujet, je crois effectivement qu'aujourd'hui nous avons commencé à réinventer notre Parlement. Je crois que nous avons accompli du travail effectif depuis ce matin en ce sens que — je peux m'en réjouir car j'ai moi-même insisté pour qu'il en soit ainsi — l'exposé introductif de M. Malfatti est immédiatement suivi d'un débat. Et nous n'en restons pas là, car les problèmes abordés ce matin nous permettent aussi d'espérer que, demain, s'instaurera un débat relativement long avec le président du Conseil, débat qui vaudra donc la peine d'avoir lieu. Par conséquent, la présence du président du Conseil ne devrait pas se limiter à un bref séjour de quelques heures parmi nous.

Avant d'approfondir l'exposé de M. Malfatti, je tiens à rendre hommage, au nom de mes amis politiques, au président de l'ancien exécutif et également à ceux de ses membres qui ne font plus partie de l'actuelle Commission.

M. Rey avait l'habitude de nous faire la synthèse politique des problèmes qui figuraient à l'ordre du jour. Aujourd'hui, nous avons écouté, au nom des neuf membres de l'exécutif, parmi lesquels plusieurs nouveaux membres, la déclaration de M. Malfatti. Le style est nouveau. Je serais tenté de la qualifier de déclaration d'intention, qui a davantage la forme

d'un catalogue analytique de tous les problèmes politiques et économiques qui se posent à nous.

Je tiens à dire tout de suite que, dans l'ensemble, mes amis politiques ont, même si les problèmes sont abordés d'une manière différente, de la compréhension pour les déclarations faites par M. Malfatti et qu'ils les approuvent.

Si je peux me permettre de qualifier plus généralement l'exposé introductif de M. Malfatti, je dirais qu'il était placé sous le thème du renforcement de la position de l'Europe dans le monde. Pour réaliser cet objectif, la Commission européenne voudrait être un moteur actif, tournant à plein régime. Nous avons pris acte de ce que la Commission souhaite jouer, dans ce contexte, un rôle politique important et qu'elle n'est pas disposée à se laisser dégrader au rang de simple organe administratif. A ce propos, je pense avec satisfaction à une déclaration faite par M. Spinelli dans le livre qu'il a publié : « The Eurocrats, conflict and compromise in the European Community ». Il y dit qu'en ce qui concerne la réalisation de l'unification européenne, il importe non pas de renforcer la bureaucratie, mais bien de renforcer les forces politiques animées d'un esprit d'unification.

Je voudrais encore dire quelque chose sur certains points essentiels qui ont de l'importance pour notre débat d'aujourd'hui. Je voudrais le faire en me fondant sur ce que M. Maurice Druon, l'un des 40 immortels que compte la France, écrit dans un livre qui a paru hier, je crois. L'une des lettres figurant dans le livre « Lettres à un diplomate européen sur le pouvoir et le droit » contient l'admirable passage ci-après :

« Ah, si nous avions un siècle devant nous, je dirais : Tout cela, que je viens d'énumérer, le Parlement, le pouvoir exécutif, la défense, la monnaie, tout cela se fera fatalement et obligatoirement. Mais nous ne disposons pas d'un siècle. Les deux décennies à venir constituent la plus dangereuse période que l'humanité ait jamais eu à traverser. Nous ne sommes qu'à l'orée du péril. Le malheur rôde autour de la terre. Il rôde sur la terre. Le malheur est dans l'aveugle utilisation des sciences par les nations pour des fins de compétition économique ou de suprématie militaire. »

Ces mots, Maurice Druon les a écrits il y a un an environ. Mais leur actualité ne se dément pas dans un monde ressemblant à une poudrière prête à exploser et explosant parfois, dans ce monde plein de forces collectives anonymes. Il suffit de penser aux passagers qui viennent de prendre, au milieu de l'Europe, l'avion, moyen de transport moderne, et qui sont devenus, à l'heure actuelle, les victimes de ce que, je voudrais nommer les forces anonymes collectives, une forme de puissance que l'on voit surgir partout. De là vient que j'ai voulu absolument citer ces mots de Druon dans ce contexte.

**Berkhouwer**

J'en viens maintenant à la position de l'Europe et aux problèmes de l'élargissement. La position à laquelle nous souhaiterions, avec la Commission et son président, voir accéder l'exécutif, ne peut être atteinte que si l'Europe devient plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Au nom de mes amis politiques, je me permets de rappeler que l'élargissement et le renforcement doivent aller de pair. L'élargissement ne pourra jamais être un affaiblissement.

Au contraire, l'une des conditions du renforcement de l'Europe, c'est précisément son élargissement. Nous avons été fort surpris de voir, lors de la première rencontre à Luxembourg avec l'un des représentants les plus éminents de l'un des pays candidats, ce pays mettre à l'ordre du jour le problème de la sécurité de l'Europe. Il est curieux de constater que cette proposition fut faite en dépit de l'échec de la conférence de 1954, qui avait échoué sur un problème de même nature. Après cet échec, nous avons poursuivi nos efforts dans le secteur économique. Or, maintenant, le problème de la sécurité de l'Europe est à nouveau posé. Nous parlons de conférences sur la sécurité. Je me demande d'ailleurs, non sans malice, qui doit être protégé contre qui. A mon avis, cette question mérite toujours d'être posée.

Le problème de la sécurité soulevé par le négociateur en question revient, me semble-t-il, au premier plan de l'actualité, maintenant que le président des États-Unis d'Amérique nous le soumet en ces termes : compte tenu des obligations que nous avons dans le monde, devons-nous nous préoccuper davantage que les Européens eux-mêmes de la sécurité de l'Europe ? Cette question me paraît être une question honnête ; elle l'est à un point tel que nous allons devoir sous peu nous sentir obligés d'y répondre. Bien sûr, nous aussi, nous sommes d'avis que l'élargissement de la Communauté ne doit pas aboutir à la création d'une zone européenne de libre-échange. Je me suis particulièrement réjoui de la déclaration faite à ce propos par M. Malfatti : « Au nom du ciel, n'attachons pas trop d'importance aux détails techniques. » Il a raison, Monsieur le Président, mais si nous agissions ainsi, il serait possible que nous attendions des années avant d'arriver à un résultat. Je voudrais me résumer comme suit : n'acceptons surtout pas que se développe une sorte d'échanges de statistiques, car si nous le faisons, ces échanges risqueront de s'éterniser. Nous savons en effet à quoi nous en tenir dans le domaine des statistiques. Pénétrons-nous avant tout de l'idée qu'il s'agit d'abord de réaliser un objectif politique. Je voudrais ajouter — et mon point de vue sera déjà teinté de libéralisme — que ce problème ne met pas en présence des intérêts divergents de la part des Six, plus l'Angleterre, plus les trois autres candidats. Nous croyons pouvoir considérer l'élargissement comme un problème d'intérêt communautaire, si bien qu'il ne sera pas nécessaire de s'es-

crimer bien que de multiples intérêts matériels soient forcément en jeu. Le but final est cependant de gérer les intérêts que les Dix ont en commun, les intérêts de l'Europe élargie qui s'offre à nous. Dans ce contexte, je voudrais d'ailleurs faire une autre observation. Elle vous semblera peut-être inappropriée, mais ma nature est ainsi faite. Nous ne cessons pas de répéter aux autres : il faut que vous acceptiez intégralement la lettre et l'esprit des traités de Rome. Je voudrais cependant faire observer — et cette observation, je l'adresse en fait au Conseil absent par l'intermédiaire de la Commission — que nous ferions bien, nous aussi, de respecter les règles des traités ! Ne donnons pas aux pays candidats l'occasion de nous demander : Messieurs respectez-vous toujours les traités ? n'agissez-vous pas, dans certains cas — et j'emploie là un euphémisme — *en marge* de ces traités ?

Nous ne pouvons exiger de nos partenaires aux négociations le respect des traités de Rome et de Paris que si, de notre côté, nous sommes également disposés à en respecter la lettre et l'esprit.

Monsieur le Président, j'en viens maintenant au problème des relations extérieures. J'ai déjà déclaré qu'il ne saurait être question d'examiner, chapitre par chapitre, tous les points contenus dans la déclaration de M. Malfatti, document qui compte 24 pages. J'estime d'ailleurs que c'est là le grand avantage de ce débat impromptu. Le fait que ce débat soit improvisé évite que nous nous lancions dans des discours interminables. Chacun de nous se voit ainsi obligé de ne parler que des chapitres dont il estime qu'ils méritent d'être discutés et, en ce qui me concerne, je voudrais aborder celui des relations extérieures. Ces relations extérieures ont en fait deux aspects.

Il y a des entreprises étrangères qui s'implantent dans la Communauté. A ce propos, il arrive évidemment que l'on mentionne le célèbre « défi américain », que personnellement je ne crains pas tellement. Par ailleurs, nous voyons également un déplacement de l'intérieur vers l'extérieur : implantations d'entreprises européennes aux frontières extérieures de la Communauté, principalement à l'Est en ce moment. Dans la Communauté elle-même, il y a des divergences de vues en ce qui concerne l'implantation des entreprises. En l'occurrence, il s'agit de savoir de quel côté des frontières une entreprise étrangère déterminée va s'implanter.

La concurrence est très forte dans ce domaine. A cet égard, il faudra prendre les mesures qui s'imposent, même dans certains de nos propres pays. La question de savoir où une certaine entreprise va s'implanter y fait l'objet d'une campagne électorale. Je n'en dirai pas plus.

Je voudrais évoquer un instant la politique d'ouverture à l'Est. Le Benelux entame des négociations avec les pays d'Europe orientale. Ford avait décidé

**Berkhouwer**

de ne pas s'implanter en Union soviétique. Succesivement, Fiat et Renault ont déployé des efforts pour s'implanter dans ce pays. Daimler-Benz envisage, paraît-il, de réaliser en Union soviétique un projet de plusieurs milliards, qui sera éventuellement — je ne le sais pas de manière précise — financé par la République fédérale. En tout cas, il s'agit de crédits à long terme. Si je fais état de cette évolution, c'est que ces opérations n'ont rien à voir avec une politique industrielle ou une politique commerciale communes. Il est fort possible au demeurant que l'on en soit arrivé là que parce que l'on a pu, à un moment donné, faire en sorte que l'octroi de crédits ne relève pas d'une politique industrielle et commerciale communes. Ces problèmes font toutefois partie d'un chapitre à part, que nous pourrions le cas échéant discuter plus tard. En tout cas, il faudra que les choses soient au clair pour le premier janvier 1973. Le problème de la politique commerciale commune ne vaut pas seulement à l'égard des pays d'Europe orientale, mais aussi, par exemple, à l'égard du Japon et des États-Unis.

Monsieur le Président, en tant que libéraux, nous ne sommes évidemment pas opposés à une ouverture vers l'Est. La question est toutefois de savoir si nous ne devons pas veiller à ce que cette ouverture vers l'Est soit également justifiée à un certain niveau. C'est une exigence légitime, me semble-t-il. Il ne faut pas que les initiatives viennent uniquement exclusivement de notre côté. Il ne faut pas que les crédits viennent uniquement de chez nous, encourageant ainsi un pays à accorder des conditions de prêt plus favorables encore que le pays voisin. Ne faudrait-il pas progressivement considérer ces problèmes sous un angle européen ? Ne faudrait-il pas que sur ce point, nous évitions en quelque sorte de fausser la concurrence ? A cet égard, je me réfère à l'organisation industrielle de l'Union soviétique, qui laisse fortement à désirer. La distribution économique y est fort mal développée. On voudrait y construire 150 000 à 170 000 véhicules utilitaires par an. C'est dire que la pénurie est grande. En Europe, il faut éviter d'opposer les intérêts de l'industrie d'un pays à ceux du pays voisin. En ce qui concerne l'octroi de crédits, il convient d'adopter la même ligne de conduite.

Le problème de la présence de l'Europe dans le bassin méditerranéen a déjà été abordé. En fait, cette présence est nulle. Sans doute peut-on conclure des accords d'association et réduire de 40 % pour un pays et de 80 % pour un autre les droits applicables aux oranges, mais cela n'implique pas pour autant que l'Europe soit présente dans le bassin méditerranéen. Même le fait d'imposer une sorte de « jumelage » à l'Espagne et à Israël — en négociant avec Israël une sorte d'accord commercial qui devra à son tour tenir compte de certaines transactions commerciales en cours avec l'Espagne — n'est pas synonyme de présence de l'Europe. A mon avis,

ces réalisations ne démontrent en rien la présence de l'Europe dans le bassin méditerranéen.

Je ne voudrais pas citer ici l'article détaillé publié dans « Preuve » par le ministre tunisien des affaires étrangères, mais je voudrais néanmoins en recommander la lecture à tous ceux qui sont présents dans cet hémicycle. Cet article n'émane pas de quelqu'un de chez nous, mais d'un Tunisien qui nous pose la question : où est-elle, cette Europe qui pourrait jouer un rôle tellement grand et pacifique à notre égard ? Le jumelage dont je parlais et les accords conclus par pays ou par catégorie de produits ne sont pas le genre de présence que l'on attend de nous en Tunisie par exemple.

Avant d'en arriver à ma remarque finale sur la situation institutionnelle dans les Communautés, je voudrais dire en passant que nous devons faire une distinction entre les belles paroles et les réalisations mineures ou les velléités de réalisations, comme je serais presque tenté de les qualifier.

Nous voulons réaliser l'union économique et l'union monétaire. C'est une tâche gigantesque. Lorsque j'en entends parler, je me dis toujours que nous devons cesser d'établir une distinction entre la politique et l'économie, car s'il est des problèmes importants, c'est bien ceux que pose la réalisation de l'union économique et de l'union monétaire. L'une des institutions fédérales les plus importantes prévues par la constitution américaine — il y en a cinq — est celle de la monnaie.

Monsieur le Président, je vous demande de me pardonner et de ne pas me trouver ridicule si je veux opposer à ces faits une petite réalité communautaire.

J'ai rencontré aujourd'hui, dans la maison de l'Europe, quelques étudiants de mon pays. Comme ils avaient l'intention de passer par l'Allemagne pour regagner les Pays-Bas, ils ont voulu changer, en ces lieux solennels, quelques francs français en marks allemands, mais vous savez que c'est impossible, même ici.

Rentrés dans leur pays après avoir entendu toutes les belles paroles que je leur ai dites sur l'union monétaire et les autres problèmes, ces étudiants me diront : oubliez tout cela, car dans votre Maison de l'Europe, nous ne pouvons même pas échanger quelques francs français contre des marks allemands.

Voilà comment se présente la réalité aux yeux de ces jeunes. Nous pouvons facilement leur expliquer pourquoi il en est ainsi. Il y a, bien sûr, une raison à cet état de choses, mais la réalité en revient pour notre jeunesse, à la situation que je viens de décrire. La jeunesse ne croit plus en l'Europe, parce que nous utilisons toujours de belles paroles, sans avoir le courage d'entreprendre les réalisations mineures qui s'imposent.

**Berkhouwer**

Dans chacun des pays de la Communauté, on envisage à nouveau d'augmenter le taux des droits d'accises. Dans ce contexte, je pense par exemple à mon propre pays. Nous parlons d'une union douanière, mais cette union me semble être davantage une union des douaniers.

Si les droits d'accises sont augmentés unilatéralement dans l'un ou l'autre pays, les douaniers vont être à la fête. Aussi faudra-t-il que les représentants de la Commission me promettent qu'ils mettront tout en œuvre pour supprimer ces motifs de réjouissance chez les douaniers.

Monsieur le Président, je terminerai mon intervention dans ce débat en parlant des problèmes institutionnels. Beaucoup de choses ont déjà été dites à ce sujet, non seulement par M. Lücker, mais aussi par M. Vals. Je puis souscrire entièrement à leurs déclarations.

M. Malfatti a parlé en des termes particulièrement courtois de la carence du Conseil dans le domaine de la politique agricole. Cette carence existe non seulement en matière de politique agricole, mais aussi — M. Vals a déjà insisté sur la carence du Conseil en matière de politique des transports — dans tous les autres domaines.

Il faut que le Conseil — je le dis à l'intention de tous ceux d'entre nous qui, et je suis du nombre, tiennent le Conseil en haute estime — fonctionne comme une institution des Communautés, comme nous et la Commission européenne nous efforçons de le faire. Le Conseil ne doit pas être — le mot a déjà été prononcé — une conférence gouvernementale permanente d'experts pour les questions techniques, le ministre intéressé se rendant de temps en temps à Bruxelles sans avoir — reconnaissons-le et qu'on ne le prenne pas en mauvaise part — lu un traître mot sur le problème en discussion. Toujours est-il que c'est la réalité. Le Conseil ne pourrait-il pas être composé de ministres dont la seule fonction serait d'être membres du Conseil ? Je sais bien que ce résultat ne peut pas être obtenu du jour au lendemain, mais il faudrait quand même que l'on y pense un jour. Nous pourrions éventuellement en reparler à une autre occasion. Nous devrions faire le contraire de ce qui se fait à l'heure actuelle. Pour l'instant, il est de règle que le ministre des affaires étrangères assume la présidence du Conseil, un ministre compétent dans un domaine défini exerçant de temps à autre cette même fonction. A mon avis, il faudrait qu'à la tête du Conseil, il y ait en permanence un ministre compétent, le ministre de l'un ou l'autre pays membre du Conseil. Aucune disposition du traité ne s'y oppose. En instaurant cette procédure, on éviterait aussi que les représentants permanents jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Vous voyez à qui je pense. L'influence des représentants permanents diminuerait dans la mesure où l'on aurait ainsi au Conseil des personnes connaissant les questions européennes. Les repré-

sentants permanents sont encore beaucoup plus insaisissables pour nous que le Conseil. Nous n'avons aucune emprise sur eux. Nous ne les voyons jamais. Leurs travaux sont plus secrets encore que ceux du Conseil de ministres. Je pense que ma suggestion mérite d'être sérieusement examinée. Ainsi que je l'ai déjà dit, ce n'est pas dans le seul domaine agricole que se manifeste la carence du Conseil. Je pourrais citer des exemples plus douloureux encore. Il me suffira de mentionner quelques exemples concrets : la question des accords d'association négociés en marge de l'article 238 du traité, la politique commerciale commune, où l'article 113 est plus ou moins écarté. On voit par conséquent que les exemples démontrant la carence du Conseil ne manquent pas.

Les dernières observations de mon intervention qui, je l'espère, n'aura pas été trop longue, je les consacrerai à l'une des conclusions de l'exposé de M. Malfatti, à savoir la phrase : « l'appui du Parlement européen est essentiel pour nous dans l'exécution de notre mandat. Par la cohérence de notre travail, nous espérons pouvoir le mériter ».

A cet égard, je me permets, avec quelque hardiesse sans doute, de vous faire observer, Monsieur Malfatti, que ce n'est pas la cohérence de votre travail qui pourra vous faire mériter l'appui du Parlement européen. Un travail peut être très cohérent en soi sans pour autant mériter la confiance de la partie adverse. La cohérence n'est pas un critère valable en l'occurrence.

On peut mettre de la logique dans tout. Il suffit de penser à Hamlet. « *There is some logic in...* » Il en va de même pour la cohérence. En l'occurrence, il s'agit d'autre chose. Il faut que la Commission fasse son choix dans la relation triangulaire entre le Conseil, le Parlement et elle-même. Une relation triangulaire ne peut jamais durer longtemps. A un moment donné, il faut prendre parti. Lorsque je parle d'une relation triangulaire, M. Malfatti sait fort bien à qui je pense. Si le président de la Commission dit : « l'appui du Parlement européen est essentiel pour nous », j'en suis d'accord. Je voudrais toutefois dire qu'il en sera ainsi à condition qu'il y ait une certaine réciprocité. Je ne demande même pas une réciprocité à 100 %. J'espère seulement que la Commission saura, lorsqu'elle aura à choisir entre le Conseil et le Parlement européen, opter un jour pour le Parlement et suivre ses avis. La Commission n'a pas besoin du Conseil contre le Parlement, mais elle a besoin du Parlement contre le Conseil. Je voudrais, au nom de mes amis politiques, dire que la Commission, en ce qui nous concerne, pourra compter sur cet appui, à condition que nous puissions compter de notre côté sur un certain appui de la Commission dans la lutte que nous avons entreprise avec elle pour la réalisation des idéaux que nous avons en commun.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Offroy, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Offroy.** — Monsieur le Président, mes amis et moi, nous nous sommes particulièrement félicités de l'exposé très remarquable que M. Malfatti a fait au début de cette réunion. Nous avons noté avec satisfaction le réalisme et la modération dont le nouveau président de la Commission a fait preuve dans cet exposé liminaire.

Réalisme, en ce sens que je ne partage pas tout à fait l'opinion de certains orateurs qui m'ont précédé et qui indiquent que M. le président Malfatti a simplement fait un exposé photographique ou bien analytique de la situation actuelle. Au contraire, j'ai noté qu'après avoir exposé les principaux problèmes que nous devons résoudre, il avait toujours indiqué dans quel sens nous devons essayer de trouver une solution, précisant les étapes, les moyens et les buts. Dans ces conditions, c'est vraiment un exposé d'ensemble sur la situation de la Communauté et ses perspectives d'avenir. Il est certain que le président Malfatti a compris que la Commission est un intermédiaire entre le Conseil et le Parlement.

M. Lücker a parlé d'une déclaration gouvernementale. Tel n'est pas le sens que j'ai donné à la déclaration du président Malfatti. Au contraire, nous lui savons gré de ne pas avoir écouté les sirènes qui parfois l'incitent à considérer la Commission comme un gouvernement européen, contrairement au traité de Rome, et d'avoir bien compris, dès le début, le rôle et le pouvoir de la Commission. Cela n'implique d'ailleurs pas qu'il faille négliger le pouvoir d'impulsion et de proposition conféré par le traité à la Commission et dont le président a manifesté l'intention de se servir avec énergie et avec dynamisme dans tous les problèmes qu'il nous a soumis.

Il est très utile, me semble-t-il, que M. le président Malfatti ait marqué le désir de la Commission de respecter les stipulations du traité de Rome. Au moment où s'ouvrent les négociations sur l'élargissement, il est capital que la Commission manifeste son intention d'être la gardienne rigoureuse du traité. En effet, nous serions mal fondés à demander aux pays candidats de respecter le traité si nous ne le respectons pas nous-mêmes, nous qui l'avons signé et qui l'avons amélioré depuis un certain nombre d'années déjà.

*(Applaudissements)*

Je voudrais, à ce sujet, indiquer que plusieurs éléments de la déclaration de M. le président Malfatti ont retenu particulièrement notre attention. Nous sommes entièrement d'accord avec lui lorsqu'il parle de l'influence positive que peuvent avoir sur la construction de l'Europe les derniers événements internationaux, même ceux qui concernent, en totalité ou partiellement, des États extérieurs à la Communauté.

Nous croyons avec lui qu'il s'agit là d'un élément qui doit nous inciter à accélérer le travail en faveur d'une construction politique européenne efficace et pratique.

Deuxièmement, nous sommes très heureux de voir la place qu'il accorde à la question de la politique industrielle de la Communauté.

Il est certain que les gouvernements et le Conseil doivent s'efforcer d'arriver à la définition d'une politique industrielle pour tous les pays membres. Il faut notamment, comme il a été bien souvent souligné au sein des commissions et au Parlement même, faciliter les concentrations, les fusions, les regroupements entre les entreprises des États membres. Jusqu'à présent, nous sommes dans une situation où tantôt il y a des regroupements à l'échelon national et tantôt des regroupements entre une entreprise d'un pays de la Communauté et une entreprise de l'extérieur.

Il est évident que la Communauté n'arrivera à avoir l'importance économique qui doit être la sienne dans ce monde que si de grandes entreprises se forment au niveau international par les concentrations, les fusions ou les regroupements d'entreprises qui appartiennent à des pays membres de la Communauté.

En ce qui concerne la politique sociale également, nous nous félicitons de l'importance qu'y attache le président Malfatti. Il nous a parlé de la réforme du Fonds social européen ainsi que des éléments nouveaux qui permettent d'envisager la création d'un Comité permanent de l'emploi.

Je lui dirai, à titre personnel cette fois, qu'à mon avis, il faut même aller plus loin et plus vite et que l'Europe sociale doit aller de pair avec l'Europe économique. Il est bien certain que toutes les décisions qui pourront être prises en matière industrielle, économique, monétaire, ne pourront pas être exécutées sans un minimum d'accord de la part des partenaires sociaux sans une progression au même rythme sur le plan social. Il serait trop facile, par des troubles ou des difficultés sociales, de mettre en échec des décisions qu'auraient prises les gouvernements sur les plans industriel, économique ou monétaire. Dans ces conditions, je crois donc qu'il faut aller vite et loin.

Nous sommes également d'accord avec M. le président Malfatti lorsqu'il parle de l'élargissement de la Communauté. Au sujet de la procédure, il a été indiqué tout à l'heure que la Commission n'avait peut-être pas eu les pouvoirs qu'elle aurait pu souhaiter, mais à ce que je crois savoir, c'est précisément le gouvernement britannique qui a préféré que la négociation se déroule avec le Conseil. Donc, l'unité d'action et l'unité de décision sont assurées par la procédure qui a été précédemment élaborée et je

**Offroy**

suis sûr que la Commission saura y jouer le rôle qu'elle doit y jouer.

En ce qui concerne les rapports avec les États-Unis, et également les relations avec les pays tiers, nous ne pouvons qu'approuver également les propositions que présente le président Malfatti.

De même, en ce qui concerne le problème institutionnel, nous sommes d'accord avec lui pour estimer que l'adaptation des institutions aux exigences découlant de la transformation de la Communauté doit se faire par étapes, doit se faire le plus rapidement possible, mais également dans un esprit réaliste, dans un esprit prudent, et dans un esprit qui permette d'avancer pas à pas vers le but que nous souhaitons tous atteindre.

D'une façon générale et en conclusion, Monsieur le Président, il nous semble — et c'est mon impression peut-être dominante — que les déclarations de M. Malfatti montrent que tous les groupes représentés dans ce Parlement peuvent, au fond, se mettre d'accord sur un dénominateur commun.

Les orateurs qui m'ont précédé ont exprimé non pas des critiques, mais quelques remarques à propos de cet exposé. Bien entendu, le président Malfatti n'a pas pu tout dire dans le même exposé, mais il est certain qu'il a montré — et ceci est peut-être le plus important pour notre Parlement — qu'en écartant ces querelles de mots qui nous ont trop souvent divisés et qui n'étaient pas, souvent, la traduction d'antagonismes profonds, et en formulant des propositions avec un soin particulier, il était possible de trouver un dénominateur commun dominant au Parlement européen uni la possibilité d'aller de l'avant.

Je voudrais donc, en terminant, saluer à la fois ce mélange de prudence et de dynamisme que l'on trouve dans l'exposé de M. Malfatti. Celui-ci a montré qu'il avait en même temps les pieds solidement sur la terre et les regards fixés droit sur l'horizon.

Par la démonstration qu'il nous a faite, il a trouvé le moyen de donner à la Communauté économique européenne une nouvelle impulsion dont tous les membres du Parlement, à quelque groupe qu'ils appartiennent, pourront se féliciter et à laquelle ils peuvent travailler tous d'un même cœur.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Amendola.

**M. Amendola.** — (I) Monsieur le Président, chers collègues, le discours de M. Malfatti montre la grande ambition qui anime la Commission en ce qui concerne la transformation de la Communauté en une réalité économique, monétaire et politique. L'ampleur de ce dessein mériterait un examen appro-

fondi que ni le temps ni l'organisation de nos travaux ne nous permet. Nombreuses sont les critiques de fond que je pourrais faire quant à la ligne développée par M. Malfatti, sa validité et ses possibilités de réalisation. Mais ce qu'il m'importe de souligner, c'est qu'il a été reconnu de manière explicite, et cela offre une base utile de discussion pour tous les partis politiques présents dans cet hémicycle, que la future construction européenne est insérée dans une réalité internationale, qu'elle ne peut être considérée en dehors de cette réalité, qu'elle doit même faire partie intégrante de cette réalité. Quittons nos discussions internes, refermées sur elles-mêmes, et abordons le problème de la place que doit avoir la construction européenne en Europe et dans le monde. Cette réalité — on l'a dit et c'est juste — est en mutation et cette mutation nous offre le cadre de notre action.

Face à cette réalité en mouvement, et étant donné la position assumée par la Commission, quel est le rôle que doit jouer notre Parlement ? C'est le point que je voudrais examiner. On a déjà rappelé la question posée par un journal européen : « Quelles sont les fonctions du Parlement européen ? » Tout le monde se le demande, en Italie, en Europe. Et bien souvent nous nous demandons nous-mêmes quelle est notre fonction. C'est la Commission qui expose le programme que nous venons d'entendre et c'est le Conseil qui met en œuvre les décisions arrêtées ; et nous que faisons-nous ? Bien entendu si nous étions un Parlement directement élu, les choses seraient différentes. Mais ce Parlement directement élu est encore lointain. Voyons, débarrassons le terrain de toute hypocrisie. Nombreux sont ceux qui nous accusent de ne pas vouloir l'élection du Parlement européen ; pourtant un parlement élu au suffrage universel, par une loi unique, pour tous les pays, ce parlement serait une réalité démocratique, l'unique base pour une unité politique. Une telle élection permettrait aussi d'éliminer les discriminations que nous connaissons aujourd'hui et qui empêchent des forces importantes, tels les communistes français, d'être présentes parmi nous.

En attendant cette élection, proposée de toute part, mais dont la mise en œuvre n'a même pas été engagée, que pouvons-nous faire ? Nous ne disposons pas du pouvoir de contrôle financier qui est le pouvoir original des Parlements nationaux. Les discussions sur l'usage des ressources propres nous ont montré que lorsque nous contrôlerons, nous contrôlerons bien peu de ce qu'il y a à contrôler. Nous n'avons aucune fonction législative parce que le travail, important et souvent techniquement excellent qu'accomplissent les commissions, à titre consultatif, est ensuite étouffé par la machine des compromis soit à la Commission, soit au Conseil. Nous ne parvenons pas à donner la contribution qui devrait être la nôtre.

J'estime que le Parlement pourrait, au cours de cette phase, faire ce que par trop souvent il n'a pas

**Amendola**

fait par manque de courage politique et de fantaisie politique. Depuis deux ans que j'appartiens au Parlement européen, je n'ai trouvé que fort peu de fantaisie politique. En réalité, nous devrions non pas suivre les orientations données par les gouvernements, mais en notre qualité de parlementaires nous devrions les précéder dans une recherche politique qui nous permettrait de donner une contribution originale, c'est-à-dire définir les orientations nouvelles qui guideraient les peuples européens en mouvement, rechercher les voies de demain qui aujourd'hui déjà mûrissent dans la conscience des peuples. Plutôt que de rester enfermés, ainsi que j'ai pu le constater pendant ces deux dernières années, à l'intérieur de la construction parce que nous sommes pris dans le jeu des compromis et des questions sectorielles, nous devrions regarder vers l'avant.

Si l'on y regarde bien, nous voyons que dans ce Parlement se trouvent en contact les grands courants politiques : la pensée socialiste, la chrétienne, la libérale démocrate et la communiste. C'est de la rencontre de ces courants que devrait surgir cette contribution qu'à mon avis nous ne donnons pas. Dans les différentes réalités nationales, ces courants exprimés par les partis apportent, par l'énergie de leur action et aussi par les contrastes qui les opposent, bien plus que nous ne le faisons ici. Je n'ai pas retrouvé dans ce Parlement — que mes collègues allemands du parti social-démocrate me permettent de le dire — l'audace qui a guidé la politique gouvernementale de leur président Brandt ; je ne l'ai ni trouvée ni ressentie. Et c'est ainsi que si nous sommes en retard sur la marche de la diplomatie gouvernementale des différents pays et si nous attendons de parler que les autres l'aient déjà fait, nous ne réussirons jamais à assumer la fonction qui doit être la nôtre.

C'est ainsi que le Parlement ne réussit même pas à avoir une dialectique propre. Du reste quelle peut être la dialectique d'un Parlement comme le nôtre ? Nous avons entendu aujourd'hui l'approbation unanime du Parlement sur l'exposé du président Malfatti. Nous sommes les seuls à dire non. Mais cette approbation exprime-t-elle également une concorde ? On a pu deviner des doutes et des incertitudes, ce qui n'empêche que le tout soit applaudi. En fait, il y a une majorité à l'Assemblée, mais cette majorité comment donc est-elle formée ? Elle ne répond pas aux majorités de nos différents gouvernements nationaux car les forces politiques qui sont dans l'opposition dans les Parlements nationaux se retrouvent ici dans la majorité. La démocratie-chrétienne allemande, qui dans son pays constitue l'opposition au gouvernement social-démocrate et libéral, les socialistes français, qui en France constituent l'opposition au gouvernement gaulliste, si l'on peut ainsi nommer le gouvernement Chaban-Delmas, se retrouvent ici ensemble avec leurs collègues français du parti gaulliste, dans la même majorité. Quant à nous, communistes, il ne fait aucun doute que nous som-

mes en dehors de la majorité, que nous sommes l'opposition. Mais ce que je crois, c'est qu'une dialectique entre majorité et opposition, l'unique chose qui peut faire vivre un Parlement, devrait se réaliser autour des problèmes spécifiques de la construction européenne et ne pas coïncider donc avec les différentes majorités qui existent dans les Parlements nationaux. C'est ainsi par exemple que nous communistes, nous nous qualifions d'opposition non seulement du fait de notre attitude idéologique, mais parce que nous sommes dans ce Parlement pour réclamer une transformation radicale du processus de construction en cours, pour réclamer la révision des traités de Rome et parce que nous assumons des positions critiques quant au contenu des politiques communautaires concrètes telles que nous les avons connues ces dernières années, et je citerai comme exemple, la politique agricole.

C'est ainsi que notre opposition est basée non sur des positions idéologiques générales mais sur des problèmes concrets, généraux et particuliers, de la construction européenne. A notre avis, le problème central est celui du rapport entre la Communauté, telle qu'elle s'est peu à peu construite, et le reste du monde. Dans un monde hostile à la Communauté, serait-ce même pour des motifs contraires, le processus de construction ne peut aller de l'avant, car il me semble que le fait caractéristique est, aujourd'hui, cette convergence des critiques à l'égard du processus en cours de la construction européenne. Les critiques ne sont pas seulement le fait des États socialistes, elles ne viennent pas seulement des États africains et asiatiques, elles viennent maintenant aussi du côté américain. Nous nous trouvons dans une situation où le processus en cours, et aussi les institutions communautaires, sont soumis à une critique convergente.

Or il me semble que ceci devrait nous faire réfléchir, car notre construction ne peut progresser de cette manière. Il me semble significatif et, si je puis dire, digne d'être signalé positivement, que M. Malfatti ait considéré les faits qui ont déterminé en Europe un certain progrès dans la détente comme étant des occasions positives pour réaliser le processus de la construction européenne.

Je rappellerai ces faits comme preuve de la constatation que, bien que difficilement, le processus de la détente en Europe fait des progrès.

Parmi les faits cités par le président Malfatti, il y a la marche des négociations pour la limitation des armes nucléaires stratégiques. Nous savons tous combien difficiles sont ces négociations et quel en est l'enjeu ; mais un accord en ce domaine est essentiel non seulement pour l'Europe, mais également pour la sauvegarde de l'existence même du monde.

D'autre part, il a souhaité une solution négociée des problèmes du Moyen-Orient, une solution qui semble actuellement assez difficile à réaliser complètement,

**Amendola**

mais représente la seule voie pour sauver la paix du monde, une voie qui intéresse plus particulièrement un pays comme l'Italie, voisin du foyer de conflits que représente justement aujourd'hui le Moyen-Orient.

Il faut ensuite rappeler l'accord entre la République fédérale allemande et l'Union soviétique sur le non recours à l'usage de la force, la nouvelle proposition pour la réduction bilatérale des forces du pacte Atlantique et de celles du pacte de Varsovie, les meilleures perspectives d'une conférence sur la sécurité européenne.

Nous devons apporter notre contribution pour que ce projet fasse des progrès et soit mené à bonne fin, en vue de faire avancer le processus de détente et de paix jusqu'à ce que l'on parvienne à trouver une solution aux problèmes des blocs, au retrait des forces étrangères de tous les pays européens, je dis bien, de tous les pays européens.

Ceci peut changer le caractère de l'évolution en cours car l'actuelle Communauté est née dans une période qui était caractérisée par une évolution en sens contraire. Nous ne devons pas oublier que la construction européenne a été lancée par les traités de Rome — et ce fut et c'est encore le motif de notre opposition — au cours des années de la guerre froide, de l'opposition des blocs et des rapports étroits entre la Communauté et l'OTAN. Ce sont là les marques d'origine de la Communauté. On peut se demander si, à cette époque, tout ceci était justifié ou non, mais le fait reste que ce climat a été à la base de l'entrée dans la vie des institutions communautaires. Il est certain qu'aujourd'hui les choses ont changé.

Si au cours des années 50, le monde était divisé comme je viens de le dire, nous connaissons aujourd'hui un processus de transformation de la réalité européenne et mondiale en sens inverse et nous devons donc faire en sorte que la construction européenne aussi s'adapte à ce processus et ne reste pas à son point de départ qui a été, je le répète, la période de la guerre froide. Je sais que dans cet hémicycle, il y a également des nostalgiques de cette période, mais franchement, je ne vois pas qui peut regretter les temps où l'Europe était divisée et où la menace de guerre était présentée comme imminente sur notre continent. Nous, au contraire, nous saluons les progrès difficilement accomplis sur la voie de la détente et nous souhaitons que de nouveaux progrès soient accomplis dans cette voie, car dans ce processus de détente, nous voyons l'aurore de jours meilleurs.

Un point important a surgi de notre discussion, celui de l'élargissement de la Communauté. Comme nous l'avons déjà dit maintes fois, nous estimons que l'Europe unie doit être l'Europe de tous les peuples européens quel que soit leur régime social.

Le développement de la Communauté intéresse des pays qui sont et entendent rester neutres. Or il est évident que si l'on entend élargir la Communauté on établira des rapports divers avec des pays qui déclarent vouloir rester neutres, la construction européenne assume un caractère nouveau. Les pactes militaires, les alliances militaires relèvent du choix de chaque pays qui décide s'il veut maintenir ou non certaines alliances. Mais la construction européenne en tant que telle s'engage sur un terrain de neutralité précisément, de non alignement sur les blocs, en dehors et au delà des blocs opposés ; elle s'affirme même comme une possibilité de surmonter l'opposition des blocs, comme une force qui entend marcher dans une nouvelle direction.

C'est dans ce domaine que l'on peut prendre la mesure de la faiblesse de notre Parlement, parce que c'est dans ce domaine — dans lequel on voit les différents pays désireux d'une telle détente travailler concrètement dans ce sens — que notre Parlement n'a pas accompli, à mon avis, ce qu'il aurait dû accomplir.

Je dois rappeler qu'il y a un an et demi environ, lorsque fut faite la proposition d'une réunion à Budapest en vue d'une conférence sur la sécurité européenne, le Parlement européen n'a pas saisi l'occasion de discuter — et je ne dis pas d'approuver — cette proposition qui aurait, à notre avis, mérité d'être discutée. On disait que la conférence devait d'abord être préparée et ceci est certainement vrai, car il fallait poser les conditions objectives de sa réussite. Mais ce travail préparatoire ne pouvait pas être confié aux seuls gouvernements. Il devait être permis au Parlement européen d'apporter sa contribution, n'aurait-ce été que pour indiquer quels devaient être les éléments à sauvegarder et les garanties à prendre.

Or, le seul fait de parler de cette initiative a fait scandale et on n'en a plus parlé. Aujourd'hui on la mentionne dans l'exposé officiel et pourquoi ? Parce que les gouvernements en parlent.

**M. Corona.** — (I) Vous-même n'en avez pas parlé !

**M. Amendola.** — (I) Bien sûr que si et on peut retrouver mon intervention dans les archives du Parlement. J'en ai parlé et j'ai même reproché à M. Corona de ne pas en parler. Je le répète, vous trouverez mon intervention dans les archives. J'en ai parlé en disant que la conférence européenne devait être préparée en présence des forces politiques qui pouvaient apporter leur contribution. A mon avis, c'est là le point auquel nous devons tenter d'apporter notre contribution avant que les choses ne se réalisent.

Un autre problème concerne les rapports économiques avec les pays de l'Est, et c'est là un problème que nous avons bien souvent posé. Les choses sont



**Amendola**

en cours, devons-nous donc attendre qu'elles soient réalisées ? Des évolutions sont en cours qui domineront la vie économique de l'Europe. Il y a quelques années, l'Italie a commencé avec l'accord Fiat pour la construction de l'établissement de Togliattigrad en Russie ; aujourd'hui nous avons l'accord économique entre l'Allemagne et la Russie et les rapports entre les établissements Renault et le gouvernement soviétique et d'autres accords importants. Que doit faire la Communauté ? L'évolution passe par-dessus sa tête. Si l'Europe actuelle, si les actuelles institutions européennes veulent participer à ce processus, elles doivent faire progresser son évolution. Les pays du COMECON ont également des critiques à présenter. Le fait, cité par le président Malfatti, de l'augmentation des échanges entre les pays de la Communauté et ceux du COMECON montre les possibilités énormes qu'elle renferme. On n'a pas encouragé cette expansion pour venir en aide aux pays socialistes, cela s'est fait dans l'intérêt réciproque ; car si certaines grosses concentrations industrielles concluent des accords avec les pays socialistes, ils ne le font certainement pas pour faire plaisir au socialisme, mais parce que chacun y trouve son compte tant du côté socialiste que du côté économique-industriel, italien, français, allemand. Ces accords commerciaux se font sur cette base non pas pour aider quelqu'un, mais pour s'aider soi-même. Toutefois, il ne suffit pas de dire que les critiques exprimées récemment par les pays du COMECON dans une réunion à Genève sont injustes ; il faut au contraire aller au fond des choses et voir quel intérêt peut avoir la Communauté à faire progresser le dialogue non seulement avec l'Union soviétique, mais avec la Roumanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, voir quelles sont les possibilités d'expansion du commerce avec ces pays.

En ce qui concerne les pays du tiers monde, il importe de réexaminer toute la politique des aides. Lorsque viendra en discussion le rapport de M. Triboulet, nous ne manquerons pas de le lire attentivement. Le problème des rapports entre la Communauté, les États de la Communauté et les pays du tiers monde doivent être réexaminés. Il y a le problème de la nature de ces aides qui en réalité n'en sont pas. Ici, également, joue l'intérêt des différentes parties en présence.

Le rapport entre les pays européens hautement industrialisés et les pays du tiers monde se traduit par le fait que ceux-ci deviennent toujours plus pauvres et que ceux-là deviennent toujours plus riches. C'est un fait reconnu par les milieux les plus autorisés, contre lequel nous devons réagir d'une façon ou de l'autre.

Or, nous savons qu'existe la Commission économique européenne de Genève, à laquelle je me suis référé à plusieurs reprises. C'est un point de référence que nous ne pouvons ignorer, que nous ne pouvons « snober », car il est important. En fait,

dans cet organisme sont représentés tous les pays européens quel que soit leur régime social ou politique. Nous ne pouvons voir la construction de l'Europe en dehors de l'ONU car nous avons tout intérêt à renforcer cette organisation. Le problème des rapports entre nous et la Commission de Genève est important parce que la préparation, non pas de la conférence politique sur la sécurité européenne, mais d'une conférence économique européenne passe par cette voie et la Communauté a tout intérêt à promouvoir cette initiative. J'estime que ce n'est que si nous avons le courage d'anticiper les thèmes politiques, sans suivre les gouvernements, mais en prenant notre responsabilité, que le Parlement européen pourra accomplir sa tâche, réaliser sa logique interne, sans quoi il est inutile que nous déplorions qu'il ne suscite aucun intérêt dans l'opinion publique

On a pu voir, lors de la discussion de ce matin sur le colloque de Bruxelles, que les jeunes adressent leurs critiques non pas à l'idée de l'Europe unie mais à la manière dont celle-ci se réalise. Dans la documentation que nous avons reçue, se retrouvent nombre de nos propres critiques, exprimées avec l'intransigeante dureté propre à la jeunesse.

On a fait mention des rapports avec les forces syndicales et ouvrières. Mais quelques contacts avec les syndicats au sein de la Commission ne suffisent pas si le Parlement ne se fait pas l'interprète des forces sociales et syndicales, si le Parlement ne trouve pas le contact avec les forces populaires.

Si l'on n'en arrive pas là, il est impossible au Parlement d'accomplir sa tâche.

*(Applaudissements sur les bancs de l'extrême gauche)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Malfatti.

**M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier tous les parlementaires qui sont intervenus dans le débat pour le niveau élevé que celui-ci a atteint, pour les éléments de réflexion qu'ils nous ont donnés, à mes collègues de la Commission et à moi-même. Je ne sais s'il est exact que certains parlementaires étaient préoccupés par le fait que le président de la Commission aurait à lire un rapport d'une cinquantaine de pages. On pensait que l'on allait devoir en tout état de cause reporter d'autres travaux pour pouvoir approfondir la matière. Il est certain que si j'avais — mais je ne l'ai pas — le compte-rendu sténographique des interventions fort intéressantes que j'ai pu écouter, je me trouverais moi aussi confronté avec beaucoup plus de cinquante pages. Je dois donc répondre sans avoir la possibilité d'aller au fond des choses comme il aurait été nécessaire de le faire étant donné les arguments fort importants qui ont été soumis à notre commune considération.

**Malfatti**

Je voudrais dire au président Lücker que je le remercie pour l'ensemble de son intervention, car il me semble qu'il a mis en évidence un élément auquel la nouvelle Commission tient beaucoup : l'union économique et monétaire, objectif de la prochaine décennie fixée par le sommet de La Haye comme élément unificateur de toutes les politiques communes à faire progresser dans le cadre de la Communauté, qu'il s'agisse des politiques existantes ou des politiques nouvelles à promouvoir.

C'est là un élément d'unification qui, à mon avis, peut servir à éclaircir, également pour des couches toujours plus larges de l'opinion publique européenne, l'action que, parfois sous un aspect nettement technique, nous faisons progresser, et qui peut nous aider à surmonter les erreurs que parfois nous avons pu commettre dans certains secteurs de l'une ou l'autre politique commune.

Je le remercie aussi d'avoir souligné un problème important en nous faisant part de ses méditations sur l'activité à engager dans le domaine de la jeunesse.

Pour ce qui est du problème de la politique commerciale commune, il ne fait aucun doute que celle-ci, tout comme pour l'aspect plus général, étant une politique commune qui entre dans un cadre plus vaste, celui de l'union économique et monétaire, je ne puis que rester ferme sur la position que j'ai eu l'honneur de vous soumettre ce matin, c'est-à-dire que l'union politique est l'autre face de la médaille de l'union économique et monétaire dont la politique commerciale commune est un élément essentiel.

Reste le fait que la politique commerciale commune est expressément prévue, comme vous le savez, à l'article 113 du traité de Rome. Par conséquent, reste aussi le fait que quoiqu'il arrive, il faut appliquer cette politique commerciale commune indépendamment de ce que nous souhaitons, c'est-à-dire de déboucher rapidement sur l'union politique. Je voudrais encore dire — et vous voudrez bien m'excuser si les réponses que je donne se réfèrent à tel ou tel orateur alors qu'ils ont été mentionnés par plusieurs d'entre eux — qu'en ce qui concerne le rôle qui a été confié à la Commission dans les négociations avec la Grande-Bretagne, votre Assemblée n'ignore pas quelle est, à ce sujet, la position prise par la Commission à l'égard du Conseil. Vous n'ignorez pas non plus que la nouvelle Commission a été constituée alors que les procédures de négociation étaient déjà fixées ; et nous espérons que le rôle confié à la Commission, même avec les choix qui ont été fixés en son temps et qui n'étaient pas ceux que souhaitait l'ancienne Commission, pourra se déployer utilement sur le plan communautaire afin de conduire les négociations de la manière la plus efficace, la plus précise et politiquement la plus valable.

Nous estimons d'autre part que la querelle sur les compétences, alors que les négociations sont ouvertes, n'est peut être pas opportune sur le plan politique parce que quoiqu'on en pense — et je l'ai souligné ce matin dans mon exposé — l'élément politiquement valable et positif par rapport à 1961 est, qu'à cette époque, il y avait six gouvernements qui traitaient avec la Grande-Bretagne alors qu'aujourd'hui nous avons une position commune : la Communauté traite en tant que telle. A notre avis, il ne serait donc pas politiquement opportun de rouvrir le problème à l'intérieur de la Communauté, d'autant plus que la force des événements et la tournure qu'a prise l'ouverture des négociations tendent à démontrer à ceux qui pourraient craindre que la Commission soit placée dans une position marginale, qu'au contraire elle est en mesure d'apporter toute sa contribution. Et je ne veux pas parler des pouvoirs qui nous sont attribués par le traité, que le Conseil a appliqués, et donc de notre autonomie dans tous les domaines et à tout moment pour ce qui est de la présentation de propositions.

Pour ce qui de l'union politique, Monsieur Lücker, j'ai déjà dit que pour de nombreuses raisons, et en particulier par respect pour le Parlement et pour le ministre Scheel, qui demain reviendra sur ce problème, je ne pouvais que le mentionner de manière générale. J'ai parlé de la timidité des conclusions auxquelles sont parvenus les six ministres des affaires étrangères. Je ne crois pas avoir été au delà de ce que M. Davignon a eu l'occasion, si je ne me trompe, de déclarer publiquement à la presse. Je répète qu'étant donné l'instantané que j'ai donné de la situation, il y a quand même l'élément, à mon avis intéressant, d'une continuité dans l'évolution. Et à ce propos, je me suis permis de souligner certains points, auxquels la Commission accorde une grande importance, sur l'opportunité, l'utilité et la nécessité politique de voir la Commission insérée dans cette évolution continue qui a été engagée par des décisions encore timides et limitées.

Je voudrais dire à M. Vals, que je remercie de l'approbation critique qu'il a donnée à l'exposé que j'ai eu l'honneur de présenter, que ses préoccupations sur le rôle, la nature et la fonction de la Commission, tant du point de vue formel que du point de vue matériel et politique, nous confirment et nous exhortent à poursuivre dans la voie ouverte par les déclarations que j'ai eu l'honneur de faire non seulement aujourd'hui, mais déjà à Luxembourg au moment de notre installation et de notre présentation au Parlement européen. J'ai rappelé ce qui était le caractère politique de notre travail, la fonction propre de notre institution. Et je voudrais dire qu'à la suite probablement d'une équivoque, je ne retrouve rien dans mon exposé d'un point qui a été évoqué par M. Vals. Je me suis borné à dire que le traité de Rome assure à notre institution l'indépendance et l'autonomie à l'égard des gouvernements nationaux.

**Malfatti**

Je n'ai donc pas posé un problème d'investiture et j'ai encore moins fait preuve d'un manque de compréhension à l'égard des Parlements nationaux qui ont ratifié le traité de Rome. Et permettez-moi de demander qui, plus que moi — et les représentants italiens peuvent se rappeler qu'il y a peu de jours encore j'étais député d'un Parlement national et que je me suis démis pour devenir président de la Commission — peut avoir de la compréhension pour les Parlements nationaux. Je ne me suis pas référé au pouvoir d'investiture, je me suis référé au contraire à la garantie d'autonomie et d'indépendance des gouvernements nationaux qui n'est autre chose qu'une manière de rester les fidèles gardiens du traité de Rome, car connaissant le traité, je me suis référé textuellement au paragraphe 2 de l'article 157 qui prescrit expressément cette garantie d'indépendance et d'autonomie.

Il n'était pas dans mes intentions, et il n'est certes pas dans l'intention de la Commission, d'accorder peu d'importance à la politique sociale. Si je me reporte à la quantité et non à la qualité — mais je suis convaincu que M. Vals pensait à cette dernière — je pourrais dire, en plaisantant, que j'ai consacré trente-six lignes à la politique industrielle et quarante-cinq à la politique sociale, auxquelles il faudrait ajouter les passages qui s'y rapportent pour des raisons évidentes et qui sont contenus dans les parties de mon exposé traitant de la politique régionale, de la politique agricole, de la politique du milieu, des nouvelles initiatives en matière d'environnement que j'ai soumises à l'avis de l'Assemblée en me référant, ce qui trouvera sans doute l'approbation de M. Vals, à l'article 245 du traité de Rome, afin d'amorcer cette politique sociale qui intéresse des millions de citoyens.

Je répète donc qu'il n'était pas dans mon propos d'éviter d'accorder l'attention nécessaire à la politique sociale dans le cadre général de la stratégie que nous voulons promouvoir. Permettez-moi de dire que quantitativement, c'est moi qui ai raison, Monsieur Vals, et que qualitativement il se peut que ce soit vous qui ayez raison, en ce sens que les initiatives que nous avons soumises jusqu'ici à l'attention de l'Assemblée sont de nature spécifique et ne présentent pas encore une stratégie globale à laquelle vraisemblablement vous vous êtes référé. Il est certain que l'ancienne Commission, et plus particulièrement le vice-président Levi Sandri, se sont montrés soucieux d'élaborer cette stratégie et c'est cette ligne politique que nous voulons faire progresser. Je pense que j'aurais l'occasion, au cours des prochains mois, de référer au Parlement sur les lignes générales de la politique sociale.

Quoi qu'il en soit, il est de fait qu'un des tous premiers actes de la Commission, après son installation, a été d'accueillir une proposition du vice-président de l'ancienne Commission, Monsieur Levi Sandri, tendant à faire approuver au cours de la dernière

réunion du Conseil qui s'est tenue le 27 juillet, les principes généraux de la réforme du Fonds social, ce qui, bien plus que les discours d'ordre général, nous donnera enfin un instrument pour avancer dans la politique sociale communautaire et nous permettra de ne pas nous limiter seulement à des déclarations de principe. Il s'agit d'une décision importante, encore qu'elle ne doive pas rester la seule pour faire progresser la politique sociale et lui donner toute l'amplitude qu'elle mérite.

J'ai suivi avec intérêt ce que M. Vals et d'autres parlementaires ont dit à propos des rapports entre la Commission et le Parlement. Je voudrais dire, toujours en plaisantant, que l'on a discuté d'une sorte de « marchandage sur le programme à suivre ». Toutefois, il ne s'agit pas que de cela. Comme l'a fort justement fait remarquer M. Berkhouwer, la cohérence ne suffit pas pour obtenir l'appui non seulement du Parlement mais de qui que ce soit — et je le remercie de s'être référé à Hamlet plutôt qu'à Ophélie. Je pense toutefois que nous sommes tous convaincus que la volonté qui nous anime est commune. Je crois que les intentions et les déclarations de la Commission pour ce qui est de sa volonté d'apporter une contribution à la construction européenne sont bien connues et c'est pour cela, M. Berkhouwer, que je me réfère justement à la cohérence qui est implicite à notre foi européenne, ce qui n'est pas qu'une déclaration de principe, et qui, je crois peut se transformer en une stratégie et même, si je puis le dire, en une tactique qui nous permettrait de progresser et qui éviterait à Marcel Druon d'écrire une fois de plus les paroles angoissantes que M. Berkhouwer a citées et qui ont été écrites dans la situation tragique de 1940.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais encore dire quelque chose à Monsieur Offroy. Je le remercie de son approbation et des appréciations qu'il a données sur mon exposé. Il y a pourtant un point sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

D'une manière toute française, toute cartésienne et très lucide, il s'est reporté aux différentes parties de mon exposé et au fur et à mesure qu'il les résumait excellemment, il exprimait l'appréciation positive de son groupe et la sienne. A la vérité, j'ai noté une omission dans son intervention. En effet, je n'ai pas compris si son groupe parlementaire exprimait un consentement, une réserve ou un désaccord sur la dernière partie de ma déclaration. Un dicton bien connu dit que qui ne dit mot consent et je pourrais donc m'imaginer que son silence vaut consentement. Je prends acte de cette position qui, eu égard aux affirmations que contient la dernière partie de ma déclaration, est à mon avis d'une grande importance du point de vue politique. Ces affirmations, même sans rigueur cartésienne, sont suffisamment claires et transparentes dans leur expression. Enfin, et je m'en excuse par respect pour l'Assemblée si ma réponse est quelque peu désordonnée, je ne voudrais

**Malfatti**

pas répondre à M. Amendola sur le cadre général qu'il a évoqué. M. Amendola, pour utiliser une expression typique de son mouvement idéologique, s'est placé, dirais-je, non sur le plan de la critique mais sur celui de l'autocritique. Dans le respect de l'autonomie de l'institution, lorsque par exemple on discute le bilan interne d'un parlement, il aura l'occasion, dans le cadre de l'organisation des travaux de l'Assemblée parlementaire, d'apporter sa précieuse contribution. Il n'est pas pensable, par contre, qu'il s'attende à une réponse appropriée du représentant d'une autre institution, c'est-à-dire de la Commission, pour les critiques qu'il a adressées au Parlement ; pour ce qui est de son ressort, le président de la Commission se bornera à soulever deux points.

Le premier point se rapporte au « non » que vous nous avez annoncé et que vous n'avez pas explicité ; nous serons extrêmement attentifs dans le développement de nos travaux, dans les contacts fréquents que nous aurons les prochains mois et les prochaines années avec le Parlement, à éclaircir point par point comment expliquer et concrétiser ce « non » eu égard aux positions, aux politiques et aux propositions de la Commission. En effet, le « non » prononcé aujourd'hui, et toujours pour user de la terminologie du groupe idéologique de M. Amendola, pêche, dirais-je, par erreur dogmatique, justement parce que c'est un « non » dont je n'ai pu comprendre l'argumentation.

Mais il est un autre point évoqué par M. Amendola sur lequel — je ne sais pas si la Commission en intervertissant les rôles peut adresser une question au Parlement — je me permets de demander un éclaircissement du fait qu'il touche au rapport de la Communauté en tant que telle avec les pays de l'Est. Si j'ai bien compris M. Amendola, celui-ci a déploré que dans le passé l'on n'ait pas suffisamment parlé de ce problème, que l'on n'ait pas approfondi la matière et que surtout les institutions communautaires aient été devancées par une série d'initiatives nationales à l'égard des pays de l'Est. Il a ensuite implicitement confirmé l'augmentation des échanges dont j'avais parlé. De 1958 à 1969 l'augmentation a été de 26 % pour les importations en provenance des pays de l'Est. Ceci dément les critiques que les représentants des pays de l'Est ont souvent adressées à la Communauté. Et voici donc ma question : Cela signifie-t-il que M. Amendola, mis à part le « non » général sur l'orientation de la Commission, approuve intégralement ce que j'ai eu l'honneur de dire quant à la nécessité de réaliser une politique commerciale commune, et en particulier d'appliquer intégralement l'article 113 de notre traité en se référant plus particulièrement aux engagements souscrits par le Conseil en décembre 1969 pour l'application intégrale, avec le concours de la Commission, d'une politique communautaire à l'égard des pays de l'Est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973 ?

Pour la partie qui me concerne, je crois qu'il s'agit là d'une mise au point qui peut raviver dialectiquement le débat démocratique pour qu'il acquière cette clarté minimum des positions que j'estime être une condition fondamentale pour établir des rapports de confiance entre la Commission et le Parlement et pour que la cohérence, à laquelle faisait allusion M. Berkhouwer, puisse être faite surtout de clarté, de consentement ou de désaccord. Quoi qu'il en soit, la clarté des positions est la condition minimum d'un débat démocratique qui est à la base du renforcement de votre institution et de la mienne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Malfatti.

Personne ne demande plus la parole ? ...

La discussion sur ce point de l'ordre du jour est close.

#### 16. *Ordre du jour de la prochaine séance*

**M. le Président.** — La prochaine séance aura lieu demain, mercredi 16 septembre 1970, à 10 h et 15 h 30 avec l'ordre du jour suivant :

- présentation des questions orales n° 5, 6, 7 et 8/70 ;
- réponse de M. Walter Scheel, président en exercice du Conseil de ministres des Communautés européennes et déclarations sur certains problèmes d'actualité ;
- discussion générale sur les déclarations du président en exercice du Conseil ;
- rapport de M. Aigner sur un projet de budget supplémentaire des Communautés ;
- rapport de M. Briot sur une modification de l'Accord d'association CEE-Tunisie ;
- rapport de M. Burger sur une modification des statuts de la Banque européenne d'investissement ;
- proposition de résolution de M. Berkhouwer relative aux actes de violence qui perturbent le trafic international aérien.

Je voudrais informer les collègues que dans la nouvelle aile qui vient d'être construite ils trouveront des locaux destinés à rendre plus aisée la vie des parlementaires au Parlement européen. J'invite cordialement tous les collègues à prendre possession de ces locaux à l'occasion d'une visite qui pourrait avoir lieu à l'issue de la séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 20 h 25)*

## SÉANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1970

### Sommaire

1. Adoption du procès-verbal .....	64	— Discussion d'urgence d'un rapport de M. Aigner, fait au nom de la commission des finances et des budgets .....	111
2. Dépôt d'un document .....	64	M. Aigner, rapporteur .....	111
3. Souhais de bienvenue à M. le président du Sénat italien .....	64	M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....	112
4. Communication de M. le Président : Relations entre le Conseil et le Parlement ....	64	Adoption de la proposition de résolution .....	112
5. Questions orales n <sup>os</sup> 5/70, 6/70, 7/70 et 8/70 avec débat, adressées au Conseil des Communautés européennes. — Déclaration du président en exercice du Conseil :		8. Modification de l'accord d'association CEE - Tunisie. — Discussion d'urgence d'un rapport de M. Briot, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache .....	112
MM. Burger ; le président ; Kriedemann, co-signataire de la question orale n <sup>o</sup> 5 ; Burger auteur de la question orale n <sup>o</sup> 6, au nom du groupe socialiste ; Burger, auteur de la question orale n <sup>o</sup> 7, au nom du groupe socialiste ; Dehousse, co-signataire de la question orale n <sup>o</sup> 8, au nom du groupe socialiste ; Scheel, président en exercice du Conseil des Communautés européennes ; Berthoin .....	65	M. Briot, rapporteur .....	112
		M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....	113
		Adoption de la proposition de résolution .....	113
6. Discussion générale sur les réponses et les déclarations du Président en exercice du Conseil des Communautés européennes :		9. Modification des statuts de la Banque européenne d'investissement. — Discussion d'urgence d'un rapport de M. Burger, fait au nom de la commission politique .....	113
MM. Furler, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Oele, au nom du groupe socialiste ; Berkhouver, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Habib-Deloncle, au nom du groupe de l'UDE ; Giraudo, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Dehousse ; Servais, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Bousquet, au nom du groupe de l'UDE ; Dehousse ; Bousquet ; Noè, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Bersani ; Luzzatto ; Corona ; Jahn ; Aigner ; Dewulf ; Scheel .....	82	M. Burger, rapporteur .....	113
		M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....	113
		Adoption de la proposition de résolution .....	113
7. Budget supplémentaire n <sup>o</sup> 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970.		10. Actes de violence qui perturbent le trafic international aérien. — Discussion d'urgence d'une proposition de résolution présentée par M. Berkhouver, au nom du groupe des libéraux et apparentés :	
		MM. Berkhouver, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....	113
		11. Adoption du procès-verbal .....	115
		12. Interruption de la session .....	115

## PRÉSIDENTICE DE M. SCELBA

(La séance est ouverte à 10 h 15)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

## 1. Adoption du procès-verbal

**M. le Président.** — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté.

## 2. Dépôt d'un document

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. Briot un rapport fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la proposition d'un règlement du Conseil portant conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à la modification de l'article 5 de l'Annexe 1 de l'accord créant une Association entre la CEE et la République tunisienne et à la rectification d'une erreur matérielle dans la liste 5 de l'annexe 3 de cet accord (doc. 115/70).

## 3. Souhaits de bienvenue à M. le président du Sénat italien

**M. le Président.** — Chers collègues, j'ai le plaisir de vous informer que de la tribune d'honneur, M. le sénateur Amintore Fanfani, président du Sénat italien, en visite officielle au Parlement européen, assiste aujourd'hui à nos travaux.

Je suis particulièrement heureux de lui adresser nos salutations amicales et respectueuses.

La visite du président de la Haute Assemblée parlementaire italienne, dont j'ai également l'honneur de faire partie, faisant suite à celle du président du Bundestag, M. von Hassel, est pour nous un motif de grande satisfaction. Elle est le signe de l'intérêt croissant des Parlements nationaux pour le rôle que joue le Parlement européen dans la vie et le développement des Communautés européennes et de la nécessité toujours plus fortement ressentie d'une coopération plus étroite entre les représentations nationales et européenne.

Ces visites sont appelées à apporter une contribution concrète à la construction de l'Europe unie et au renforcement des institutions parlementaires et démocratiques.

C'est pourquoi je suis certain d'interpréter les sentiments de toute l'Assemblée en exprimant au prési-

dent Fanfani, avec notre plus cordiale bienvenue, les remerciements les plus vifs.

(Applaudissements)

4. Communication de M. le Président :  
Relations entre le Conseil et le Parlement

**M. le Président.** — Chers collègues, M. Walter Scheel est également présent dans l'hémicycle en sa qualité de Président en exercice du Conseil de ministres des Communautés. Nos travaux ne sont pas nouveaux pour lui, car il a été pendant de nombreuses années membre de cette Assemblée et, pendant quatre ans, l'éminent président de la commission des relations avec les États africains et malgache.

Le Parlement peut donc être assuré de trouver en lui l'interprète sûr et efficace de ses vœux et notamment d'une participation toujours plus large de la représentation parlementaire aux décisions sur la politique communautaire.

Je suis heureux, à ce propos, de faire savoir à l'Assemblée qu'une nouvelle étape a été franchie dans le sens souhaité. Je viens en effet d'être informé officiellement que le Conseil, accueillant la proposition que j'ai formulée et répondant au vœu exprimé si souvent par l'Assemblée, a décidé de rendre compte au Parlement — lorsque celui-ci le demande — des raisons pour lesquelles le Conseil estime, le cas échéant, ne pouvoir suivre, dans ses décisions, l'avis exprimé par le Parlement.

Notre Assemblée aura ainsi la possibilité d'examiner ces raisons et d'en juger. Cet engagement du Conseil porte sur tous les actes sur lesquels le Parlement aura donné son avis, tant sur ceux qui comportent une charge financière que sur ceux concernant des problèmes politiques particulièrement importants.

L'importance de cette décision par laquelle le Conseil limite lui-même son pouvoir, incontrôlé jusqu'ici, et renforce l'influence du Parlement sur ses décisions, n'échappera à personne.

(Applaudissements)

Il s'agit donc d'un pas en avant dans la voie de la démocratisation de la Communauté.

Cette nouvelle conquête, tout comme celles survenues récemment à la suite d'une procédure identique, renforce notre conviction que les traités offrent de larges possibilités au développement des institutions communautaires, quand les dispositions en cause sont appliquées et interprétées rationnellement, dans un large esprit démocratique et avec le dynamisme qu'impose la croissance des Communautés.

Le nouvel engagement pris par le Conseil est l'une des applications pratiques de la volonté qu'il a solennellement affirmée d'agir à l'avenir en colla-

**Président**

boration toujours plus étroite avec le Parlement européen.

Je suis heureux de transmettre au président Scheel, fructueuse collaboration, qui non seulement accroît le rôle du Parlement mais, par son intermédiaire, la participation à la politique communautaire des peuples européens qu'il s'honore de représenter. Et nous savons, enfin, que les institutions communautaires sont nées et vivent pour favoriser la croissance sociale, politique et morale de ces peuples.

Je suis heureux de transmettre au président Scheel, dont je sais qu'il partage ces sentiments, mes salutations cordiales et celles de toute l'Assemblée, et de le remercier de l'effort personnel qu'il a fait pour participer également au débat de cet après-midi.

*(Applaudissements)*

5. *Questions orales n<sup>os</sup> 5/70, 6/70, 7/70 et 8/70 avec débat adressées au Conseil. — Déclaration du président en exercice du Conseil*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales n<sup>os</sup> 5/70, 6/70, 7/70 et 8/70 avec débat au Conseil des Communautés européennes et la déclaration du président en exercice du Conseil.

Lors de la fixation de son ordre du jour, le Parlement a décidé que ces questions seraient présentées par leurs auteurs dans l'ordre de numérotation et que M. Scheel y répondrait au nom du Conseil et qu'il poursuivrait par une déclaration sur certains problèmes d'actualité.

La discussion qui suivra portera à la fois sur les interventions sur les questions orales et sur la déclaration du président en exercice du Conseil.

Avant de donner la parole aux auteurs des questions orales, je rappelle que conformément à l'article 47 paragraphe 3 du règlement, l'auteur de la question dispose de vingt minutes au maximum pour la développer et que, après la réponse de l'institution intéressée, les orateurs inscrits disposent de dix minutes au maximum.

Si vous le désirez, Monsieur Burger, vous pourrez présenter en même temps vos deux questions.

La parole est à M. Burger.

**M. Burger.** — (N) Monsieur le Président, ma première question porte sur le problème général de l'unification politique de l'Europe. La deuxième a trait au problème précis de la nomination des membres de la Commission européenne. Il s'agit de deux problèmes si totalement différents qu'ils ne sauraient faire l'objet d'un seul et même exposé.

**M. le Président.** — Monsieur Burger, c'était seulement une possibilité ; si vous le voulez, vous pouvez présenter vos deux questions séparément.

La parole est à M. Kriedemann pour présenter la question orale 5/70 avec débat que MM. Adams, Brégègère, Corona, Kriedemann, Lange, M<sup>lle</sup> Lulling, MM. Ramaekers, Vredeling et Wohlfart ont posée au Conseil des Communautés européennes sur la conduite des négociations d'adhésion.

Voici le texte de cette question :

« Selon des informations publiées dans la presse, le Conseil a rejeté, le 11 mai 1970, une proposition de la Commission selon laquelle le Conseil se limiterait, dans les négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, aux « questions qui seraient davantage politiques » et s'en rapporterait à la Commission pour « les questions relevant des politiques communes ». La Commission ne serait autorisée au cours des négociations qu'à « exposer et à défendre » les politiques communautaires déjà définies, dans la mesure où elle serait mandatée à le faire dans chaque cas par décision particulière du Conseil.

Il faut certes admettre qu'il y a progrès du fait que les négociations seront menées par la Communauté et non par les États membres. Toutefois, la conduite de l'ensemble des négociations, également celle des commissions techniques, relèverait de la « puissance » assurant la présidence et donc, éventuellement, des fonctionnaires et non pas de la Commission en sa qualité d'institution politique de la Communauté.

Nous demandons au Conseil :

1. Les informations publiées dans la presse sont-elles exactes ?
2. Le Conseil est-il disposé à reconnaître que l'article 237 du traité de la CEE lui permettrait de charger la Commission de mener des négociations ?
3. Si les négociations sont, dans ce cas, menées par la Communauté, ne doit-on pas appliquer la disposition de l'article 228 du traité de la CEE selon laquelle les accords sont négociés par la Commission dans le cadre d'un mandat accordé par le Conseil ?
4. L'état actuel de l'intégration, que le Conseil ne manque jamais de louer, ainsi que la décision de La Haye de renforcer les institutions communautaires, n'exigent-ils pas que ce soit la Commission, qui en sa qualité d'organe exécutif, défende à l'extérieur la conception et les particularités des politiques communautaires ? »

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, l'inscription à l'ordre du jour de quatre questions du groupe socialiste a fait craindre qu'une telle pratique, si elle était maintenue, n'entrave les travaux du Parlement, car les commissions se verraient peut-être privées de leur tâche si nous procédions de la sorte. Je sais naturellement que personne ne songe à faire sérieusement ce reproche au groupe socialiste ni ne redoute sérieusement que ce groupe justement veuille entraver de quelque façon les travaux de l'Assemblée. C'est pourquoi nous n'avons pas réagi hier lorsque cette crainte a été exprimée. Bien entendu, nous n'avons pas non plus songé un seul instant à alléger l'ordre du jour en renonçant à l'une ou l'autre question, ce à quoi l'on s'attendait peut-être lorsque le président de la nouvelle Commission a dit qu'il doutait de l'opportunité de revenir encore une fois sur une question qui a été tranchée — bien ou mal, ce n'est pas cela qui importe.

Nous les maintenons donc et nous pensons même que les questions posées au Conseil ou à la Commission sont non seulement un instrument très important du Parlement, mais encore que cet instrument peut parfaitement servir — s'il est bien manié par tous — à concentrer et à faciliter les travaux du Parlement, à dégager et à définir, mieux que de nombreux et longs discours, la volonté politique qui anime l'Assemblée et celle qui anime les autres institutions. Aux questions précises qui sont posées, des réponses précises peuvent être données. Et comme dans d'autres cas, l'absence de réponse peut elle aussi être une réponse.

C'est pourquoi nous défendrons toujours cet instrument et nous ferons valoir notre droit d'en faire tout usage que nous croyons juste et ce dans la conviction de servir ainsi la crédibilité de la Communauté et de tous ses organes. J'admets volontiers que le groupe socialiste est particulièrement sensible sur les questions de principe de la Communauté. Je ne veux certes m'en prendre à qui que ce soit et je ne mettrai en doute la bonne volonté et les bonnes intentions de personne. Mais c'est un fait de notre histoire commune que le groupe socialiste songeait déjà à la suppression des frontières et à l'union des peuples en vue d'actions communes alors que d'autres essayaient encore de trouver des solutions dans le cadre plus étroit de leurs patries.

C'est pourquoi nous sommes sans doute plus ouverts aux conséquences qui découlent de cette communauté que tel ou tel autre qui en est encore à se demander s'il était juste de s'unir et si l'on n'est pas déjà allé trop loin. Nous savons qu'il existe encore de telles considérations.

C'est pourquoi nous en faisons une question de principe, et c'est ainsi que je vous demande de la comprendre. Ce n'est évidemment pas par curiosité ou par manque d'information que nous posons des questions. Il n'est en effet de plus mauvais moyen

d'élargir ses connaissances que de poser une question parlementaire. Son seul but est de la faire entrer dans les actes et de rendre public ce qui risquerait autrement de passer inaperçu. C'est d'une utilité considérable.

Ainsi, par exemple, la question dont nous discutons n'a pas été commentée dans un journal boulevardier, par quelque journaliste politiquement engagé, mais dans une revue très sérieuse, le « *Juristische Wochenblatt* », publiée en République fédérale, et dans un article dont l'auteur n'est même pas un socialiste, mais un démocrate-chrétien. D'après l'article, ce que le Conseil a décidé en conclusion de l'affaire qui nous préoccupe, n'aurait pas vu le jour sans cette question. Cela montre bien qu'au moins un groupe du Parlement ne laisse pas aller les choses sans intervenir.

Nous avons eu bien souvent l'occasion de critiquer le Conseil. Ce n'est pas la première fois que je dis aujourd'hui, en tant que membre du groupe socialiste, combien nous avons toujours regretté et regrettons encore que le Conseil ne se soit pas considéré jusqu'ici comme une institution de la Communauté et qu'il retombe toujours dans les vieilles manœuvres peu fructueuses des négociations gouvernementales vieux style, très vieux style même. L'enseignement que nous avons tiré des séances marathon avec leurs nombreux marchandages — accepte mon prix des céréales et je ferai quelque chose pour ton riz — n'a fait que renforcer nos soupçons.

Quand nous voyons comment le Conseil conçoit par exemple le rôle de la Commission dans une matière aussi importante que les négociations d'adhésion, cela renforce notre supposition et notre inquiétude : le Conseil ne veut pas voir la Commission jouer le rôle que le traité lui attribue. Cela nous incite donc à poser une question précise et à insister pour obtenir une réponse sans ambiguïté.

Pour nous, la Commission n'est pas un fétiche. Nous avons eu de nombreuses occasions de débattre avec elle de ce qu'elle tient son rôle un peu trop modestement et ne se bat pas pour obtenir les droits qui sont les siens et qu'elle doit assumer pour que la Communauté progresse. Nous savons qu'on ne peut réellement progresser par la recherche de compromis au Conseil. Nous ne sommes pas assez modestes pour nous réjouir de si peu. Nous avons pu voir hier quelques exemples de gens modestes qui disent : oui, car le Conseil n'a quand même pas interdit à la Commission d'intervenir ; elle peut donner son avis sur tout, elle a même déjà été invitée de temps à autre à vérifier les calculs que les Anglais ont présentés, etc. !

Je crois, Monsieur le Président, que les questions posées parlent d'elles-mêmes. Je voudrais ne pas faire de philosophie, je ne veux que demander



**Kriedemann**

qu'on nous informe. Nous voulons savoir s'il est exact que la Commission s'est, en temps utile, efforcée d'obtenir du Conseil le mandat qui à notre avis est le sien, de négocier pour la Communauté, après que l'on ait enfin admis que la Communauté doit négocier l'adhésion en tant que telle et qu'il ne faut plus que, comme auparavant, chaque gouvernement puisse encore essayer de jouer son propre jeu ou empêcher celui des autres s'il ne peut faire le sien. S'il est vrai que la Commission s'est efforcée d'obtenir ce mandat et si la Communauté doit négocier en tant que telle, qu'est-ce qui a incité le Conseil à lui refuser ce mandat ? Qu'est-ce qui l'a incité à agir comme il le fait, à laisser la Commission dans l'attente et à envisager qu'elle sera appelée, en particulier, lorsqu'il s'agira de régler des divergences techniques ? Or, il est certain que la Commission ne sera pas le porte-parole de la Communauté dans la négociation que la Communauté mène avec de nouveaux partenaires, candidats à l'adhésion. Le traité contient des dispositions à ce sujet. Nous avons attiré l'attention sur elles dans notre question orale. Pourquoi ne s'est-on pas référé notamment à l'article 237 pour montrer que ce n'est pas une pure formalité de souligner constamment que la Communauté en tant que telle est déjà un tout et fonctionne en tant que Communauté. Il aurait certainement été convaincant de dire que pour cette raison l'exécutif serait le porte-parole de la Communauté et que tous les autres écouteront très attentivement ; on lui donnerait certaines directives pour les négociations, mais elle les conduirait et ferait rapport, suivant le cas, sur les raisons qui l'ont incitée à faire ceci et non cela et à procéder de telle ou telle manière. J'ai dit que nos soupçons sont précis. Nous supposons que le Conseil veut garder la haute main sur les négociations parce qu'il ne souhaite pas que la Commission apparaisse à des qualités. Abstraction faite de tout le reste, nous pensons que cette procédure grève considérablement les négociations très complexes. Il est clair que cela prendra également beaucoup de temps. Cela souligne une fois de plus combien nous sommes encore loin de ce qui est établi très nettement, même du point de vue juridique, dans le traité.

Monsieur le Président, il serait très facile, à ce propos, de s'adresser aussi à la Commission. J'ai déjà rappelé que le président de la Commission nous a dit hier qu'il était inutile de se battre encore alors que la décision est prise, de se battre pour que la Commission puisse jouer son rôle et obtenir le mandat qui ne lui a pas été confié. Nous ne voulons pas en discuter maintenant avec la Commission. Mais je voudrais déjà saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour dire que nous demanderons bientôt à la Commission, qui est notre premier interlocuteur à l'Assemblée, de préciser comment elle s'est comportée dans telle ou telle question concrète des négociations d'adhésion, ce qu'elle a fait ou tenté de faire, quelles ont été ses possibilités, quelles entraves

elle a rencontrées. Ce sera à discuter avec la Commission. Mais aujourd'hui notre question s'adresse au Conseil. J'espère bien — les questions étant très précises — que nous recevrons des réponses précises.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Burger pour présenter la question orale n° 6/70 avec débat sur l'unification politique de l'Europe qu'il a posée au Conseil des Communautés européennes au nom du groupe socialiste.

Voici le texte de la question :

1. Le Conseil peut-il confirmer que la décision relative à l'unification politique de l'Europe faisant l'objet du paragraphe 15 du communiqué final de la Conférence au sommet de La Haye a été mise à exécution et a donné lieu en temps voulu à la présentation d'un rapport d'experts (rapport Davignon) ?
2. Est-il exact que ce rapport fasse état de la possibilité d'organiser des consultations semestrielles entre membres des gouvernements des États membres, qui seraient consacrées à des questions de politique extérieure et complétées par des consultations trimestrielles au niveau des fonctionnaires compétents ?
3. Pourquoi ces conclusions restent-elles tellement en-deçà des plans qui avaient été proposés par les États membres (plan Fouchet) et pourquoi, en particulier, n'a-t-on pas pu prévoir comme objectif l'unification politique de l'Europe ?
4. Dans quelle mesure le Conseil estime-t-il que l'on puisse parler d'un « échec » de ces tentatives, comme le fait le bulletin « Europe » du 23 juin 1970 ?
5. Le Conseil estime-t-il que les résultats obtenus soient à la mesure des espoirs qu'avait fait naître la Conférence au sommet de La Haye ? Dans la négative, à quoi cela est-il dû ?

**M. Burger.** — (N) Monsieur le Président, Monsieur le président du Conseil, Monsieur le président de la Commission européenne, chers collègues, je voudrais commencer par remercier Monsieur le président du Conseil de tout le mal qu'il s'est donné pour rendre cette discussion possible. En ce qui concerne la formulation concrète des questions, je vous renverrai aux documents dont le président vient de donner lecture.

Le 18 juillet 1961, les chefs d'État ou de gouvernement ont pris deux décisions en matière de coopération politique. La première consistait à soumettre à la coopération politique une étude plus approfondie. Cette étude a mené au plan Fouchet, qui

**Burger**

n'a cependant pas donné d'autre résultat. En second lieu, les chefs d'État ou de gouvernement décidèrent d'associer l'opinion publique à cette étude en invitant le Parlement européen à étendre le champ de ses délibérations à ces domaines, avec, comme il est dit dans la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement, la collaboration des gouvernements.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont demandé au Parlement européen de s'occuper de l'unification politique de l'Europe. Ils ont dit que les gouvernements étaient disposés à y apporter leur collaboration.

Or, Monsieur le Président, le Parlement européen s'est prononcé de manière très conciliante sur cette question, dans sa résolution du 19 décembre 1969. Les chefs d'État ou de gouvernement ont repris ce thème à l'occasion de la Conférence au sommet de La Haye, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969, chargeant les ministres des Affaires étrangères de faire avant la fin de juillet 1970, un rapport sur les progrès réalisés dans le domaine de l'unification politique. Autant que l'on sait, ce rapport a été fait, c'est le rapport Davignon. Je dis « autant que l'on sait », parce que j'apprends à l'instant que le rapport Davignon est publié aujourd'hui par la revue « Europe ». Étant donné que le contenu de ce rapport n'était pas totalement inconnu, je suppose que la tâche confiée aux ministres des affaires étrangères a été accomplie de cette façon.

Monsieur le Président, mes questions ont pour but de faire participer le Parlement européen à cette étude, conformément au vœu, dont je viens de parler, qui avait été exprimé par les gouvernements des États membres. Or, on peut atteindre ce but en ne publiant pas seulement ce rapport dans « Europe », mais en le soumettant aussi au Parlement européen et en consultant celui-ci en la matière. D'ailleurs, si les gouvernements désirent, comme ils l'ont dit, que le Parlement européen s'occupe de cette question — à Bonn on a parlé de « domaines nouveaux » car le traité ne mentionne pas cette tâche — ils peuvent difficilement faire moins que soumettre un rapport au Parlement et lui demander son avis en la matière. Il me semble que c'est là pour les gouvernements la manière la plus simple et la plus convaincante de prouver qu'ils désirent sincèrement établir des contacts plus étroits avec le Parlement européen, qu'ils apprécient vraiment la collaboration du Parlement et qu'ils le manifesteront.

Si le président en exercice du Conseil est disposé à intervenir pour que le rapport soit transmis tel quel au Parlement et pour que celui-ci soit consulté à ce sujet, je serai satisfait.

Je voudrais encore faire quelques remarques pour préciser le problème. La Conférence au sommet de La Haye a attaché beaucoup d'importance à l'unification politique de la Communauté. Le fait que le

communiqué final ait accordé la priorité à cette question sur un autre sujet d'actualité, à savoir les élections européennes, le prouve amplement. Ces dernières sont prévues par le traité, mais le communiqué n'en souffle mot, alors que le problème de l'unification politique dont le traité ne parle pas, est abordé dans le communiqué final.

Voilà bien une preuve que les chefs de gouvernement ont attaché une grande importance à l'unification politique à la Conférence au sommet de La Haye. J'estime que le Conseil se montre inutilement mystérieux au sujet de problèmes qui intéressent chacun de nous. J'espère qu'il ne persévéra pas dans cette voie, car l'opinion publique et le Parlement ont le droit d'être informés officiellement de ces problèmes.

Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas longuement sur la nécessité de renforcer la coopération politique, tant cela va de soi.

L'évolution de l'union douanière à l'union économique et de l'union économique à l'union monétaire montre que la solidarité entre les pays de la CEE croît à un point tel que l'on peut difficilement imaginer d'importantes divergences politiques entre les États membres. Aussi devons-nous envisager de plus en plus sérieusement la définition d'une politique extérieure commune, qui ne se limite pas au commerce extérieur et à l'économie en général, mais qui englobe la politique étrangère proprement dite. Les divers aspects de la politique étrangère de chaque État sont si étroitement liés que l'on ne peut imaginer qu'il en soit autrement pour une Europe intégrée. L'ensemble des intérêts nationaux ont abouti sur le plan national à une attitude commune en matière de politique étrangère. Une évolution similaire se manifestera pour l'Europe qui ne cesse de s'intégrer davantage. Voilà pourquoi l'unification politique est nécessaire et inéluctable. La question se pose à présent de savoir comment cette unification doit s'accomplir. Chercherons-nous à la réaliser de manière purement empirique en nous laissant guider par l'évolution, à supposer que nous parvenions ainsi à un résultat ? Ou bien au contraire, déterminerons-nous au préalable l'objectif à atteindre et les étapes qui nous permettront d'y parvenir, afin d'agir le plus concrètement possible ?

Le traité instituant la CEE prévoit la seconde méthode : choix d'un objectif et fixation d'étapes. Les efforts entrepris en vue de réaliser une union monétaire, telle que la prône actuellement le Conseil, sont également axés sur la réalisation d'étapes transitoires et d'un objectif final clairement définis. En outre, j'attire votre attention sur le fait que le rapport Spénale consacré à l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement, commence également par se fixer un objectif et s'emploie ensuite à rechercher les moyens de l'atteindre. Cette méthode est donc particulièrement appropriée et d'un usage courant. Dans la mesure où il est exact que le rapport Davi-

**Burger**

gnon ne prévoit pas d'objectif final et ne fixe pas avec précision les étapes à franchir, j'estime qu'il s'écarte des méthodes généralement utilisées en la matière. C'est pourquoi je pense qu'il serait souhaitable que l'on reconsidère encore une fois le problème, ou du moins que le Parlement prenne position en la matière en émettant un avis.

Le traité instituant la CEE se caractérise également par le fait que des institutions sont créées, destinées à réaliser les objectifs prévus. J'estime qu'ici aussi il y a une lacune dans le rapport Davignon. On a négligé de fixer des objectifs et d'institutionnaliser. Je ne crois pas que les consultations sans engagement entre les États membres contribueront sérieusement à réaliser une union politique authentique. Ce résultat minime — les consultations entre États membres — est d'autant plus étonnant qu'il avait semblé possible, lors de phases précédentes, d'obtenir des résultats plus importants. Le dossier relatif à l'union politique, établi par le Parlement européen en janvier 1964, contient un certain nombre de documents ayant trait aux discussions relatives au plan Fouchet.

M. Battista, qui a établi ce dossier, déclare dans la préface que les documents font apparaître combien les différents points de vue s'étaient rapprochés et combien il eût été facile de parvenir à un accord. La conclusion est évidente, estime M. Battista : les difficultés ne sont pas dues aux textes qui ont été discutés, ici, mais au climat politique qui a été créé par d'autres négociations (il s'agit du traité franco-allemand qui avait été signé à l'époque).

Monsieur le Président, ce traité ne doit plus être à présent un obstacle sur la voie de l'unification politique. Actuellement, c'est un autre traité qui retient tout particulièrement l'attention, — M. Scheel est bien le dernier à qui je doive l'apprendre — à savoir le traité germano-soviétique.

Au sujet de ce traité, je voudrais dire ceci : il a provoqué une telle détente en Europe que les adversaires de l'intégration politique européenne pourraient bien en profiter pour affirmer qu'une plus grande intégration politique est actuellement devenue superflue. Ce serait là sans aucun doute un malheur, qui diminuerait les possibilités d'avenir de l'Europe. C'est pourquoi la volonté politique de formuler et de concrétiser conjointement nos objectifs politiques, est à présent plus nécessaire que jamais.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais rappeler que lors des discussions relatives au plan Fouchet on craignait que le rôle de la Commission européenne ne soit réduit, et que les forces intergouvernementales ne soient renforcées aux dépens des institutions supranationales.

Il ne semble pas que les études ministérielles provisoires aient permis de trouver des solutions satisfaisantes à ces problèmes. La position de la Commis-

sion européenne ne s'est pas renforcée au cours des années. Le Conseil a acquis la réputation d'être le frein des nationalismes face au développement supranational de l'Europe. C'est ce qui ressort notamment du fait qu'il ne respecte pas les dispositions du traité relatives aux décisions à la majorité. Des sondages d'opinion ont cependant montré que les peuples européens souhaitent emprunter la voie de l'unité politique. Ces voix trouvent un écho au sein des Parlements nationaux, notamment en république fédérale d'Allemagne, comme le prouve une intervention récente, faite au nom du SPD, par notre collègue Behrendt au Bundestag.

Il serait souhaitable que le Conseil comprenne les signes du temps et ne néglige point les sentiments des peuples en la matière.

Il est souhaitable de soumettre ces problèmes au jugement du Parlement européen, afin d'éviter les résultats plutôt négatifs dont nous avons entendu parler.

Ayant exprimé ces considérations, je serais heureux d'entendre les réponses du Conseil, et d'apprendre notamment du président du Conseil s'il est disposé à insister pour que le Parlement européen soit consulté sur le rapport Davignon.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Burger, au nom du groupe socialiste, pour présenter la question orale n° 7/70 avec débat qu'il a posée au Conseil des Communautés européennes, et qui porte sur la nomination des membres de la Commission.

Voici le texte de la question :

1. Le Conseil sait-il que les consultations entre États membres préalables à la nomination des membres de la nouvelle Commission (article 158 du traité instituant la CEE) ont donné l'impression que pour chacun des États membres, les considérations nationales l'emportaient sur la poursuite des objectifs des Communautés européennes considérées dans leur ensemble ?
2. Le Conseil n'estime-t-il pas qu'il est regrettable que le Parlement européen, institution devant laquelle la Commission est politiquement responsable, ne participe en aucune manière à la nomination des membres de la Commission ?
3. Le Conseil voudrait-il examiner s'il ne serait pas possible de concevoir et de mettre en pratique une formule impliquant que les États membres tiennent compte, pour ces nominations, des conceptions en la matière du Parlement européen ? On pourrait, par exemple, prévoir que soit le Parlement, soit un ou plusieurs de ses organes peuvent émettre un avis sur le résultat provisoire des consultations entre États membres.

**M. Burger.** — (N) Monsieur le Président, mes deux interventions se succèdent immédiatement, mais elles sont très différentes quant à leur objet et à leur contenu. Ma première question avait trait à un processus qui se poursuivra certainement encore pendant des années et qui requiert de nous un effort constant. Ma seconde concerne un événement précis et récent, à savoir la nomination des membres de la nouvelle Commission.

La nouvelle Commission se compose à présent de neuf membres au lieu de quatorze. Cette réduction a été opérée en vertu d'une décision du Conseil et pour des raisons d'efficacité. On sait que le Parlement ne s'était pas montré particulièrement sensible à ce dernier argument, pour la bonne raison que bientôt, l'élargissement de la Communauté appellera naturellement un nouvel élargissement de la Commission. En attendant, les services administratifs sont tirés à hue et à dia et toutes sortes de complications surgissent, au détriment de l'efficacité. C'est pourquoi nous tenions si peu à ce que le nombre de membres de la Commission soit ramené de 14 à 9. Mais il serait vain d'épiloguer là-dessus. Ce qui est fait est fait.

**M. Berkhouwer.** — (N) Il fallait pourtant bien qu'on respecte le traité.

**M. Burger.** — (N) Bien entendu qu'il fallait respecter le traité, mais c'est précisément l'argument du traité qu'on a invoqué. Or, on aurait pu arranger les choses comme la dernière fois et on aurait tout aussi bien respecté le traité, puisque le Conseil a les pouvoirs voulus.

**M. Berkhouwer.** — (N) Le Conseil n'a absolument aucun pouvoir en la matière. Ce sont les États membres qui ont ces pouvoirs.

**M. Burger.** — (N) Le traité prévoit que la Commission est composée de 9 membres. Mais le Conseil a arrêté des dispositions qui ont été sanctionnées par les Parlements, portant à 14 le nombre de membres de la Commission. Ce nombre a ensuite été ramené à 9. Cela étant, je me demande pourquoi on n'aurait pas pu le porter à nouveau à 14, ce qui aurait été parfaitement conforme au traité. Si quelqu'un est respectueux du traité, c'est bien moi. On pourrait d'ailleurs se demander dans quelle mesure le Conseil s'y conforme. Je crois que maintenant, tout est clair pour M. Berkhouwer.

**M. Berkhouwer.** — Non.

**M. Burger.** — (N) Soit, nous n'en finirons pas et j'en resterai donc là.

Je n'insisterai pas sur cette question, qui est maintenant réglée. Je ne m'étendrai pas plus sur les diver-

ses conséquences de la réduction du nombre des membres de la Commission. Le président de mon groupe en a déjà parlé hier. Il a souligné qu'un certain nombre de secteurs, par exemple les transports et les affaires sociales, en souffriront. Cela résulte du fait que l'on envisage la répartition des tâches comme un problème de la Commission et non des gouvernements. Je n'en discuterai pas, mais je tiens à faire remarquer que si les gouvernements entendent répartir les tâches entre 9 personnes au lieu de 14, cela ne peut manquer d'avoir des conséquences, et pas seulement sur le plan de la responsabilité de la Commission.

J'en viens maintenant à deux autres points. Le premier consiste dans la question de savoir si l'on a appliqué de façon satisfaisante l'article 158 du traité instituant la CEE. Cet article stipule que la Commission doit être constituée « d'un commun accord » par les gouvernements. Ensuite, il y a le fait que le Parlement a affaire à une Commission européenne qui est politiquement responsable devant lui, alors qu'il n'a pas son mot à dire dans la désignation des membres de cette Commission.

Pour ce qui est du premier point, je pense que les gouvernements ont conçu la désignation des membres de la Commission comme une affaire essentiellement intergouvernementale et ne se sont guère embarrassés de considérations communautaires. Il semble bien que chaque gouvernement ait désigné un ou deux candidats et que les consultations se soient limitées à l'acceptation, par les autres gouvernements, de la candidature présentée par le gouvernement intéressé. Si tel avait été l'objet de l'article 158, on l'aurait certainement rédigé en d'autres termes. On aurait pu le libeller comme suit : « Le gouvernement de chaque État membre désigne un ou deux membres de la Commission. » Il aurait dès lors été inutile de parler de « commun accord ». Or, le traité met manifestement l'accent sur l'aspect communautaire de la question, en imposant le « commun accord ». On sait que la tâche essentielle de la nouvelle Commission sera de mener à bonne fin les négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays candidats. C'est de cet objectif principal que les gouvernements auraient dû s'inspirer avant tout pour convenir d'un commun accord de la composition de la nouvelle Commission.

Aussi aurait-il fallu envisager en priorité le renouvellement du mandat de ceux des membres de la Commission qui ont fait leurs preuves au cours de négociations antérieures. Je pense notamment aux négociations Dillon et Kennedy. On n'aurait pas dû, notamment, désigner des diplomates habitués à exécuter des missions dont ils sont chargés par leur gouvernement, car c'est précisément l'indépendance vis-à-vis des gouvernements que le traité exige des membres de la Commission. Je n'entends nullement critiquer le fait que les gouvernements aient tenu compte de la situation politique dans les six États membres. Mais de véritables échanges de vues au-

**Burger**

raient sans doute permis un renouvellement politique plus poussé, de sorte que la situation aurait enfin été à l'image de la totalité des conditions politiques qui caractérisent la Communauté et que, d'autre part, le résultat final aurait été marqué plus nettement par le souci des intérêts communautaires. En tout cas, pour le moment, on a l'impression que ce sont surtout des préoccupations d'ordre national qui ont présidé à la constitution de la Commission et cette impression s'est imposée dans divers Parlements nationaux.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle Commission existe et le Parlement lui a accordé un préjugé favorable en espérant qu'elle réussira non seulement à remplir convenablement sa tâche, mais aussi et surtout à ne pas perdre de vue les facteurs institutionnels et à s'affirmer au regard des forces intergouvernementales tenaces qui compromettent son existence et celle de la Communauté. La responsabilité politique de la Commission devant le Parlement européen est un de ces facteurs institutionnels. Si nombre d'imprécisions caractérisent la vie de la Communauté, ce facteur est en tout cas, lui, une réalité. Il trouve son expression dans la possibilité qu'a le Parlement de voter une motion de censure. Même si nous ne devions jamais recourir à cette possibilité, les rapports constitutionnels sont, à cet égard, bien définis. Ce qui est singulier, c'est que l'existence de la Commission est conditionnée par la confiance politique du Parlement européen, alors que celui-ci n'intervient à aucun titre dans la formation de la Commission. Ce fait n'est pas de nature à accroître les chances de la Commission d'obtenir la confiance politique qui lui est indispensable. Si le Parlement estime critiquable la composition de la Commission, il peut en faire grief aux gouvernements des États membres, mais il reste qu'il n'a rien à dire dans la formation de la Commission européenne. Dans ces conditions, le Parlement pourrait être amené à retirer sa confiance à la Commission, alors qu'en réalité, ce serait le Conseil qui serait visé ou encore les gouvernements des États membres, qui auront négligé de procéder à des échanges de vues suffisants.

Monsieur le Président, il n'est pas facile de remédier à la situation que je viens de vous exposer. Il y a d'ailleurs aussi la répartition des compétences prévue par le traité, pour laquelle nous n'avons pas à critiquer le Conseil ou les gouvernements. Il importerait que le Conseil et les gouvernements prennent conscience de ce qu'a de regrettable la situation actuelle et acceptent le principe d'améliorations de la position du Parlement. Cependant, même s'il est fait droit à ce vœu, il ne sera pas facile de trouver une solution, vu la diversité des suggestions qui sont avancées en la matière. D'ailleurs, il s'agit toujours de décisions concernant des hommes, et les hommes ne sont jamais l'expression pure et simple des forces politiques et des gouvernements. On a envisagé de faire définir par les gouvernements une composition

provisoire de la Commission européenne et de consulter ensuite le Parlement, surtout en ce qui concerne l'aspect politique du problème. On a également songé à la possibilité de faire désigner par le Parlement européen le président de la Commission, lequel compléterait ensuite la Commission en collaboration avec les gouvernements.

On a donc suggéré diverses solutions qui toutes ont leurs inconvénients plus ou moins graves, ce qui est d'ailleurs aussi le cas du système actuel. Il serait vain d'opter définitivement pour l'une ou l'autre solution aussi longtemps qu'il ne sera pas acquis que le Conseil entend, en principe, faire en sorte que le Parlement européen ait son mot à dire en la matière. Même alors, on ne pourrait guère espérer qu'un système plus favorable soit mis en œuvre si le Conseil ne s'y rallie pas. Il vaudrait donc mieux que le Conseil envisage les solutions possibles plutôt que de faire proposer l'un ou l'autre projet par le Parlement. L'expérience du problème de l'élection directe du Parlement européen prouve que les seules solutions que l'on puisse envisager en la matière sont celles sur lesquelles le Conseil et le Parlement se seraient mis d'accord. A cet égard, le fait que le Conseil juge la situation actuelle de moins en moins satisfaisante constitue déjà un facteur positif. Plus l'intégration européenne progresse, en privant de certaines de leurs compétences les États et les Parlements nationaux, plus la nécessité d'une autorité communautaire jouissant de la confiance du Parlement européen se fait sentir. C'est notamment pour cette raison que j'ai posé une troisième question, relative à la façon dont on pouvait envisager de résoudre le problème. On remarquera que je n'ai pas donné à cette question le ton de la polémique, mais qu'elle témoigne du désir de coopérer avec le Conseil. Le Conseil est-il disposé à coopérer avec le Parlement pour que celui-ci ait son mot à dire dans la désignation des membres de la Commission ? Nous nous réjouissons de voir le Conseil faire preuve, dans sa réponse, de sa volonté de contribuer à apporter à ce problème institutionnel une solution satisfaisante, sans qu'on doive pour autant envisager dès maintenant une modification du traité. Si le Conseil est réellement disposé à coopérer avec nous, on pourra mettre au point une procédure provisoire qui constituera un progrès dans le sens voulu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Dehousse, au nom du groupe socialiste pour présenter la question orale n° 8/70 avec débat que MM. Dehousse, Oele, Dröschner et Flämig ont posée au Conseil des Communautés européennes.

Voici la teneur de la question :

« *Objet* : Le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles et l'article 3 du traité sur la non-prolifération des armes atomiques

**Président**

1. Quelle suite le Conseil a-t-il donnée à la proposition de la Commission des Communautés européennes tendant à ce qu'elle soit chargée d'ouvrir des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique des Nations unies à Vienne, en vue de la conclusion d'un accord sur le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ?
  2. Pour quelle raison aucun accord n'a-t-il encore été conclu en la matière ?
  3. Peut-on ajouter foi aux informations selon lesquelles une délégation refuse d'accepter un compromis sur la base de l'article 85 du traité d'Euratom, qui prévoit l'adaptation des modalités d'application du contrôle au cas où des circonstances nouvelles le nécessiteraient ?
  4. Si, dans le délai prescrit par le traité sur la non-prolifération des armes atomiques, aucun accord n'est réalisé sur l'interprétation du traité d'Euratom dans le cadre des obligations acceptées par cinq États membres, quelles conséquences le Conseil prévoit-il pour l'application des dispositions du chapitre « Contrôle » du traité d'Euratom ?
  5. Où en sont actuellement les travaux préparatoires à l'intervention d'Euratom dans le contrôle des installations expérimentales d'Almelo, que l'on construit dans le cadre de l'accord tripartite conclu par le Royaume-Uni, la république fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas en vue de la mise au point du procédé d'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation ? »
- M. Dehousse.** — Monsieur le Président, Monsieur le président du Conseil de ministres, la question que j'ai à présenter au nom du groupe socialiste est assez complexe. A la différence de mes prédécesseurs, MM. Kriedemann et Burger, je vais, par conséquent, me permettre de la relire. Elle compte cinq points :
- « 1. Quelle suite le Conseil a-t-il donnée à la proposition de la Commission des Communautés européennes tendant à ce qu'elle soit chargée d'ouvrir des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique des Nations unies à Vienne, en vue de la conclusion d'un accord sur le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ?
  2. Pour quelle raison aucun accord n'a-t-il encore été conclu en la matière ?
  3. Peut-on ajouter foi aux informations selon lesquelles une délégation refuse d'accepter un compromis sur la base de l'article 85 du traité d'Euratom, qui prévoit l'adaptation des modalités d'application du contrôle au cas où des circonstances nouvelles le nécessiteraient ?
  4. Si, dans le délai prescrit par le traité sur la non-prolifération des armes atomiques, aucun accord n'est réalisé sur l'interprétation du traité d'Euratom dans le cadre des obligations acceptées par cinq États membres, quelles conséquences le Conseil prévoit-il pour l'application des dispositions du chapitre « Contrôle » du traité d'Euratom ?
  5. Où en sont actuellement les travaux préparatoires à l'intervention d'Euratom dans le contrôle des installations expérimentales d'Almelo, que l'on construit dans le cadre de l'accord tripartite conclu par le Royaume-Uni, la république fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas en vue de la mise au point du procédé d'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation ? »
- Messieurs les Présidents, mes chers collègues, dans ces différents points, certains éléments sont d'ordre juridique, d'autres d'ordre scientifique. Je me propose, pour ma part, de traiter des premiers ; mon collègue et ami, M. Oele, beaucoup plus compétent que moi en la matière, se chargera des seconds, étant entendu que nous nous réservons, l'un et l'autre, de faire sur le fond des échappées de caractère politique.
- Malgré ses apparences techniques, la matière qui fait l'objet de la question du groupe socialiste est importante entre toutes, car elle ne concerne en définitive, rien moins que la mise en application effective du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé en 1968.
- Les avis sur ce traité sont assurément fort partagés, et je n'ai jamais caché que, pour ma modeste part, je n'en étais pas enthousiaste. Ce n'est pas un véritable traité de désarmement, en dépit d'engagements, assez vagues, pris par les parties dans le traité lui-même. C'est bien plutôt la consolidation d'un privilège — pour ne pas dire d'un monopole — des *beati possidentes* en matière d'armes nucléaires.
- (Applaudissements)
- C'est aussi un traité dont le fonctionnement pêche en cas de litige, parce que les membres permanents du Conseil de sécurité se sont refusés jusqu'à présent à abolir la règle du veto, de telle sorte qu'en cas d'agression nucléaire, le veto joue et peut paralyser l'action du Conseil, comme il le fait dans de nombreux autres domaines.
- Cependant, lorsqu'on fait le bilan des avantages et des inconvénients, il reste un élément qui fait pencher la balance du côté du traité de non-prolifération et de sa ratification : c'est qu'il limite quand même le nombre des États qui auront accès demain à l'arme nucléaire et, par conséquent, diminue ainsi le danger d'un conflit de ce genre.
- C'est cela qui déterminera, dans les différents Parlements nationaux d'Europe, un certain nombre de gens à se prononcer pour sa ratification.

**Dehousse**

En tout cas, le traité est en vigueur, du moins pour ceux des États qui l'ont ratifié. Les six pays de l'Euratome ne sont pas du nombre. Cette entrée en vigueur a eu lieu le 5 mars 1970. Elle a eu pour conséquence de faire jouer l'article 3 de ce traité, relatif à la mise en place du contrôle, question toujours capitale en matière d'armements ou de limitation des armements.

Le texte qui nous intéresse est le paragraphe 4 de l'article 3. Je vais me permettre de le lire également, parce que c'est à lui que nous devons nous référer. Il n'est hélas pas bien brillant, il n'est pas formulé dans une langue humaine : il a probablement été établi en américain, puis amendé et sous-amendé en russe, de sorte qu'il est rédigé dans un « potopoto » assez « onusien » ! En voici le libellé :

(*Sourires*)

« Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité concluront des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres États conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent traité. Pour les États qui déposeront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date du dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations. »

La portée de ce texte m'a toujours inquiété, et peut-être vous souvenez-vous, mes chers collègues, que je m'en suis ouvert à trois reprises devant vous au sein de cette assemblée. C'était le 9 mai 1967, le 14 mai et le 1<sup>er</sup> octobre 1968 ; mais surtout le 14 mai 1968. Le paragraphe 4 de l'article 3 ne crée pas, en effet, une véritable obligation. Il se borne à prévoir une négociation, négociation qui doit aboutir, bien entendu, pour qu'un accord de contrôle puisse en sortir. Jadis, les professeurs de droit romain et de droit civil avaient pour caractériser ce genre d'engagement, une expression que j'ai déjà citée : *pactum de contrahendo*, un traité pour en faire un autre. Juridiquement, c'est exactement de cela qu'il s'agit. Ce n'est pas un traité proprement dit, c'est l'engagement de négocier pour faire un autre traité qui serait un accord de contrôle. C'est ce que stipule très clairement — sur ce point-là, il est clair — le paragraphe 4 de l'article 3, en juxtaposant deux délais. Premier délai : la négociation des accords de contrôle destinés à mettre en application le traité de non-prolifération doit avoir lieu dans les 180 jours à compter de l'entrée en vigueur. Second délai : les négociations, pour autant évidemment qu'elles aient été entamées, doivent aboutir dans les 18 mois à partir de leur commencement.

Messieurs les Présidents, mes chers collègues, rien de tout cela ne s'est produit jusqu'à présent. Les 180 jours dans lesquels la négociation devrait s'ouvrir sont passés, puisque le traité est entré en vigueur le 5 mars de la présente année. En réalité, il n'y a pas eu de négociation du tout, de telle sorte que l'inquiétude dont je m'étais ouvert à vous et à laquelle je me suis permis tout à l'heure de me référer s'est confirmée avec le cours des événements. D'où la question orale avec débat que j'ai demandée à mon groupe de bien vouloir poser.

Car il existe une institution communautaire compétente pour négocier et pour conclure de tels accords de contrôle. Elle est désignée nommément, en termes très explicites, à l'article 101 du traité de l'Euratome : c'est la Commission des Communautés. Cet article 101 nous explique que c'est elle qui est chargée de la négociation des accords internationaux de l'Euratome, selon, précise le texte, les directives du Conseil de ministres. La Commission peut plus. La Commission possède ici, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du traité du Marché commun, le pouvoir de *conclure*, avec l'approbation du Conseil de ministres, et ce, dispose le texte, à la majorité qualifiée du Conseil. D'où les quatre premiers points de notre question.

Il y a eu, nous le savons, une proposition, formulée par l'ancienne Commission et adressée au Conseil de ministres, qui tendait à obtenir le droit pour la Commission d'ouvrir des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne.

Qu'en est-il advenu ? C'est notre première interrogation.

Deuxièmement, pourquoi aucun accord n'a-t-il été réalisé jusqu'à présent avec l'Agence de Vienne, et pourquoi, en réalité, le premier des deux délais — celui de 180 jours — a-t-il été dépassé ? Le président du Conseil de ministres peut-il nous dire les raisons de cette carence ?

Les choses sont pourtant facilitées, Monsieur le Président du Conseil, par la disposition de l'article 101 du traité de l'Euratome, selon laquelle le Conseil statue ici à la majorité qualifiée. Il y a, je le sais, les fameux, les tristes accords de Luxembourg du 29 janvier 1966. Mais ceux-ci, je l'ai souvent déclaré ici, sont inconstitutionnels. A mon sens, ils sont nuls de plein droit, parce qu'ils prétendent opérer une révision des traités, et en l'occurrence, de leur mode de votation, sans suivre la procédure que les traités eux-mêmes ont établie pour leur propre révision. Par conséquent, le Conseil de ministres est parfaitement en droit ici de voter à la majorité qualifiée. Ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir, celui que lui imposent des traités dont le président Malfatti nous disait hier encore, qu'il convenait de les respecter.

Je ne développerai pas spécialement le troisième point de notre question. Il suffit que vous le relisiez, mes chers collègues, pour vous rendre compte qu'en

**Dehousse**

réalité, il est lié au deuxième, et que si nous parvenons à obtenir des éclaircissements suffisants sur le deuxième, nous saurons à quoi nous en tenir pour le troisième.

Reste le quatrième point, qui sera le dernier, car c'est M. Oele qui traitera le cinquième. Ce quatrième point a trait aux conséquences juridiques et politiques de la carence que nous constatons actuellement en ce qui concerne la conclusion d'un accord de contrôle.

Je me permets de répéter ce quatrième point, parce qu'en définitive il me paraît dominer toute la matière traitée dans mon intervention : « Si, dans le délai prescrit par le traité sur la non-prolifération des armes atomiques », — les 180 jours — « aucun accord n'est réalisé sur l'interprétation du traité d'Euratom dans le cadre des obligations acceptées par cinq États membres, quelles conséquences le Conseil prévoit-il pour l'application des dispositions du chapitre « Contrôle » du traité d'Euratom » ?

Messieurs les Présidents, mes chers collègues, le groupe socialiste attend des éclaircissements du Conseil sur ces différents points et en particulier sur le quatrième. Comme M. Kriedemann, j'attends aussi, pour ma part, une prise de position énergique et sans équivoque de la Commission. M. le président Malfatti nous a déclaré hier que la Commission se considérait comme protégée par le cadre juridique des traités dans le rôle que ceux-ci lui impartissent. Le moment est venu de le prouver. Ce cadre existe en l'occurrence, c'est l'article 101 du traité Euratom. Nous espérons que la Commission s'y tiendra fermement et que ce sera son cadeau de joyeuse entrée au Parlement européen.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Scheel.

**M. Scheel, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, je voudrais vous remercier des paroles d'accueil particulièrement aimables que vous m'avez adressées. Je vous remercie surtout d'avoir rappelé que j'ai moi-même siégé pendant de longues années dans ce Parlement.

Je voudrais, avant toute chose, vous dire, Mesdames, Messieurs, combien je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de retrouver votre Assemblée, et vous assurer que si je n'ai plus l'honneur de participer à vos travaux, non seulement je continue à les suivre d'aussi près que je le puis, mais je continue aussi à partager vos aspirations. Je me considère encore, en quelque sorte, comme étant des vôtres par la pensée et il en sera toujours ainsi.

On m'a rapporté que certaines critiques auraient été formulées hier à l'égard du président du Conseil,

dont on prétendait qu'il ne serait pas disposé à consacrer suffisamment de son temps à l'Assemblée. Le bruit qui a couru, selon lequel je ne serais là que pour quelques heures, se fondait sur un emploi du temps que, Dieu merci, j'ai pu modifier, ce qui m'a donc permis d'annoncer, il y a déjà quelques jours, que je participerai à la discussion de ce jour à l'Assemblée.

Je suis devant vous en qualité de président du Conseil. Ceci implique de ma part une certaine attitude. J'extrapole maintenant en disant : je crois, d'ailleurs, que ce sera la dernière fois. Mais justement comme j'extrapole, je tiens à dire que le président du Conseil est tenu d'exprimer l'opinion du Conseil et je ne vois pas pourquoi il conviendrait de ne pas dire la vérité à l'Assemblée. L'opinion du Conseil s'élabore selon une procédure extrêmement complexe ; en général elle est mise sous une forme écrite par des fonctionnaires extrêmement consciencieux et comme c'est l'opinion d'un certain nombre de gouvernements, il est exclu, pour de simples raisons de loyalisme envers ces gouvernements représentés au sein du Conseil, que le porte-parole du Conseil modifie quoi que ce soit dans le texte reflétant l'opinion de la Communauté telle qu'elle a été définie une fois pour toutes. Cela veut dire que si je modifiais quoi que ce soit, ce serait de ma part un lapsus. Voilà ce que je tenais à vous dire

*(Sourires)*

avant de prendre la parole en qualité de président du Conseil.

Je voudrais d'abord répondre à la critique faite ce matin par deux orateurs au sujet de l'attitude du Conseil. Je ne veux pas entrer dans les détails mais seulement revenir sur les termes de l'intervention de notre collègue M. Kriedemann qui a exhorté le Conseil à se considérer comme une institution communautaire. Permettez-moi de vous dire ici que c'est bien ce que fait le Conseil. Il se considère comme une institution communautaire et agit en tant que telle. La technique d'élaboration des décisions au sein du Conseil est seulement un peu plus compliquée peut-être que dans le cas des autres institutions de la Communauté.

Je désirerais, maintenant, Mesdames et Messieurs, exprimer également ma satisfaction de ce que les relations entre nos deux institutions, l'Assemblée et le Conseil, soient excellentes. Récemment encore, Assemblée et Conseil ont, d'un commun accord, apporté un certain nombre d'améliorations à leurs relations, qui, tout en gardant l'équilibre institutionnel voulu par les traités, sont de nature à accroître notre information réciproque, à rendre plus effectif le dialogue entre nos deux institutions.

Je me réjouis donc de l'étape très importante pour votre Assemblée et pour nous tous que constitue le traité par lequel seront accrus vos pouvoirs budgés-



**Scheel**

taires, traité que le Conseil souhaite voir ratifié, et en conséquence mis en œuvre, aussi rapidement que possible.

Un autre vœu fondamental de votre Assemblée a également été réalisé récemment. Je pense par là à l'ouverture des négociations en vue de l'élargissement de nos Communautés. Vous savez que la session d'ouverture des négociations avec les États ayant demandé l'adhésion aux Communautés européennes a eu lieu à Luxembourg le 30 juin dernier. A cette première rencontre, les États candidats et la Communauté se sont informés réciproquement de leurs points de vue. Moins d'un mois plus tard, le 21 juillet, se tenait une première session ministérielle de négociation avec les représentants du Royaume-Uni. D'ici quelques jours nous aurons d'autres sessions au niveau ministériel, à savoir le 21 septembre avec l'Irlande et le lendemain avec le Danemark et la Norvège. Des rencontres sont également prévues avec les autres pays membres de l'AELE.

Je voudrais à ce sujet répondre, au nom du Conseil, à la question orale n° 5/70, posée par un certain nombre d'entre vous, et concernant la conduite des négociations entre les pays candidats à l'adhésion. Le Conseil a pris connaissance avec un vif intérêt de cette question orale. En effet, étant donné l'importance que revêtent les négociations en cause, le Conseil est heureux que cette occasion lui soit donnée d'exposer à l'Assemblée la position qu'il a adoptée en ce qui concerne la procédure de ces négociations. Le Conseil est conscient de la signification profonde de ces négociations pour l'avenir de la construction européenne. Leur aboutissement donnera aux Communautés des dimensions nouvelles et permettra à l'Europe de jouer un rôle toujours croissant pour le rapprochement entre les peuples, pour le bien-être des pays moins favorisés et pour la paix mondiale.

En ce qui concerne la procédure, il convient de rappeler en premier lieu que le Conseil est convenu que les négociations seront menées à tous les niveaux pour tous les problèmes et selon une procédure uniforme par les Communautés européennes. Il s'agit donc, ainsi qu'il avait été convenu par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence de La Haye, d'une conférence de négociation entre la Communauté, d'une part, et les pays candidats, d'autre part, et non pas, comme ce fut le cas dans la précédente négociation, d'une conférence intergouvernementale entre les pays candidats et les États membres de la Communauté. Il s'agit là, à notre avis, d'un progrès substantiel et d'une preuve de l'esprit communautaire avec lequel les négociations seront conduites.

Quant au rôle qui sera confié tout au long des négociations aux différentes instances communautaires, il me semble que les décisions que nous avons adoptées sont équilibrées, qu'elles sont conformes à

l'esprit et même à la lettre du traité et qu'elles sont à même d'assurer la plus grande efficacité à la conduite des négociations.

Nous sommes donc convenus que le Conseil — et c'est d'ailleurs nettement sa tâche aux termes du traité — arrêtera l'attitude commune de la Communauté sur tous les problèmes posés par les négociations d'adhésion.

Le rôle confié à la Commission des Communautés me semble extrêmement important à différents titres. Tout d'abord, nous avons stipulé qu'en vue d'arrêter les positions communes des Communautés, la Commission est invitée à faire des propositions sur tous les problèmes — je souligne : tous les problèmes — posés par la négociation d'adhésion. Ensuite le Conseil délibérera conformément à notre mécanisme institutionnel, en vue d'arrêter la position de la Communauté.

En second lieu, et bien que les réunions de négociation soient présidées du côté des Communautés par le président en exercice du Conseil, nous avons décidé que l'attitude des Communautés européennes sera exposée et défendue, au cours des négociations, soit par le président du Conseil, soit par la Commission. Cette dernière éventualité est notamment envisagée lorsqu'il s'agira de négocier sur les politiques communautaires déjà arrêtées.

Troisièmement, le Conseil s'est déclaré disposé à confier à la Commission le mandat de rechercher, en contact avec les pays candidats, des solutions possibles à des problèmes déterminés qui se poseront en cours de négociation et d'en faire rapport au Conseil. Celui-ci donnera le cas échéant à la Commission les directives nécessaires pour la poursuite de cette mission en vue de définir les modalités d'un accord qui devra évidemment être approuvé par le Conseil. Cette disposition s'appliquera en particulier, mais pas exclusivement, lorsqu'il s'agira des politiques communes déjà arrêtées. Tous les membres du Conseil ont indiqué que leur intention bien arrêtée était de s'en tenir le plus possible, dans la pratique, à cette disposition.

Tel est l'essentiel des décisions arrêtées en la matière par le Conseil qui, me semble-t-il, ne sont pas reproduites de manière complète dans les informations dont fait état la question posée par l'Assemblée.

Je pense qu'à la lumière de ces décisions on ne peut pas sous-estimer le rôle essentiel qui est attribué à la Commission dans les négociations. Il me suffira de citer, à l'appui, les mandats déjà confiés à la Commission pour les négociations avec la Grande-Bretagne :

1. La Commission procédera aux études nécessaires pour analyser les données qui seront fournies par le Royaume-Uni au sujet des conséquences de l'élargissement, pour les principaux pays en

**Scheel**

cause, dans le domaine des produits laitiers et du sucre.

2. La Commission analysera en outre les données qui seront fournies par le Royaume-Uni au sujet des conséquences qu'aura l'adoption de la politique agricole commune. Pour l'exécution de ces travaux, la Commission prendra, avec la délégation britannique, les contacts nécessaires.
3. La Commission établira, en contact avec la délégation britannique, l'inventaire des dispositions et des pratiques existantes au Royaume-Uni et qui seraient contraires au traité CECA et à ses règlements d'exécution.
4. Enfin, la Commission étudiera, en contact avec la délégation britannique, les adaptations techniques qui devraient éventuellement être apportées aux réglementations communautaires pour tenir compte des données nouvelles.
5. De la même façon, sera entreprise la mise au point en langue anglaise des traités et des réglementations communautaires existants.

En ce qui concerne la référence à l'article 228 du traité, le Conseil est d'avis que cet article n'est pas d'application dans le cas d'espèce. En effet, la procédure prévue par cet article ne s'applique qu'à la négociation d'accords dont le traité prévoit explicitement qu'ils soient conclus par la Communauté, alors que l'article 237, sur lequel nous nous fondons ici, prévoit que l'accord est conclu par les États membres. Tel est le cas en ce qui concerne la procédure actuellement engagée.

Il me semble enfin que, dans le cadre de cette procédure, la coopération entre les institutions, le dialogue constant entre la Commission et le Conseil, en vue de la recherche de solutions communes, rapides et efficaces, auront la possibilité de se développer et se développeront effectivement. C'est en tout cas l'esprit qui a guidé les délibérations du Conseil en cette matière.

Une autre question orale — la question n° 6/70 — a été posée par M. Burger, au nom du groupe socialiste ; elle a trait à l'unification politique de l'Europe. Je me réserve de revenir sur cet important problème à la fin de mon exposé. Pour l'instant, j'aimerais répondre à une troisième question orale — la question n° 7/70 — développée comme la précédente, par M. Burger, et qui a trait à la nomination des membres de la Commission.

Vous me permettez, pour en venir au commentaire de M. Burger, de dire un mot sur la question de savoir si l'on aurait pu également nommer 14 membres. Il est tout à fait juste que les États membres ont choisi de désigner neuf membres. Si l'on avait voulu s'écarter du traité de fusion de 1965 qui, sans prescrire directement ce chiffre de neuf, le suggère

très nettement dans ses différentes dispositions, nous aurions dû modifier ce traité et cette modification aurait exigé une ratification, de même que le traité sur la fusion a requis une telle ratification. Cette procédure aurait eu pour conséquence probable que les nouveaux membres de la Commission ne siègeraient pas encore ici en cet instant ; en effet, une telle procédure est toujours assez longue. Cette raison pratique rendait déjà nécessaire le maintien de ce chiffre. Nous nous sommes longuement demandé ce qui était le plus favorable.

Il est certain que le remplacement des hommes éminents qui quittaient la Commission a posé aux gouvernements des États membres un problème que chacun d'entre eux ne pouvait résoudre isolément. En effet, l'article 11 du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes prévoit que « les membres de la Commission sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres ». Il était dès lors normal qu'ils s'entretiennent entre eux de la composition de la future Commission.

Par ailleurs, le traité ne prévoit pas la participation de l'Assemblée au processus de nomination des membres de la Commission bien que cette idée soit périodiquement lancée et à juste titre. La Commission est toutefois responsable devant l'Assemblée qui exerce sur les actions possibles le contrôle politique prévu à l'article 144 du traité. Je tiens cependant à vous assurer, Mesdames, Messieurs, que, lors des consultations préalables à la nomination des membres de la nouvelle Commission, tous nos gouvernements ont veillé à ce que soient nommés des personnalités capables d'assurer la poursuite des objectifs des Communautés européennes considérées dans leur ensemble. Les initiatives prises par la Commission depuis le peu de temps où elle est entrée en fonction, ne peuvent que confirmer la volonté des membres qui la composent de contribuer à les réaliser et leur aptitude à le faire. Avec une grande compétence, ils assument les tâches souvent fort difficiles qui incombent à la Commission. Je suis persuadé que votre Assemblée, comme le Conseil, place de grands espoirs en la Commission. La haute qualification de tous ses membres, leur profonde connaissance des problèmes, leur grand sens politique nous laissent espérer que nous parviendrons à atteindre les résultats que nous nous sommes tous fixés dans la voie de la réalisation de l'unité de l'Europe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas abandonner ce sujet sans rendre également hommage et réitérer l'expression de notre reconnaissance au président Rey, aux vice-présidents Levi Sandri et Hellwig, ainsi qu'à MM. von der Groeben, Sassen, Rochereau, Colonna di Paliano, Bodson et Martino, qui nous ont quittés après avoir exercé leur mandat européen avec un dynamisme et

**Scheel**

une conscience dont nous recueillons dès aujourd'hui les fruits.

La Commission présidée par M. Rey a dû résoudre des problèmes complexes et délicats tant sur le plan du développement interne de nos Communautés que dans le domaine de ses relations extérieures. Le bilan de son activité a toutefois été extrêmement positif et ceci a été dû, en grande partie, à l'imagination et à l'audace, mais également au tact, à la souplesse et au sens du réalisme dont le président Rey et tous ses collègues ont fait preuve tout au long de leur mandat.

Mesdames, Messieurs, j'en arrive à la dernière question orale — la question n° 8/70 — posée au nom du groupe socialiste de l'Assemblée et qui concerne le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles et l'article 3 du traité sur la non-prolifération des armes atomiques.

Le Conseil a consacré plusieurs échanges de vues aux problèmes que pose l'établissement des directives à donner à la Commission pour la négociation d'un accord de vérification entre Euratom et l'AIEA. Ces problèmes découlent du fait que les cinq États membres de la Communauté devenus signataires du traité de non-prolifération des armes atomiques depuis 1969 sont soucieux de voir maintenir les principes et les règles relatifs au contrôle de sécurité qu'ils ont antérieurement acceptés en signant le traité instituant l'Euratom, et estiment qu'il appartient, en conséquence, à la Commission, point sur lequel M. Dehousse a insisté à nouveau, de négocier, au nom de la Communauté, sur la base des directives du Conseil un accord de vérification avec l'AIEA pour leur permettre de satisfaire aux obligations qu'ils ont contractées dans le domaine du contrôle dans le cadre du TNP.

La France, puissance nucléaire militaire, considère de son côté que la conclusion d'un accord de vérification entre la Communauté et l'AIEA constituerait une novation par rapport aux principes et aux règles de contrôle définis par le traité d'Euratom et a souligné qu'elle ne saurait accepter que la conclusion d'un tel accord puisse entraîner pour elle une discrimination quelconque sur le plan du contrôle vis-à-vis des autres puissances nucléaires militaires. Les nombreuses discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil en vue de trouver à ces problèmes une solution qui, tout en étant compatible avec le traité instituant l'Euratom, tiennent compte de la situation particulière de cet État membre et des intérêts des cinq autres États membres de la Communauté, permettent de penser qu'une solution acceptable pour tous pourra être trouvée avant que l'Agence internationale de l'énergie atomique soit en mesure d'entamer avec Euratom des négociations pour la conclusion d'un accord de vérification. Ces négociations ne pourront commencer, en effet, que lorsque le Comité des garanties créé par l'AIEA en avril dernier aura défi-

nitivement arrêté les termes de référence qui devront guider le directeur général de l'Agence pour la négociation des accords en matière de contrôle prévus par le TNP. Or, ce Comité qui s'est réuni pour la première fois en juin dernier, ne semble pas devoir achever ses travaux avant que le Conseil ait pu se prononcer sur les directives à donner à la Commission pour la négociation d'un tel accord. Le Conseil est convenu, en effet, de se prononcer sur les problèmes que pose l'établissement de ces directives lors de sa session des 28/29 septembre 1970. Le Conseil estime donc qu'il serait prématuré, au stade actuel, de répondre aux questions 2 à 4 posées par les parlementaires. Le point n° 5 de la question orale lui paraît, d'autre part, relever de la compétence de la Commission et non de celle du Conseil.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais maintenant vous exposer brièvement les progrès les plus importants qui ont été accomplis ces derniers mois sur la voie des grands objectifs de développement choisis à La Haye par les chefs d'États ou de gouvernement.

Pour ce qui est du domaine économique, vous savez en effet que les Six ont entrepris avec efficacité les travaux relatifs à l'élaboration d'un plan pour la réalisation, par étapes, de l'union économique et monétaire. Après avoir effectué les études préparatoires nécessaires, un groupe présidé par M. Werner a présenté au Conseil un premier rapport comprenant notamment un certain nombre d'analyses ainsi que des conclusions. Ce rapport a fait l'objet d'un examen approfondi de la part des ministres compétents lors de la session du Conseil des 8 et 9 juin dernier et je me réjouis qu'à cette occasion, le Conseil a fait siennes les conclusions communes qui se sont dès maintenant dégagées des travaux du groupe. Celles-ci vous sont d'ailleurs connues, Mesdames, Messieurs, puisque le Conseil vous a transmis le rapport dont il s'agit, en raison de sa grande importance.

Il semble, à la lumière de l'expérience passée, que l'objectif final fixé par la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement de La Haye pourrait être atteint dans le courant de la présente décennie, à condition, bien entendu, que tous les gouvernements accordent à cette tâche leur appui politique permanent.

Il est évident qu'avant d'aboutir à ce point d'arrivée, beaucoup d'actions devront encore être entreprises sur divers plans. Le Conseil sera d'ailleurs bientôt appelé à faire des options et à prendre des mesures concrètes, lorsqu'il disposera du rapport définitif du groupe présidé par M. Werner.

Je voudrais ajouter que le Conseil, lors de sa session des 20/21 juillet dernier, a procédé à un échange de vues sur la situation conjoncturelle de la Communauté, sur la base notamment d'un mémorandum de la Commission, dont il a également fait siennes les orientations. Il a, par ailleurs, exprimé son inten-

**Scheel**

tion de mettre en place un mécanisme de concours financier à moyen terme. J'escompte bien qu'une décision formelle à ce sujet pourra intervenir lors d'une des prochaines sessions du Conseil.

La présidence du Conseil que mon pays a l'honneur d'assumer jusqu'au 31 décembre 1970 veillera particulièrement à ce que tous les travaux relatifs au programme de réalisation de cette union économique et monétaire progressent sans retard.

Le Conseil se rend parfaitement compte que la création d'une union économique implique également des progrès, entre autres, dans le domaine de la politique industrielle. Je vous rappelle que la Commission avait présenté au Conseil un document important comportant une vue d'ensemble et des orientations générales sur la politique industrielle de la Communauté. Le Conseil a procédé, lors de sa session des 8 et 9 juin 1970, à un débat de caractère général sur cette politique ; il a dégagé un certain nombre de points concrets que le Comité des représentants permanents a été chargé d'étudier en premier lieu. Le Conseil a demandé pour le reste que les travaux en cours qui intéressent la politique industrielle soient accélérés. Le débat de caractère général sera poursuivi.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence le fait que, dans un domaine qui, comme me l'a appris une expérience de plusieurs années, vous tient particulièrement à cœur, à savoir le domaine social, le Conseil a réalisé, le 27 juillet dernier, un progrès capital, en retenant une solution qui fixe les principes essentiels de la réforme du Fonds social ; cette solution — qui, je crois, répond largement aux vœux qui ont été émis et discutés dans cette enceinte — doit être traduite dans un texte formel que le Conseil adoptera prochainement. En réformant le Fonds social, le Conseil a cherché à doter la Communauté d'un instrument dynamique : c'est ainsi que le Fonds pourra accorder son concours soit pour accompagner des mesures communautaires, soit pour répondre à des situations qui procèdent indirectement du fonctionnement du marché commun ou qui entravent le développement harmonieux de notre Communauté.

Pour ce qui a trait à l'agriculture, outre les décisions de gestion courante prises par le Conseil ces dernières semaines, je soulignerai que nous avons, lors de la session des 29 et 30 juin dernier, arrêté un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du lin et du chanvre. En outre, le Conseil a marqué son accord sur les solutions de principe devant servir à l'élaboration des règlements concernant le secteur de la pêche, règlements que nous avons la ferme volonté de mettre au point avant le premier novembre prochain.

Dans le domaine de ses relations extérieures, la Communauté a accompli d'importants pas en avant

dans ses relations avec certains États du bassin méditerranéen. Vous savez que les pays de la Communauté ont toujours entretenu des rapports particulièrement étroits avec cette région qui nous est proche à tant d'égards.

Les négociations ont finalement abouti à la conclusion d'accords préférentiels entre, d'une part, la Communauté, et, respectivement, l'Espagne et Israël, d'autre part. Ces accords ont été signés le 29 juin dernier à Luxembourg. Par ces accords, la Communauté et les États en question s'octroient des avantages tarifaires pour certains produits tant industriels qu'agricoles. Je ne doute pas que ces mesures revêtent une grande importance et qu'elles sont de nature à intensifier encore davantage les relations économiques et commerciales entre la Communauté et ces deux pays.

Le Conseil est parfaitement conscient de la nécessité de développer ses relations avec les pays du bassin méditerranéen et notamment avec ceux du Proche-Orient de façon aussi équilibrée que possible. Il a donc décidé, les 20 et 21 juillet dernier, comme suite aux demandes des gouvernements de la République Arabe Unie et du Liban, de demander à la Commission d'entamer des négociations avec ces gouvernements en vue de la conclusion d'accords entre la Communauté et ces pays.

Je voudrais encore saluer tout particulièrement le grand pas en avant qui a pu être réalisé dans le cadre de l'association de nos amis Turcs à la Communauté. En effet, le 22 juillet dernier, le Conseil d'association CEE-Turquie a marqué son accord sur le contenu du Protocole additionnel relatif au passage à la phase transitoire de l'association ainsi que sur le nouveau Protocole financier. Nous pensons pouvoir signer ces deux protocoles d'ici peu. Le but de cette phase transitoire est de permettre aux Parties d'assurer la mise en place progressive d'une union douanière ainsi que le rapprochement des politiques économiques nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Accord. L'heureuse issue de ces négociations marque une étape décisive dans l'évolution de l'association entre la Communauté et la Turquie.

Je suis de même satisfait de pouvoir vous informer que les négociations entre la Communauté et le gouvernement de Malte sont pratiquement achevées.

Par ailleurs, en ce qui concerne la ratification des nouvelles Conventions de Yaoundé et d'Arusha, je suis convaincu que les espoirs légitimes de nos partenaires de voir enfin ces Conventions entrer en vigueur pourront être exaucés le plus rapidement possible.

Dans les discussions avec les grandes puissances commerciales, à Genève, la Communauté prend une part active dans la recherche des moyens permettant d'éliminer les difficultés actuelles. Dans ce contexte,

**Scheel**

nous nous efforçons également d'améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis d'Amérique.

Il me reste à vous signaler encore un autre pas important qui a été accompli dans le cadre du développement de la politique commerciale commune. Lors de la session de juillet, le Conseil a en effet autorisé la Commission à ouvrir des négociations commerciales avec le Japon. Celles-ci seront menées par la Commission, avec l'assistance du Comité spécial, sur la base de directives que le Conseil a déjà approuvées ou qu'il pourrait, le cas échéant, formuler ultérieurement en ce qui concerne certains points.

Enfin, pour clore cette brève revue des mesures que le Conseil a réalisées ces dernières semaines dans le domaine de ses relations extérieures, je ne voudrais pas manquer de vous indiquer, et je m'en félicite tout particulièrement, que le Conseil a invité la Commission à lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet de mandat pour la conclusion avec l'Autriche d'un arrangement intérimaire partiel. J'espère vivement que celui-ci pourra être approuvé sous peu par le Conseil.

Bien d'autres sujets, que je n'ai pas évoqués par souci de brièveté, ont fait l'objet de travaux importants au sein du Conseil ou le feront d'ici peu. Je me réfère, entre autres, à la politique régionale, au sujet de laquelle les travaux au sein du Conseil se poursuivent activement et devront mener très prochainement à un débat approfondi entre les ministres. Je me réfère également aux progrès que nous avons été en mesure d'accomplir dans le domaine de la coopération technologique et scientifique. J'espère pouvoir vous donner, lors d'une prochaine session, des informations détaillées et positives particulièrement sur ce point.

Il me reste à vous parler de l'important problème de la coopération en matière politique. Comme ce sont les ministres des affaires étrangères qui ont été chargés, à La Haye, par la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement, et de faire des propositions à ce sujet, le Conseil n'a pas eu à traiter de la question.

Toutefois, pour répondre à l'intérêt aussi constant que légitime de votre Assemblée pour cette question qui, plus que toute autre en définitive, commande notre destin, je voudrais, en tant que ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, vous donner un aperçu de l'état des travaux à ce sujet. Vous me permettrez peut-être de revenir à la suggestion faite ici par le député Burger, de prévoir des consultations de l'Assemblée à ce sujet. Comme vous l'avez vu, le rapport prévoit lui-même une procédure de ce genre. Pour les consultations politiques qui auront lieu à l'avenir, ce ne sont pas seulement les rapports entre le Conseil et la Commis-

sion ni les rapports des différents États membres entre eux qui joueront un rôle, l'Assemblée participera elle aussi à cette procédure. Mais je pense que nous devrions considérer déjà la discussion d'aujourd'hui comme une sorte de consultation de l'Assemblée, cette consultation, vu la situation juridique actuelle, n'étant d'ailleurs pas possible d'une autre façon. Car les résultats que nous obtiendrons sur ce point joueront certainement un rôle au cours des délibérations ultérieures, les opinions émises au sein de l'Assemblée étant toujours prises très au sérieux, sur tous les points, par le Conseil qui en tient toujours compte dans les décisions qu'il doit arrêter.

Je commencerai par vous dire où en est la procédure, ce qui vous expliquera pourquoi le rapport n'a pas encore pu être officiellement communiqué à l'Assemblée jusqu'à présent.

Comme vous le savez, le rapport demandé avant la fin de juillet de cette année a été établi et soumis aux gouvernements le 20 juillet 1970, c'est-à-dire dans les délais prescrits, par les ministres des affaires étrangères de nos six pays. Entre-temps, ces gouvernements ont examiné et approuvé le rapport. Celui-ci a été soumis officiellement le 7 septembre aux quatre pays ayant demandé leur adhésion, ces pays ayant été informés officieusement dès le mois d'août.

Nous pensons que cette procédure se poursuivra comme suit : les gouvernements de Londres, Copenhague, Oslo et Dublin donneront leur avis sur le rapport avant la fin de septembre. Les directeurs politiques l'examineront alors, si nécessaire, à la lumière de ces commentaires. Ensuite, les ministres des affaires étrangères arrêteront définitivement ce rapport et ils le présenteront à nouveau aux gouvernements ; puis ils le feront parvenir également aux gouvernements des quatre pays candidats à l'adhésion. Le rapport sera alors, une fois définitivement établi, transmis à l'Assemblée.

**M. Burger.** — (A) Il sera transmis à l'Assemblée une fois établi ?

**M. Scheel.** — (A) La situation juridique dans laquelle nous nous trouvons n'offre pas d'autre possibilité d'informer l'Assemblée, mais je le répète :

Nous discutons aujourd'hui à propos d'un rapport qui n'est même pas encore achevé. J'ai la conviction que le Conseil lira avec grande attention les remarques de l'Assemblée relatives à ce rapport.

Et maintenant, je me permets de formuler moi-même certaines observations à propos de ce rapport. Les détails qui en ont filtré jusqu'à présent dans la presse ont, en partie, suscité des réactions critiques. La question posée ici le démontre. Mesdames, Messieurs, je reconnais franchement qu'en tant qu'ancien membre de cette assemblée et qu'en ma qualité de membre actif du « Comité d'action pour les États-Unis

**Scheel**

d'Europe » je comprends fort bien la déception éprouvée par certains en constatant que nous n'avons pas été en mesure de faire un pas plus décisif et je la ressens vivement sur le plan affectif. Toutefois d'un point de vue rationnel, je dois déclarer avec insistance ce que je n'ai cessé de dire au Bundestag à propos de cette question : un perfectionnisme excessif au début de nos efforts en vue de réaliser une coopération sur le plan politique et peut-être même une trop grande insistance ne contribueraient pas à la mise au point d'une solution satisfaisante. Pour préciser cette idée, je voudrais exposer brièvement les deux considérations essentielles dont nous sommes inspirés dans l'application des dispositions du point 15 du communiqué de La Haye. D'une part nous avons les enseignements du passé qui parlent un langage clair — je crois que vous l'admettez — que nous ne pouvons pas ne pas entendre. Il s'est avéré que l'on peut compromettre le succès de l'œuvre d'unification européenne en proposant aujourd'hui des objectifs qu'il n'est pas possible d'atteindre actuellement. Dans la question posée, il est fait référence aux discussions de cette Assemblée, à des projets de coopération sur le plan politique comportant des éléments positifs, plus positifs peut-être que ceux que l'on peut discerner dans notre présent rapport. Je dois cependant poser la question avec réalisme : ce projet de coopération a-t-il abouti à une réalisation concrète ? La réponse est simple : non. Or que voulons-nous ? Voulons-nous mettre au point une doctrine de la coopération qui soit élégante et nous permette de parler d'un ton extrêmement pathétique des magnifiques possibilités de la coopération tout en ne réalisant rien, ou bien voulons-nous amorcer la coopération sur le plan pratique d'une manière peut-être un peu plus modeste, insatisfaisante pour beaucoup d'entre nous, pour moi également ? Telle est la question.

L'autre facteur était la nécessité de tenir compte du fait que les pays candidats à l'adhésion n'ont pour le moment, c'est-à-dire avant leur adhésion aux Communautés européennes, que des possibilités limitées de participer à l'élaboration de la coopération sur le plan politique. L'unification européenne sur le plan politique a été placée, à juste titre, lors des entretiens de La Haye — cette précision nous est fournie par le texte du communiqué — dans la perspective de l'élargissement des Communautés européennes. Nous en avons tenu compte en concentrant nos efforts dans la première phase de la coopération sur la mise au point d'un système de consultation large et efficace et en permettant une coopération des pays candidats à l'adhésion avant même que cette adhésion aux Communautés européennes ne devienne un fait accompli. L'aménagement d'un système institutionnel est donc réservé pour une étape ultérieure au cours de laquelle nos futurs partenaires seront pleinement en mesure d'apporter leur coopération. Je crois que cette considération présente une importance particulière ; elle a également été

appréciée à sa juste valeur par ceux qui ont engagé des négociations avec nous. En d'autres termes : il ne s'agit pas seulement d'un nouveau départ mais également d'une nouvelle manière d'envisager les choses ou — comme on le dit aujourd'hui en se servant d'un terme à la mode — d'une nouvelle « approche », ce qui n'empêche pas toutefois de tenir compte des expériences passées et des circonstances présentes. Toutes comparaisons avec des projets antérieurs ou des tentatives visant à parvenir à une unification politique de l'Europe ne me semblent donc pas correspondre entièrement aux faits. Au surplus, le rapport expose sans ambiguïté que l'objectif de la coopération européenne est l'unité politique de l'Europe ; cela figure expressément dans le préambule que vous aurez certainement lu entre-temps, à la suite de la publication du rapport complet. Il est dit dans celui-ci que la coopération envisagée sur le plan politique ne constitue pour l'instant qu'une première phase dans l'évolution qui doit aboutir à l'objectif final de l'unité politique de l'Europe. A la lumière de l'expérience et sur la base d'une attitude de plus en plus solidaire dans le domaine de la politique mondiale nous serons amenés à prendre graduellement de nouvelles décisions pour intensifier la coopération en vue de tendre à une union politique. Dans la troisième partie du rapport, les six ministres des affaires étrangères demandent très logiquement à leurs gouvernements de leur donner un mandat qui leur permette de poursuivre leurs travaux.

Pour terminer, je voudrais parler encore d'un autre aspect du rapport qui vous intéressera particulièrement : il est prévu de faire participer à cette unification politique tant la Commission des Communautés européennes que l'Assemblée — ce qui est d'ailleurs naturel — et de les faire participer aux travaux. C'est ainsi que la Commission devra intervenir lorsque les travaux des ministres risqueront d'avoir des répercussions sur l'activité des Communautés européennes. Or, j'ai de la peine à concevoir que ces travaux n'aient aucune incidence sur les activités des Communautés européennes.

L'Assemblée sera associée d'une double manière à ces travaux. D'une part, les membres de la Commission politique de l'Assemblée et les ministres des affaires étrangères se rencontreront deux fois par an pour un colloque consacré aux problèmes faisant l'objet de consultations dans le cadre de la coopération en matière de politique étrangère. Ces échanges de vues seront dénués de tout caractère formel afin de donner aux parlementaires et aux ministres la possibilité d'exprimer leur avis en toute franchise et sans la réserve dont on est toujours obligé de faire preuve dans cette enceinte. D'autre part, le président du Conseil en exercice informera une fois par an l'Assemblée de l'évolution des travaux en vue du développement de la coopération tendant à l'unité politique. Nous avons attaché une importance décisive à la participation de l'Assemblée au projet de réalisation de l'unité politique afin de donner à celui-

**Scheel**

ci une base démocratique et de lui assurer le plus de dynamisme possible.

Il me semble donc qu'il ne saurait être question, pour tous ces motifs, d'un « échec » de nos efforts, comme je l'ai lu quelque part. Les résultats obtenus répondent également, à mon avis, aux espoirs nourris à La Haye, sous réserve, bien entendu, que ce qui a été réalisé jusqu'ici ne constitue qu'un point de départ.

Pour répondre à une autre de vos questions, je puis vous confirmer que le rapport prévoit un système de consultation à plusieurs niveaux comprenant également des rencontres au moins semestrielles entre les ministres des affaires étrangères et des entretiens au moins trimestriels entre les directeurs des départements politiques.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de m'excuser de devoir actuellement me limiter à ces observations. J'espère que je suis cependant parvenu à vous convaincre de ce que ce rapport constitue un succès appréciable sur la voie conduisant à l'union politique. En émettant cette appréciation, nous sommes toutefois conscients du fait qu'il ne s'agit là que d'une première phase qui nous engage à poursuivre graduellement sur le chemin de l'unification de l'Europe. Nous devons être disposés à utiliser au maximum les possibilités offertes par le rapport.

Monsieur le Président, en tant que ministre allemand des affaires étrangères, je puis vous assurer qu'aujourd'hui plus que jamais, le gouvernement fédéral est fermement décidé et continuera de mettre tout en œuvre pour faire progresser l'Europe, conjointement avec ses partenaires, dans la voie de l'union politique.

En disant cela, je pense aux liens indéniables existant entre le traité que le gouvernement fédéral a conclu avec l'Union soviétique et dont vient de parler un des auteurs de la question, et la politique européenne, notamment la politique en Europe occidentale. Il ne fait absolument aucun doute que le gouvernement fédéral ne pouvait conclure ce traité que sur la base de la sécurité militaire qui est garantie par notre participation à l'OTAN et sur la base de l'intégration économique et politique croissante dont l'Europe fait l'objet sur la base de la CEE. Sans cette base, il eut été impossible de conclure un traité de ce genre. Mais lors de la conclusion de ce traité, nous avons aussi clairement signifié à nos partenaires que la CEE se trouve engagée dans un processus d'intégration croissante auquel non seulement le gouvernement fédéral apporte son appui, mais pour lequel il veut être et sera un élément moteur, et que l'Union soviétique doit compter avec le fait qu'elle aura à l'avenir la CEE comme partenaire et que même dans les contacts bilatéraux qu'elle aura avec la république fédérale d'Allemagne dans les domaines économiques, dans la mesure où il s'agit par exemple d'une coopération économique à de

grands projets, elle aura toujours simultanément la CEE comme partenaire. Ce n'est pas l'effet du hasard si lors de la discussion d'un projet concret de coopération économique entre l'Union soviétique et la République fédérale, les partenaires économiques qui entraînent en ligne de compte en République fédérale pour la réalisation d'un tel projet ont, de leur côté, recherché la coopération d'autres entreprises de la CEE.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire un mot à ce propos car on n'a cessé, dans cette enceinte, de discuter la question de savoir si le traité que la République fédérale a signé ne pourrait pas éventuellement empêcher l'intégration en Europe, principalement l'intégration politique. Il ne saurait en aucun cas en être question.

*(Protestations — Applaudissements sur les bancs socialistes)*

Il n'est aucune disposition qui empêcherait que des pays européens, au cours d'une intégration politique, renoncent de commun accord à leurs frontières, il n'y a pas une seule disposition qui empêcherait cela. Et c'est non seulement notre opinion sur le texte du traité, mais c'est aussi bien entendu l'opinion de la partie à l'accord.

On ne doit pas chercher à ce traité un sens qu'il n'a pas. Il ne tolère aucune interprétation. On doit s'habituer à l'idée que ce qui s'y trouve écrit a été convenu aussi simplement que cela est dit.

Aucun artifice ne saurait permettre d'en tirer rien d'autre que ce qui s'y trouve expressément fixé.

Mesdames et Messieurs, à cet égard j'irai même plus loin : je pense que ce traité sera propice à la coopération au sein de la CEE.

*(Mouvements divers)*

Il favorisera également l'expansion de la CEE. J'ai eu l'occasion ces dernières semaines de m'entretenir avec des hommes politiques de pays qui, de leur côté, recherchent une collaboration avec la CEE, quelle que soit la forme d'accord qui serait retenue. Il m'a paru intéressant d'apprendre qu'un certain nombre d'entre eux considéraient la conclusion de ce traité entre la république fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique comme un préalable de nature à favoriser leurs propres intentions de contracter avec la CEE des engagements sanctionnés par un traité.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de méditer soigneusement ces faits et de considérer ce traité dans un esprit d'objectivité et, dois-je le préciser, naturellement de le considérer sous tous ses angles avec cet esprit d'objectivité.

Si des traités de ce genre ouvrent des perspectives d'avenir, ils comportent aussi des risques. Il importe d'une part de déceler et d'exploiter les chances qu'ils offrent et d'autre part de connaître et de prévenir



**Scheel**

les dangers qu'ils présentent. Je pense que c'est là non seulement une tâche du gouvernement fédéral, mais aussi une tâche qui incombe à notre Parlement. En effet, ce n'est pas seulement un vœu, mais c'est une réalité : par l'intermédiaire de ce traité, les relations de la CEE avec les pays de l'Europe de l'Est se sont elles aussi trouvées favorisées. A cet égard se pose le problème de savoir comment à l'avenir la CEE et le COMECON, pour citer cette organisation de l'Europe de l'Est, entendent régler leurs rapports. Il est certain que la conclusion de ce traité a rendu le problème plus aigu. Nous devrions tous, dans l'intérêt de l'Europe, de l'Europe telle que nous tous la comprenons, de l'Europe tout entière, coopérer à cette tâche.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour conclure je voudrais, après ce bref tour d'horizon sur notre récente activité, confirmer ma foi plus vive que jamais dans le succès de la construction à laquelle nous travaillons. Nous avons, je pense, tout lieu d'être satisfait du tour pris par les choses, même s'il nous reste encore un long chemin à parcourir et de nombreuses difficultés à vaincre. Nous sommes sur le bon chemin et aussi bien sur le plan institutionnel que, si vous me permettez cette expression, sur le plan opérationnel, nous enregistrons des progrès et nous ne devrions pas afficher une modestie par trop excessive. Durant ces douze derniers mois nous avons accompli plus de progrès que pendant de nombreuses années précédentes. Les raisons de ces progrès, nous les connaissons tous. Nous devrions en être concients et accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine. Nos peuples se sentent de plus en plus concernés par l'activité des Communautés. Ils éprouvent d'ailleurs de plus en plus le sentiment de leur appartenance à l'Europe et tirent de plus en plus profit de l'activité des Communautés européennes. Nous devons poursuivre notre tâche, la développer, l'approfondir. Pour cela nous avons besoin de la compréhension et de l'appui de nos peuples, mais nous avons besoin aussi et surtout de l'appui de la jeunesse. La jeunesse précisément doit s'associer à cette œuvre en lui apportant toutes ses idées et toute sa vigueur ; elle ne doit pas seulement tirer les fruits de l'unification européenne ; elle doit aussi être le champion de la cause européenne. Et c'est d'ailleurs ce qu'elle est et ce qu'elle veut être.

Je sais que vous avez consacré une grande partie de vos travaux d'hier à cette question, Monsieur le Président. Le Conseil lui aussi a examiné cette question conformément aux décisions que nous avons prises à La Haye et nous espérons pouvoir très prochainement définir des lignes d'orientation qui doivent permettre une collaboration plus étroite et plus concrète de la jeunesse à notre œuvre d'unification.

*(Vifs applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Berthoin.

**M. Berthoin.** — Monsieur le Président, les dernières déclarations que nous venons d'entendre de la bouche de M. Scheel, en sa double qualité de président en exercice du Conseil et de ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, me paraissent avoir une telle importance qu'il serait nécessaire que nous puissions en posséder, rapidement et dans les diverses langues, un texte contrôlé. Les mots, dans de tels débats, ont une importance capitale. Il convient d'éviter qu'à travers la traduction orale, sans doute excellente, que nous avons entendue tout à l'heure, nous n'ayons des interprétations différentes.

Je demande donc s'il serait possible à la présidence, sous le contrôle même de M. le ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, président en exercice du Conseil, de nous procurer rapidement une traduction de ces capitales déclarations.

**M. le Président.** — Monsieur Berthoin, nous ferons de notre mieux pour vous satisfaire ; je trouve d'ailleurs votre désir parfaitement légitime.

*6. Discussion générale sur les réponses et les déclarations du président en exercice du Conseil des Communautés européennes*

**M. le Président.** — Nous passons maintenant à la discussion sur les questions orales et les déclarations du président en exercice du Conseil.

La parole est à M. Furler, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Furler.** — (A) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord une remarque d'ordre général sur l'importante déclaration que vient de faire M. le ministre Scheel, président en exercice du Conseil de ministres. Je me réjouis qu'il n'ait pas seulement répondu de façon succincte et précise aux questions qui lui étaient posées, mais qu'ils se soit aussi efforcé de donner un aperçu des activités présentes et futures du Conseil ainsi que des objectifs que celui-ci poursuit. Mais surtout j'ai été fort aise de l'entendre déclarer, en guise d'introduction : « Je suis l'un des vôtres » — c'est-à-dire un parlementaire européen comme vous — « car j'ai participé durant des années aux travaux de cette Assemblée, et mon intention est de continuer. »

Permettez-moi de dire à ce propos qu'avant d'appartenir à ce Parlement, M. Scheel a déjà, lors de la ratification des traités, joué un rôle tout aussi actif en faveur de la CEE que lorsque, plus tard, il fut député européen. J'ai dirigé moi-même, à l'époque, les deux commissions de ratification au Bundestag. Et déjà à l'époque, alors que tous étaient loin d'être gagnés à l'idée, vous, Monsieur Scheel, vous êtes fait un avocat particulièrement actif de ces traités.



**Furler**

Je ferai encore une remarque d'ordre général. Nous savons que les travaux du Conseil de ministres sont difficiles et qu'un membre du Conseil ne peut s'exprimer aussi librement qu'un simple parlementaire. Je constate que le Conseil — ainsi que nous l'avons toujours demandé et que le prévoient les traités — se considère de plus en plus, à juste titre, comme un organe communautaire. Lorsque vous trouvez que les relations entre le Conseil et le Parlement sont bonnes, je me permettrai de n'être pas entièrement de votre avis. Je vous concède toutefois qu'elles se sont fort améliorées au cours de l'année dernière. Et je crois que votre allocution ne fera qu'ajouter à cette amélioration.

A présent mes considérations porteront essentiellement sur la question n° 5/70, celle qui a trait à l'organisation des négociations relatives à l'adhésion d'autres États, et principalement à l'entrée de la Grande-Bretagne, à laquelle d'autres candidats subordonnent leur candidature. Il faut reconnaître, à cet égard, que le Conseil de ministres a tenu dans les délais prévus les promesses faites à La Haye.

Certes, la procédure peut soulever quelques difficultés, et c'est de ces difficultés que traite la question n° 5. Cependant, mes chers amis, nous avons obtenu aujourd'hui, à ce sujet, des précisions qui m'incitent plus à l'optimisme que le contenu de la question orale.

Vous me permettrez de ne pas entrer dans les détails. Ce serait prématuré, compte tenu des indications nouvelles et précises qui nous ont été fournies au sujet de la répartition des compétences entre le Conseil et la Commission. J'ai toutefois le sentiment que les questions de procédure sont abordées aujourd'hui dans un esprit plus européen et communautaire que lors de la première demande d'adhésion, en 1961. C'est la Communauté qui négocie ; il s'agit donc d'une conférence entre la Communauté et les candidats, et non plus d'une conférence gouvernementale dans le style ancien. La Commission est, elle aussi, insérée dans le mécanisme. Sans doute aurait-on pu lui attribuer un rôle plus actif. Quoi qu'il en soit, ce que vous avez dit, Monsieur le ministre Scheel, autorise l'espoir qu'en l'espèce des tâches très concrètes ont été laissées à la Commission. Je suis persuadé aussi qu'au cours des négociations, des progrès seront encore accomplis, car du fait de sa compétence, les préparatifs proprement dits de la négociation reviendront automatiquement à la Commission, d'autant que vous avez expressément déclaré que les décisions du Conseil de ministres n'avaient pas encore arrêté définitivement la procédure et que celle-ci pourrait, à la lumière de l'expérience, être enrichie de formules plus positives encore au cas où il subsisterait des obstacles.

J'estime d'ailleurs que nous ne devrions pas nous laisser aller à des controverses juridiques sur le point de savoir s'il y a lieu, en l'espèce, d'appliquer l'article 236 ou l'article 228. Nous l'avons fait il y a des

années pour aboutir, en gros, à des conclusions comparables à celles d'aujourd'hui. Cela n'a, selon moi, aucun sens. Nous avons à nous acquitter d'une mission politique : rendre possible à bref délai l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés ! Tel doit être l'objectif de la tactique de négociation, c'est à lui qu'il convient d'adapter les formules. Je conseillerais d'introduire dans cette procédure autant de formes communautaires que le traité le permet. Et je crois qu'il permet beaucoup.

Je me permettrai d'attirer votre attention sur un point : les premières négociations, qui furent engagées en 1961 et avortèrent en 1963, et les tentatives de 1967, qui ne conduisirent plus à des négociations, n'échouèrent pas à cause de règlements formels ou d'un désaccord entre nous — non, elles échouèrent pour des raisons politiques, en se heurtant à un double veto, lequel n'existe plus aujourd'hui. C'est pourquoi je suis optimiste aussi quant à la physionomie de la procédure.

J'estime toutefois que la question de l'adhésion doit avoir la priorité. Certes, nous devons, surtout eu égard aux événements survenus récemment dans le monde, accélérer autant que possible la réalisation de l'union monétaire ou de l'union économique. Cependant l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres États candidats l'emporte, en importance et en urgence, sur tout le reste ; en urgence, parce que, je crois, le moment n'est pas défavorable. C'est pourquoi nous devons franchir cette étape et nous y employer avec la plus grande énergie. En effet, l'entrée de ce pays agrandira la Communauté. Or celle-ci est déjà le creuset de tant de politiques que, lorsque viendra s'y ajouter une monnaie commune, que la politique économique commune gagnera en efficacité, de même que la politique commune du commerce extérieur, etc., on pourra considérer que les trois quarts des questions politiques sont déjà abordées de façon communautaire. Aussi est-il nécessaire, pour l'avenir même de l'entreprise, de poursuivre énergiquement les efforts. Je vous demande, en votre qualité de président du Conseil de ministres, de faire, au sein de cette institution, tout ce qui est en votre pouvoir pour que, loin de consentir à de nouveaux retards, l'on progresse ; car je suis convaincu que — malgré toutes les voix discordantes — il existe dans le plus important des pays candidats la volonté requise. L'objet de la négociation n'est plus de savoir si l'adhésion se fera, mais comment elle se fera. Nous trouverons des solutions, elles existent certainement, puisqu'elles allaient être trouvées en 1962-1963 s'il n'y avait pas eu le veto politique. Agissez énergiquement et promptement ! Préparez le traité !

Évidemment il faut qu'il y ait une période de transition, mais n'attendez pas, pour faire ce traité, que la période de transition soit écoulée. Pour la CEE non plus, vous le savez, nous n'avons pas attendu la fin des douze à quinze années de transition pour conclure le traité, mais nous avons conclu celui-ci

**Furler**

en y incluant cette période de transition. Si nous procédons de la même façon, nous aurons au moins engrangé l'essentiel.

J'aimerais aussi ne pas entendre continuellement mentionner dans le débat les solutions de rechange que l'on pourrait envisager au cas où la Grande-Bretagne n'entrerait pas dans les Communautés. Cette insistance à imaginer d'autres solutions pourrait donner l'impression que l'on ne souhaite pas du tout cette entrée. Il ne s'agit pas, en ce moment, de songer à des solutions de rechange, mais de rechercher des solutions communautaires y compris en matière de politique agricole. Même s'il se pose encore là quelques questions de principe, il faut résoudre ces problèmes, car on ne peut promettre qu'ils fassent échouer l'élargissement et le renforcement de l'Europe.

Un mot encore de la procédure. On dit souvent que le mieux est l'ennemi du bien. En l'occurrence ne recherchez pas le « mieux », qui est hors de portée, mais réalisez le « bien », qui, à mon avis, est accessible aujourd'hui.

Un collègue parlera des questions de l'union politique. Pour ma part, je ferai simplement remarquer, à cet égard, que l'on ne saurait, comme l'a fait, un journal — « l'Europe », je crois — parler d'échec, de faillite.

A juste titre M. Scheel a axé son discours sur les expériences des années précédentes. Quels espoirs n'avons-nous pas eus après la fameuse conférence au sommet de Godesberg et de Bonn ! Qu'en est-il advenu ? J'ai toujours été d'avis qu'il ne fallait pas prendre exemple sur des expériences antérieures, lorsque celles-ci se sont soldées par un échec. Il faut repartir à zéro et recommencer concrètement ! Il nous faut enfin mettre sur pied une politique commune des Affaires étrangères et montrer ainsi qu'il est possible de parvenir à l'union politique.

Un mot encore. J'étais, à l'époque, président du Parlement. Je transmis à la conférence au sommet une volumineuse résolution dans laquelle nous demandions avant tout que le Parlement européen eût un rôle à jouer dans la création de l'union politique. Du président — ce n'était pas un homme d'État français, mais, vous le savez, le Chancelier fédéral allemand — je reçus une réponse nous donnant l'assurance qu'au cas où l'on parviendrait à une union politique, le Parlement européen deviendrait également le Parlement de l'union politique. Déjà à cette époque donc — il y a, hélas, déjà neuf ans de cela — on nous demandait de collaborer à ces questions. L'invitation vaut encore aujourd'hui ! Vous avez ainsi une base juridique toute trouvée, Monsieur le Ministre Scheel, pour nous consulter.

Mais il n'y a pas seulement la consultation du Parlement. Le Parlement veut pouvoir se prononcer spontanément. Nous savons que notre commission poli-

tique prépare un volumineux rapport sur cette question, car nous estimons tous qu'il faut se hâter en la matière. Je concède que l'union politique ne peut se faire du jour au lendemain, mais il faut fixer des délais !

Il en est de même dans d'autres secteurs. Nous devrions, dans tous les domaines — y compris l'union monétaire — nous efforcer d'accélérer le cours des choses et de fixer des délais. En effet, mes chers amis, si dans notre CEE et dans les traités de Rome, nous n'avions pas, pour de nombreux secteurs, fixé des délais, les différentes intégrations auraient été renvoyées aux calendes grecques. Par suite des délais fixés, nous fûmes contraints d'agir. C'est pourquoi je vous demande de vous employer, au Conseil de ministres, à accélérer les choses, cela valant également pour la politique qu'en tant que ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne vous nous avez dit être celle du gouvernement allemand : quelle que soit la politique de l'Est, veiller non seulement à maintenir dans sa vigueur actuelle la Communauté atlantique, mais surtout à préserver voire à accélérer l'intégration européenne. Je crois, d'après toutes les déclarations que j'ai pu entendre, que le moment est favorable. La Russie soviétique se rend bien compte que non seulement la CEE actuelle, mais son élargissement et la poursuite de l'intégration de l'Europe occidentale sont des faits qu'elle doit reconnaître, des faits qui nous concernent, nous, Européens, et que de même, est un fait l'assurance que vous nous avez donnée, Monsieur le ministre Scheel, que nous, Allemands, nous demeurerons toujours, inébranlablement, dans cette union occidentale, et ne nous écarterons pas d'un pas de ce droit chemin.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, après l'exposé particulièrement captivant et intéressant du président en exercice du Conseil, le sujet auquel j'entends limiter mon intervention, le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles, risque de paraître bien modeste. Ce problème a cependant tellement d'aspects politiques et actuels qu'il convient de s'y arrêter un instant pour examiner quelles sont actuellement, dans le climat de détente internationale et de progrès et de dynamisme de la Communauté dont a parlé M. le ministre Scheel, les possibilités de réalisations concrètes dans un domaine essentiel pour la Communauté et pour sa population.

Les raisons que nous avons de mettre cette question à l'ordre du jour en ce moment — M. Dehousse en a déjà parlé — se situent, en effet, dans un contexte politique très net. J'insisterai moins sur les

**Oele**

aspects de droit international, dont a déjà parlé M. Dehousse, que sur le côté humain et technique de la question. Mon groupe estime que la Communauté européenne ne peut se permettre d'accomplir un pas, si modeste fût-il, qui nous rapproche du gouffre nucléaire. D'un autre côté, il estime que la Communauté continue à porter une responsabilité exceptionnelle quant à l'approvisionnement énergétique de la partie du continent eurasiatique dans laquelle il nous faut travailler et habiter. En d'autres mots, l'approvisionnement en matières fissiles revêtira, à terme un peu plus long, une importance croissante, et il s'agira de trouver en commun une solution à cette question. Cela se trouve d'ailleurs dans le traité de l'Euratom. Ces divers éléments forment donc bien une raison politique suffisante de s'arrêter quelques instants au mandat que doit recevoir la Commission européenne pour pouvoir négocier avec l'Agence de Vienne sur le contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles et des installations destinées à leur transformation.

M. le ministre Scheel a signalé qu'il était encore temps de régler cette question. Aucun mandat définitif n'ayant encore été donné à la commission de garantie de l'Agence atomique de Vienne, de ce côté non plus tout n'est pas encore réglé.

Le Conseil de ministres des 28 et 29 septembre prochain débattira cette question. Ces divers facteurs pourraient logiquement nous rassurer, n'étaient certains indices qui laissent prévoir que l'unanimité ne pourra se faire, au Conseil, que plus difficilement qu'il ne paraît à première vue. En outre, l'urgence est plus grande que l'on pourrait croire, étant donné la rapidité de l'évolution dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium.

D'après des renseignements qui me sont parvenus, le volume annuel du commerce mondial de l'uranium sera, dans quelques années, de 2 800 tonnes de matières fissiles effectives. A ce moment, en 1975, les réserves de plutonium seront de 21 tonnes. Vous savez tous quelle petite quantité de matière fissile il faut pour fabriquer une bombe atomique. Cette quantité se mesure en kilogrammes, et non en tonnes. Le temps nécessaire à une puissance nucléaire qui a pris les dispositions requises et tient ses installations prêtes à cet effet, pour fabriquer une bombe atomique à l'aide d'une quantité relativement faible de matière fissile, est estimé à 4 jours minimum et 120 jours maximum. Cela signifie qu'en ce domaine le contrôle doit être particulièrement efficace. Cela signifie aussi que même dans le cas d'installations fabriquant relativement peu de matières fissiles, le contrôle doit être non seulement régulier, mais autant dire continu.

Je ne vous apprendrai pas, car tout le monde le sait, que même une petite fabrique d'essai, comme celle que l'on construit actuellement à Almelo, possède

déjà une ampleur suffisante pour que sa production rende nécessaire un tel contrôle intensif.

On s'attend que cette exploitation commencera à produire avant l'année prochaine. A ce moment devront également être connues et avoir été acceptées les procédures de contrôle.

Or, pour l'instant, nous n'avons pas la garantie que l'Euratom et l'Agence atomique de Vienne se seront suffisamment accordés pour cette date.

De ce fait se posent donc la question du contrôle de ces installations par l'Euratom et, du même coup, celle du statut à réserver, en la matière, à l'inspection. Il est clair qu'aucun pays, et certainement pas les signataires de l'accord d'Almelo, ne sera responsable si ce contrôle, qui devrait se faire dans le cadre de l'Euratom, il ne peut à bref délai l'exercer de telle façon qu'il soit aussi conforme aux prescriptions qui découleront vraisemblablement du traité de non-prolifération. Je me suis demandé, à ce propos, s'il ne serait pas possible de donner aux inspecteurs experts et compétents de l'Euratom un statut qui, d'une certaine manière, leur confère aussi une position au sein de l'Agence atomique de Vienne, de telle manière que, dans l'exercice de ce contrôle, ils soient également reconnus par cette agence et puissent inspecter au nom de l'Agence atomique internationale et pas seulement au nom de l'Euratom. Ce n'est là qu'une idée, mais peut-être offre-t-elle la possibilité de sortir rapidement de l'impasse.

Monsieur le Président, je voudrais dire un mot encore de l'approvisionnement en énergie. Je viens d'exprimer la thèse selon laquelle il importe extrêmement pour l'équilibre de l'évolution technique et pour le bien-être futur de notre Communauté que nous assurions aussi à notre approvisionnement énergétique une base nucléaire. La Commission européenne entend y contribuer et elle s'est efforcée, à cette fin, d'établir une comparaison entre les divers procédés d'enrichissement des matières fissiles destinées aux centrales nucléaires modernes. A cet effet, elle a, dès le mois de mai 1969, entrepris le Conseil pour pouvoir établir une telle comparaison entre, d'une part, l'enrichissement de l'uranium selon les procédés plus traditionnels de diffusion et, d'autre part, l'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation.

A cette proposition, qui aura bientôt un an et demi, le Conseil n'a jusqu'ici pas réagi. A l'appui de sa proposition, la Commission européenne n'a manifestement pas seulement fait valoir des raisons techniques, mais aussi des considérations politiques : cette comparaison doit permettre aussi une organisation plus communautaire de l'approvisionnement en matières fissiles destinées à l'enrichissement de l'uranium ainsi qu'une organisation plus communautaire de l'approvisionnement énergétique dans le secteur nucléaire en général. Nous avons pris

**Oele**

connaissance avec intérêt de cette proposition de la Commission européenne et nous l'appuyons volontiers, parce que nous estimons qu'il n'existe pas, en l'occurrence, pour le choix définitif, un mécanisme de marché satisfaisant. Les rapports de marché ne pourront pas déterminer quel procédé est le meilleur, car, en l'espèce, ce sont les intérêts économiques nationaux qui risquent de jouer un rôle décisif. Au moment où, dans une mise au point aussi coûteuse, les rapports de marché seront déterminants, il pourra être trop tard. C'est pourquoi nous souhaitons que l'on joue cartes sur table et que l'on fasse une comparaison approfondie des procédés. Si nous trouvons bonne cette idée, elle présente aussi quelques inconvénients, qui manifestement n'ont pas échappé aux pays signataires du traité d'Almelo. Tout d'abord, cette comparaison ne peut pas conduire à l'utilisation à des fins militaires de la connaissance du procédé d'ultracentrifugation et de son produit — l'uranium enrichi. C'est pourquoi il convient de poser certaines conditions et d'obtenir certaines garanties à cet égard. Il en résulte la nécessité d'éviter toute discrimination dans le contrôle de l'enrichissement de l'uranium à des fins pacifiques. Si le contrôle de l'Euratom risque d'être affaibli unilatéralement au profit d'un État militairement nucléaire, je puis comprendre et approuver l'opposition des États militairement non nucléaires, donc des pays qui n'ont pas signé le traité de non-prolifération et font partie des *non possidentes*, à une comparaison des connaissances et des procédés. Il n'est pas du tout impensable, même si l'idée est peut-être quelque peu prématurée, que la France puisse en arriver, eu égard aux possibilités offertes par l'évolution de la conjoncture, à un accord avec un autre grand pays du groupe des États militairement nucléaires, lequel pourrait estimer que le procédé qu'il a mis au point pour l'enrichissement de l'uranium à des fins militaires doit également être appliqué, autre part, à des fins civiles et que cette application ne pourrait mieux se faire qu'en collaboration avec tel pays d'Europe qui échappe aux limitations sévères imposées par l'Agence de Vienne ou par le contrôle de l'Euratom telles qu'elles valent actuellement pour les cinq autres États membres. Lorsque nous parlons de coopération technique et scientifique dans ce domaine et d'une politique industrielle commune dans le domaine de l'approvisionnement en matières fissiles, nous devons tenir compte de ces considérations réalistes.

A un endroit de son exposé, le président en exercice du Conseil a fait état, en s'en félicitant, des progrès réalisés dans le domaine de la coopération scientifique et technique. Ses propos contredisaient, d'une certaine façon, ceux du Président de la Commission des Communautés européennes, M. Malfatti, qui, dans son discours d'hier, déplorait la modicité des résultats enregistrés dans le domaine de la coopération scientifique et technique.

La façon dont jusqu'ici le Conseil a ou, plus exactement, n'a pas réagi à la proposition de la Commission européenne tendant à une organisation plus communautaire de l'enrichissement de l'uranium grâce à une comparaison des différents procédés, confirme plutôt la déception de la Commission européenne devant la modicité des progrès réalisés dans la coopération scientifique et technique que l'optimisme de M. Scheel à ce sujet. C'est pourquoi je serais particulièrement heureux que le Conseil, comprenant parfaitement les énormes difficultés liées à la mise en concordance du traité de l'Euratom et du traité de non-prolifération, se prononçât dans un sens positif sur la proposition de la Commission européenne. Au nom de mon groupe, j'ajoute qu'il importe que le jugement positif du Conseil soit assorti d'un maintien supplémentaire entre les pays de la Communauté sur ce point. En effet, semblable discrimination nous écarterait de la voie qui vient d'être indiquée par M. Scheel. Dans ce cas, en effet, les pays de la Communauté s'engageraient dans des voies de plus en plus divergentes en ce qui concerne un point critique et essentiel pour l'avenir technique, mais aussi économique de la Communauté.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — Nous allons suspendre nos travaux pour les reprendre à 15 h 30.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à 13 h, est reprise à 15 h 50*)

**M. le Président.** — La séance est reprise.

Puisque nous avons intérêt à ce que le président du Conseil entende tous les orateurs inscrits, je voudrais les prier de limiter leur intervention au temps habituel de dix minutes, ou tout au moins d'être aussi concis que possible.

La parole est à M. Berkhouwer, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Berkhouwer.** — (N) Monsieur le Président, je vais essayer d'être aussi bref que possible. L'occasion de cette discussion est fournie par un certain nombre de questions écrites avec débat et par un exposé de M. Scheel, président du Conseil. Je veux passer aussi vite que possible sur la composition de la Commission, dont deux des neuf membres sont actuellement présents. Elle en comptait jadis quatorze, ils sont à présent neuf. Du point de vue politique, nous, libéraux, avons toujours proclamé que les traités devaient être respectés. Je me trouve en tout cas en compagnie de quelqu'un qui partage ce point de vue. A l'égard de ce traité de 1965, on est tout simplement demeuré passif jusqu'en 1970. Voilà l'erreur qui a été commise. Ce disant, je n'entends pas être désagréable à l'égard de mon collègue

**Berkhouwer**

M. Burger, qui a traité ce sujet. L'on savait que la composition de la Commission devait être ramenée de quatorze à neuf membres. La grosse erreur des gouvernements a été d'attendre dans ce domaine jusqu'au mois de juin de cette année. Après quoi l'on soumit une nouvelle fois la chose aux juristes des chancelleries, qui sont au service de l'État. Monsieur le Président, vous ne savez peut-être ce que cela signifie, mais il est parfois difficile d'obtenir de ceux-ci qu'ils se prononcent. On leur demanda si le traité ne pouvait pas être interprété de telle manière que l'on pût maintenir à quatorze le nombre des membres de la Commission. C'était impossible. Le traité devait naturellement être exécuté et depuis 1965 l'on savait que le nombre des membres de la Commission devait être ramené de quatorze à neuf. La perspective de l'extension ne faisait qu'accentuer cette nécessité. A un moment donné, l'on a, plus ou moins en dehors du Conseil — dans ce cas, le Conseil se disloque pour former une conférence ministérielle ; je pense que c'est ce qui s'est passé à Luxembourg —, demandé aux juristes s'il n'était malgré tout pas possible de s'en tenir provisoirement à quatorze membres. Dans ce Parlement aussi, quelques voix se sont encore élevées dans ce sens. Ce sont heureusement les libéraux qui s'y sont opposés. Ce sont ces mêmes libéraux qui se réjouissent particulièrement de la présence parmi nous, aujourd'hui, de M. Scheel.

La présence de M. Scheel est un événement politique de première importance. Nous avons ici un dialogue sur une affaire qui concerne l'Europe. C'est en fin de compte par le traité conclu entre Bonn et Moscou que sera marquée l'année 1970.

On a, à cet égard, parlé d'une réédition du traité de Rapallo ou du traité von Ribbentrop-Molotov. Mais s'il est bien une chose fautive, c'est le dicton selon lequel « l'histoire se répète », car jamais l'histoire ne se répète sous une forme exactement pareille.

Le fameux traité en 1939 fut conclu en vue de faciliter l'attaque de la Russie. On reconnaîtra la valeur du traité dont nous parlons aujourd'hui à ce que nous serons ou non attaqués, d'une façon ou de l'autre, par l'autre côté. L'avenir nous l'apprendra.

Il y a eu, il y a quelques instants un peu d'agitation sur certains bancs de notre Parlement, ce qui m'a fait me demander si j'étais à Bonn. Nous devons nous habituer à cela. Pour moi, le présent débat est un grand événement en ce que nous y débattons ces questions européennes, en tant qu'Européens, ici à Strasbourg et non à Bonn.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, voilà à mon sens le principal progrès que nous ayons accompli.

Pour en parler en libéral, je ferai mien l'adage de Tacite : *sine ira et studio* ou, pour le dire en alle-

mand, *weder himmelhoch jauchzend noch zu Tode betrübt*. Je considérerai les choses avec réalisme et dans la même optique qu'a fait M. Scheel.

Je voudrais ajouter un certain nombre de points. Traité par lequel on renonce à la violence ! Est-il vrai que ce qui a été réalisé jusqu'ici sous la direction de M. Davignon doit être interprété en ce sens qu'une certaine consultation aura lieu lorsqu'une affaire importante sera à l'ordre du jour ? M. Scheel ne pourrait-il nous donner quelques précisions supplémentaires sur cette consultation des partenaires européens ? Est-ce que je comprends bien M. Scheel lorsqu'il déclare que tout ce qui est entrepris ici en vue de la détente des relations avec l'Est a pour toile de fond la solidarité européenne et de la coopération atlantique ?

Il se passe, en effet, quelque chose de remarquable. Il a été question de notre présence au Proche-Orient et nous parlons à nouveau des Quatre Grands. Dans quelques jours le président Nixon viendra en Europe. Mais il ne se rendra que dans une des capitales de la Communauté européenne, et, si je suis bien informé, il s'agit de Rome. A côté de cela, il ira à Madrid, à Belgrad et à Londres. Où se trouve, considérée dans cette perspective, cette Europe que nous construisons ? Où est cette voix unique que nous appelons de nos vœux ? Arrivant en Europe, M. Nixon sera accueilli sur la sixième flotte, quelque part dans la Méditerranée, dans cette mer où l'on assiste à cette énorme pénétration russe.

Ce qui est remarquable à cet égard — je poursuis mon dialogue avec M. Scheel — c'est que la politique russe est globale, elle est mondiale. D'une part, la Russie recherche la détente dans le secteur européen, mais, d'un autre côté, elle étend son influence du Cap Nord à l'océan Indien.

J'ai lu, dans la revue *Les Preuves*, un article magnifique de Michel Poniatovski, personnalité du parti des Républicains indépendants. Celui-ci écrit dans cet article : les Russes ont besoin de nous. Il ne fait pas de doute que les Russes ont besoin de nous. Comme je l'ai déjà fait remarquer hier, ils ont besoin, entre autres, d'au moins 150 000 camions par an.

J'en arrive ainsi à cette coïncidence politique : d'une part les Russes ont besoin de l'Europe occidentale, d'autre part ils déploient une stratégie politique mondiale. Comment réagissons-nous ? Car c'est là, selon moi, le point le plus important. L'on a, en effet besoin de nous. Que l'on pense aux 150 000 camions ! Que se passe-t-il du côté européen ? Je l'ai déjà dit hier : Fiat, Renault et Mercedes-Benz s'approprient à saisir cette occasion favorable. Si je ne me trompe, le directeur de Mercedes-Benz se rend auprès de l'ambassadeur soviétique à Berlin-Est pour négocier des crédits se chiffrant en milliards de marks. Je ne sais pas si M. Scheel est au

**Berkhouwer**

courant. Peut-être que oui. Qu'en est-il ? Comment mettre ces démarches en accord avec une politique industrielle communautaire, avec une politique commerciale communautaire, avec une politique étrangère communautaire ? J'applaudis à l'ouverture vers l'Est. Je me demande seulement s'il y a réciprocité, s'il y a également une ouverture de l'Est vers l'Ouest. Voilà pour moi, comme libéral, la grande question.

J'y ajoute une question que m'inspire ce que M. Scheel a dit du traité conclu entre Bonn et Moscou. Il a déclaré que ce traité pourrait peut-être préluder à des contacts entre la CEE et le Comecon. A cet égard, nous devons évidemment être prudents. Le Comecon est tout autre chose que la CEE. Le Comecon est une affaire commerciale, une sorte de supermarché, aux mains des Russes. Les autres pays n'en sont que des filiales.

Je demande donc à M. Scheel : quelle portée le gros événement politique de cette année a-t-il pour les rapports entre la CEE et l'Europe orientale ? Une fois encore, je me félicite du traité lui-même en tant qu'ouverture vers l'Est. Mais je voudrais en contrepartie une ouverture de l'Est vers l'Ouest.

Où en est en ce moment notre politique commerciale commune ? J'ai déjà parlé, à cet égard, de Fiat, de Renault et de Mercedes-Benz. Ford ne participe plus à ces efforts.

Y a-t-il des incidences selon lesquels l'URSS serait disposée, dans un avenir proche, à nouer des relations avec la Communauté économique européenne ? Je n'entends pas par là, une reconnaissance *de facto*, mais une reconnaissance *de jure*. A-t-on des raisons de penser que l'Union soviétique entend négocier avec la Communauté comme telle ? Dans le même ordre d'idées, j'aimerais aussi savoir l'opinion de la République fédérale sur le fait que de grosses entreprises nouent des relations avec l'Union soviétique comme telle.

Monsieur le Président, j'en resterai là, puisque vous avez insisté pour que les orateurs limitent leurs exposés. Je souligne une fois encore l'importance de cette séance, tenue ici, sur une question européenne de première importance. J'attends avec grand intérêt la réponse de M. Scheel aux quelques questions que je me suis permis de lui adressées. Qu'il ne m'en veuille pas de les lui avoir posées, dans le cadre européen, de libéral à libéral.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je remercie M. Berkhouwer de son intervention et surtout d'avoir entendu mon appel à la concision.

Pour des raisons techniques nous sommes obligés de suspendre la séance pour une vingtaine de minutes.

La séance est suspendue.

**PRÉSIDENCE DE M. ROSSI**

*Vice-président*

(La séance, suspendue à 16 h 5, est reprise à 16 h 25)

**M. le Président.** — La séance est reprise.

La parole est à M. Habib-Deloncle, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Habib-Deloncle.** — Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, mes chers collègues, de nombreuses interventions, hier et aujourd'hui, ont critiqué et critiquent la timidité des résultats obtenus dans le domaine de l'union politique, sur lequel je ferai porter cet exposé, laissant à mon collègue et ami Raymond Bousquet le soin de traiter les autres questions orales soulevées ce matin.

Les auteurs de ces interventions marquent un attachement quasi mystique à une conception européenne des années antérieures, fondée sur la nécessité d'une évolution rapide vers un État fédéral, préparé par l'accroissement des pouvoirs de la Commission européenne considérée comme un exécutif fédéral, voire un gouvernement soumis à l'investiture. Ils ont tendance à accuser le Conseil de ministres de tiédeur en matière européenne et son procès est souvent ouvert dans cette enceinte.

D'autres au contraire, dont nous sommes, estiment que le Conseil ou les ministres qui le composent ont eu raison de sortir de l'immobilisme dans lequel était plongée l'union politique depuis le veto opposé au plan Fouchet par les gouvernements des deux États membres. Ces ministres ont pour tâche de faire en sorte que le communiqué de La Haye ne soit pas, comme jadis le communiqué de Bonn de 1961, suivi d'une lourde déception. La politique du « tout ou rien » ou du « tout, tout de suite » leur est interdite. Elle l'est d'autant plus que, conformément au vœu exprimé tant de fois ici, — et tellement que pour certains, il faut bien le dire, il paraissait tourner à l'obsession — des négociations se sont ouvertes pour l'élargissement de la Communauté et pour l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de celle-ci.

Pour être logiques avec eux-mêmes, ceux-là qui n'ont cessé de réclamer avec insistance ces négociations devraient considérer le moment présent comme mal choisi pour accumuler de nouveaux obstacles sous les pas des négociateurs, simplement pour le plaisir de ne rien changer à leurs conceptions doctrinales.

Le débat entre ces deux écoles ne s'est pas limité à cette enceinte. J'ai eu sous les yeux le compte rendu

**Habib-Deloncle**

de la discussion qui a opposé, au Bundestag, le professeur Hallstein, qui défendait la première thèse, au ministre fédéral des affaires étrangères, que nous avons devant nous aujourd'hui et qui soutenait la seconde.

Ce n'est pas sans surprise, mais avec un intérêt teinté d'amusement, que j'ai noté les épithètes de « vieux doctrinaire » et d'« Européen en retraite » décernées à l'ancien président de la Commission par un membre très important du groupe social-démocrate, j'ai nommé M. Wehner.

Il faut, bien entendu, faire la part de la chaleur de la discussion au sein d'un Parlement et je ne prendrai pas ces interjections au pied de la lettre. On peut cependant penser que les responsabilités du pouvoir ont éclairé nos amis du SPD sur l'impossibilité d'une approche *a priori* d'un problème aussi compliqué et délicat que celui de l'union politique.

Ce changement d'optique, dont les répercussions tardent peut-être à se faire sentir dans ce Parlement, — mais nous sommes patients et optimistes à ce sujet — n'est d'ailleurs pas l'apanage de tel ou tel parti. J'ai relevé ce matin un propos du ministre de l'agriculture de mon propre pays, M. Jacques Duhamel, dont les convictions européennes ne sont mises en doute par personne et qui disait — *Le Figaro* le rapporte ce matin : « L'Europe rêvée hier est une Europe illusoire aujourd'hui. Au lieu de pleurer sur ce qui aurait pu être, mieux vaut s'organiser pour faire ce qui est encore possible. »

C'est une thèse qui n'est pas nouvelle pour notre groupe. Nous sommes heureux de constater qu'elle est aussi celle du Conseil.

A la différence de certains de nos collègues, nous ne considérons pas que le Conseil soit l'ennemi. Nous ne pensons pas que l'on fera l'Europe contre le Conseil et en nous opposant à lui. Nous n'entendons pas le dépouiller de ses prérogatives de décisions au profit de la Commission, même si, comme le dira tout à l'heure mon ami M. Raymond Bousquet, nous n'avions vu aucun inconvénient à charger celle-ci, dans le cadre des traités, de responsabilités plus étendues, par exemple dans les négociations sur l'élargissement.

Dans cette Assemblée, nous sommes, si l'on peut dire, le parti du Conseil. Cela ne nous interdit pas de le critiquer à l'occasion, mais cela signifie que nous ne souhaitons pas l'amoinrir. C'est de lui, à notre sens, que doit procéder, avec le concours des autres institutions — la Commission et le Parlement — le développement de la construction européenne.

Il serait temps, mes chers collègues, que les esprits se dégagent des raisonnements stéréotypés, des catégories intellectuelles préfabriquées, des préjugés

doctrinaux qui risquent, si l'on n'y prend garde, de scléroser définitivement ce Parlement.

On n'aborde pas les problèmes européens en 1970 comme on les traitait en 1960, *a fortiori* en 1950. S'il est quelque chose dont il faut d'abord réaliser l'intégration, ce sont bien les faits.

Parmi ceux-ci, il y a les perspectives d'élargissement dont j'ai déjà parlé et qui devraient nous conduire à réviser un certain nombre, un grand nombre même, de nos concepts. Il y a aussi les novations importantes survenues dans les rapports avec l'Europe de l'Est, qui nous imposent aussi un très sérieux effort de réflexion.

M'adressant ici plus au ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne qu'au président en exercice du Conseil, je voudrais remercier M. Scheel des précisions qu'il nous a données ce matin sur la manière dont le gouvernement fédéral juge le récent traité russo-allemand au regard de la construction européenne.

A nous aussi, il apparaît qu'il n'y a pas contradiction, mais complémentarité, entre la politique d'ouverture à l'Est, de détente et de coopération et la participation active à la Communauté. Le général de Gaulle avait le premier montré cette voie. On ne s'étonnera pas de nous voir manifester quelque sympathie pour les efforts de ceux qui s'y engagent à sa suite.

Ce qui avait naguère gêné la France dans ses efforts pour faire admettre par l'URSS l'existence de la Communauté économique européenne, c'était justement le mauvais état des rapports germano-russes. Maintenant que cet obstacle semble levé, nous nous réjouissons d'entendre M. Scheel affirmer qu'il faudra bien que l'URSS comprenne qu'elle a pour partenaire, non seulement la république fédérale d'Allemagne ou tel État de la Communauté, mais la Communauté économique européenne en tant que telle.

Serait-il indiscret de notre part de demander à M. le Ministre si cet aspect des choses a été évoqué lors des négociations entre Bonn et Moscou ?

Tant qu'un membre de la Communauté se trouvait discriminé dans ses rapports avec l'URSS, il était difficile d'établir envers elle et les autres pays de l'Est une politique commerciale commune. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Certes, nous n'empêcherons pas, étant nous, en régime libéral en Europe, que les entreprises de la Communauté jouent d'émulation pour se placer sur le marché Est européen. Nous n'empêcherons pas que Fiat, Renault, Mercedes et Daimler-Benz se fassent concurrence, pour répondre à ce que disait tout à l'heure M. Berkhouwer. Du moins — et je rectifie moi-même un des termes que je viens d'employer —

**Habib-Deloncle**

pouvons-nous souhaiter que cette compétition ne prenne pas l'allure d'une concurrence entre nations.

**M. Berkhouwer.** — Et d'une concurrence déloyale.

**M. Habib-Deloncle.** — Le Conseil peut-il préciser ses intentions à cet égard ?

Nous avons entendu hier M. le président Malfatti nous rappeler que, à la fin de 1973, la politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est devrait être une réalité. Nous aimerions connaître à ce sujet l'opinion présente du Conseil.

Il est un autre point délicat et important que je voudrais aborder avec la même franchise et, je l'espère, avec la même sérénité.

Sans reconnaître formellement, ou « encore » formellement, la République démocratique allemande, la République fédérale admet désormais, si j'interprète bien ce qui a été écrit, l'existence de deux entités sur le territoire de l'Allemagne.

Quelles conséquences va-t-on en tirer en ce qui concerne les rapports commerciaux de l'Allemagne de l'Est et de la Communauté ? Va-t-on continuer à ne pas appliquer le tarif extérieur commun et les prélèvements agricoles au franchissement de la ligne de démarcation qui prend de plus en plus l'allure d'une frontière ? Il ne faut pas oublier l'importance économique de la République démocratique allemande qui s'est classée d'emblée au deuxième rang des pays socialistes.

Le doctrine antérieure nous a déjà conduit à des résultats assez étranges tels que l'importation libre dans la Communauté économique européenne de sucre cubain transitant par la RDA. Si, comme nous l'espérons, les échanges commerciaux entre la République fédérale et les pays de l'Est s'intensifient, n'y a-t-il pas lieu, dans l'intérêt de la Communauté, de faire disparaître cette source de graves détournements de trafic. Sur ce point aussi, je serais heureux d'avoir l'opinion de M. Scheel, cette fois-ci plus en sa qualité de ministre fédéral qu'en sa qualité de représentant de la Communauté.

Telles sont les questions d'actualité parmi beaucoup d'autres sur lesquelles, à mon sens, le Parlement doit maintenant se pencher, lorsqu'on parle d'union politique, parce que ces questions sont des questions concrètes. Nous savons tous que ce n'est pas demain que nos États pourront avoir la même politique étrangère vis-à-vis du Proche-Orient ou du Vietnam. Quant à la politique de défense, il y a des problèmes touchant à la possession et à l'utilisation de l'arme nucléaire que nous ferions mieux de regarder en face plutôt que de nous cacher derrière notre petit doigt et étudier avec réalisme dans la perspective d'une conférence sur la sécurité européenne et aussi d'une réduction des forces américaines en Europe,

plutôt que de continuer à nous gargariser avec des slogans irréalistes sur le transfert à une hypothétique fédération des responsabilités incombant aux États nationaux dans le domaine de la défense.

Enfin, si l'on tient absolument à réfléchir sur les problèmes institutionnels, ne pourrait-on pas plutôt que de s'accrocher à un schéma irréaliste aujourd'hui dépassé, s'efforcer de définir — mettez-nous au pied du mur, Messieurs — ce que pourrait être cette grande et majestueuse confédération dont parlait naguère le général de Gaulle, dont M. le président Pompidou a fait récemment mention et que le professeur Hallstein a bien voulu envisager dans le discours auquel je faisais allusion il y a quelques instants. Loin de nous complaire dans l'immobilisme, mes amis et moi sommes prêts à coopérer au sein de ce Parlement, en collaboration avec le Conseil et la Commission, à tout travail qui aurait pour but de faire progresser l'Europe en fonction et dans le respect des réalités. Il y a dans cette Assemblée, nous en sommes sûrs, une majorité d'hommes pour vouloir bâtir l'Europe effectivement. Nous ne leur demandons qu'un sursaut d'imagination, un préjugé de confiance, un effort commun dans la bonne volonté.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Giraud, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Giraud.** — (I) Monsieur le Président, je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien pour m'associer tout d'abord à ce que, au début de ce débat, M. Furler a dit en réponse aux déclarations faites par le président du Conseil.

Je ne répéterai donc pas ce qu'a dit M. Furler. Je me référerai essentiellement à la question orale présentée par M. Burger sur le problème de l'union politique et à la réponse apportée par le président Scheel.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de me rallier aux réserves déjà formulées par M. Lücker, président de notre groupe, quant à l'opportunité de ne pas provoquer une inflation de questions — ceci sans vouloir, bien entendu, mettre en question la liberté dont dispose chaque groupe politique de présenter les questions qu'il juge opportunes, considérant uniquement l'économie de nos activités et la teneur des questions qui portent sur des sujets de cette importance. Je me réfère en l'espèce à la question de M. Burger et je fais remarquer que celle-ci porte sur un sujet à l'étude depuis des mois auprès de la commission politique et à l'examen d'un groupe de travail présidé par M. Scarascia Mugnozza, président de cette même commission. Les conclusions seront consignées dans un rapport que la commission politique présentera en octobre prochain à l'Assemblée.



**Girardo**

C'est alors que, sur la base d'un texte de la commission politique, le Parlement pourra débattre amplement du problème de l'unité politique européenne, à la lumière de la situation actuelle, problème sur lequel la commission politique — comme c'était son droit et son devoir — s'est penchée sérieusement au point d'anticiper sur ce qui devint une des propositions prévues dans le « plan Davignon », à savoir un contact direct entre la commission politique et les ministres des affaires étrangères des six pays.

Au cours des derniers mois, la commission politique a en effet pris contact, dans les différentes capitales, avec les ministres des affaires étrangères des six pays. En ma qualité de membre de la commission politique, j'ai eu de la sorte le plaisir de participer à Bonn à la rencontre de la commission avec le ministre Scheel.

Le rapport final de la commission politique soumettra à l'attention et à la réflexion du Parlement européen, en octobre prochain, non seulement les éléments recueillis au cours des derniers mois par les contacts précités, mais également les points dégagés par les débats des jours derniers et, notamment, les déclarations faites hier par le président Malfatti et l'exposé d'aujourd'hui de M. Scheel, président du Conseil.

Je crois que le problème de l'unité politique, avec ses zones d'ombre et de lumière, a pris ces jours derniers tout le relief voulu. Le président Malfatti nous a exposé un programme d'activité éminemment politique, orienté précisément vers l'unité politique prévue par les traités et empreint du désir logique d'un développement harmonieux des Communautés. Il a mis principalement l'accent sur un élément de dynamisme interne, à savoir l'objectif de l'union économique et monétaire considéré comme le catalyseur d'une évolution qui aboutira fatalement à l'unité politique.

Ce matin, le président du Conseil a confirmé l'objectif final prévu par les traités. Il a admis que si les conclusions de la récente rencontre à Viterbe des ministres des affaires étrangères ne répondent pas aux attentes, elles n'en ont pas moins une importance considérable, car elles marquent le début de la coopération en matière de politique étrangère entre les six pays ; un début qui, comme l'a également dit M. Malfatti, ne doit pas être considéré isolément, mais dans le contexte de la continuité et de la cohérence.

Je tiens à souligner cet élément de continuité, car il doit s'agir d'une continuité capable de faire face aux périodes d'accélération dues à des impératifs externes et internes de la Communauté. Du fait de cette continuité, je pense que l'unité politique européenne peut déjà, dans une certaine mesure, exister par le fait même qu'elle est en voie de réalisation. C'est cette volonté de la réaliser pas à pas qui consti-

tue la raison essentielle d'une coopération plus intense entre le Conseil, l'exécutif et le Parlement européen. Je pense en effet que si, pour la Communauté européenne, le chemin parcouru est désormais irréversible, c'est en raison même de cette irréversibilité que l'on ne peut plus s'arrêter. Il faut poursuivre dans cette voie, ce qui implique une intégration communautaire dont le contenu politique croissant conditionne le contenu économique et social et est conditionné par lui.

C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien remercie le président du Conseil de ses déclarations, reconnaît la bonne volonté exprimée hier par le président de l'exécutif et invite l'un et l'autre à considérer qu'il incombe au Parlement européen de jouer toujours plus son rôle d'interprète des espérances des peuples européens et de coopérer plus activement avec le Conseil et l'exécutif afin que les espoirs mis dans l'unité politique de l'Europe ne soient pas déçus.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Dehousse.

**M. Dehousse.** — Monsieur le Président, nous avons perdu naguère un collègue, nous retrouvons aujourd'hui un personnage historique. Telle est, en tout cas, la réflexion que m'inspirèrent ce matin la présence de M. le ministre Scheel et le très remarquable discours qu'il a prononcé — un discours comme on n'en entend pas souvent dans cette enceinte. Le fait est que le traité du 12 août, dont il a été l'un des principaux artisans, est un des événements les plus importants de l'après-guerre et, quoi qu'il advienne, il passera à l'histoire.

Mon propos n'est pas d'en débattre. Je crois que, ce faisant, nous commettrions une erreur, et quand j'entends certains collègues s'adresser au ministre — ou au président, je ne sais pas très bien —, pour lui demander, par exemple, ce qu'il pense d'une matière aussi délicate que la reconnaissance de la République démocratique allemande, je crois que c'est un débat que nous devons peut-être tenir un jour, mais après l'avoir soigneusement préparé. Il ne peut être question pour nous d'aborder un tel débat à l'improviste. Celui-ci doit être minutieusement organisé en commission et dans les groupes politiques, si nous décidons d'y recourir un jour.

Cela dit, il n'est quand même pas interdit de faire des remarques d'une portée très générale. Il en est une qui m'a beaucoup réjoui. Elle a été exprimée par le ministre Scheel lui-même, lorsqu'il a dit que c'est grâce à l'Europe naissante, à l'Europe en gestation, mais cependant déjà assez solidifiée, que l'Allemagne fédérale a pu s'engager dans cette voie nouvelle. En sens inverse, le ministre Scheel nous a dit aussi que cette entreprise ne pouvait, en dernière analyse, qu'être profitable à l'Europe elle-même.

**Dehousse**

M. Scheel a bien exposé pourquoi il en était ainsi. C'est parce que, nous a-t-il dit, l'Allemagne fédérale trouve notamment appui sur les Communautés européennes.

Je voudrais que, dans les négociations qui s'engageront peut-être un jour et qui auront peut-être pour cadre une conférence européenne ou une conférence de sécurité, l'on aille au peu plus loin et que l'on envisage la reconnaissance formelle des Communautés par les pays de l'Est. C'est un point de vue que, pour ma part, j'ai très souvent développé et récemment encore au Sénat belge à l'intention de M. le ministre Harmel. Il me paraît inconcevable que l'on puisse considérer que la sécurité européenne a des assises vraiment solides et durables, si l'on ne tient pas compte, du côté des pays de l'Est, d'une réalité comme celle des Communautés européennes.

Entre autres avantages, cette reconnaissance présenterait celui de faciliter la solution d'un certain nombre de problèmes délicats. Je pense, par exemple, au problème de l'Autriche et aux possibilités qu'une telle reconnaissance ouvrirait quant à un rapprochement plus intime de l'Autriche et des Communautés, rapprochement qui, pour le moment, est impossible, nous savons pourquoi.

J'ai dit que je ne m'engagerais pas pour le moment sur ce terrain, aussi n'insisterai-je pas. Je me bornerai, avant de le quitter, à relever une remarque importante que j'ai entendue tout à l'heure de la bouche de M. Habib-Deloncle, quand celui-ci a insisté sur la nécessité et sur l'urgence de la définition d'une politique commerciale commune. Cette politique commerciale commune aurait déjà dû être réalisée avant le passage de la phase transitoire à la phase définitive du Marché commun. C'est au fond par un artifice que ce passage a été accompli sans que cette politique commune soit pleinement réalisée. Elle devient maintenant indispensable et, sur ce point-là, M. Habib-Deloncle me paraît avoir tout à fait raison. Je suis d'autant plus à l'aise pour le lui dire que je n'appartiens pas et que je n'appartiendrai jamais — je dirai tout à l'heure pourquoi — au « parti du Conseil ». Je crois qu'il a tout à fait raison lorsqu'il estime qu'un risque peut se présenter, surtout dans une économie libérale, dans le développement d'une course aux faveurs en direction de l'URSS.

Un grand thème qui a été traité ce matin par M. Scheel, non pas en tant que ministre de la république fédérale d'Allemagne, mais en tant que président en exercice du Conseil des Communautés européennes, est celui de l'unification politique. Non seulement M. Scheel lui-même, mais certains orateurs qui l'ont suivi ont fait beaucoup état du rapport Davignon. Je n'ai pas lu ce rapport, je n'en connais que ce qui a filtré dans la presse. Mais les grandes lignes qui en ont été exposées me laissent un peu, je l'avoue, sur ma faim. J'ai un peu l'impression que le rapport Davignon a quelque chose de

commun avec certain pont du même nom : il ne conduit pas bien loin.

(Sourires)

Vous connaissez la fameuse chanson : « Sur le pont d'Avignon, on y danse, on y danse... », mais on y danse en rond, ce qui signifie que l'on n'avance pas... ! En définitive, ce qui nous est présenté peut se résumer comme un « sous-plan Fouchet ». Je ne comprend plus dès lors comment maintenant on donne une bénédiction à ce sous-plan, après avoir jadis repoussé avec horreur le plan Fouchet.

Je n'étais pas un partisan du plan Fouchet, pas du tout. Du point de vue idéologique, il ne correspond en rien à mes conceptions européennes. Mais il faut quand même convenir que comparé à ce que l'on connaît du rapport Davignon, le plan Fouchet apparaît presque comme un document avancé — un document « progressiste », pour employer le mot à la mode —, sur le plan européen.

Mais, trêve de plaisanterie et d'ironie, je ne crois pas que l'on puisse se contenter d'une coopération politique aussi modeste que celle qui est préconisée sous la forme de rencontres de hauts fonctionnaires. Est-il besoin, pour que de telles rencontres aient lieu, de les prévoir dans un rapport ? De même, lorsque l'on parle d'organiser des consultations entre les diplomates. Mais que font donc les diplomates, Mesdames, Messieurs, s'il faut prendre des dispositions pour qu'ils aient entre eux des rencontres et des consultations ? En réalité, tout cela est artificiel et inopérant.

Me paraissent insuffisantes aussi des réunions tous les six mois, même au niveau des ministres des affaires étrangères. De plus, la présentation d'un rapport qui n'est pas une reddition de comptes et n'est sanctionné par aucun vote de notre Assemblée me paraît aussi, je l'avoue, une coopération politique encore dans l'enfance.

C'est pourquoi je demande au président du Conseil, au ministre fédéral, à l'ancien collègue et au très vieil ami d'être de ceux qui, dans les prochains temps, déploieront beaucoup d'activité pour essayer que l'on dépasse ce stade de la coopération politique tel qu'il apparaît dans le rapport.

Monsieur le Président, vous vous étonnerez peut-être de ce que je n'aie pas encore parlé du sujet de ma question de ce matin. Je ne fais là qu'imiter M. Scheel, qui, lui non plus, n'en a pas parlé. Lui non plus — et ici je me permets de lui décocher une flèche — n'a guère répondu à l'interrogation que M. Oele et moi-même nous lui avons adressée.

Voyez-vous, Monsieur Habib-Deloncle, c'est pour cela que je ne serai jamais du « parti du Conseil ». Voyez combien M. Scheel est brillant quand il est

**Dehousse**

ministre fédéral et combien, tout d'un coup, il s'éteint quand il devient président du Conseil,

(Sourires)

parce que, comme président du Conseil, il est un porte-parole collectif et qu'il est obligé de s'en tenir à des déclarations d'une portée nécessairement générale et limitée. Cela dit, je ne suis pas, nous ne sommes pas, Monsieur Habib-Deloncle, des adversaires du Conseil. Nous ne sommes tout de même pas naïfs à ce point-là. Ce que nous voulons, c'est que le Conseil, comme le pécheur symbolique, vive, mais qu'il se convertisse, autrement dit, qu'il évolue et qu'il daigne devenir ou redevenir ce qu'il aurait dû être depuis le départ, c'est-à-dire une institution communautaire.

Vous avez entendu toutes les observations de nos collègues, elles concordent absolument sur ce point : l'on n'est pas contre le Conseil, il n'y a pas un « parti du Conseil » et un parti « anti-Conseil ».

**M. Habib-Deloncle.** — Demandez à M. Burger.

**M. Dehousse.** — C'est à lui qu'il appartient de répondre. Mais je suis persuadé que M. Burger est un homme politique trop expérimenté pour croire qu'on peut se passer, dans une construction européenne, d'un organisme tel que le Conseil. Le tout est de savoir le rôle qu'on lui donne et aussi celui que le Conseil s'attribue. Lorsqu'il a été question tout à l'heure de violation de textes, quelqu'un a dit qu'il faudrait interrompre, dans ce cas, la vie des Communautés. Eh bien, Mesdames, Messieurs, l'on irait loin, et les Communautés, elles, n'iraient pas loin du tout, s'il fallait interrompre leur vie chaque fois que le Conseil prend les libertés avec les textes des traités de Rome.

En écoutant les explications très limitées que le président en exercice du Conseil m'a données en réponse à la question que M. Oele et moi-même avions présentée, je pensais à un proverbe, à une locution populaire patoisante de chez moi. Comme il n'y a pas ici d'interprétation du wallon, il faudra bien que je la traduise moi-même : « Il y a un Bon Dieu, même pour les cas les plus désespérés. » Et, en effet, dans le cas présent, le proverbe s'est avéré juste : l'agence de Vienne est venue au secours de nos Communautés défaillantes, par la lenteur qu'elle a mise elle-même — et cela, ce sont les propos du ministre qui me l'ont appris — à mettre au point ses propres conceptions des rapports de contrôle.

Jugez-en ! Le traité a été signé en 1968, il est entré en vigueur le 5 mars 1970. C'est en avril que l'on a réuni — pour la première fois, je crois — le Comité des garanties dont M. le président Scheel a parlé. Et c'est en juin que ce Comité s'est mis à élaborer ce qu'on appelle, dans le langage des Nations unies, les « termes de références » à l'intention

du directeur général de l'Agence pour la conclusion des accords. A ce moment-là, le fameux délai de 180 jours, auquel j'ai tant fait allusion ce matin, était déjà largement entamé. Et l'Agence l'avait laissé entamer sans prendre la précaution préalable de mettre au point ses propres conceptions. En définitive, notre responsabilité, et je m'en félicite, apparaît donc comme quelque peu atténuée, car même si, par hasard, nous avions été prêts, l'Agence internationale de Vienne, elle, ne l'aurait pas été.

En terminant sa « réponse », M. le Président Scheel nous a dit qu'il conservait l'espoir de voir intervenir prochainement une solution favorable, « entre les Six » a-t-il ajouté. Il n'a pas donné de détails. Il ne le pouvait pas. Je n'en demanderai pas.

Je terminerai en disant que c'est cet espoir-là que j'ai, moi aussi. Car, si nous voulons que les Communautés s'affirment, il est indispensable qu'elles se manifestent comme telles, c'est-à-dire en tant que Communautés aux membres cohérents.

(Applaudissements)

## PRÉSIDENTE DE M. SCELBA

**M. le Président.** — La parole est à M. Servais, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Servais.** — Monsieur le Président, le groupe démocrate-chrétien m'a demandé de présenter quelques observations limitées à la question n° 7 de M. Burger, relative à la nomination des membres de la Commission.

La première est un peu la même que celle que vient de présenter notre collègue M. Dehousse. Il me paraît que, ce matin, M. le président du Conseil a été assez discret sur cette question et ne s'est guère prononcé sur une forme de collaboration du Parlement avec le Conseil en ce qui concerne la désignation des membres de la Commission.

Je dirai à M. le président en exercice du Conseil que je veux formuler mes observations en dehors de toute allusion à la composition actuelle de la Commission ou aux personnes qui en sont membres, mais que je suis tout prêt à m'associer — d'ailleurs, cela a déjà été fait hier, ici même, — à l'hommage qui a été rendu aussi bien à la Commission précédente et à son président, qu'à la Commission actuelle. Je dirai en même temps toute la confiance et les espoirs que, tous, nous plaçons en cette Commission, tant en sa composition que dans les hommes qui la composent.

Mais le problème n'est pas là et tel n'est pas le sujet de la question qui a été posée.

Première observation que je voudrais faire : personne ne doute et ne met en cause le fait que le traité ne prévoit rien quant à l'intervention du Parlement

**Servais**

dans la désignation des membres de la Commission et sa constitution. Mais il faut bien constater que, dès que cette Commission est constituée, le Parlement européen dispose d'un droit de censure politique à l'égard de cette Commission. C'est une situation qui, sans être péremptoire quant aux conclusions que l'on pourrait en tirer, mériterait quand même que l'on réfléchisse un peu déjà à l'intérêt qu'il y aurait peut-être à favoriser une collaboration du Parlement à la désignation et à la composition de la Commission.

Je voudrais faire une autre observation : la Commission est un organe politique et, sans doute, les gouvernements de nos divers États membres tiennent-ils compte de leur situation politique intérieure pour désigner ou proposer les membres de la Commission. Je crois que c'est tout à fait normal, parce que, tous, nous vivons dans des régimes démocratiques, des régimes de majorité et d'opposition.

Mais, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Parlement européen comme tel, présente, lui aussi, une constellation politique et a peut-être une façon à lui de voir les choses, qui ne peut être considérée *a priori* comme moins préoccupée de la promotion européenne et de la représentation dans celle-ci de tous les éléments qui font sa force et son action.

Alors le problème d'une composition dans laquelle interviennent des personnes est évidemment très délicat. C'est pourquoi je crois que, malgré ces difficultés, il serait souhaitable que le Parlement européen pût, d'une manière ou d'une autre, être associé ou participer à la composition et à la formation de la Commission des Communautés.

Je voudrais insister sur ce point, Monsieur le Président, parce que, au fur et à mesure que nous progresserons vers l'élection du Parlement européen au suffrage universel, en même temps que nous avancerons vers une extension des pouvoirs du Parlement européen dans son ensemble, je ne crois pas que nous pourrions laisser de côté l'intervention, sous quelque forme que ce soit, de ce Parlement dans la composition et la constitution de la Commission. Ce serait, par conséquent, faire œuvre utile, que d'ouvrir, en tout cas, maintenant des possibilités de contact et de relations entre le Parlement et le Conseil.

Je voudrais terminer en demandant à M. le président du Conseil en exercice s'il est disposé à maintenir l'accueil favorable qu'avait réservé son prédécesseur à la demande de notre président, M. Scelba, tendant à obtenir qu'un groupe de travail Parlement-Conseil de ministres puisse s'occuper des problèmes qui intéressent le Parlement européen, dans la perspective d'une meilleure collaboration avec le Conseil. Un des objets de cette collaboration pourrait utilement être la désignation des membres de la Commission.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousquet, au nom du groupe de l'UDE.

**M. Bousquet.** — Monsieur le Président, Monsieur le président du Conseil de ministres, mes chers collègues, je voudrais vous dire rapidement quelques mots à propos des diverses questions posées par un certain nombre de nos collègues.

La première est relative à la conduite des négociations d'adhésion. Je crois qu'il est important, à ce sujet, de faire remarquer que la base de la position communautaire au moment de la Conférence de La Haye avait été définie tout à fait nettement au profit de la Commission, ainsi qu'il ressort des procès-verbaux de la Conférence de La Haye. Lorsque furent discutées, au cours du semestre qui a précédé l'ouverture de la négociation, les modalités d'application de ce principe, le gouvernement français, je tiens à le souligner, s'est montré parmi les gouvernements le plus favorable à l'intervention directe de la Commission dans la négociation. Il suivait d'ailleurs, à cet égard, la même ligne que le gouvernement belge ; un accord avait même été conclu entre les deux gouvernements dans ce sens. Mais c'est parce que, parmi les Six, certains gouvernements n'ont pas voulu nous suivre et aussi, comme je crois le savoir, parce que le premier ministre travailliste de Grande-Bretagne, M. Wilson, ne le voulait pas davantage que nous avons dû changer de position et modifier le rôle de la Commission dans les négociations.

Cela dit, je crois, comme le disait mon ami M. Habib-Deloncle, qu'il ne faut pas chercher des querelles de principe. En effet, si l'on va au fond des choses, dans ce problème de la conduite des négociations d'adhésion, l'on constate que le Conseil et la Commission doivent travailler et travailleront en parfait accord, attelés au même char et de la même façon.

Comment ? Le Conseil arrêtera l'attitude générale de la Communauté. C'est parfaitement normal, comme en France, le président de la République arrête la politique générale du gouvernement. Mais avant d'arrêter des positions communes, la Commission fera des propositions au Conseil sur tous les problèmes intéressant la négociation et la question sera discutée entre la Commission et le Conseil. Tels sont la lettre et l'esprit du mécanisme institutionnel. Le Conseil en délibérera et arrêtera sa position.

De plus, l'attitude de la Communauté est exposée et défendue durant les négociations, soit par le représentant du Conseil c'est-à-dire par l'exécutif, soit par la Commission elle-même. C'est donc l'un ou l'autre, tantôt l'un, tantôt l'autre.

Enfin, la Commission pourra rechercher, elle-même, directement avec les candidats, tous les éléments d'un accord sur des problèmes déterminés. Cet accord sera approuvé ou rejeté par le Conseil.

**Bousquet**

En somme, il y a dialogue permanent entre le Conseil et la Commission et il y a dialogue entre, d'une part, le Conseil et la Commission et les pays candidats d'autre part.

Je crois dès lors, que, quoi que l'on dise ou pense, c'est là une solution extrêmement favorable, dans laquelle chacun trouve sa part, joue son rôle, et qui, étant donné la bonne entente qui règne entre le Conseil et la Commission, doit donner satisfaction.

Je passe maintenant à un autre sujet, sur lequel je crois que le doute ne peut guère être permis : la désignation des membres de la Commission.

Certains de nos collègues ont souhaité que les membres de la Commission soient désignés après accord du Parlement européen. Vous savez comme moi que l'article 11 du traité fixant la Commission unique est formel. Il précise que les membres de la Commission sont nommés de commun accord par les gouvernements des États membres. Par ailleurs, l'article 158 du traité de la CEE exclut toute intervention de l'Assemblée dans la nomination des commissions.

Comme chacun sait, la Commission est responsable devant l'Assemblée, où elle peut être mise en minorité. Mais l'Assemblée, aux termes des traités dont je viens de parler, ne prend pas la moindre part dans la désignation des membres de la Commission.

Serait-il d'ailleurs bon, sur le plan politique, que des Commissaires, qui doivent se distinguer par leur impartialité, par leur compétence générale, fussent exposés au risque de se voir politiser par des interventions de l'Assemblée dans leur nomination ? Je ne le crois pas. Ce serait, selon moi, un mauvais système qui nous mènerait à un régime d'assemblée analogue à celui dont nous avons particulièrement souffert en France sous la IV<sup>e</sup> république.

Quant au problème très important du contrôle de l'utilisation pacifique des matières fissiles et de l'article 3 sur la non-prolifération des armes atomiques, dont nous ont entretenu MM. Dehousse et Oele, il est extraordinairement complexe. Il serait déjà complexe s'il n'y avait pas de puissance nucléaire militaire au sein des six États membres, parce qu'il faut un accord entre l'AIEA et l'Euratom et qu'il y a des quantités de divergences techniques sur le plan civil. Mais il se complique du fait que la France est une puissance nucléaire militaire et qu'elle estime, à mon avis à juste titre, que l'accord de vérification avec l'AIEA constituerait une novation par rapport à l'Euratom. Elle ne veut pas être discriminée par rapport aux autres puissances nucléaires militaires. De ce fait intervient une complication supplémentaire, qui explique peut-être les retards dont se plaint M. Dehousse. Ces retards sont peut-être imputables à l'Euratom, mais surtout au fond des choses elles-mêmes. Si M. Scheel a été assez peu explicite ce matin, je crois que cela tient à la complexité même du

problème. Il nous a dit, et M. Dehousse l'a enregistré, que l'AIEA n'a guère été plus pressée que nous. Elle n'a pas respecté le délai de 180 jours. Selon M. Scheel, c'est à la fin du mois que le Conseil donnerait ses instructions à nos représentants à l'Euratom pour qu'ils entament la négociation avec l'AIEA. Je souhaite de tout cœur qu'ils aboutissent, tout en reconnaissant que le problème est très compliqué.

Disant un mot, tout à l'heure, des accords de Bruxelles sur la Communauté politique, M. Dehousse les a critiqués, en ne voyant en eux qu'une sorte de sous-plan Fouchet. Je ne sais pas sur quoi mon ami Dehousse, que je connais depuis quinze ans, fonde cette conclusion, étant donné que ces accords de Bruxelles me paraissent ressembler comme des frères au plan Fouchet. En effet, les ministres des affaires étrangères doivent se réunir tous les semestres, les directeurs politiques, tous les quatre mois. En cas de crise grave, des consultations extraordinaires sont prévues, ce qui n'est pas prévu dans le plan Fouchet. Par ailleurs, et c'est un fait nouveau important, chaque semestre le président du Conseil de ministres viendra s'expliquer devant la commission politique du Parlement européen sur le travail du Conseil de ministres ; cela n'était pas prévu non plus, je crois, dans le plan Fouchet.

**M. Dehousse.** — Puisque vous me permettez de vous interrompre un instant, je voudrais sans me faire le défenseur du plan Fouchet, vous faire remarquer que celui-ci comportait un certain degré d'institutionnalisation que l'on ne retrouve pas dans le rapport Davignon.

**M. Bousquet.** — L'institutionnalisation était due à de tout autres raisons, Monsieur Dehousse. Je parle du plan diplomatique en soi et non du contexte général qui n'a plus de raison d'être à partir du moment où, comme chacun le sait, l'Angleterre a des chances d'entrer dans le Marché commun. Lorsque, en 1962, nous avons rompu, sur le plan politique, les conversations à six, la négociation avec l'Angleterre était en fort mauvais état et chacun le savait. C'est pourquoi, au fond, la Belgique et la Hollande s'accrochèrent à l'idée institutionnelle. Si je ne vous parle pas de cela, c'est parce que ce contexte-là n'existe plus. Ce qui demeure, c'est le plan Fouchet tel que nous le rénovons par le nouveau plan qui est soumis depuis le 20 juillet au Conseil de ministres et sera approuvé par celui-ci à la fin du mois d'octobre.

Les candidats sont informés après chaque réunion essentielle par une réunion à dix. C'est encore un facteur nouveau ; le plan Fouchet ne prévoyait pas cette information des candidats, qui, d'ailleurs, étaient moins nombreux que cette fois. Ces réunions ne constitueront qu'un premier pas. Nous prévoyons, et je crois que c'est bien dans l'esprit de l'accord de Bruxelles — et cela existait aussi dans le plan Fou-

**Bousquet**

chet — que l'on ira plus avant chaque fois et que l'on développera cette consultation politique. C'est l'idée du président Pompidou : il faut faire les choses peu à peu, autrement on risque de ne rien faire du tout et de buter sur un obstacle dirimant. C'est ce que disait tout à l'heure mon ami M. Habib-Deloncle. Il faut aller peu à peu, pas à pas, sans se presser par trop. Je reconnais évidemment que la chose a beaucoup traîné depuis 1962 et qu'on peut le regretter, mais c'est dû à des facteurs étrangers aux facteurs actuels, lesquels nous permettent des espoirs beaucoup plus grands.

Cela dit et, pour conclure, je dirai très rapidement que nous entrons, en quelque sorte, dans un monde nouveau. Nous y entrons de deux côtés, à la fois par l'Ouest, avec l'Angleterre et les pays scandinaves, qui vont très probablement entrer dans le Marché commun, et par l'Est, avec le succès de la politique de MM. Brandt et Scheel. Je profite de cette occasion pour remercier le ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale du remarquable discours qu'il a prononcé ce matin. Celui-ci est un facteur de très grand espoir et entièrement nouveau dans l'horizon politique, diplomatique et économique de l'Europe.

Ce sont là des facteurs qui doivent nous inciter à une largeur de vues plus grande, car nous avons maintenant des horizons beaucoup plus vastes devant nous. C'est en raison de ces horizons que nous devons faire preuve d'optimisme et ne pas nous attacher à certaines notions peut-être un peu périmées.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Noè, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Noè.** — (1) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, chers collègues, j'exposerai, au nom du groupe démocrate-chrétien, un certain nombre de conceptions sur la question n° 8/70. Et puisque nous avons déjà pu entendre à ce sujet la réponse du président Scheel, je dirai tout de suite que le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir espère que la réponse provisoire qu'il a faite ce matin conduira, les 28 et 29 septembre prochains, à une prise de position positive du Conseil qui autorise la Commission à entreprendre des négociations avec l'Agence des Nations unies de Vienne.

Ceci pour la raison qui a déjà été rappelée ici, c'est-à-dire que certains pays membres ont subordonné la ratification du traité de non prolifération à la conclusion de ces négociations, puisque c'est avec l'instrument technique d'Euratom que l'on entend justement procéder aux vérifications en laissant à l'agence de Vienne le soin de superviser les activités, tâche qu'il est facile de définir puisqu'il s'agit d'une chose assez courante dans le domaine technique.

J'ajouterai qu'il faudra au cours de ces négociations remplir deux conditions. Tout d'abord et surtout sauvegarder les principes du traité d'Euratom — et nous ne manquerons certes pas de vigilance sur ce point — et ensuite tenir compte de la position de la France qui, en fait, est différente de celle des autres pays.

Je pense que ces deux conditions pourront être remplies et que l'on pourra de la sorte parvenir à une solution.

En ce qui concerne les dates, je serais fort heureux que la solution soit trouvée les 28 et 29 septembre car j'ai appris que le Conseil de l'Agence de Vienne se réunirait en octobre ou novembre. Il serait bon que la Communauté soit prête à cette date et qu'un accord communautaire soit alors effectif.

En dernier lieu, — et ce n'est pas le point le moins important, je dirais même au contraire — j'ai noté que le président Scheel avait confié à la Commission la tâche, non pas de répondre maintenant, mais d'étudier le point 5 de la question, dans lequel on demande si, pour les installations expérimentales d'Almelo, aux Pays-Bas, on a déjà pris des dispositions quant au contrôle des matières fissiles qui y seront produites.

Je suis d'accord pour dire qu'il s'agit, en un sens, d'une question de routine ; Almelo étant situé sur le territoire hollandais, il est évident que le contrôle devra, en vertu du traité, être effectué par Euratom. Je n'ai rien à ajouter à ce point. Toutefois, j'aurais aimé obtenir du président Scheel, puisque l'occasion s'en présente, quelques informations sur un point plus important que le contrôle des matières fissiles obtenues par ultracentrifugation. Je me réfère au fond même du problème, à savoir aux mesures que nous sommes en droit d'espérer dans le proche avenir en vue d'une action globale, si possible communautaire, qui porterait sur tous les aspects du problème.

Pourquoi ai-je pensé obtenir ces informations ? Parce que j'ai appris, ainsi que mon collègue Oele l'a rappelé ce matin, que la Commission a, à juste titre, me semble-t-il, formulé il y a quelques mois des propositions visant à expérimenter, au niveau voulu, parallèlement à la méthode d'ultracentrifugation servant à produire de l'uranium enrichi, méthode qui sera appliquée à Almelo, également la méthode de la diffusion gazeuse qui est celle adoptée et préconisée à Pierrelatte par les Français, de façon à donner à la Communauté tous les éléments d'appréciation permettant d'opter pour l'une des deux solutions ou pour une combinaison opportune de l'une et l'autre.

Si je me suis attardé quelque peu sur l'importance qu'il y a à considérer l'ensemble des problèmes, c'est pour que les contrôles d'Almelo répondent à leur objectif. D'autre part, en raison de l'engage-

Noè

ment qu'au nom de la Commission le président Malfatti a pris en ce domaine dans son intervention d'hier, je souhaite que d'ici à quelques mois, le Parlement européen puisse reprendre l'examen de cette question capitale pour le développement énergétique et dispose de toutes les possibilités de comparaisons et aussi que nous n'ayons pas à craindre les retards excessifs que l'on constate dans la mise en œuvre de propositions opportunes formulées par la Commission, afin d'assurer à notre Communauté un avenir assuré dans le secteur énergétique.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bersani.

**M. Bersani.** — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord dire à Monsieur le ministre Scheel que j'ai apprécié la teneur générale de son allocution, la finalité tout européenne qu'elle semble traduire et qui éclaire les nombreuses perspectives à court et moyen terme de notre construction européenne. Ceci dit, je voudrais poser très brièvement un certain nombre de questions.

La première concerne l'union politique et l'élargissement. En abordant ce thème, le ministre Scheel a déclaré très pertinemment que l'union politique et l'élargissement pouvaient être considérés comme le fondement même de notre destin d'Européens. Et c'est vrai ! Je partage entièrement son point de vue. Apportant par la suite certaines précisions concernant la phase actuelle des négociations, il a abordé le problème d'une association plus étroite de la Commission et du Parlement européen au processus de maturation tant de l'élargissement que de la formation progressive de l'union politique européenne. A un certain moment, il a parlé plus particulièrement du rôle de la Commission. Je voudrais, à cet égard, poser une question précise. Dans le document Davignon — j'ai sous les yeux le texte publié par l'Agence Europe — il est dit au paragraphe 5 : « Dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission sera invitée à faire connaître son avis. » J'ai cru au contraire relever dans la partie du discours du ministre Scheel consacrée justement à cet aspect du problème — fort important à mon sens — une tendance à confier à la Commission un rôle plus actif, plus essentiel, davantage de collaboration que de consultation, cas par cas, sur des thèmes spécifiques. Je saurais gré au président du Conseil en exercice de nous fournir des éclaircissements à ce sujet.

Je souhaiterais que sa réponse ne soit pas contraire à l'interprétation que je viens de m'efforcer de donner à cette partie de son allocution. On a parlé d'établir, d'une part, des consultations périodiques avec

l'exécutif, d'autre part, des consultations avec la commission politique du Parlement et avec le président du Parlement européen. Il me semble que c'est là une manière globale d'aborder le problème et que le Parlement a tout lieu de s'avouer satisfait de cette première étape où sa fonction est concrètement reconnue sur des points importants. En ce qui concerne la question de la procédure prévue pour les problèmes de l'adhésion des pays candidats, le ministre Scheel a fort justement fait remarquer qu'en dépassant cette fois la lettre du traité, contrairement à ce qu'il est devenu dans les précédentes négociations, on a franchi le stade d'une action gouvernementale entre les différents États pour prévoir une action qui engage la Communauté en tant que telle. Je suis d'accord sur cette manière de voir ; il me semble qu'il s'agit là d'un pas en avant considérable. Toutefois, il ne fait aucun doute — et nous devons le souligner à nouveau dans ce débat — que le processus s'est arrêté à mi-chemin. En effet, une fois la décision prise de passer des négociations intergouvernementales à une négociation à deux entre les pays candidats d'une part et la Communauté de l'autre, il n'y a pas de doute que l'institution la plus qualifiée pour ce faire, du moins au stade de l'élaboration des divers projets de solutions pour les problèmes en discussion, était la Commission. Le ministre Scheel nous a montré à cet égard que la Commission était chargée de responsabilités concrètes et il nous a décrit les procédures qui finissent, en fait, par lui reconnaître un rôle réel et important. C'est vrai, mais je reste convaincu qu'il est essentiel que ce rôle stimulateur soit confié à la Commission et qu'il est indispensable que cette coopération à deux entre le Conseil et la Commission puisse se perpétuer et œuvrer dans le sens que nous souhaitons tous.

La troisième question est la suivante : j'ai noté dans le discours de M. Scheel un ton nouveau en ce qui concerne les problèmes du bassin méditerranéen. L'orateur ne s'est pas contenté de décrire les nouveaux rapports qui se tissent actuellement entre la Communauté et certains pays du bassin méditerranéen : par-delà les accords commerciaux limités avec Israël et l'Espagne, récemment améliorés, par-delà le feu vert donné aux nouvelles négociations avec la RAU et avec le Liban et par-delà les progrès marquant les accords d'association avec la Turquie, il s'est référé à une politique d'approche plus large et plus cohérente des problèmes méditerranéens. Ce passage du discours de M. Scheel contient des points fort positifs et je voudrais lui demander s'il n'envisage pas, maintenant que s'amorce, non sans mal encore, la solution souhaitée des problèmes du Moyen-Orient, la nécessité d'une initiative spécifique, opportune et coordonnée, se concrétisant si possible dans un mémorandum. Alors que la Communauté européenne tend à résoudre de manière cohérente les problèmes de son élargissement

**Bersani**

au nord, il est nécessaire de rechercher une solution raisonnable et positive aux problèmes du bassin méditerranéen, qui constituent son prolongement naturel au sud.

Je crois que le moment est venu de nous dégager de la politique actuelle, fragmentaire et désordonnée, pour entrer dans une phase plus cohérente répondant davantage à nos initiatives et à nos responsabilités.

Je poserai une autre question, relative à l'Amérique latine celle-là, car nous sommes à la veille d'un débat important qui se déroulera dans cet hémicycle au cours d'une séance commune avec l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et portant sur les responsabilités de notre continent à l'égard du tiers monde.

Le président Malfatti, dans son remarquable exposé, nous a montré ce problème sous un angle favorable, en se référant notamment aux résultats de la conférence de Buenos-Aires et en faisant remarquer que la Communauté entend faire preuve d'ouverture d'esprit dans l'examen des propositions formulées au cours de cette conférence et en affirmant son intention de présenter dans le plus bref délai une nouvelle communication au Conseil sur les rapports avec l'Amérique latine.

Je fais partie de la commission des relations avec les pays africains et malgache et je viens de rentrer, en compagnie d'autres collègues, d'une visite dans les territoires néerlandais des Antilles et du Suriname. Au cours des entretiens que nous avons eus là-bas, nous avons été vivement sollicités pour que soit mise au point une politique nouvelle de la Communauté envers les pays de l'Amérique latine et il nous est apparu évident que le problème mûrissait peu à peu.

Nous avons parlé à cœur ouvert avec les représentants des pays latino-américains que nous avons rencontrés durant ce très bref voyage et nous leur avons dit sans ambages que leur opposition à la politique d'association menée jusqu'ici par la Communauté européenne était absurde — ils en demandaient la suppression car elle était, selon eux, dictée par une volonté de discrimination. A notre sens, la politique d'association réalisée à l'égard des pays africains est peut-être l'unique point positif existant aujourd'hui dans le monde, par lequel on réalise, en actes et non seulement en paroles, une politique de coopération à tous points inconditionnelle.

Nous avons fait remarquer à nos amis d'Amérique latine qu'il ne s'agissait pas de détruire le peu qui avait été obtenu mais d'étendre cette expérience à d'autres pays, en commençant justement par les pays d'Amérique latine. Nous avons ajouté que la politique suivie jusqu'alors par ces pays avait été au fond un échec et que nous les invitions pour

notre part à la modifier tout en reconnaissant les efforts que l'Europe devait faire de son côté pour examiner le problème sous un angle nouveau.

A ce propos, je demanderai à M. Scheel, si le Conseil des ministres a un avis à formuler sur les déclarations et le débat d'hier, ou s'il entend mettre prochainement à l'étude cette question.

Ma dernière question portera sur le problème qu'a suscité dans cette Assemblée la dernière partie des déclarations du ministre Scheel concernant les rapports germano-soviétiques. Le groupe démocrate-chrétien, comme ne l'ignore pas M. Scheel, examine en ce moment ce problème très en détail, ses prolongements et les perspectives ouvertes par l'accord Bonn-Moscou. Au moment opportun, qui ne saurait tarder, notre groupe précisera sa position sur un sujet complexe qui n'a pas encore été complètement éclairci et qui, ainsi qu'il l'a dit, est tout à la fois d'actualité et plein de risques.

Dès à présent, cependant, un certain nombre d'exigences se dessinent. L'une d'elles est que le problème des rapports économiques passe si possible progressivement du plan des rapports bilatéraux à celui des rapports multinationaux, à savoir entre la CEE d'une part et le COMECON d'autre part, ce qui constituerait un meilleur angle d'approche et permettrait aux multiples rapports économiques établis dans un grand nombre de nations de se conformer davantage à la logique des développements communautaires.

C'est un problème que nous avons aujourd'hui à peine esquissé : il est, néanmoins, important qu'au cours de ce débat la question soit posée.

Je voudrais conclure en soulignant qu'il est indispensable de calmer au plus vite, par des actes précis, les préoccupations suscitées par le rythme jusqu'alors trop lent du processus d'élargissement de la Communauté et de son évolution vers l'union politique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Luzzatto.

**M. Luzzatto.** — (I) Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour formuler quelques brèves remarques sur les déclarations du ministre Scheel, président du Conseil de ministres, déclarations que j'estime extrêmement intéressantes et importantes.

Le premier point auquel je voudrais m'arrêter est le suivant. Pour ce qui est des perspectives, ces déclarations répondent indubitablement à un besoin objectif, à une situation qui entre-temps a mûri. Le gouvernement, dont M. Scheel est ministre des affaires étrangères, a soutenu avec courage et célérité une ligne de conduite qui n'est ni improvisée ni oppo-



**Luzzatto**

sée à certaines tendances qui s'étaient déjà manifestées par le passé. Cette nouvelle perspective est dans la nature des choses. Il convient donc d'autant plus de la faire passer dans les faits, en en tirant les conséquences qui en découlent : il ne faut pas se borner — cette remarque ne témoigne pas d'une attitude de suspicion, mais entend contribuer à la discussion et peut-être à l'action à mener à l'avenir — à une déclaration d'intention, à des propositions, ce qui pourrait être extrêmement dangereux car l'on ne peut pas décevoir les espoirs motivés par des raisons profondes.

Après avoir répondu à des questions que je n'aborderai pas ici, le président du Conseil des ministres a fait allusion, dans la première partie de ses déclarations, à deux points importants : d'une part, les rapports entre le Conseil et le Parlement européen et l'élargissement de la Communauté, d'autre part, les négociations en cours avec l'Angleterre, l'Irlande, la Norvège, le Danemark ainsi que les procédures à suivre dans ce cas.

Ces négociations sont, je crois, d'autant plus importantes que, comme M. Scheel l'a dit, des accords ont déjà été conclus et qu'il se posera un problème, dont il a souligné l'importance, en ce qui concerne les pays méditerranéens. Il ne s'agit pas de deux problèmes, ni même de problèmes interchangeables : ce sont deux problèmes complémentaires parce qu'en raison justement de la situation différente, des possibilités différentes des économies des divers pays, il faut, si l'on progresse dans un sens, progresser en même temps dans l'autre et donc avoir une vue globale.

Mais si ce que M. Scheel nous a dit des rapports entre le Conseil et le Parlement et de l'élargissement de la Communauté constitue un fait positif, il est nécessaire de modifier les traités, de modifier les rapports entre le Conseil et le Parlement européen, entre la Commission et le Parlement européen, entre le Parlement européen, les institutions européennes et les Parlements nationaux et surtout de modifier la politique suivie jusqu'ici.

Les rapports avec les Parlements nationaux soulèvent un problème que nous nous sommes posé en Italie. Nous savons que la législation de la République fédérale allemande en la matière est différente de celle des autres pays. Nous avons, quant à nous, examiné le problème d'une modification, actuellement à l'étude, du règlement de la Chambre des députés qui aboutit parallèlement à une modification du règlement du Sénat. Nous pensons que c'est une question importante. Elle concerne également la modification des rapports entre le Parlement européen et les populations qui y sont représentées et donc, son mode d'élection, sa formation, sa constitution, sa représentation, afin que toutes les tendances de l'opinion publique de chacun des pays soient dûment représentées au sein de ce Parlement.

J'ai dit que je serai très bref et je passerai donc à la dernière partie du discours du président Scheel, qui présente un intérêt considérable, c'est-à-dire à la question du traité récemment conclu entre la République fédérale allemande et l'Union soviétique, et aux observations et appréciations que M. Scheel a formulées à juste titre à cet égard. Il convient tout d'abord de constater que ce fait ouvre des perspectives qu'il convient d'examiner. Je n'ai absolument rien à dire de neuf à ce sujet. M. Dehousse a déjà, il y a quelques instants, soulevé certains problèmes sur lesquels je voudrais revenir, si vous me le permettez Monsieur le Président. M. Bersani vient, pour sa part, de rappeler que le président Scheel avait fait état des rapports entre la CEE et le Comecon qui découlent d'un traité entre deux pays. Qu'il me soit permis d'ajouter une observation à ce qu'a dit M. Bersani : il me semble que pour atteindre cet objectif, il importe d'examiner l'état de fait qui a servi de point de départ au président Scheel. Des rapports ultérieurs entre États sont nécessaires, rapports qui par la suite pourront s'établir entre communautés mais qui, je le répète, sont au début des rapports entre États, et qui pourront utilement se poursuivre en tant que rapports entre États.

Ces remarques s'appliquent aux rapports entre certains des pays ici représentés et certains des autres pays auxquels M. Scheel a fait allusion par une formule heureuse. Formule heureuse, dis-je, et également importante en raison de sa nouveauté ; il ne me semble pas, en effet, qu'elle ait jamais été prononcée dans cette enceinte. Je crois l'avoir notée exactement. M. Scheel a dit : « l'Europe comme nous devons l'envisager, c'est-à-dire toute l'Europe ».

Il se pose donc en dehors du problème des pays méditerranéens, de celui de l'élargissement de la Communauté aux pays qui ont demandé d'y adhérer, les pays nordiques, le problème des rapports avec d'autres pays qui font partie de l'Europe.

Nous savons que le gouvernement auquel appartient M. Scheel a conclu un accord avec l'Union soviétique ; ce même gouvernement a engagé des négociations avec le gouvernement polonais, négociations auxquelles la presse a fait écho. Il se pose, en outre, un problème auquel M. Dehousse a fait allusion, celui de la République démocratique allemande ; c'est un problème essentiel pour la sauvegarde de la paix, pour la coexistence pacifique en Europe. Ce problème ne concerne pas seulement le gouvernement de la République fédérale allemande, mais tous les autres pays ici représentés.

Il s'agit, dans cette perspective, cette orientation, d'éliminer les obstacles qui se sont opposés jusqu'ici au développement des rapports économiques, culturels et, je dirais, en général des rapports de coexistence entre les différents pays. Il s'agit — je le répète — de supprimer ces obstacles et de progresser sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

**Luzzatto**

Je crois que si cette Assemblée se prononçait en ce sens, les déclarations de M. Scheel prendraient une signification beaucoup plus concrète, beaucoup plus efficace, et auraient précisément le sens qui me semble devoir leur être donné. Il s'est référé à des faits, à des documents qui — a-t-il affirmé — ne sont pas susceptibles d'interprétations équivoques ou différentes.

Je voudrais à ce propos rappeler ce que M. Dehousse a dit, il y a peu : nous ne sommes pas confrontés à des questions relatives aux seuls rapports économiques, mais également à des questions d'ordre politique qui ont trait à la sécurité européenne et qui concernent donc la conférence européenne à laquelle M. Dehousse a fait allusion. Ces questions requièrent l'action de chacun des États, de chacun des gouvernements et également de la Communauté, fruit d'efforts conjoints. Autrement, Monsieur le Président, Monsieur Scheel, l'appui des peuples, l'appui des jeunes risquerait d'être illusoire. Il s'agit d'aller dans une direction qui réponde à une nécessité profondément ressentie.

Parlant en mon nom et en celui de mes amis, je serai extrêmement précis sur cette question. S'il ne s'agit que d'illusions — je ne dirai pas de mystifications — nous ne pourrions nous y prêter ni nous taire en présence de propos qui ne répondraient pas à des faits ni à une ligne de conduite qui soit fixée et suivie à l'unanimité. Mais s'il s'agit d'une perspective réelle que l'on veut ouvrir, alors, en raison de ce que nous représentons dans notre pays — et de ce que d'autres représentent dans d'autres pays — nous pourrions, dans l'intérêt de nos pays, et je ne parle que de cet intérêt, contribuer grandement à un développement réel. Il faut donc vouloir ce développement, en tirant les conséquences intégrales et concrètes des déclarations faites à juste titre ce matin par le président Scheel. Mais ces conséquences, je viens de le dire, exigent une modification profonde, je dirais même le renversement de la politique qui a été suivie jusqu'ici. Il s'agit de répondre à des exigences jusqu'ici étouffées, d'écouter les aspirations diverses. Si l'on est d'accord sur leur nécessité, le moment est venu de s'engager avec courage sur une voie nouvelle impliquant des modifications profondes par rapport au passé et ouvrant de nouvelles perspectives de développement et de bien-être, de sécurité et de coexistence en Europe, dans l'Europe tout entière.

**M. le Président.** — Chers collègues, il y a encore quatre orateurs inscrits. Je propose que le président du Conseil prenne la parole lorsque nous aurons entendu ces quatre orateurs. Les collègues qui s'inscriront par la suite, pourront intervenir en l'absence du président du Conseil.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Corona.

**M. Corona.** — (I) Monsieur le Président, chers collègues, désireux de présenter immédiatement le bilan — sinon la conclusion qui viendrait trop tôt — de cette intervention, je dirai que nous avons vécu aujourd'hui une journée heureuse pour le Parlement européen, journée qui devra être portée à l'actif de notre travail, non seulement en raison de la présence d'un éminent visiteur, qui a souligné l'intérêt que nos Assemblées parlementaires portent à l'Institution parlementaire européenne, mais pour deux autres raisons.

La première raison — à laquelle à mon avis, on a prêté peu d'attention et qui pourtant mérite d'être prise en considération par notre assemblée — est l'information, communiquée par le président du Parlement, de la volonté du Conseil de motiver devant nous les décisions qui, éventuellement, seraient contraires aux avis exprimés par notre Parlement. Cela constitue un important pas en avant en ce qui concerne nos rapports avec le Conseil.

La seconde raison est le discours, très important, du président en exercice du Conseil de ministres.

Ces deux motifs se rattachent à un point essentiel : les relations entre le Parlement et le Conseil, c'est-à-dire entre celui qui de fait et de par sa nature exerce le contrôle démocratique en Europe et celui qui détient effectivement le pouvoir. Je n'ai jamais cru, mes chers collègues, aux abstractions juridiques qui comparent le Conseil à une seconde Chambre : j'en demande aux éminents auteurs de cette théorie, mais en réalité le contrôle démocratique est exercé principalement à l'égard des institutions qui prennent réellement les décisions. Je ne veux nullement par là offenser la Commission ni en particulier son président.

Que le Parlement doive être l'interlocuteur naturel du Conseil découle de la nature même des deux institutions et surtout, Monsieur le président du Conseil, du besoin de pouvoir politique qui se manifeste aujourd'hui en Europe dans le but de construire son unité.

Nous ne devons en aucun cas déchiquter, émietter, diluer nos problèmes en abstractions de caractère juridique, car ce n'est pas le droit qui fait la politique, c'est la politique qui fait le droit, même si le droit sert à la consolider. Je dois dire que du point de vue du droit — je reviendrai ensuite sur ce point — M. Scheel a, dans son exposé, été avare de réponses et nous a donné peu de satisfactions.

Ce que je tiens à souligner est donc le caractère politique de ce discours, puisqu'une institution politique comme la nôtre ne vit que si celui qui est investi des plus grandes responsabilités au sein de notre Communauté sait la mettre en contact avec la réalité effective et actuelle de la situation interna-

**Corona**

tionale. Aujourd'hui ce contact nous a été donné par le discours du président Scheel et en particulier par la description précise et exacte qu'il a faite du plus important événement de caractère international qui se soit produit ces mois-ci, c'est-à-dire du traité germano-russe.

Je crois qu'à ce propos nous devons éviter deux erreurs. La première est celle de croire que l'on ne doit pas en parler au Parlement européen ; la seconde est que ce Parlement devrait constituer une sorte de Cour d'appel pour le Bundestag de l'Allemagne fédérale — et les rumeurs qui accompagnaient la fin du discours du président Scheel, qui peut-être ne s'en est pas aperçu, manifestaient une insatisfaction en ce sens surtout sur les bancs de nos voisins du groupe démocrate-chrétien.

Je crois, au contraire, qu'il a été opportun d'examiner ici ce problème. Nous devons, dans cet hémicycle, discuter la politique internationale, car nous pouvons l'envisager ici dans une optique européenne, qui dépasse les intérêts nationaux au sens étroit et les ennoblit dans une communauté de plus vaste portée.

Si l'on a pu constater qu'en sa qualité de ministre fédéral, M. Scheel a été plus brillant qu'en sa qualité de président du Conseil, on ne peut faire moins que de constater qu'au Conseil de ministres, par la force naturelle des choses, si je puis dire, se juxtaposent finalement, et souvent s'opposent des points de vue différents qui ne se fondent pas dans une opinion unique, comme cela se produit au contraire dans un gouvernement national qui livre bataille, qui a une opposition à vaincre, mais qui définit son point de vue et fonde sur lui toute son orientation politique.

Certes, je ne crois pas offenser le président Scheel en disant qu'il avait évidemment intérêt — il l'a souligné — à parler également devant nous en sa qualité de ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale. Et nous devons lui être reconnaissants d'être venu ici défendre un traité dont il est l'auteur ou le co-auteur, précisément pour répondre — et nous l'avons compris implicitement dans son exposé — à des critiques ouvertes ou sous-entendues, émises à l'égard de ce traité par différents partis politiques.

Cependant, ce traité a révélé une vertu également dans notre Communauté, car j'ai entendu avec satisfaction un parti politique, qui a toujours défendu vigoureusement, surtout en politique extérieure, la souveraineté absolue des États nationaux, parler aujourd'hui — je ne dirai pas pour la première fois, mais c'est certainement pour la première fois que le ton en est accentué — d'une confédération à laquelle il faut parvenir pour coordonner les politiques extérieures de nos pays. Il se peut que le fait d'avoir soutenu jusqu'à hier une thèse contraire ait eu pour conséquence que d'autres ont pris des ini-

tiatives de caractère national et que l'on voudrait actuellement tenter une embrassade qui puisse, en quelque sorte, sinon les étouffer, tout au moins les freiner.

J'estime en fait — et c'est la ferme conviction du parti politique auquel j'appartiens tant à l'échelon national qu'europpéen — que la conclusion du traité germano-russe a été un acte courageux qui, évidemment, n'a pas résolu certains problèmes. Nous sommes convaincus que, comme vous nous en avez donné l'assurance, l'Allemagne a défendu également la cause de l'Europe, mais nous voudrions savoir, comme on vous l'a demandé du reste, quelle a été la réponse de l'autre partie — ne pouvant certainement pas considérer comme satisfaisante celle que nous avons reçue lors d'une récente rencontre ou conférence de Genève ; autrement dit comment s'établiront les rapports avec les Communautés européennes.

Ce n'est que sur cette appréciation favorable que je me fonde pour revenir aux problèmes qui ont justifié les questions de notre groupe.

Que pouvons-nous constater ? Le traité germano-russe — et les discussions l'ont souligné plus que révélé — est une initiative unilatérale d'un de nos États et constitue sans aucun doute un des éléments fondamentaux de la construction européenne, tels que la détente internationale, le dépassement des anciennes structures et des anciens rigorismes. Mais il n'en reste pas moins un fait unilatéral, un fait qui se juxtapose ou s'oppose à d'autres politiques et qui cependant nous pose, à nous, Communauté européenne, le problème de l'harmonisation de nos politiques étrangères. Et on en revient ainsi au Comité Davignon, au rôle de la Commission dans les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté, à la satisfaction de ce besoin de pouvoir politique qui n'est pas un besoin abstrait, qui est au contraire un besoin qui naît, comme l'a du reste souligné hier, à juste titre, le président de la Commission, du fait que l'on veut, en matière économique et monétaire, parvenir à une politique communautaire.

Une consultation périodique peut-elle suffire ? Une rencontre de fonctionnaires peut-elle suffire ? Et si d'autres prenaient demain des initiatives différentes et opposées en politique extérieure, si l'un de nos pays se prévalait de la même liberté, sans que cette politique extérieure soit coordonnée sur le plan européen, dans quelle situation nous trouverions-nous ? Et que deviendraient les rapports avec le Parlement européen ! Certes, Monsieur le Ministre, vous avez raison lorsque vous dites que ce débat est déjà une consultation et que c'est par l'intermédiaire de discussions libres au sein d'un parlement démocratique que se crée le rapport entre celui qui a un rôle exécutif et un rôle de décision et celui qui exerce le contrôle démocratique. La consultation ne peut toutefois intervenir seulement *a posteriori*.

**Corona**

Si nous n'instaurons pas une procédure dans laquelle il n'y a pas seulement juxtaposition, et souvent opposition, la procédure se développant à l'occasion de la confrontation des différentes politiques nationales deviendrait par la force des choses uniquement fortuite et nous ne pourrions progresser dans une direction communautaire. Il est nécessaire qu'il y ait un processus de formation commune de la volonté politique de l'Europe. Je crois que c'est là, en substance, Monsieur le Ministre, le sens de la requête qui vous a été adressée. D'autres parlementaires de mon groupe l'ont dit de manière plus analytique ; je voulais encore le souligner, car en cette matière vous pourriez nous apporter une réponse qui renforce nos espoirs et encourage les efforts que le Parlement européen a toujours faits dans cette direction.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Jahn.

**M. Jahn.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier le président du Conseil, M. le ministre Scheel, pour la déclaration qu'il a faite ce matin en sa double qualité de président du Conseil et de ministre, quand, en tant qu'ancien membre de ce Parlement, il a confirmé que l'intégration européenne et son institution, la CEE, étaient des faits intangibles, même à l'égard du traité de Moscou, et ne pouvaient être mis en doute par quiconque, même par l'Union soviétique. C'est pourquoi, un débat sur le traité de Moscou n'aurait pas manqué d'intérêt. Mais comme le texte de ce traité n'a pas encore été déposé ni discuté au Bundestag, vous comprendrez bien, chers collègues, que dans ces conditions nous n'interviendrons pas dans la discussion.

Je voudrais poser deux questions concernant la politique européenne. La première est la suivante, Monsieur le Ministre : avez-vous, lors des négociations de Moscou, fait valoir que la CEE est et restera une association de nations démocratiques et libres, formant le point de départ et la base d'une Europe unie politiquement intégrée et que telle est la conception du gouvernement allemand ? Quelle a été à ce sujet la réponse de l'Union soviétique ? Existe-t-il une prise de position de l'Union soviétique ou est-il exact comme a pu l'écrire une agence de presse, que M. Brejnev aurait déclaré qu'il s'abstiendrait de répondre. C'est ce qu'écrivait une agence de presse allemande.

La deuxième question est la suivante : pouvez-vous, je vous prie, nous dire ce que vous entendez par « relations entre le COMECON et la CEE » ? Le COMECON est une zone économique à économie d'État dirigée centralement par Moscou.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Aigner.

**M. Aigner.** — (A) Monsieur le Président, deux observations m'ont amené à demander la parole, l'une de mon vieil ami Habib-Deloncle, l'autre de M. le président du Conseil.

J'analyserai tout d'abord les propos de M. Habib-Deloncle, selon lequel notre Parlement devrait donner la preuve de sa modernité en renonçant à l'idée d'un État fédéral pour revenir à la vieille formule politique de l'alliance, en usage au siècle passé. Je répondrai que la modernité de la philosophie européenne consiste au contraire à dépasser l'idée d'État national au sens où on l'entendait au siècle dernier pour prendre des initiatives nouvelles et courageuses. Si exiger un État fédéral est le fait d'esprit et de philosophies sclérosés, que dire de ceux qui ne parviennent pas à s'affranchir des vieilles doctrines inspirées de l'idée de l'État national.

*(Applaudissements sur les bancs des démocrates-chrétiens)*

Je veux bien admettre qu'en France le gaullisme constitue, a constitué dans le passé et restera longtemps encore un élément politique indispensable. Si toutefois cette vieille philosophie du siècle passé devait représenter l'unique base, nous devrions alors attendre jusqu'à ce que cet élément indispensable de force européenne fasse l'objet, en France, d'un processus de liquidation que rien ne pourra plus arrêter.

La deuxième observation qui a provoqué mon intervention a été faite par le Président du Conseil, en sa qualité de ministre fédéral des affaires étrangères. Monsieur le Président, on a dit et redit, mais je tiens à le répéter très clairement ici, que personne ne saurait mettre en doute le moins du monde vos bonnes dispositions à l'égard de l'intégration européenne. Nous connaissons votre passé, nous connaissons vos activités au sein de ce Parlement. Il va sans dire que votre politique est étayée, entre autres, par la conviction sincère qu'elle contribue à poser un jalon de plus dans la voie de l'intégration européenne. Il n'empêche, je le dis très ouvertement, qu'une phrase m'a irrité — je ne puis m'exprimer autrement — peut-être était-elle un lapsus de votre part ; vous nous avez déclaré être convaincu que le traité germano-soviétique constitue un instrument essentiel de l'intégration européenne. Tels sont, je crois, à peu près les termes que vous avez employés.

**M. Dröschner.** — (A) Ce sont là ses propres termes en effet !

**M. Aigner.** — (A) C'est pour cette raison que j'ai demandé la parole. Monsieur le président du Conseil, vous pouvez avoir la conviction que des développements se feront jour, que le traité germano-soviétique

**Aigner**

ne met pas d'obstacle à l'intégration européenne. Mais si vous affirmez qu'il favorise cette intégration, il vous faut, bien entendu, nous indiquer des situations concrètes car, à ce jour, nous n'avons que l'expérience du contraire ; je rappelle à l'Assemblée les questions de M. Jahn.

*(Mouvements divers)*

J'ignore si, depuis lors, vous avez démenti ces propos. Lorsque je songe aux réactions de nos amis de l'extrême gauche, les communistes, à leurs applaudissements, ainsi qu'aux réactions de l'extrême droite, celles des gaullistes par exemple, je ne saurais être convaincu, à moins que l'on ne nous indique clairement où nous conduit cette voie, au lieu d'affirmer purement et simplement que cette politique favorise l'intégration européenne. J'estime pour ma part que c'est tout le contraire.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, ce n'est certes pas dans cette enceinte que nous allons discuter des intérêts allemands. Je sais que nombreux sont ceux, y compris parmi mes amis, qui estiment que si l'Allemagne renonce à ses positions juridiques en ce qui concerne 17 millions d'Allemands — nous ne détenons, en tout état de cause, aucune position de puissance — et que cet abandon conduit réellement à la détente, c'est là un prix que ce reste de l'Allemagne doit payer en tant que conséquence de 1945. Beaucoup de mes amis envisagent les intérêts de l'Allemagne sous cet angle.

Je tiens à le dire tout net : dans cette optique, je comprendrais et j'accepterais cette discussion si la République fédérale — à supposer que ce soit nécessaire et soit dit sans ménagement, même au prix de son existence nationale — était disposée à concevoir l'intégration de l'Europe de sorte que l'établissement de nouveaux systèmes d'ordre puisse aller de pair avec une unification politique de l'Europe. En pareil cas, je n'ajouterais plus rien à cette discussion. Mais de toute façon, nous discuterons au Bundestag la position allemande. A cette tribune, je voudrais simplement évoquer en quelques mots nos préoccupations majeures quant à notre existence nationale. Je ne puis prouver que notre opinion est juste, de même que vous n'êtes pas en mesure, Monsieur le Président, de prouver que votre politique et vos conclusions conduisent à des résultats justes.

Je ne pense pas — et je partage votre point de vue à ce sujet — que ces quatre paragraphes constituent vraiment l'essentiel à l'heure actuelle. C'est maintenant que nous avons à opter pour une voie ou pour l'autre ; en nous engageant dans la voie de la ratification, nous amorcerons une évolution qui affectera l'Europe tout entière et qui décidera vraisemblablement — je ne pense pas exagérer outre mesure en l'affirmant — de la vie ou de la mort de ce continent. Vous avez ouvert la porte vers l'Est, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Les effets ne résident

pas dans ces quatre articles, ni dans l'annexe et ses sept autres points ; les effets résident dans l'enchaînement des faits et des causalités provoqué par ce « partnership » entre la République fédérale et Moscou, et cela de la façon suivante :

Nous en avons tous la preuve aujourd'hui — je voudrais me garder de tout propos excessif — lorsque je songe à certaines discussions entre amateurs d'une exégèse forcenée qui, eux, considèrent ces relations nouvelles d'un point de vue tout autre que politique, je me rends compte que les positions de Moscou et les leurs sont concordantes quant au fait que la puissance économique non seulement de la République fédérale, mais de l'Europe tout entière devient le partenaire le plus intéressant de l'Union soviétique. Je ne citerai pour exemple que le volume global des crédits allemands. Si mes informations sont exactes, ce volume s'élève actuellement à 27 milliards de DM. Parfait, nous pouvons le porter à 30 milliards de DM en faveur des pays de l'Est. C'est tout ce qui intéresse ces derniers ! A leur tour, l'Europe, la France, l'Italie, etc., s'engageront dans cette voie. La puissance financière de l'Europe s'en trouvera liée à d'autres partenaires que ceux que nous avons cherchés jusqu'à présent, j'ai nommé le tiers monde. J'estime que la puissance financière de l'Europe est orientée dans une fausse direction.

Vient alors une deuxième évolution, aux États-Unis, qui résulte automatiquement de la première. Croyez-vous que les États-Unis adoptent une attitude passive à l'égard d'une telle évolution ? J'ai assisté hier à la réunion de notre groupe ; M. Barzel, permettez-moi de vous le dire, s'est rendu dans les capitales de nos partenaires occidentaux ; il a rapporté de Washington un mot qui devrait nous donner à réfléchir. Il a dit : « L'Amérique, même à l'heure actuelle, est disposée à cautionner intégralement l'unification européenne, à condition toutefois, que des projets à court terme soient enfin présentés en vue de l'unification politique ; ce n'est qu'à cette condition que l'Amérique supportera les conséquences économiques d'un tel processus d'intégration et qu'elle s'accommodera de ses conséquences. »

Il importe que ces mesures d'ordre politique soient prises sur le champ, si nous voulons éviter de perdre pied, même à l'Ouest. Je ne crois pas que votre gouvernement suscite en nous ou en Europe aucun espoir de parvenir plus rapidement que jadis, du fait du traité de Moscou, à des résultats dans l'intégration politique. Bien au contraire. C'est le deuxième point, l'évolution aux États-Unis. Vous savez parfaitement, Monsieur Scheel, que l'intégration de l'Europe est tout à fait impossible sans la caution des États-Unis d'Amérique. Celle-ci doit être maintenue. Or, j'estime qu'elle est menacée.

**M: Berhendt.** — (A) C'est avec vous qu'elle est menacée avec la CSU !

**M. Aigner.** — (A) Pourquoi toute cette irritation ? Vous me permettez, je pense, d'exposer mes préoccupations dans une optique autre que l'optique habituelle. Si vous désirez me contredire, vous êtes libre de demander la parole et d'engager un dialogue.

Enfin, nous voyons nettement se dessiner une troisième évolution, non moins dangereuse. Il se peut que votre énervement en soit encore accru, si j'en parle.

**M. Fellermaier.** — Pas si c'est vous qui en parlez, Monsieur Aigner, ce serait ridicule.

**M. Aigner.** — Monsieur le Ministre, vous en faites l'expérience dans votre propre parti, vous le constatez tous les jours, vous pouvez ouvrir n'importe quel journal européen pour y lire : l'aile gauche, l'aile marxiste, la jeunesse, aux yeux de laquelle le communisme est censé remplacer l'idée nationale, croît en ampleur et en agressivité. Les rapports établis avec Moscou, qui, tout au moins en apparence, comportent la suppression d'une certaine tension naturelle, d'un rideau de fer, auront pour effet d'accélérer ce processus, en particulier dans notre peuple, parce que nous sommes en présence d'un vide politique. Telle est notre faute, la faute nationale de l'Allemagne.

**M. Fellermaier.** — (A) Cela, on ne le croit plus que dans la forêt bavaroise !

**M. Aigner.** — (A) Mais vous ne pouvez nier l'absence, à l'heure actuelle, de toute conviction nationale dans le peuple allemand et dans la jeunesse allemande.

Permettez-moi de faire une dernière observation, Monsieur le Ministre ; c'est là que réside mon souci majeur. Je pense que vous avez raison d'affirmer que la Russie est intéressée à avoir la CEE comme partenaire, parce qu'elle espère parvenir à l'hégémonie en Europe par d'autres moyens que ceux qu'elle a employés dans le passé. Si l'URSS aspirait réellement à nouer avec la CEE d'authentiques liens de partenaires — ces gens-là ne sont pas aussi bêtes, Monsieur le Ministre — elle devrait nécessairement savoir que rien n'est plus dangereux pour son propre système d'hégémonie, pour sa dictature — nous en avons fait l'expérience à Prague — que des liens non contrôlés établis avec elle par un partenaire du monde libre. Si cette CEE par le jeu de ses forces d'expansion, il faut le souhaiter, établissait avec Moscou des liens fondés sur la liberté, s'engageant ainsi sur des voies nouvelles, l'URSS aurait tôt fait de calculer le moment à partir duquel son existence serait menacée à tel point qu'elle devrait réagir comme elle a réagi à Prague.

Que souhaitez-vous dans ces conditions ? Vous souhaitez le « partnership ». Or, loin de vous tourner

vers des pays libres membres de la CEE, vous cherchez à l'établir avec une hégémonie qui s'installera lentement, mais sûrement. C'est là, à mon avis, l'évolution la plus dangereuse.

Monsieur le Ministre, je ne puis certes pas vous convaincre aujourd'hui. Je n'ai qu'une prière à vous adresser :

*(Mouvements divers)*

— S'il nous est interdit d'exposer avec franchise nos soucis, nous cessons d'être un Parlement.

Je pense, Monsieur le Ministre, que la sagesse de l'homme d'État se révèle lorsque, décelant une évolution dangereuse, il n'en a pas moins le courage de changer de cap, quitte à affaiblir ses propres positions.

Je ne formulerai qu'une prière : nos préoccupations, que nous vous exprimerons avec plus d'insistance encore au Bundestag, mais que j'évoque ici sous un angle européen, veuillez réellement en tenir compte en votre âme et conscience, y appliquer toute la bonne volonté qui vous anime ; peut-être en arriverez-vous alors à un point où vous serez obligé de reconnaître que vous avez méconnu vos adversaires, de même que M. Rogers, le ministre américain des affaires étrangères, a méconnu son partenaire soviétique à Suez. M. Corona a parlé de détente. Où voyez-vous donc l'ombre d'une détente ? Vous avez vu exactement le contraire de ce que notre gouvernement avait souhaité. Au lieu de s'engager dans la détente, Moscou saisit la moindre occasion pour donner une nouvelle preuve de sa politique d'expansion.

Je pense, Monsieur le Ministre — et je conclus par ces mots — que nous sommes au début d'une discussion que je souhaite longue. Il arrive que le pêcheur place un bel appât au bout de l'hameçon, ce faisant il n'a pas l'intention de nourrir, mais de capturer le poisson ; permettez-moi seulement de souhaiter que vous vous en rendiez compte.

*(Applaudissements sur les bancs des démocrates-chrétiens)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Dewulf.

**M. Dewulf.** — (N) Monsieur le Président, permettez-moi, en tant que dernier orateur inscrit dans ce débat particulièrement intéressant sur l'union politique de l'Europe, de situer la discussion à un autre niveau, en m'inspirant non pas de conceptions théoriques ou utopiques, mais bien — conformément aux idées développées par M. Habib-Deloncle — en me fondant sur les réalités auxquelles l'Europe politique des Six doit faire face.

La première réalité à laquelle le monde moderne est confronté est le problème dramatique des pays en voie de développement. Au moment même où com-

**Dewulf**

mençait hier, notre session annuelle, s'ouvrait à New York la 25<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Nations unies. Il n'entre pas dans mes intentions d'entamer un débat sur les Nations unies, mais notre dossier sur l'Europe et sur certaines de nos obligations dans le monde comprend également les problèmes qui figurent actuellement à l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations unies. Il s'agit des obligations que les pays du monde entier, et à plus forte raison les pays riches, entendent assumer dans le cadre de la deuxième décennie du développement des Nations unies.

Je ne vais pas vous exposer maintenant ces problèmes mais le dossier en question touche directement aux traités de Rome, à notre union économique et à nos relations économiques extérieures. Il concerne également notre union monétaire et nos possibilités financières. De quelle manière les Six témoignent-ils de leur unité à l'Assemblée des Nations unies ? Ce sont des questions réalistes qui demandent à être résolues rapidement. Demain, nous aurons l'occasion d'y revenir de manière plus approfondie grâce à l'excellent rapport élaboré par M. Triboulet. La responsabilité de l'Europe dans le monde, les obligations que l'Europe en devenir entend assumer sur le plan mondial ne sont pas du même ordre que celles des grandes puissances, car celles-ci jouent un rôle politique. Nos obligations doivent s'inscrire dans la ligne de nos traditions ; en d'autres termes, elles doivent tendre à faire régner dans ce monde une plus grande justice et à le rendre plus humain.

Étant donné que le président du Conseil et le président de la Commission européenne se trouvent encore parmi nous, je tenais, en tant que dernier orateur inscrit, à présenter ces quelques observations sans pour autant entrer dans les détails.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Scheel.

**M. Scheel, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'issue de cette longue journée de délibérations vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'il est extrêmement difficile à un président du Conseil de ministres de répondre dûment à tous les arguments qui ont été avancés au cours du débat ; c'est non seulement difficile, mais aussi impossible. C'est pourquoi je voudrais, dès le début, vous prier de m'en excuser et de m'accorder une dispense générale si, en m'efforçant de répondre à la plus grande partie des questions qui m'ont été posées aujourd'hui, j'ometts de parler de certaines d'entre elles. Je puis toutefois vous assurer que le Conseil de ministres procédera à un examen attentif du procès-verbal du présent débat et qu'il ne manquera pas d'étudier les nombreuses suggestions qui ont été faites aujourd'hui.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de répondre à mes deux collègues allemands qui ont

pris la parole en dernier lieu. Je tiens à les remercier de ne pas avoir anticipé ici sur la discussion du traité conclu avec l'Union soviétique, discussion qui n'a même pas commencé au Bundestag. Nous aurions probablement fait fort mauvaise impression dans notre Parlement national si nous nous étions lancés tous les trois — puis par la suite avec le renfort de M. Kriedemann et d'autres encore — dans la discussion du traité que Bonn a conclu avec Moscou. Pour cette seule raison déjà, je crois que c'est une bonne chose que d'y avoir renoncé. Cela ne m'empêchera toutefois pas de donner tout à l'heure quelques informations à ce sujet, mais seulement dans la mesure où elles sont en rapport avec les problèmes européens ou avec les préoccupations européennes.

M. Aigner a déclaré qu'il ne contestait pas ma bonne foi. Une telle déclaration témoigne de sa générosité. Mais il sait certainement que je n'ignore pas qu'en politique, la foi peut parfois sauver, mais qu'elle ne sauve pas toujours. Disons que je me suis attaché à faire un examen de conscience critique de tous les actes que j'ai accomplis dans le passé.

Je voudrais, dans ce contexte, relever un aspect sur lequel vous avez vous aussi, porté un jugement positif, à savoir que ce traité de Moscou ne peut avoir un sens pour nous, Européens, que s'il contribue réellement à la détente, c'est-à-dire s'il constitue réellement un élément d'une véritable politique de paix. Sur ce point, nos vues concordent.

Vous m'avez ensuite fait part d'un grand nombre de préoccupations, qui se manifestent peut-être chez vous avec une acuité plus grande que chez d'autres. Ne croyez toutefois pas que ces préoccupations soient, dès qu'elles sont exprimées, considérées comme autant de paroles semées dans le vent ! Ce ne serait assurément pas la bonne manière de participer à un débat parlementaire. Au contraire, dans nos délibérations, nous tiendrons, comme toujours, compte de ces préoccupations.

M. Jahn a demandé si, au cours des négociations de Moscou nous nous sommes fondés sur le fait — et l'avons fait valoir — que la CEE constitue pour nous une association, à laquelle nous avons adhéré et voulons continuer d'appartenir, association impliquant une intégration croissante à laquelle nous coopérons. C'est dans cet esprit que nous avons négocié. Ce fut, pour ainsi dire, la base des négociations et aussi des résultats obtenus, dans toute l'acceptation de ce terme.

J'aborderai tout à l'heure, en réponse à d'autres questions, le problème COMECON — CEE. Permettez-moi néanmoins de faire tout de suite une remarque à M. Aigner. Il a parlé de l'intégration et de la possibilité d'un effet de désintégration. Il est une chose, je le crois, que l'on ne peut nier, même en analysant les problèmes de manière superficielle : la tentative de conclure un traité entre

**Scheel**

la république fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique, qui a été faite en consultation très étroite et en maintenant des contacts permanents avec tous les alliés de l'Allemagne, a d'ores et déjà démontré son effet d'intégration dans la mesure où elle a été, au cours des dernières années, l'un des rares événements qui ait été accueilli favorablement tant à l'Ouest qu'à l'Est et qui ait été approuvé par les divers camps politiques. A mon avis, cette constatation ne fait pas précisément la preuve que cette tentative pouvait avoir un effet de désintégration ; au contraire, elle indique et prouve que cette tentative recèle des possibilités, des chances d'intégration, et ce dans maints domaines.

Monsieur le Président, je viens de parler en homme réaliste : en politique toute tentative de quelque importance faite à un niveau élevé recèle des dangers et ouvre des possibilités nouvelles. Il s'agit de connaître ces dangers, de les éviter en mettant toutefois à profit les possibilités d'ouverture lorsqu'elles se présentent. Discuter après coup des occasions manquées est une habitude particulièrement prisée, et les hommes politiques le font aussi. Mais le monde n'est pas plus avancé pour autant ! Le monde ne bouge que si les occasions sont mises à profit lorsqu'elles se présentent et sont réellement exploitées, avec la prudence qui s'impose dans le domaine politique. Voilà tout ce qu'il y avait derrière cette décision ! Je voudrais toutefois interrompre là la discussion que j'ai avec mon collègue allemand, puisque M. Aigner m'a déjà dit qu'elle se poursuivrait au Bundestag. J'escomptais d'ailleurs fermement, M. Aigner, qu'il en serait ainsi.

(*Sourires*)

Je voudrais procéder un peu par ordre et commencer maintenant à répondre aux déclarations faites par M. Furler. Il a évoqué un aspect très important et son intervention était centrée sur l'idée suivante : nous ne devrions pas trop critiquer les lacunes mineures, encore qu'elles mériteraient de l'être. Ce qui est important, c'est de maintenir la dynamique de l'évolution et de la stimuler autant que possible, de faire par conséquent tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à l'élargissement de la Communauté et, par ailleurs, pour promouvoir son approfondissement, c'est-à-dire son développement vers une union économique et monétaire. Aux yeux de M. Furler, l'élargissement était presque plus important encore, du moins du point de vue chronologique. Il faut que l'élargissement de la Communauté soit réalisé maintenant. Je ne sais pas si, en ma qualité de président du Conseil, je ne vais pas commettre une erreur, ni si je suis couvert, mais, à mon avis, il faut que les pays candidats soient devenus, à la fin de l'année prochaine, membres de la CEE.

(*Applaudissements*)

M. Servais a, lui aussi, déclaré que nous devons maintenant poursuivre cet objectif en commun.

L'idée de M. Furler d'imposer des délais n'est pas mauvaise, encore que nous sachions tous, par notre vie privée, ce que les délais peuvent avoir de contraignant. Une chose est certaine : dans le passé, en réalisant la CEE, ces délais gênants, qui nous ont contraints à tenir de longues et épuisantes séances de nuit, nous ont néanmoins permis d'aboutir à certains résultats que nous n'aurions peut-être pas atteints aussi vite s'il n'y avait pas eu de délais. Dans un souci d'équité, il fallait le signaler.

Je voudrais maintenant vous donner les quelques informations promises sur le traité pour répondre à une observation faite par M. Berkhouwer au début de son intervention et reprise ensuite par M. Aigner. Il est évident que ce traité n'est pas une affaire nationale, mais bien une affaire spécifiquement européenne. Aussi est-il légitime qu'il en soit débattu au sein de ce Parlement. Comment pourrait-il d'ailleurs ne pas le faire s'il est conscient de sa responsabilité politique ? M. Corona a insisté tout particulièrement sur cet aspect du problème. Dans ce contexte, certaines questions concrètes ont été posées et je tiens à y répondre.

En premier lieu : qu'en a-t-il été des consultations ? En quelques mots, je dirai que nos partenaires ont été tenus au courant dès que l'idée de ces négociations a germé.

Par un souci d'honnêteté intellectuelle, je me dois néanmoins de dire que ce n'est pas le gouvernement auquel j'appartiens actuellement qui a eu, le premier, l'idée de parvenir à des règlements négociés avec l'Europe orientale ; je précise toutefois : cette idée a germé dans un gouvernement dont j'ai également fait partie.

(*Sourires*)

Toujours est-il que l'idée existait déjà auparavant. Elle a donc été développée depuis longtemps pour se traduire maintenant en réalité concrète. Au cours de cette période de gestation, nous avons toujours tenu nos partenaires au courant de l'évolution. Vers la fin des négociations, nous sommes passés du stade des informations à celui des consultations, qui sont devenues quotidiennes, et il n'aurait pu en être autrement. En effet, en concluant un traité qui implique, également pour nos partenaires, des risques mais aussi des possibilités nouvelles, il fallait qu'il y ait entre eux et nous une synchronisation parfaite à toutes les phases. Et il en a été ainsi à tous les niveaux.

On m'a ensuite demandé pour quelles raisons l'Union soviétique était intéressée à la conclusion d'un tel traité. On peut avancer — et on en discute énormément — des tas de raisons plausibles, y compris des raisons de politique intérieure de l'Union soviétique. Il y a aussi la crainte de la



**Scheel**

Chine, donc la tentative de rechercher la sécurité sur le flanc occidental pour être mieux armé contre l'immense danger que représente la Chine.

**M. Fellermaier. — Suez ?**

**M. Scheel.** — (A) Il serait un peu trop compliqué de se lancer en ce moment dans un débat sur le Proche-Orient qui revêt de multiples aspects. Je crois préférable de ne pas courir le risque de m'aventurer trop loin dans les problèmes de politique mondiale, car je veux m'en tenir aux problèmes de politique européens. Plusieurs orateurs ont avancé l'hypothèse selon laquelle l'Union soviétique envisagerait de renforcer ses relations économiques avec les pays du monde occidental. Il est très facile d'en expliquer les raisons. Chacun peut se rendre compte, et les dirigeants soviétiques sont les premiers à l'admettre dans leurs discussions internes, que, sur le plan économique, l'Union soviétique est en retard par rapport au monde occidental et qu'elle s'efforce de combler ce retard. La question est de savoir comment. Dans le domaine des sciences et de la technologie, l'Union soviétique est très avancée. Elle est capable d'envoyer des hommes dans l'espace et d'accomplir beaucoup d'autres exploits que, pour des raisons diverses, nous n'avons pas encore réussi à accomplir. Mais dans le domaine des techniques de production, en matière d'organisation économique et aussi de financement de grands projets économiques, l'Union soviétique accuse un grand retard sur nous.

Quoi de plus naturel que de s'interroger sur la manière de compenser ces lacunes ? Tout naturellement, en coopérant davantage avec les pays qui sont à la pointe du progrès dans ces domaines ! Jusque-là, nous sommes d'accord.

Mais pour nous se pose maintenant la question de savoir si une telle coopération est utile ou nuisible à la paix en Europe. Voilà la question essentielle. Et on peut y apporter différentes réponses. Il y a des personnes qui prétendent qu'il ne faut à aucun prix nouer des relations avec les communistes, qu'il est tout au plus permis de faire de temps à autre un séjour sur l'une des plages de la mer Noire. Mais il ne saurait être question de leur livrer ne fût-ce que de la farine ou des céréales. Je ne suis pas du nombre de ces personnes.

Je suis d'un tout autre avis. Je crois que la cause de l'établissement d'une paix durable en Europe sera mieux servie en instaurant, en plus de l'intégration croissante de l'Europe occidentale, une coopération entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. Il faut partir de l'idée qu'en Europe, il y aura, pour longtemps encore, des pays connaissant des régimes différents. Et je crois que cette situation de fait se prolongera. En ce qui me concerne, je n'ai en tout cas pas l'intention de faire quoi que ce soit pour modifier les structures libérales de notre société,

reposant sur un ordre économique et politique libéral.

Il n'empêche que nous ne pourrions sauvegarder la paix que si nous réussissons à instaurer en Europe — où la situation que je viens de vous décrire existe — une coopération entre des pays connaissant des régimes différents, c'est-à-dire entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est.

Voilà l'une des raisons qui sont à la base du traité. Les Soviétiques se sont dits qu'ils avaient déjà noué les premières relations. Et l'un de nos collègues français vient de rappeler à juste titre que la France met en œuvre une politique identique, non seulement depuis quelques semaines ou quelques mois, mais depuis des années et ce, pour les mêmes considérations de politique générale. La France a non seulement conclu des traités, mais créé également des organisations efficaces — ici je fais un tout petit intermède — dont le but est de promouvoir les échanges économiques. Cet intermède, je ne le fais que pour dire que le travail de ces organisations n'est pas encore aussi efficace que d'aucuns le souhaitent légitimement. Par conséquent, ces problèmes ne sont pas nouveaux. Nos amis italiens se sont, de manière pratique, efforcés, conformément à leur tempérament, de rechercher la coopération économique moins dans la conclusion de grands traités que dans la réalisation immédiate de projets isolés. Le processus est engagé et c'est dans cette direction que nous nous sommes efforcés d'agir.

On n'omet jamais de parler d'opérations et de crédits portant sur des milliards. Et M. Aigner vient de déclarer qu'il serait peut-être fâcheux, sur le plan politique, que l'un ou l'autre pays relève le montant maximum de garantie pour les opérations d'exportation ou les opérations de coopération économique avec l'Union soviétique.

Il faut se rendre à l'évidence : en l'occurrence, même si les échanges de marchandises augmentaient — et même si, pour certains grands projets isolés, les crédits étaient accordés pour une durée plus longue que ce n'est le cas à l'heure actuelle — nous n'accorderions pas une faveur exceptionnelle aux pays d'Europe orientale. Nous ne leur accorderions rien de plus que les avantages que nous consentons normalement et quotidiennement à tous les pays du monde libre dans le cadre de nos relations économiques ! Aucune réglementation particulière de quelque nature qu'elle soit. En d'autres termes, ces opérations gigantesques portant sur des milliards, qui parlent tellement à l'imagination — et qui figurent précisément à la « une » de certains journaux qui, parce qu'ils sont le plus souvent lus dans les tramways, sont imprimés en caractères énormes, afin qu'on puisse quand même les lire dans ces conditions relativement difficiles — ces opérations gigantesques portant sur des milliards, disais-je, ne constituent pas l'aspect primordial de la question.

(Sourires)

**Scheel**

Cet aspect, c'est sur le plan politique qu'il faut le chercher. Et j'en viens maintenant aux préoccupations qui ont été exprimées à ce sujet. L'importance politique du traité ne réside pas dans le fait que quatre de ses articles sont consacrés au *statu quo* territorial, mais bien dans les possibilités qu'il offre et plus précisément dans la mesure où nous saurons en tirer parti en commun.

J'en arrive maintenant à la question posée par M. Berkhouwer sur la CEE et le COMECON, question également abordée par M. Jahn. Je crois avoir déjà dit ce matin que les relations avec le COMECON jouent évidemment un rôle dans une telle évolution. Ces relations constituent un problème. J'ai déclaré ce matin qu'il s'agissait d'un problème car ses relations soulèvent réellement des difficultés. Le COMECON a des structures différentes de celles de la CEE. Il n'en reste pas moins que c'est une organisation communautaire pour les questions économiques. Nous savons — il n'est pas besoin de procéder à des études approfondies pour le vérifier — que cette organisation est fondée sur une certaine hiérarchie. Je peux ajouter très prudemment que dans notre organisation, dans notre Communauté, les partenaires se trouvent pour ainsi dire sur un pied d'égalité. Si les États-Unis d'Amérique faisaient partie de la Communauté, un problème analogue se poserait peut-être à nous. Mais dans la Communauté, tous les partenaires sont égaux. Je voulais simplement dire que, à cet égard, il y a évidemment un problème. Le système du COMECON est quelque peu différent, mais c'est une réalité et l'on ne saurait nier les réalités. Il ne faut toutefois pas commettre des erreurs d'appréciation. Il faut considérer froidement les réalités. Il y a des différences entre le système du COMECON et le nôtre. On ne peut les nier. Pour ma part, je ne l'ai jamais fait et ne le ferai jamais. Je le dis à titre d'information.

J'en viens maintenant à quelques remarques faites par M. Habib-Deloncle. Il a déclaré — et je lui en sais naturellement gré — qu'il se considérait comme le parti du Conseil. J'ai été fort soulagé d'apprendre, au cours des débats, que d'autres partis n'abandonnent manifestement pas le Conseil au seul parti de M. Habib-Deloncle, car sinon il y aurait temporairement une minorité au Conseil. Mais grâce au ciel, il n'y a au Conseil ni partis gouvernementaux ni partis d'opposition ; il se compose de partis qui examinent, avec la même rigueur critique, les travaux du Conseil — mais, d'autre part, ce sont aussi des partis qui, sans exception, sont également disposés à apprécier objectivement ces travaux et d'adresser au Conseil, lorsqu'il le mérite, quelques paroles aimables. Si tel était le cas dans les gouvernements nationaux, les membres de ces gouvernements seraient bien plus heureux qu'ils ne le sont en temps normal, dans l'exercice de leur mandat.

M. Habib-Deloncle a également demandé si ces aspects européens avaient été évoqués au cours des

négociations. Je puis répondre par un oui très affirmatif à cette question. Par ailleurs, il a posé une question, qualifiée de délicate par un autre orateur, concernant les relations entre la République fédérale et la DDR, ainsi que les implications qui en résultent au regard des traités de Rome.

À ce propos, il y a lieu de dire que, dans le processus d'évolution qui est désormais en cours en vue de régler les problèmes de Berlin, la question des relations entre les deux parties de l'Allemagne va certainement revenir à l'avant-plan. Il se pourrait néanmoins que cela prenne un certain temps. Nous ne voulons d'ailleurs pas brusquer les choses. Nos offres et nos propositions sont toutefois connues : il s'agit des 20 points que nous avons présentés à Kassel.

Nous croyons que le problème de la situation de la DDR sur le plan international — tout comme le problème des relations entre cet État et la CEE — ne se posera pas vraiment dans le cadre de nos entretiens sur les relations entre les deux parties de l'Allemagne. La CEE en particulier n'est pas encore concernée par ce problème car nos échanges restent soumis aux règles définies dans les traités et dans les protocoles annexes. Et il est hors de doute que la République fédérale d'Allemagne s'en tient — et je peux le dire, revenant une fois encore au sujet que j'ai évoqué précédemment — dans ses relations avec l'Europe orientale, strictement aux normes qui lui ont été, une fois pour toutes, imposées dans le cadre de la CEE. C'est l'évidence même. En d'autres termes, nous respecterons, dans nos relations commerciales, les règles que nous imposent les traités.

M. Habib-Deloncle avait encore évoqué un autre aspect politique. Cette question me permet, Dieu soit loué, de sortir peu à peu de mon rôle de ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Il a donc évoqué un aspect politique qui relève de la compétence de la Communauté en tant que telle, à savoir la présence des États-Unis en Europe, sur laquelle dirais-je, il n'a pas voulu s'appesantir. Je ne puis approuver ce point de vue. À mon avis, cette présence ne peut laisser personne indifférent. Pour ma part, je considère qu'elle est un élément intangible d'une structure équilibrée de sécurité en Europe.

(*Applaudissements*)

En d'autres termes, le départ de troupes américaines mettrait en danger la sécurité de l'Europe, car il en résulterait un déséquilibre.

Au cours des conventions que j'ai eues avec certaines personnalités politiques russes, je leur ai toujours dit, lorsque ces problèmes étaient abordés : vous parlez toujours des réalités, dont il faut tenir compte

**Scheel**

et s'inspirer. Il n'en reste pas moins que, depuis la dernière guerre, une réalité demeure — parce que les Européens n'ont pas été en mesure de la changer — et c'est que les États-Unis sont, en Europe, un élément d'un système équilibré de sécurité. C'est ainsi, je le crois, qu'il faut voir les choses.

Que l'on soit disposé, en se plaçant sous cet angle, à se préoccuper sérieusement de la question d'une réduction équilibrée des troupes dans les deux camps, c'est naturel. L'OTAN a, elle aussi, fait une déclaration en ce sens. Je crois que nous aurions un nouvel élément de détente si nous parvenions à obtenir que les deux camps, à savoir les pays faisant partie de l'OTAN et les pays du pacte de Varsovie, discutent sérieusement de cette question.

J'en viens maintenant aux déclarations faites par mon collègue et ami Fernand Dehousse. Il a demandé si la CEE allait désormais être formellement reconnue — ou pouvait l'être — par les pays du pacte de Varsovie. Je ne puis donner aucune information pertinente à ce sujet. En tant qu'homme politique, je ne peux que m'efforcer de décrire une tendance et d'exprimer nos espoirs en la matière. J'ai l'impression, surtout depuis les événements qui se sont produits au cours des derniers mois, que les partenaires du pacte de Varsovie en sont arrivés à apprécier d'une manière réaliste la situation en Europe, et en particulier les relations dans le cadre de la CEE. Vous savez — si vous ne le saviez pas encore il y a quelques semaines, vous l'avez appris par moi — qu'à la fin de l'année prochaine — je vous ai dit tout à l'heure que je suis optimiste — la CEE se composera de dix pays membres, qu'elle sera devenue une union économique en quelques années et une union monétaire dans dix ans, voire même beaucoup plus tôt. J'en viens maintenant à une interpellation — vous voyez, Monsieur Burgbacher, je relève également les interpellations, et vous m'avez interpellé en disant « c'est trop tard » — et je peux vous dire que je suis d'accord avec vous. Mais lorsqu'on s'impose des délais, c'est pour les raccourcir. C'est en tout cas l'expérience que nous avons faite dans la CEE. Si nous affirmons par conséquent que l'union monétaire devra être réalisée dans dix ans, il faudra que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à cet objectif en moins d'années. Les pays du pacte de Varsovie le savent ; conscients du fait que tous les membres de la CEE ont l'intention non pas de freiner, mais d'accélérer l'intégration européenne et qu'ils s'efforcent tous d'en arriver à une coopération politique plus poussée, ces pays vont devoir, je pense, donner à l'avenir de nouvelles orientations à leur politique. Je suis convaincu qu'ils devront compter avec la CEE comme interlocuteur. En temps normal, on a toutefois une attitude amicale envers les interlocuteurs et on entretient avec eux — quelle que soit la formule consacrée — des relations formelles de bon voisinage. Mais je n'exprime là qu'un

espoir. C'est ce que j'avais à dire sur le premier point.

Venons-en au second point. M. Dehousse a parlé de la coopération politique au sein de la CEE et fait maintes critiques, en ayant toutefois soin de m'y préparer amicalement, je dirai presque moralement. Si j'ai pu les supporter, c'est grâce aux talents d'orateur de M. Dehousse. Je vous remercie infiniment pour cette préparation psychologique ! Je voudrais répondre en une phrase seulement à ces critiques. Ne pensez pas que nos propositions relatives à la coopération politique des États membres de la CEE se limitent aux conversations occasionnelles qui ont lieu entre les ministres des affaires étrangères. Je tiens certes en haute estime mes collègues de la CEE de même que j'apprécie toute conversation que j'ai avec eux, mais je ne voudrais pas que l'avenir politique de la CEE dépende de telles conversations, même si elles sont peut-être extrêmement enrichissantes pour l'esprit. Il faut au contraire que ces conversations soient, et c'est là l'idée-force qui est à la base de nos réflexions, préparées, que leur contenu soit significatif, qu'elles soient de qualité et qu'elles soient — c'est une louange que j'adresse à la bureaucratie d'ordinaire tant décriée — préparées par les experts de la même manière que sont préparées les décisions politiques des gouvernements nationaux.

Toutefois, en plus des conversations entre les ministres des Affaires étrangères, il y a la consultation permanente. Il y a le comité politique, les réunions des directeurs, il y a les personnes chargées par chacun des pays de nouer des contacts de cette nature et il y a des réunions régulières des comités. Ces consultations permanentes aboutissent tout naturellement à une institutionnalisation. Elle a déjà commencé avec le comité politique, bien qu'on ne l'appelle pas par son nom. Si je charge, dans les ministères des pays membres, un fonctionnaire donné d'une tâche déterminée qui l'amène à coopérer à des intervalles très rapprochés avec d'autres fonctionnaires, je crée une institution, dont les coûts sont assumés par les différents pays et qui n'ont donc pas à être supportés par la Communauté. Voilà comment les choses se passent en réalité.

Il en résultera forcément quelque chose, pour autant que la coopération politique puisse aboutir à des résultats, c'est-à-dire aller dans la direction que les peuples veulent imprimer à la coopération politique, dans le but précis de faire l'union politique de l'Europe, donc une union européenne. Cet objectif, nous n'avons pas renoncé à l'atteindre. Ce serait une erreur de nous lancer maintenant dans une querelle dogmatique, et en cela, j'approuve M. Habib-Deloncle. Au contraire, il faut suivre une voie pratique, en progressant pas à pas. Je suis convaincu que nous pouvons le faire de concert avec le Parlement européen. Le Parlement européen va devoir

## Scheel

— et ce sera là ma réponse à M. Corona — jouer un rôle important dans cette évolution. Le dynamisme en politique n'existe pas dans les bureaux de fonctionnaires, même si on y crée les conditions préalables à ce dynamisme ; le dynamisme n'existe qu'au sein du Parlement et dans une discussion politique libre.

Après la phase initiale de la coopération politique, nous allons poursuivre nos efforts. Dans leur rapport, les ministres des Affaires étrangères ont demandé à être chargés de continuer à étudier ces problèmes. Il n'est donc pas question de stagnation. Dès que nous aurons étudié le rapport et que la première consultation aura été entamée, les ministres des affaires étrangères s'inquiéteront déjà de la poursuite des travaux. Du fait qu'en Europe, les institutions sont sacro-saintes, que s'y manifeste la tendance à en discuter et que l'on y a la faiblesse de se quereller à leur propos, il va falloir, j'en suis sûr, que les ministres des affaires étrangères s'entretiennent également, dès que les préliminaires seront achevés, des institutions. Et Dieu sait s'il y a matière à en discuter.

J'en viens maintenant aux observations faites par M. Bersani qui, en sa qualité d'avocat de la Commission, a demandé pourquoi nous n'avions pas mis davantage l'accent, dans notre rapport, sur la coopération de la Commission. Si je ne m'abuse, il est dit dans ce rapport que la Commission sera chargée de la coopération politique dès que celle-ci touchera à des problèmes intéressant formellement la Communauté économique européenne.

J'ai déclaré ce matin — en m'écartant, sans en être aucunement autorisé, de la version écrite de mon discours — devant le Parlement qu'à mon avis, la plupart de ces problèmes concernent la Communauté économique européenne. En d'autres termes, on dit de manière très restrictive ce qui pourrait en pratique aboutir à une coopération étroite ; j'ajoute néanmoins que nous devons freiner quelque peu la Commission, car elle dispose d'un appareil gigantesque qui risque de nous influencer par la suite. Par conséquent, l'évolution se poursuit, par la force normale des choses, dans la bonne voie. Je ne le dis que parce que je suis convaincu que vous n'avez pas sérieusement redouté que la position de la Commission soit menacée. J'ai moi-même observé, au cours des dernières semaines, le comportement de la Commission et je me dois de dire que je n'en ai pas précisément retiré l'impression que sa position était menacée ; nous pourrions toutefois nous entretenir de ce problème plus tard avec la Commission elle-même.

Un autre aspect important, qui nous concerne tous, est l'allusion lourde de sens que vous avez faite à propos de notre politique dans le bassin méditerranéen. Je m'inquiète de la situation nouvelle qui

règne dans le bassin méditerranéen, et notamment de la poursuite du conflit du Proche-Orient, qui pourrait modifier les rapports de force en présence et s'aggraver encore. C'est pourquoi il est du devoir de la Communauté d'avoir une politique dans le bassin méditerranéen. La République fédérale est devenue, en adhérant à la CEE, un pays riverain de la Méditerranée, ce qu'elle n'avait jamais été auparavant. Elle doit, tout comme les pays classiques du bassin méditerranéen, chercher à résoudre les problèmes qui s'y posent et agir. Il nous est impossible d'intervenir dans le conflit du Proche-Orient ; nous ne pouvons même pas élaborer de bonnes formules pour y mettre fin. Mais nous pourrions sans aucun doute faire quelque chose, à savoir contribuer à la stabilisation de la situation économique des pays du bassin méditerranéen afin que cette situation économique stable débouche sur la stabilité politique. Dans cette mesure, votre question était pertinente. Je sais que la Commission se préoccupe du fait que nous n'avons pas, dans le bassin méditerranéen, de philosophie politique allant au delà de la conclusion éventuelle d'accords d'association avec l'un ou l'autre pays et prenant en considération d'autres aspects que celui des agrumes. Il nous appartient au contraire d'élaborer une philosophie qui place les problèmes politiques à l'avant plan de nos réflexions. Je suis convaincu que la Commission saura élaborer une telle philosophie et que nous parviendrons à la mettre en pratique.

Vous avez alors proposé, M. Bersani, d'élaborer un mémorandum sur cette question ; je suis toutefois d'avis que nous devrions attendre les résultats des travaux en cours avant de nous préoccuper d'un mémorandum. Le Conseil n'a pas encore délibéré sur ces questions et je devrai reparler de tous ces problèmes avec mes collègues. Une multitude de questions et de suggestions sont en cours d'examen et il faudra, d'une manière ou de l'autre, que nous y donnions suite.

Monsieur le Président, j'ai déjà retenu beaucoup trop longtemps votre attention et ne dirai, en conclusion, que quelques mots. Je tiens d'abord à vous remercier et à vous dire en toute franchise que j'ai été très heureux de participer à la séance d'aujourd'hui. Au cours des présentes semaines, l'Europe suit de très près, en raison de la menace qui résulte, pour notre sécurité, du conflit du Proche-Orient, les actions des Européens eux-mêmes. On observe leur solidarité à maints égards, par exemple aussi dans les affaires d'enlèvement d'otages, et l'on voit dans quelle mesure les Européens sont réellement disposés à faire preuve de solidarité. Les hommes désirent ardemment le rétablissement d'un ordre meilleur en Europe. Mais un ordre meilleur implique nécessairement une intégration plus poussée des pays qui coopèrent pour atteindre cet objectif. Dans ce Parlement, il apparaît toutefois plus nettement qu'en tout autre lieu combien sont immenses les

**Scheel**

tâches dont on peut sans doute parler à la légère, mais qui n'en continueront pas moins de s'accumuler jusqu'au parachèvement de notre Communauté et à son élargissement à dix membres. Mais il apparaît ici aussi à quel point il est important que l'Europe soit construite sur une base démocratique. Ici se manifeste le dynamisme inhérent à toute forme de gouvernement reposant sur la démocratie parlementaire. Nous devrions en tout cas faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi. J'ai senti aujourd'hui que ce dynamisme produit des effets et qu'il peut également rayonner sur la population de l'Europe. Je suis pleinement conscient des difficultés qui nous attendent, mais j'ai constaté aujourd'hui, à ma grande satisfaction, que les collègues qui ont pris la parole au cours du débat ne se sont pas arrêtés à des questions techniques de détail, mais ont au contraire placé les problèmes qui les préoccupent dans un large contexte politique, le seul dans lequel ils puissent être résolus. C'était, je le crois, de bon augure que M. Dewulf ait insisté, en conclusion du débat de ce jour, sur le fait que non seulement les Européens eux-mêmes nous aideront si nous coopérons, mais que le monde entier, et notamment les pays en voie de développement, s'attendent à ce que nous coopérons en vue d'accroître notre potentiel et de pouvoir ainsi consacrer davantage d'énergies à la solution des problèmes qui se posent aujourd'hui au monde.

*(Vifs applaudissements)*

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion sur les questions orales et la déclaration du président du Conseil des Communautés européennes est close. Je le remercie une fois encore de l'effort qu'il a fait en assistant à tout le débat.

#### 7. Budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du rapport de M. Aigner, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur un projet de budget supplémentaire n° 1 des Communautés européennes pour l'exercice 1970 établi par le Conseil (doc. 109/70).

La parole est à M. Aigner qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Aigner, rapporteur.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai bref. Le budget supplémentaire n'est nullement contesté ; je crois qu'il a été adopté à l'unanimité.

Il s'agit pour l'essentiel que nous donnions notre accord à une partie des demandes de la Commission,

que nous les acceptions telles que le Conseil des ministres les a approuvées. Je me dois de dire que la Commission a proposé 99 emplois et que le Conseil n'en a approuvé au total que 39.

Permettez-moi de faire encore deux brèves remarques, l'une adressée à la Commission et l'autre au Conseil.

Monsieur le Président, nous avons affaire ici à un budget supplémentaire. Cette procédure n'est pas prévue dans le traité. Il est cependant évident que cette procédure doit être adaptée aux procédures normales d'adoption du budget. Il est donc, à mon avis, inadmissible qu'il faille six mois pour que nous puissions adopter ce budget. J'invite donc le Conseil à respecter les délais de la procédure budgétaire normale.

Je formulerai une remarque à l'adresse de la Commission : Monsieur Coppé, j'ai l'impression que toutes les demandes concernant les emplois dont vous avez besoin, n'ont pas été satisfaites. Vous avez parfaitement motivé ces demandes. Il est dommage que le Conseil n'en ait pas examiné les motifs, qu'il n'ait pas dit pourquoi il n'a pas donné satisfaction à la totalité de ces demandes ou tout au moins à la majeure part d'entre elles. Cependant, Monsieur Coppé, j'ai l'impression que la mobilité à l'intérieur de la Commission laisse à désirer. Nous l'avons souvent réclamée. Vous devez avoir le courage de créer dans vos directions générales des groupes spécialisés. Et lorsque des tâches spéciales doivent être accomplies dans un domaine ou l'autre, il faut que le personnel soit suffisamment mobile et puisse être regroupé. Vous ne pouvez pas pour chaque tâche nouvelle redemander de nouveaux effectifs. Trop de temps s'écoule avant que vous ne puissiez les obtenir. La procédure d'approbation dure trop longtemps et les tâches en souffrent. La mobilité doit être accrue.

Je formulerai encore une deuxième remarque et je prie la Commission d'y prêter attention. Nous savons qu'à différents niveaux, notamment celui du personnel supérieur de direction, le travail connaît de véritables goulots d'étranglement. En revanche, des bataillons entiers, dirais-je, sont sous-occupés. Vous devez avoir le courage de déléguer les responsabilités. Nous aboutirons à une insupportable frustration si l'on ne procède pas à une délégation des responsabilités à tous les niveaux. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que règne, dans un corps de fonctionnaires aussi gigantesque, la joie au travail, si vous ne déléguez pas de responsabilités. Cela n'a aucun sens que certaines personnes croient devoir assumer toutes les responsabilités, alors que d'autres souffrent de ce déséquilibre. Une administration moderne doit veiller tout particulièrement à obtenir une répartition équitable en ce qui concerne les responsabilités, les compétences et l'exécution des tâches. Il était difficile de mener heureusement à bien l'opération

**Aigner**

que constitue la fusion des Communautés ; on n'en est pas encore venu tout à fait à bout. Le changement des membres de la Commission a donné lieu à une autre répartition des compétences. Je crois que l'on doit laisser à la Commission le temps d'en finir avec ces problèmes. Mais je prie instamment la Commission de redoubler d'efforts pour les résoudre.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission de Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je remercie M. Aigner de son rapport favorable, ainsi que des réflexions qu'il a présentées au sujet du délai, qui devrait être plus court, et au sujet de certaines améliorations qui pourraient être apportées sur le plan du personnel.

J'espère pouvoir discuter prochainement avec lui, en commission, notamment des questions relatives à la mobilité et à une extension de la délégation, dont il nous a parlé et qui seraient de nature à améliorer le fonctionnement de nos institutions tout en augmentant la joie au travail. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question. Je sais que M. Aigner suit attentivement nos travaux. Je le remercie de son apport constructif.

Monsieur le Président, si le Parlement suit la Commission, nous pourrions recruter — l'avis étant définitif et ne devant plus retourner au Conseil — cette quarantaine de fonctionnaires dès la semaine prochaine.

Je serais donc reconnaissant au Parlement de bien vouloir souscrire au rapport favorable de M. Aigner.

**M. le Président.** — Je remercie M. Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 8. Modification de l'accord d'association CEE-Tunisie

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du rapport de M. Briot, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la proposition d'un règlement du Conseil portant conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à la modification

de l'article 5 de l'annexe 1 de l'Accord créant une association entre la CEE et la République tunisienne et à la rectification d'une erreur matérielle dans la liste 5 de l'annexe 3 de cet accord (doc. 115/70).

La parole est à M. Briot qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Briot, rapporteur.** — Monsieur le Président, il s'agit d'un accord passé entre la Tunisie et la Communauté économique européenne. Le texte de cet accord, qui comptait de nombreux alinéas, n'a pas permis une application satisfaisante. Je ne donnerai pas lecture de la totalité du texte du protocole. Il suffit de savoir que certaines contradictions qu'il contient le rendent inapplicable, mettent les importateurs dans une position difficile et rendent moins aisée pour la CEE l'interprétation des règlements. C'est la raison pour laquelle il a été proposé d'apporter à ce texte des modifications que votre commission des relations avec les pays africains et malgache a eu à examiner au fond.

La procédure comporte de tels arcanes qu'il a fallu que le président en exercice du Conseil, M. le ministre Scheel, envoie, le 11 septembre dernier, une lettre à M. le président Scelba pour consulter le Parlement sur la suppression de cet article et son remplacement par un autre.

Aujourd'hui il vous est proposé un texte que je commenterai très rapidement, car il est très clair. Il s'agit de rendre les prix convenables pour l'État exportateur et supportables pour les pays importateurs, c'est-à-dire la CEE.

Finalement, nous nous sommes mis d'accord en commission sur un texte qui a d'ailleurs été adopté à l'unanimité. Ce texte prévoit un certain abattement, à la condition que l'État exportateur, c'est-à-dire l'État tunisien, compense la différence avec le prix rendu dans les ports de la Communauté par une taxe que l'État considéré garderait à son actif, et avec une marge de 50 %, qui constitue ce qu'on appelle maintenant une préférence communautaire. Nous étant mis d'accord sur le texte qui rétablit la situation — le texte précédent étant inapplicable — texte avec lequel la Commission de Bruxelles est d'accord puisque c'est elle qui l'a proposé, nous avons donc voté à l'unanimité la proposition qui nous était soumise.

Voilà donc pour ce qui est de la procédure et du fond.

Excusez-moi, Monsieur le Président, d'avoir été très bref. Je considère en effet, comme tout le monde a pu le constater, qu'il n'est pas nécessaire de trop s'étendre sur ce sujet. Je demande tout simplement à l'Assemblée de bien vouloir adopter cette proposition de résolution.

**M. le Président.** — La parole est à M. Coppé.

(\*) JO n° C 118 du 24 septembre 1970, page 7.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je serai encore plus bref.

Si le Parlement veut bien adopter cette proposition de résolution, je crois que la Commission en sera heureuse. Il s'agit en effet d'une proposition qu'elle a faite pour rendre applicables des dispositions qui l'étaient difficilement.

**M. le Président.** — Je remercie M. Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 9. *Modification des statuts de la Banque européenne d'investissement*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du rapport de M. Burger, fait au nom de la commission politique, sur la proposition du gouvernement belge au Conseil des Communautés européennes tendant à modifier le paragraphe premier de l'article 13 des statuts de la Banque européenne d'investissement (doc. 110/70).

La parole est à M. Burger qui l'a demandée pour présenter son rapport.

**M. Burger, rapporteur.** — (N) Monsieur le Président, je ne pense pas que l'Assemblée apprécierait tellement qu'après le passionnant débat que nous avons eu aujourd'hui, je fasse un exposé très détaillé sur mon rapport.

Ce rapport a pour objet une proposition faite par le gouvernement belge, qui assume la présidence du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement, de modifier les statuts de la Banque européenne d'investissement.

Cette proposition vise à ce que le Comité de direction de la Banque soit composé de trois vice-présidents au lieu de deux. Le Conseil et la Commission des Communautés européennes ont, tout comme le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement, approuvé cette proposition. Elle a manifestement recueilli l'assentiment général.

L'historique de cette proposition peut se résumer comme suit : Jusqu'à présent, le comité de direction était composé en permanence d'un représentant de la France, d'un représentant de l'Allemagne et d'un représentant de l'Italie. Il semble que les pays du Benelux, en raison de l'importance des travaux du

Conseil des gouverneurs, aient souhaité pouvoir, eux aussi, disposer, d'une manière ou de l'autre, d'un représentant au sein de ce Conseil. Il aurait été possible de trouver une solution à ce problème en instituant un système de rotation, mais cette solution n'a manifestement pas été jugée satisfaisante.

On est ainsi parvenu, à l'unanimité, à la conclusion qu'il fallait augmenter le nombre de membres du comité de direction. De ce fait, chacun des pays du Benelux sera, du moins je le suppose, tour à tour représenté au comité de direction de cette banque.

Monsieur le Président, je recommande au Parlement d'approuver cette proposition, telle qu'elle a été unanimement agréée. Je voudrais cependant faire observer qu'il convient d'ores et déjà de se demander comment la situation se présentera si, dans un proche avenir, l'élargissement de la Communauté se réalise. On n'a pas opté pour le système de rotation, mais pour l'augmentation du nombre de sièges. Faudra-t-il en conséquence bientôt procéder à une nouvelle augmentation de ce nombre ? Faut-il réellement que les pays intéressés soient, dans la mesure du possible, représentés en permanence au sein de ce comité de direction ? Ce problème, nous n'avons pas à le résoudre maintenant. Mais j'ai cru bien faire de le signaler dans le rapport. Pour le reste, je propose au Parlement d'adopter le rapport et la résolution.

**M. le Président.** — La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — (N) Monsieur le Président, je me contenterai de prendre acte des déclarations faites par M. Burger et de la proposition de résolution, conçue dans le même esprit.

**M. le Président.** — Je remercie M. Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 10. *Actes de violence qui perturbent le trafic international aérien*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la proposition de résolution présentée par M. Berkhouwer, au nom du groupe des libéraux et apparentés, relative aux actes de violence qui perturbent le trafic international aérien (doc. 111/70).

(\*) JO n° C 118 du 24 septembre 1970, page 8.

(\*) JO n° C 118 du 24 septembre 1970, page 9.

**Président**

La parole est à M. Berkhouwer qui a demandé à intervenir.

**M. Berkhouwer.** — (N) Monsieur le Président, je vais suivre l'exemple donné par M. Burger et être très bref. Selon toute vraisemblance, le débat sera aussi bref que le sujet en est déplorable. M. Scheel vient précisément de parler de notre présence dans certaines régions du bassin méditerranéen. Il y a environ dix jours, un dimanche de funeste mémoire, 300 passagers empruntant des lignes aériennes civiles ont été enlevés. Dans l'un des nombreux articles qui sont consacrés depuis plusieurs jours aux actes de piraterie aérienne, j'ai lu qu'autrefois, il pouvait arriver qu'une flotte tout entière ou une armée tout entière fassent mouvement lorsque la sécurité de quelqu'un était menacée en un endroit quelconque. Je ne plaide pas pour un retour à ces méthodes, mais je constate néanmoins qu'il y a une opposition flagrante entre l'organisation de plus en plus raffinée de notre monde et les forces de plus en plus brutales qui s'attaquent à cette organisation. La société pourra d'autant moins tolérer les actes de violence commis contre son organisation que cette organisation deviendra plus raffinée. Nous voyons également un nombre de plus en plus grand de victimes innocentes, qui n'ont rien à voir avec certains conflits, devenir un enjeu pour la solution de ces conflits. Je pense aux diplomates et aux citoyens détenus comme otages et à l'enlèvement de personnes qui utilisent pacifiquement un mode de transport sans lequel notre monde ne peut progresser. Je suis d'avis que, de la même manière que le monde civilisé a mis fin, il y a environ un siècle, aux actes de piraterie, il faut absolument faire cesser, dans les plus brefs délais, les actes de piraterie aérienne qui sont commis de nos jours. L'Europe est également touchée de près par ces événements. Nous ne pouvons pas nous dérober à notre responsabilité dans ce domaine. N'oublions pas qu'au cours de ce dimanche de funeste mémoire, au moins trois des vols en question se sont effectués au départ de notre Communauté, deux d'Amsterdam et un de Francfort, tous à destination des États-Unis, l'un des appareils pouvant toutefois se poser à Londres. Trois aéroports de l'Europe occidentale étaient en cause. N'oublions pas non plus que dans la CEE, il n'y a pas moins de cinq grandes compagnies aériennes, qui prennent ensemble une part importante dans le trafic international aérien. Le groupe libéral estime que nous ne pouvons pas rester insensibles à ce problème. Aussi avons-nous invité les gouvernements des États membres ainsi que les institutions de la Communauté européenne à promouvoir « toute initiative qui puisse garantir la normalisation du trafic aérien international et assurer la vie et la sécurité des citoyens ».

Monsieur le Président, je viens d'apprendre qu'au cours de la session de l'Assemblée des Nations unies, qui a commencé hier — soit au même moment que s'ouvrirait notre session plénière — M. U'Thant a pro-

posé d'ériger un tribunal international chargé de réprimer ce genre de crime international contre l'humanité. Un tel objectif ne pourra pas être réalisé du jour au lendemain. Mais c'est un projet dont nous pouvons, du moins je le crois, nous déclarer partisans. Peut-être faudra-t-il, avant d'en arriver là, jeter d'abord les bases d'une convention, en vertu de laquelle les pays participants s'engageraient à rapatrier vers le pays d'origine les pirates de l'air et les avions qui atterrissent sur leur territoire et ont à leur bord des hommes qui se sont rendus coupables de piraterie aérienne. Les pays qui ne seraient pas disposés à signer une telle convention, devraient alors être exclus du trafic aérien international.

Le groupe libéral a en tout cas pris l'initiative de proposer au Parlement d'inviter les gouvernements des États membres ainsi que les institutions de la Communauté européenne à accueillir favorablement toute initiative en ce sens, de quelque nature qu'elle soit, afin de parvenir, dans un délai aussi rapproché que possible, à mettre fin à ce banditisme que la société moderne ne saurait tolérer plus longtemps. J'espère que cette résolution sera adoptée par tous ceux qui se trouvent encore dans l'hémicycle en ce moment.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — (N) Monsieur le Président, je prends acte, au nom de la Commission, de la résolution présentée par M. Berkhouwer au nom du groupe des libéraux et apparentés. Je suis entièrement de son avis et je partage ses appréhensions au sujet de l'évolution d'une situation dans laquelle des passagers innocents sont mis en péril. Ces procédés constituent également une atteinte à la liberté individuelle.

Force m'est toutefois de faire une réserve en ce qui concerne notre compétence. Cette réserve apparaît d'ailleurs en filigrane dans la résolution. Mais pour peu que nous puissions faire quelque chose — je n'oublie pas que je parle au nom de la Commission — nous sommes disposés à agir de commun accord avec le Conseil et le Parlement.

**M. le Président.** — Je remercie M. Coppé.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité (\*).

Le Parlement a épuisé son ordre du jour.

(\*) JO n° C 118 du 24 septembre 1970, page 11.



**Président**

Je rappelle que demain aura lieu la réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

**11. Adoption du procès-verbal**

**M. le Président.** — Conformément à l'article 17 paragraphe 2 du règlement, je dois soumettre à l'approbation du Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

**12. Interruption de la session**

**M. le Président.** — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 19 h 35)*

